SUPPLÉMENT SPÉCIAL SALON DU LIVRE

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12797 – 4,50 F – Fondateur : Hubert Beuve-Méry – Directeur : André Fontaine – VENDREDI 21 MARS 1986

Lendemains difficiles pour Mme Aquino

Au nom de Dieu et de la démocratie, patience pour Cory ! Cette prière, l'Eglise catholique des Philippines, grande force morale et puissance politique entre toutes, estime déjà nécessaire de l'adresser, telle une supplique, à ses fidèles. Et cela trois semaines à peine après le triomphe de la « révolution ».

Hier, par son engagement aux côtés de la candidate de l'opposition, par son appel à la résistance populaire, la hiérarchie avait porté le coup de grâce à la dictature.

Aujourd'hui, alors que l'euphorie se dissipe dans les soucis et les drames quotidiens, et que pour beaucoup les lendemains de l'après-Marcos sont encore bien loin de chanter, l'Eglise demande que l'on prolonge l'état de grâce pour la présidente d'au moins deux ou trois mois.

L'archipel, en effet, reste au bord du gouffre. Sans doute les causes profondes du triomphe de la nouvelle présidente, ses premiers gestes de conciliation et de clémence, mais aussi l'ignominie et la cupidité partout étalées de l'ex-dictateur, auront-ils aux Philippines et à l'étranger, des effets positifs durables. Mais, outre que d'autres se dissipent, le passif et les contradictions, même succinctement récapitulés, paraissent énormes. Le patchwork gouvernemental fait d'anciens alliés de M. Marcos, de représentants de l'oligarchie traditionnelle, de bourgeois modérés et de réformistes peut être apprécié de diverses façons : symbole de réconciliation nationale ou d'un habituel rapport de forces antagonistes, compromis inévitable mais provisoire, éparpillement du pouvoir.

Chaque jour apporte de nouvelles preuves, ici de l'impatience, là des exigences. Par exemple, question primordiale, que vont faire les communistes, jusqu'ici engagés – avec succès – dans la voie de la guerre révolutionnaire ? Déposer les armes pour de bon, sortir de la clandestinité et opter pour le jeu parlementaire ? Raccrocher ses M-16 le temps d'une trêve et attendre l'application de réformes au risque de voir les Etats-Unis profiter de l'aubaine pour transformer l'armée gouvernementale en un outil efficace de lutte antiguérilla ? Des rumeurs optimistes ont fait état ces derniers jours de trêves tacites, de cessez-le-feu « de facto ». Le chef d'état-major vient de les démentir. Ordre a été donné de poursuivre les opérations : du nord au sud, de Luzon à Mindanao, les listes de morts continuent à s'allonger.

Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Car, bien entendu, il faudrait tout à faire à la fois : satisfaire les autonomistes musulmans du Sud; assurer au moins le minimum vital à l'immense majorité de la population, celle des bidonvilles et des campagnes déshéritées. Sa colère, de plus en plus organisée et politisée, ne cessera pas de gronder tant que régnera la faim, que sa force sera sans travail, que ses enfants iront sans éducation et nu-pieds. Pour désamorcer la guerre civile, il faut améliorer à la fois le niveau de vie, le comportement de l'armée, celui de l'administration et de la justice.

Tout s'enchaîne, et rien ne se fera sans une relance de l'économie, sans de nouvelles concessions du FMI pour la dette, sans une aide importante de la communauté internationale, à commencer par celle des Etats-Unis. Il faut récupérer, si possible, les milliards détournés par les Marcos, faire que droite et gauche ne s'entre-déchirent pas, mettre au pas les armées privées, démanteler les vestiges de l'empire Marcos, ne pas trop froisser Washington et le Pentagone. Il faut purger un peu, mais pas trop, lancer la dynamique de la réconciliation nationale et regagner la confiance internationale. La mission n'est peut-être pas impossible, mais on comprendra que l'Eglise demande aux uns et aux autres, amis et ennemis, de prendre leur mal en patience.

(Lire nos informations page 6.)

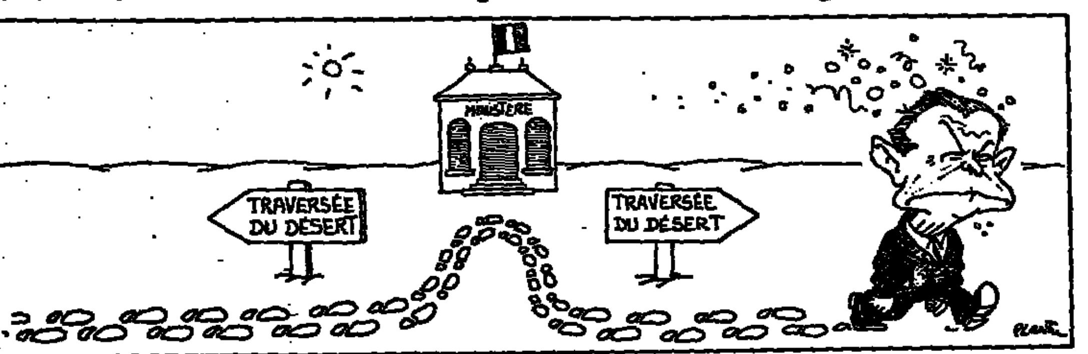
M. Chirac présente à M. Mitterrand la liste de son gouvernement

Relations extérieures : **M. Jean-Bernard Raimond**
Défense : **M. André Giraud**
Économie : **M. Edouard Balladur**
Intérieur : **M. Charles Pasqua**
Culture et communication : **M. François Léotard**
Affaires sociales : **M. Philippe Seguin**

M. Jacques Chirac devait être nommé premier ministre dans la journée de jeudi 20 mars, après s'être rendu à l'Elysée pour soumettre à la nomination de M. Mitterrand les membres de son gouvernement. Celle-ci était pratiquement établie dès mercredi soir et comportait notamment les noms de M. Edouard Balladur comme ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, et de M. Charles Pasqua comme ministre de l'intérieur alors que M. Robert Pandraud serait ministre délégué à la sécurité publique. Jeudi matin, M. Chirac, entouré de ses collaborateurs, avait poursuivi ses consultations en recevant notamment M. Jean-Claude Pasty, délégué du RPR à l'agriculture, et M. Bernard Pons, ancien secrétaire général du RPR.

Ce n'est que dans l'après-midi du jeudi 20 mars que M. Jacques Chirac devait confirmer son acceptation à M. François Mitterrand et devenir le dixième premier ministre de la Ve République. Le président de la République devait alors, à la fois, rendre publiques l'acceptation de la démission de M. Laurent Fabius, la nomination de M. Jacques Chirac comme chef du gouvernement, et la nomination des ministres et secrétaires d'Etat dont la liste lui aura été soumise par le nouveau premier ministre.

Cette procédure groupée, inhabituelle, évite la succession des étapes et réduit les délais qui président habituellement à la constitution des gouvernements. La composition du cabinet devait en effet être transmise à M. Mitterrand avant l'arrivée de M. Chirac au palais présidentiel afin que le chef de l'État puisse éventuellement faire connaître son avis. Le futur premier ministre souhaitait ainsi prendre un temps ultime de réflexion pour mettre au point la déclaration qu'il devait faire après sa nomination.



Ainsi, il aura fallu au total quarante-huit heures à M. Chirac pour constituer le premier gouvernement de la cohabitation. Sollicité, mardi 18 mars, à 17 h 30, le maire de Paris aura pu « boucler » son ministère le jeudi à peu près à la même heure. Dès mercredi à minuit, la quasi-totalité des nominations étaient prêtes. Les consultations de M. Chirac se sont déroulées en deux temps. Il s'est d'abord adressé aux principaux dirigeants du RPR et aux responsables des formations qui composent l'UDF. Ces derniers ont ensuite « négocié » avec leurs propres mandants, ce qui a permis à M. Chirac de mieux percevoir les ambitions, les subtilités et les concurrences internes de la confédération « giscardienne ».

Hormis pour les titulaires des ministères de la défense et des relations extérieures, pour lesquels M. Mitterrand avait souhaité que soient nommées des personnalités avec lesquelles il puisse « *travailler en harmonie* », M. Chirac a été laissé – affirme-t-on – entièrement libre de ses choix. Pour ces deux postes, on peut donc penser que l'Elysée n'a pas opposé de veto à la nomination de M. Jean-Bernard Raimond au Quai d'Orsay et de M. André Giraud à la défense. Le premier diplomate de carrière fut un collaborateur de M. Edouard Balladur au cabinet de Georges Pompidou, à l'Hôtel Matignon, puis à l'Elysée, comme conseiller diplomatique. Le second a dirigé le cabinet de M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale sous le septennat de Georges Pompidou, avant d'être ministre de l'industrie dans le gouvernement de M. Barre. Ces deux ministres ne sont donc pas éloignés de M. Chirac.

Les choix pour la Place Beauvau n'auraient, en revanche, soulevé aucune objection de la part du chef de l'Etat : M. Charles Pasqua sera ministre de l'intérieur, avec, comme ministre délégué chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud, qui fut longtemps directeur général de la police nationale et qui dirigeait, avant de devenir dimanche dernier député RPR de Seine-Saint-Denis, le cabinet du maire de Paris. M. Chirac aura ainsi pour les problèmes électoraux et l'administration du territoire, de même que pour ceux de la police, deux de ses plus fidèles collaborateurs.

Parmi les personnalités qui sont particulièrement proches de M. Chirac étaient également cités les noms de M. Albin Chalandon à la justice, de M. Bernard Pons aux DOM-TOM, et M. Philippe Séguin aux affaires sociales.

ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 7.)

Lire page 9 l'article de PIERRE DROUIN :

La République à deux têtes

Le Caire : attentat anti-israélien

Un fonctionnaire de l'ambassade a été tué et trois autres blessés.

PAGE 3

Sri-Lanka : 7 000 morts en trois ans

Les ravages de la guerre civile entre la majorité cinghalaise bouddhiste et la minorité tamoule hindouiste.

PAGE 6

Ethiopie : famine

Le pays, où 1 000 enfants meurent de faim chaque jour, pourrait connaître une nouvelle grave famine en 1986.

PAGE 36

Etats-Unis : incertitudes

Les Américains se demandent quand ils profiteront de la chute des cours du pétrole et de la baisse du dollar.

PAGE 30



DU 20 AU 26 MARS AU GRAND PALAIS

La grande fête de l'édition

On ne change pas une formule qui gagne, le sixième Salon du livre ressemblera donc comme un frère au cinquième. Même lieu, le Grand Palais, mêmes heures d'ouverture, de 10 heures à 20 heures, avec une nocturne jusqu'à 23 heures le mardi 25 mars, même répartition des 1 200 éditeurs français et francophones en 470 stands répartis dans la nef et les galeries supérieures de l'immense verrière ; même sympathique cohue probable : 170 000 visiteurs sont attendus entre le 20 mars et le 26 mars, et l'allongement d'une journée de la durée du Salon ne suffira certainement pas à désengorger les allées. Le Salon du livre est devenu une fête rituelle, un moment d'euphorie curieuse : pendant une semaine, l'édition française va ignorer la crise.

Jusqu'au dernier moment, les organisateurs se sont posé la question : Y aurait-il comme chaque année une personnalité politique pour inaugurer le Salon ?

M. François Mitterrand avait déjà fait savoir que ses occupations présentes ne lui laissaient guère le loisir de parcourir, même au pas de course, les travées du Grand Palais. M. Jack Lang, dans l'impossibilité de savoir s'il serait ou non toujours ministre de la culture en exercice, a annoncé qu'il viendrait à titre personnel remettre le « Gutenberg 1986 » du meilleur éditeur de l'année à M. Jérôme Lindon. Une manière d'être, de toute façon, présent.

Faute de tête politique officielle, les professionnels de l'édition ont donc décidé d'assumer eux-mêmes la charge de l'inauguration. Le Salon a donc été ouvert par MM. Alain Gründ, président du Syndicat national de l'édition, Jacques Rigaud, président de l'Association pour le livre et la lecture, et Jean-Pierre Jouët, commissaire général de la manifestation.

Ce Salon offre, pourtant, un exemple exceptionnel de cohabitation. Les derniers réfractaires à la célébration unitaire du livre, les Presses de la Cité, ont, en effet, décidé cette année de rejoindre le troupeau après une longue bouderie. Editeurs, libraires, distributeurs, auteurs, qui, à longueur d'année, se chamaillent, se jalousent et s'accusent dans le plus individualiste des métiers vont donc chanter pendant six jours la même partition, sur des registres évidemment différents.

PIERRE LEPAPE.

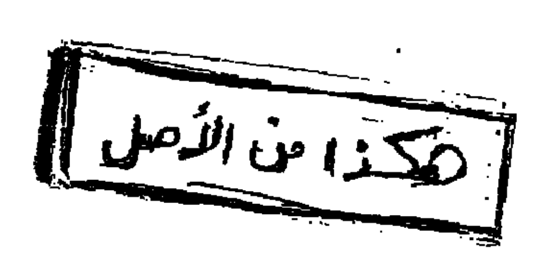
(Lire la suite page 16.)

Le Monde

DES LIVRES

Cervantès : le mystère continue,
par Florence Delay
Philosophie : Corpus an II
Le feuilleton de Bertrand Poirot-Delpech :
« Moustique », d'Henry de Montherlant

Pages 15 à 23



هكذا من الأصل

débats

OTAGES

Le nouveau gouvernement va hériter, d'entrée de jeu, du dossier le plus difficile : celui des otages de Beyrouth. André Weil-Curiel demande que l'on reste intransigeant face aux ravisseurs. Yves Lenoir, d'un avis contraire, demande que l'on joue toutes les cartes de la négociation, l'Etat ne procédant pas du droit divin. Enfin, Alain Supiot insiste sur le pouvoir de communication des preneurs d'otages.

Jusqu'où iront-ils ?

Si nous cédons au chantage, nous récolterons la honte comme après Munich

par ANDRÉ WEIL-CURIEL (*)

DEPUIS la tournure prise par la « négociation » avec les terroristes des hatzbollahs, le gouvernement français – il en sera du nouveau comme de l'ancien, – n'aura plus son centre de décision à Paris mais à Beyrouth, à Téhéran, à Damas ou à Baalbek.

Une poignée de terroristes, qui se passent le relais, s'arrogent la prérogative d'infléchir le cours de la justice, les mesures de sûreté, prises, à tort ou à raison, contre certains étrangers et les options, appartenant au domaine réservé du président de la République en matière de relations extérieures.

Parce qu'ils se sont emparés par la force de citoyens français, qu'ils assassinent, ou contraignent à s'avilir, ces bandits de droit islamique, tablant sur le respect que nous portons à la liberté et à la vie de tout être humain, et en particulier de compatriotes qui sont d'excellents citoyens, prétendent dicter leur loi à ceux qui nous gouvernent.

Ils ont compris que nos nobles sentiments nous prédisposent à devenir tous des otages.

Cette sensibilité qui est la nôtre est respectable, mais on peut se poser à bon escient la question de savoir si elle doit prévaloir sur les grands intérêts nationaux.

Qu'adviendrait-il de notre indépendance, dont nous sommes si jaloux, de notre pouvoir de gérer nos affaires nous-mêmes, si quelques fanatiques pouvaient démontrer à la face du monde que la terreur qu'ils engendrent est un moyen efficace de peser sur nos décisions dans des domaines essentiels ?

Pourquoi se priveraient-ils demain d'exiger que nous leur payions un tribut pour poursuivre leur guerre de religion, que nous rompions nos relations avec le grand Satan américain, et pourquoi pas que nous transformions nos cathédrales en mosquées ?

Avant qu'ils ne se résignent à capituler devant les conditions humiliantes posées par ces vulgaires brigands, je conjure nos gouvernants, quels qu'ils soient, de bien peser les conséquences désastreuses qui en résulteront non seulement pour nos intérêts mais pour notre dignité.

Certes nous souhaitons ardemment que les prisonniers soient libérés, mais il est un prix qu'un grand pays ne peut pas payer sans obérer son avenir.

Au lendemain du diktat de Munich, Léon Blum a dit : *« Je suis partagé entre un lâche soulagement et la honte. »* Craignons que si nos gouvernants s'engagent plus avant sur cette pente glacée, qui conduit aux abîmes, il ne nous reste, sans aucun soulagement, que la honte, comme il advint après Munich...

(*) Secrétaire national du Mouvement gaulliste populaire.

Le piège des médias

Les ravisseurs sont avant tout les metteurs en scène d'un spectacle destiné au plus large public

par ALAIN SUPIOT (*)

LA prise d'otages participe d'une tactique aujourd'hui bien rodée, et dont les pièces essentielles sont toujours les mêmes : à un bout, l'otage, réduit à l'état de pur objet de négociation ; à l'autre, un pouvoir politique qu'il s'agit de soumettre au chantage. Et entre les deux – pièce essentielle du dispositif, – les médias. Les médias qui chaque jour – les larmes aux yeux – nous passent les plats saignants mitonnés dans le chaudron libanais, reproduisent le moindre « communiqué », publient sans retard (à deux honorables exceptions près) les photos du cadavre que leur adressent obligeamment les assassins, filment en gros plan le visage torturé des épouses décachetant sur la voie publique les lettres de leurs maris otages, etc. Le preneur d'otages est avant tout un metteur en scène qui décide du scénario, des plans et du texte d'un spectacle dont les médias sont les réalisateurs, et éventuellement les victimes. Car s'il suffit d'ajuster un revolver sur la tempe d'un quidam pour voir tous les journalistes vous tendre un énorme mégaphone. Le résultat est encore plus assuré si le quidam est un journaliste.

Tout cela, les preneurs d'otages l'ont parfaitement compris, l'utilisent méthodiquement pour mettre les Etats visés en déroute face à l'opinion publique, et réussissent ce tour de force de faire parler d'eux tous les jours, voire toutes les heures (l'affaire Kauffmann restera de ce point de vue un modèle du genre). Qu'elle soit le fait d'une armée d'occupation ou d'un groupuscule, la prise d'otages n'a d'impact politique que dans la mesure où elle est rendue *publique*. Participer à cette publicité, c'est entrer dans le jeu des preneurs d'otages, c'est faire acte de complicité par fourniture de moyens.

Les médias doivent cesser d'être le ressort essentiel d'un piège posé aux démocraties et qui ne se referme que sur elles. En privant la prise d'otages de publicité, ils sont en mesure de la priver de l'essentiel de son efficacité. Cela supposerait que les journalistes engagent une réflexion collective sur les manipulations dont ils sont l'objet. C'est évidemment beaucoup demander à une corporation qui a le pouvoir de dénoncer toute invitation à réfléchir sur elle-même comme une atteinte à la liberté de la presse. Mais la sauvegarde de cette liberté n'est-elle pas justement suspendue à une réflexion de ce genre ?

(*) Professeur agrégé des facultés de droit.

Arrêter les provocations !

Un Etat qui ne prévoit pas de protéger ses citoyens est-il encore légitime ?

par YVES LENOIR (*)

LES récents appels à la solidarité et à la fermeté de tous dans l'affaire des otages de Beyrouth m'ont instinctivement révolté et j'ai essayé de comprendre pourquoi, car il va de soi que je suis sensible au sort des quatre personnes, maintenant huit, réduites à l'état de paramètres dans les calculs politiques des « Fous de Dieu ». A vrai dire la situation révèle un imaginaire politique et un vide philosophique effrayants, et personne parmi ceux qui ont la voix qui porte ne semble s'en rendre compte, sans doute à cause du point de vue auquel tous se placent, celui d'un Etat sanctuarisé qui confond idéologie de puissance et de rayonnement avec moyens d'action.

Si on plaçait la vie des personnes qu'on a pris la responsabilité de protéger au-dessus de tout, ce qui constitue le fonds de l'héritage historique et moral que nous devons faire fructifier, en une telle circonstance on remiserait au magasin des accessoires l'orgueil d'autruche et le discours langue de bois, qui en l'occurrence ont montré leur pouvoir de pervertir, sinon d'anesthésier, le sens moral et le bon sens, pour s'atteler à la tâche prioritaire : sortir les quatre otages de cet enfer..., et non pas s'acharner à sauvegarder l'image d'un Etat capable d'imposer son jeu, d'un Etat dont la ligne politique serait infaillible et n'aurait donc pas à être remise en cause par quelque fait, aussi irréversible soit-il.

Quel est donc le sens de ces prétentions à l'« implacabilité » quand le seul moyen d'action qui peut-être reste, dans l'évolution logique de la ligne de conduite adoptée, est de souligner par avance l'horreur que provoquerait un carnage,... sinon que le carnage est envisagé comme une issue politiquement gérable ? Et là je m'interroge sur la signification de l'approbation unanime de tous ceux qui briguent de hautes responsabilités ; j'y reviendrai plus loin.

Bien sûr, d'autres otages ont déjà été assassinés, notamment un Soviétique. Mais c'était un membre du KGB, un militaire, pour qui risquer sa vie sur ordre est dans le contrat. Tel n'est pas le cas de nos diplomates et encore moins d'un journaliste et d'un scientifique, tous des civils qui ne peuvent en aucune façon être considérés comme en service commandé.

Ce que fait Israël : relâcher mille ou mille deux cents ennemis pour délivrer une poignée de ses enfants, des soldats du peuple, atténue-t-il de quelque façon sa capacité de défense, ternit-il le moins du monde l'image de détermination qu'il veut par ailleurs maintenir au plus haut niveau ? Et la population n'a-t-elle pas demandé des comptes quand une opération de récupération par la force avait provoqué la mort d'otages ?

Tout ce que l'on peut dire sur l'encouragement à la prise d'otages que constituerait le fait de payer le prix demandé par les ravisseurs peut être retourné contre l'attitude inverse, celle maintenue envers et contre tout. En effet elle conduit à isoler les otages face à leur geôliers, à dévaluer leur dignité (ce qu'il y a de pire, de plus angoissant, humainement parlant) et à faire monter les enchères en écartant toutes les possibilités de contact et de négociation grâce à des interventions personnelles (que l'on a tout fait pour décourager).

Même la cruelle leçon de l'enlèvement des quatre reporters d'A2 n'a pas été comprise !... La seule ligne humainement et stratégiquement défendable consiste à jouer de toutes les cartes qui peuvent détendre la situation, c'est-à-dire la complexifier vers le bas, pour l'éloigner le plus possible des enjeux politiques et idéologiques, pour amener à une réduction du niveau des exigences et pour ouvrir l'éventail du marchandage,... sauf si on dispose des moyens d'une action de commando, quitte à solliciter la coopération du mieux placé, l'Etat d'Israël. Mais les événements récents ont montré son impuissance dans le même genre de situation.

Le droit divin

Car l'histoire suggère l'efficacité des initiatives privées quand on a en face de soi des adversaires de ce genre, très rigides en façade et vulnérables dès qu'on prend la peine de les connaître. Après tout, c'est avec des camions et de l'argent que Wallenberg a évité la chambre à gaz à des milliers de juifs ; ce sont des interventions privées, et beaucoup d'argent a dû passer d'une main à l'autre, qui ont rattrapé l'échec de la tentative pour récupérer militairement les cinquante-deux otages américains de Khomeiny, preuve que rien n'est jamais complètement perdu, à moins de le décréter... Il n'est donc certainement pas trop tard pour s'engager dans cette voie, ce qui suppose d'arrêter immédiatement les provocations stupides.

Il est tout à fait intolérable que quatre personnes soient ainsi restées détenues de longs mois, et proprement inconcevable que la vision que l'on a du problème, côté français, et la manière de le traiter n'y soient pour rien.

Les questions les plus importantes qu'à mon sens pose l'affaire partent de l'observation suivante : pourquoi y a-t-il eu un tel consensus pour le raidissement dramatique, pour donner à croire que la démocratie serait menacée dans ses fondements, ainsi que tous les citoyens français à l'étranger, si on renvoyait à Téhéran et Tripoli les quelques terroristes chiites exigés en échange de la liberté de nos compatriotes ? Qu'est-ce que l'on cherche ainsi à exorciser ? Qu'y a-t-il derrière cette logique qui présente comme préférable la perspective d'une issue irréversible à n'importe quel compromis, la mort de citoyens dont on fera les héros d'une cause obscure à une négociation qui, parce que ses résultats ne seraient pas extrêmes, salirait l'honneur du pays.

Pour moi, il s'agit, dans une mesure limitée certes, mais sur un mode majeur, d'un exemple concret de mise en pratique de la doctrine de dissuasion de l'Etat. Selon celle-ci, le sacrifice de la population civile, qu'il ne faut donc surtout pas protéger, rendrait crédible la menace de représailles nucléaires : car si l'Etat militaire échoue, si sa stratégie du tout ou rien s'avère un jour une erreur malgré la surpuissance que lui confère la possession de l'arme nucléaire, alors les peuples doivent mourir. L'éventualité de la fin de la société est la clé de voûte du discours et de la gesticulation étatique sur la défense. En quelque sorte la mort de tous garantit la pérennité de l'Etat, et en vertu de cela le sort des otages de Beyrouth n'est pas de sa responsabilité.

Quand la défense de la vie et de la dignité de chacun n'est pas l'exigence suprême, c'est que l'Etat procède du droit divin, est situé hors contrôle sur les questions de vie ou de mort, comme si elles touchaient à son essence. L'Etat n'est plus depuis longtemps l'enjeu d'un débat social, il s'est statufié hors d'atteinte sur un piédestal. Voilà pourquoi la mort d'un otage est ici et dans ces conditions politiquement gérable, pourquoi il fallait refuser *a priori* la démission d'un P. Joxe, tout comme celle de L. Fabius après le coulage du *Rainbow Warrior*, pourquoi tous ceux qui aspirent au pouvoir s'accordent sur la justesse du schéma sinon sur le déroulement des opérations.

Car en définitive ce qu'il faut éviter à tout prix, ce sont les questions fondamentales :

– Un Etat est-il encore légitime, qui ne prévoit pas de protéger les citoyens, mais au contraire de les exposer ou les laisser exposés quand ses structures ou même seulement sa position (l'idée qu'il s'en fait) sont menacées ;

– Sous quelles Fourches caudines le peuple français a-t-il accepté de passer pour que cette question, la précédente, n'ait jamais fait l'objet d'un débat ?

(*) Informaticien.

Deux poids, deux mesures

Le développement de la situation des otages au Liban nous révèle bien des surprises.

Ainsi, Mme Carton (femme de l'un des deux diplomates emprisonnés) a accusé Paris de *« ralentir les négociations »*. Mme Joëlle Kauffmann a demandé la démission de M. Joxe et le licenciement des fonctionnaires responsables. Mme Seurat a déclaré que *« M. Joxe avait assassiné son mari »* (cette déclaration est d'autant plus infondée que Michel Seurat a sans doute été tué avant l'expulsion des deux Irakiens et sûrement à cause de la nature de ses recherches).

Quant aux preneurs d'otages, ils deviennent des victimes de la politique française au Proche-Orient. Je pense que ces derniers doivent même être surpris de l'ampleur donnée à leur action (...).

Le plus extraordinaire consiste à constater qu'on a presque passé sous silence l'assassinat d'un officier français, observateur au Liban, par un franc-tireur. De même, le problème des otages juifs du Liban n'est presque jamais abordé dans la presse internationale. Deux poids, deux mesures...

ROBERT PICARD
(Paris).

« Quelque chose de fou »...

Seurat, Kauffmann, Carton, Fontaine, Rochot, Hansen et tous les autres... Djihad islamique, l'attente de Joëlle, Mary, Laetitia, Alexandra, des parents, des amis...

Les mots : toujours les mêmes. Colère, dégoût, révolte, impuissance. Que faire ?

Au point où nous en sommes, je rêve à quelque chose de fou : de Paris, de Bruxelles, de Stockholm, de Madrid, de New-York, etc., décollent dix et dix charters chargés de journalistes, diplomates, chercheurs... Pleins à ras bord. Charters pour l'espoir. Nous débarquons à Beyrouth. Immense foule humaine, nous marchons vers les quartiers où règnent les « fous de Dieu ». Calmes, fraternels, femmes et hommes de dialogue, avec la volonté de comprendre, d'écouter...

Crosses en l'air ! Jean-Paul, Marcel et Marcel, Michel, Philippe et tous les autres, vivants surgissent, maigres, épuisés, joyeux. Le vert de l'islam éclaire le bleu de la mer, le rouge du sang chante à nouveau, pacifique et libre.

A la saison atroce des kalachnikov succède la saison des cèdres du Liban. Fraternité retrouvée. Dans la différence, reconnue, l'identité collective : l'humanité.

Est-ce trop rêver ?

Fous de sacrifices, fous de Dieu, fous de la mort. Si, tout simplement, nous étions seulement des *Fous de vie !*

ANDRÉ LAUDE
(Paris).

France terre d'asile ?

A la suite de l'expulsion vers Bagdad de deux opposants irakiens, le ministre de l'intérieur a annoncé *« une révision immédiate et complète des procédures en cause, afin de ne laisser aucun doute, dans de telles circonstances, sur le respect des droits de l'homme »*.

Peut-on espérer maintenant que soit révisée par le prochain gouvernement la circulaire du premier ministre relative aux demandeurs d'asile, qui contient une disposition inadmissible ? Rompant avec la pratique antérieure, elle prévoit que tout étranger dont la demande de statut de réfugié a été rejetée par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) doit, dans le mois, quitter le territoire français sous peine de poursuites judiciaires.

Certes, l'étranger ainsi rejeté par la France peut se rendre dans un pays d'accueil de son choix, mais il est rarissime aujourd'hui qu'il en trouve un, les auteurs de la circulaire le savent parfaitement et en conviennent en privé. Certes, une petite porte de secours lui reste en principe entrouverte : s'il parvient à prouver par des faits précis que son retour dans son pays l'expose à des risques graves, le préfet doit transmettre son dossier au ministère de l'intérieur, qui avisera... Mais que pourra-t-il ajouter à ce qu'il aura exposé quelques semaines auparavant à la Commission des recours des réfugiés ? La petite porte n'est même pas entrebâillée (...).

LOUIS FOUGÈRE,
conseiller d'Etat honoraire.

Une indignation trop facile

(...) Je veux bien m'émouvoir devant les trémolos médiatiques indécemment étalés devant l'opinion publique à chaque attentat « terroriste », mais à la condition formelle qu'on me dise en même temps qui sont les « terroristes » distingués qui fabriquent et vendent des armes en Irak et en Iran, en Afrique ou en Amérique latine, au Moyen-Orient ou ailleurs, et qu'on me fournisse la comptabilité mortifère de ces armements. Je veux bien me scandaliser face aux victimes innocentes, mais sans innocenter les ingénieurs d'armements, leurs commanditaires et les ministres signataires des contrats de vente.

Certes, si la France ne vendait pas d'armes, d'autres le feraient à notre place et notre balance commerciale en souffrirait. Mais devrais-je assassiner moi-même la vieille dame isolée du dix-huitième arrondissement sous prétexte qu'un autre est prêt à le faire ? (...)

RENÉ CRUSE
(Genève).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 570 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,80 $; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

PROCHE-ORIENT

Egypte

Une fonctionnaire de l'ambassade d'Israël assassinée au Caire

Le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a fait part de son *« profond bouleversement »* à la suite de l'assassinat, mercredi 19 mars, d'une Israélienne membre de l'ambassade d'Israël au Caire. M. Pérès s'est déclaré « convaincu » que les autorités égyptiennes *« captureraient et châtieraient les coupables »*. Un avion de l'armée de l'air israélienne a rapatrié, ce jeudi, les autres Israéliens blessés dans cet attentat.

De notre correspondant

Le Caire. – Le régime du président Moubarak, déjà affaibli par la récente rébellion de la police, vient de subir un nouveau coup dur avec un attentat anti-israélien, mercredi 19 mars dans la soirée, à moins de 2 kilomètres du palais présidentiel. Quatre fonctionnaires de l'ambassade d'Israël, détachés au pavillon de l'Etat hébreu à la Foire industrielle du Caire, ont été la cible de rafales d'armes automatiques.

Bilan : une jeune femme tuée, Eby Talor, et trois blessés, dont un dans un état grave. Les agresseurs, quatre selon les témoins, guettaient les Israéliens à bord de deux voitures. La première a fait une queue de poisson au véhicule des responsables du pavillon israélien, tandis que de la seconde partaient des rafales de fusils d'assaut.

Selon la presse, il semble que les Israéliens aient répliqué puisqu'un révolver, récemment déchargé, a été trouvé dans la Peugeot des fonctionnaires. Au milieu de la panique générale, les agresseurs ont réussi à prendre la fuite bien avant l'arrivée de la police. Toutefois, certains témoins ont relevé le numéro d'immatriculation d'un des deux véhicules des agresseurs.

Le ministre de l'intérieur, le général Zaki Badr, qui s'est rendu sur les lieux de l'attentat, a fait boucler le quartier et établir des barrages à toutes les sorties du Caire. Les contrôles ont été intensifiés à l'aéroport du Caire, situé non loin des lieux de l'attentat.

Celui-ci porte gravement atteinte à la crédibilité des responsables égyptiens de la sécurité, qui affirmaient encore récemment que *« l'Egypte reste un havre de paix dans un Proche-Orient déchiré par le terrorisme »*. En effet ce qui au départ semblait être des incidents isolés prend aujourd'hui allure de série noire. Les diplomates et fonctionnaires israéliens sont devenus une cible de prédilection pour la mystérieuse organisation « Révolution égyptienne », qui a revendiqué l'attentat.

« Révolution égyptienne », par le canal d'agences occidentales, a déjà réclamé la paternité des deux attentats anti-israéliens perpétrés en Egypte. En juin 1984, un fonctionnaire de l'ambassade de l'Etat hébreu avait été blessé par des coups de feu partis d'un véhicule circulant à vive allure. En août 1985, l'attaché administratif de l'ambassade était tué par des inconnus en voiture.

Dans les trois cas donc, les agresseurs ont utilisé la même méthode et les mêmes armes, des fusils Kalachnikov. Faut-il chercher les coupables du côté d'un groupuscule palestinien extrémiste ou des intégristes musulmans égyptiens ? Quoi qu'il en soit, l'affaire aura sans doute des retombées négatives sur les relations égypto-israéliennes. L'attentat a eu lieu le jour même de la visite du ministre israélien du commerce, M. Avraham Shavir, au pavillon de l'Etat hébreu à la foire, et quelques heures après la reprise, dans la capitale égyptienne, des négociations sur l'enclave litigieuse de Taba (1 kilomètre carré sur le golfe d'Akaba). Il s'est produit en pleine visite officielle du président chinois, M. Li Xiannian, qui s'est rendu, le matin même, en compagnie du président Moubarak, à Nasr-City, le quartier où a eu lieu la fusillade.

Enfin, il intervient alors qu'une délégation commerciale soviétique est en visite au Caire et que le roi Hussein de Jordanie est attendu ce jeudi 20 mars dans la capitale égyptienne pour des entretiens avec le raïs sur la relance du processus de paix au Proche-Orient.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Israël

La lutte pour le contrôle du Hérout illustre la poussée des juifs orientaux

De notre correspondant

Jérusalem. – Le Hérout panse ses plaies. Après s'être battu froid pendant quelques jours, les deux grands rivaux du parti – MM. Ytzhak Shamir et David Lévy – ont renoué un timide dialogue. Le fracas s'estompe, la bouderie s'achève, et la réconciliation qui s'annonce restaurera pour un temps une unité de façade. Le Hérout tiendra sans doute assez vite une « mini-convention » pour entériner les remaniements et la liquidation des conflits en souffrance, sur lesquels ses chefs auront pris soin cette fois de s'entendre par avance. Mais les insultes et les coups échangés dans le tumulte du quinzième congrès, la semaine dernière, laisseront de profondes cicatrices (*le Monde* du 14 mars).

Le divorce entre MM. Shamir et Arens d'une part, Lévy et Sharon, de l'autre, ne tient pas à l'idéologie. Les premiers, animaux politiques à sang froid, calmes et calculateurs, et les seconds, fougueux tribuns, un brin démagogues, partagent les mêmes dogmes de l'intransigeance nationaliste : refus de toute concession au monde arabe, poursuite de la colonisation des territoires occupés, mise à l'index de l'OLP, rejet de toute entité palestinienne. Dans un langage et un style différents, ils expriment la même vision d'un « Grand Israël » intraitable et sûr de son droit.

La discorde est ailleurs. Elle résulte à la fois du choc des ambitions personnelles et d'une querelle de générations sur fond de rivalités ethniques. Deux prétendants, MM. Lévy et Sharon, veulent ravir au troisième – M. Shamir, actuel « patron » du Hérout – le parti hérité en 1983 de M. Menahem Begin. Pour y parvenir, ils ont noué une alliance de circonstance. L'un et l'autre entendent bien, l'objectif atteint, reprendre leur liberté. Déloger M. Shamir, par un coup de force ou en ruinant son crédit, c'est l'empêcher de succéder dans sept mois – comme le veut l'accord d'union nationale – au chef du gouvernement travailliste, M. Shimon Pérès, ou, du moins, le contraindre à démissionner avant terme. Bref, c'est relancer le jeu politique à droite par une nouvelle donne.

Les ambitions de M. Lévy

Dans cette guerre d'héritiers, M. Lévy joue le premier rôle. Il a cherché l'affrontement, « chauffé » ses partisans et trouvé M. Sharon à ses côtés au moment de l'assaut. En attendant le prochain round, M. Lévy a la conscience en paix. Son raisonnement est simple. La « vieille garde » rassemblée derrière M. Shamir est devenue, dit-il, minoritaire. L'emprise que les anciens compagnons de M. Begin maintiennent sur le Hérout est une séquelle de l'histoire. Une poignée d'apparatchiks, quels que soient leurs services rendus, n'ont pas le droit de « verrouiller » le Hérout. Le sang neuf qui irrigue le corps du parti doit monter à sa tête. L'état-major doit refléter la base et les militants se reconnaître dans leurs chefs. L'équité et la démocratie commandent un changement de « patron ». Cet homme neuf, qui est-il, conclut M. Lévy, sinon moi?

Quand M. Begin régnait, le Hérout ratissa large. A mesure qu'il consolidait son implantation dans l'électorat, il ouvrit grand ses portes, se rajeunit et se renouvela, sauf au sommet. Ce dynamisme contrastait alors avec l'ankylose d'un Parti travailliste engourdi et trop centralisé, qui a depuis, lui aussi, commencé sa mue. Cette métamorphose du Hérout, dont il fut un des artisans, M. Lévy veut la parachever par son propre sacre. En 1983, la démission soudaine de M. Bégin l'avait pris par surprise. Il défia une première fois M. Shamir, mais perdit. Aujourd'hui, il est prêt. *« Le Hérout*, assure-t-il, *est ma maison, ma forteresse. J'y ai la majorité absolue. »*

L'assaut de M. David Lévy prend l'allure d'une revanche ethnique. Porte-parole autoproclamé des communautés séfarades qui donnent au Hérout de 1986 son visage oriental, chantre inspiré du « second Israël », pauvre et trop longtemps humilié, l'ancien dirigeant syndicaliste donne à son combat personnel un petit air de vengeance sociale. Quand il affiche son dédain pour les bureaucrates austères du « bel Israël », prompts à manipuler l'appareil pour rester en place. Quand il brocarde le *« cher professeur Moshé Arens »*. Quand il dit *« eux »* et *« nous »* pour ne pas dire *« Polonais »* et *« Marocains »*.

Réduire la crise du Hérout à son seul aspect ethnique serait évidemment simpliste. M. Sharon n'a rien d'un Maghrébin, et la droite israélienne n'a pas le monopole du recrutement séfarade. Il n'empêche que la lutte pour le contrôle du parti illustre la poussée des juifs orientaux et témoigne, au bout du compte, de leur intégration politique en cours. La résonance ethnique des discours de M. Lévy lui vaut plus d'un quolibet. Ses censeurs voient dans ce *« Marocain professionnel »* un *« diviseur »* chez qui se mêlent dangereusement un nationalisme radical et un populisme bon marché. Le « style Lévy » indigne ou inquiète. La manière qu'il a de piétiner les procédures ou de réduire au silence ses adversaires – en laissant couper les micros si besoin – n'est pas le meilleur gage de sa tolérance.

Mais, dans ce combat des chefs, M. David Lévy devrait, tôt ou tard, trouver sur son chemin plus roué et plus résolu que lui en la personne de M. Ariel Sharon. On peut compter sur l'ancien ministre de la défense pour tirer le jour venu les marrons du feu. Pour neutraliser puis vaincre ce survivant coriace qui contrôle un tiers du parti et caresse un seul projet – devenir premier ministre, – M. Lévy devra durcir son cuir et ne jamais baisser sa garde.

J.-P. LANGELLIER.

● *Les otages du Liban : mise au point de M. Omrane Adham.* – L'homme d'affaires syrien, qui se présente comme émissaire du président François Mitterrand dans l'affaire des otages français au Liban, a démenti, mercredi 19 mars, avoir un *« lien de parenté »* avec M. Kamal Adham, beau-frère du roi Fayçal d'Arabie saoudite et ancien chef des services de sécurité saoudiens (*le Monde* du 19 mars).

● *Trois morts à Beyrouth.* – Un nouveau-né, une jeune femme et un homme ont été tués et onze autres personnes blessées, mercredi 19 mars, lors d'accrochages entre miliciens musulmans et chrétiens sur la ligne de démarcation. Les combats ont duré deux heures, certains tirs de mortiers atteignant des quartiers éloignés de la ligne de démarcation. – (*Reuter.*)

Demjanjuk est-il « Ivan le Terrible » ?

Jérusalem (*AFP*). – L'homme répondant au nom de John Demjanjuk, incarcéré en Israël et accusé de *« crimes contre l'humanité »*, est-il le véritable Demjanjuk, dit « Ivan le Terrible », qui participa au massacre de plusieurs dizaines de milliers de juifs au camp de Treblinka ? La question est ouvertement posée en Israël après la révélation rendue publique, mercredi 19 mars, par la radio israélienne selon laquelle le véritable Demjanjuk aurait été tué en 1943 au cours de la révolte de Treblinka. Abraham Goldfarb, un survivant juif de Treblinka, établi en Israël, avait affirmé, il y a déjà quelques années, que Ivan Demjanjuk avait été tué au cours de la révolte de Treblinka en 1943, a rapporté mercredi la radio.

Abraham Goldfarb, décédé il y a un an, avait fourni ce témoignage à une étudiante israélienne, et ce document vient d'être retrouvé dans les archives du Centre de recherche sur l'Holocauste de l'université Bar-Ilan, proche de Tel-Aviv, a souligné la radio.

C'est le second témoignage affirmant que John Demjanjuk a été tué à Treblinka. Un premier témoignage en ce sens avait été fourni il y a deux semaines par un survivant espagnol, Antonio Garcia Ribbes, âgé de quatre-vingt-trois ans.

L'inculpé, extradé des Etats-Unis le 28 février dernier, a toujours nié les accusations portées contre lui.

DIPLOMATIE

LA PARTICIPATION ALLEMANDE A L'IDS

Les dernières difficultés entre Bonn et Washington ont été aplanies

De notre correspondant

Bonn. – Américains et Allemands de l'Ouest se sont mis d'accord sur les grandes lignes de leur coopération dans le cadre de l'initiative de défense stratégique (IDS) du président Reagan. Les dernières difficultés ont été aplanies au cours d'une rencontre de deux heures entre le chancelier Kohl et le secrétaire d'Etat américain à la défense, M. Weinberger, qui a eu lieu le mercredi 19 mars en marge d'un exercice militaire sur le terrain de manœuvres de l'OTAN de Grafenwöhr. Le ministre ouest-allemand de l'économie, M. Bangemann, se rendra la semaine prochaine à Washington pour régler les derniers détails et signer les deux volets de l'accord.

En l'absence de précisions sur la teneur des discussions, il reste difficile d'apprécier ce qu'a obtenu le chancelier. Il semble néanmoins que les Américains ont imposé, sinon une participation financière du gouvernement de Bonn à l'IDS, du moins sa participation au travail de coordination avec le Pentagone s'agissant des activités confiées aux firmes ouest-allemandes.

Dès la première mission de M. Bangemann à Washington, en janvier dernier, la délégation ouest-allemande avait dû céder devant l'insistance du Pentagone et accepter de séparer les négociations sur l'aspect général de la coopération technologique entre firmes américaines et allemandes des aspects particuliers concernant l'IDS. Le mandat initial de M. Bangemann, fixé le 18 décembre dernier par le conseil des ministres, prévoyait que l'IDS n'était qu'un des sous-chapitres de la négociation globale.

L'affaire de l'IDS menaçait, ces dernières semaines, de devenir un nouveau sujet d'embarras pour M. Kohl. Des informations publiées par la presse ouest-allemande faisaient état du refus des Américains de considérer sérieusement les demandes de Bonn. Dès sa déclaration gouvernementale du 18 mars 1985, où il apportait un appui politique clair à l'initiative du président Reagan, le chancelier avait lié la participation de la RFA à la phase de recherche de l'IDS à une véritable coopération, comportant notamment un échange des connaissances acquises. Cette exigence avait été à nouveau formulée en décembre dernier, en même temps que le refus de Bonn de s'engager financièrement.

Surveillé de près, à domicile, à la fois par l'aile droite du Parti démocrate-chrétien et la CSU bavaroise, partisans farouches de l'IDS, et par son ministre des affaires étrangères libéral, M. Genscher, hostile à un engagement du gouvernement en tant que tel, M. Kohl avait néanmoins promis de parvenir à un accord au moment de Pâques.

Devant le risque d'une impasse, il avait écrit lui-même au président Reagan, au début de la semaine dernière, pour lui demander de prendre davantage en compte les intérêts ouest-allemands.

L'administration américaine a-t-elle éprouvé le besoin de tirer le chancelier de ce mauvais pas en acceptant un compromis permettant au moins à celui-ci de sauver la face ? Toujours est-il que la dernière délégation envoyée à Washington pour poursuivre la négociation est rentrée dimanche à Bonn plus optimiste que de coutûme.

Les Américains auraient notamment partiellement cédé sur deux exigences de forme de la partie ouest-allemande : l'inclusion de Berlin-Ouest dans la partie de l'accord consacré à l'IDS proprement dite, et son refus de faire trop ouvertement du ministre ouest-allemand de la défense le correspondant du Pentagone sur cette question.

Des clauses secrètes

Sous ces « chinoiseries » se cache en fait la crainte du gouvernement de Bonn, autant pour des raisons intérieures qu'en raison des répercussions prévisibles sur ses relations avec l'Est, de faire apparaître l'accord comme purement militaire. Contrairement aux vœux du Pentagone – c'est la raison pour laquelle le gouvernement avait, à l'origine, prévu de noyer l'IDS dans le cadre plus large de la coopération technologique, – Bonn cherchait à lui donner la forme la plus innocente possible. C'est pour la même raison que, contrairement au souhait de la droite de la CDU, la direction de la négociation avait été confiée à M. Bangemann, en sa qualité de ministre de l'économie.

Les termes du compromis, en ce qui concerne Berlin-Ouest, ne sont pas clairs pour le moment. En revanche, il semble que les Américains aient accepté que la coordination des opérations concernant l'IDS, du côté allemand, soit officiellement effectuée par le ministère des finances, étant entendu que celui de la défense disposerait de sa propre cellule.

En revanche, on ignore tout, pour le moment, des garanties que le chancelier a pu obtenir concernant l'utilisation par les firmes ouest-allemandes des travaux réalisés pour le compte de leurs correspondants américains et, d'une manière générale, des nouvelles règles du jeu en matière d'échanges de technologies. M. Kohl s'est déclaré satisfait à l'issue de ses entretiens avec M. Weinberger, mais il s'est bien gardé d'entrer dans le détail. Comme les Américains insistent apparemment pour qu'une partie au moins des clauses de l'accord soient gardées secrètes, il est bien possible qu'on ne le sache jamais vraiment...

HENRI DE BRESSON.

AFRIQUE

Angola

LA LIBÉRATION AU ZAIRE DES OTAGES DE L'UNITA

Tension diplomatique entre Kinshasa et Luanda

Les cent quatre-vingt-dix-sept étrangers capturés, le 1er mars dernier, à Andrada (nord-est de l'Angola), par l'UNITA, le mouvement d'opposition armée au gouvernement angolais, puis libérés samedi 15 mars, se trouvaient toujours, jeudi 20 mars, à Kapanga, dans le sud-ouest du Zaïre, où ils ont été pris en charge par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ils devaient être acheminés dans la journée à Kinshasa, puis, ultérieurement, à Lisbonne.

Ces ex-otages – Portugais et Philippins, pour la plupart, – encadrés par quarante-quatre maquisards de l'UNITA, sont entrés clandestinement au Zaïre, franchissant la rivière Kasaï qui sépare ce pays de l'Angola. Le chef de l'Etat zaïrois, le maréchal Mobutu, a démenti que Kinshasa ait des relations avec le mouvement de M. Jonas Savimbi et a ordonné que les quarante-quatre maquisards soient désarmés et expulsés.

De leur côté, les autorités de Luanda ont demandé que le Zaïre renvoie en Angola les anciens otages, ainsi que leurs « ravisseurs-criminels ». Luanda s'est déclaré surpris que le gouvernement de Kinshasa ne soit pas entré en contact avec les autorités angolaises dès l'entrée au Zaïre des prisonniers. On souligne, à Kinshasa, que depuis 1978, date de la normalisation des rapports angolo-zaïrois, le gouvernement zaïrois respecte « scrupuleusement » les accords signés avec l'Angola, qui impliquent le maintien de relations de bon voisinage entre les deux pays. Kinshasa a récemment démenti des informations selon lesquelles l'aide officieuse américaine à l'UNITA transiterait par le Zaïre. – (*AFP, Reuter.*)

EUROPE

Grande-Bretagne

Andrew met fin à ses errements

De notre correspondant

Londres. – Elle est secrétaire, lui, officier de marine. Ils vont se marier. Aussi simple que cela, mais la banalité du faire-part confine au crime de lèse-majesté. La foule se pressait, mercredi 19 mars, aux portes du palais de Buckingham, pour l'annonce officielle des fiançailles, et la télévision britannique a interrompu ses programmes pour une émission en direct.

Voici des semaines que des hordes de journalistes poursuivent de leur redoutable assiduité professionnelle Miss Sarah Ferguson, « Fergie » pour ses intimes.

Le fiancé n'est autre que le prince Andrew, deuxième fils de la reine, futur duc d'York, quatrième personnage dans l'ordre de succession au trône. Mais Son Altesse royale, avec toute la familiarité due à son rang, sous le règne des médias, est plus connu comme « *Randy Andry* » – traduisez au bas mot : « *Ce coquin de Dédé* », – car il y a longtemps que dans le feuilleton le plus populaire au monde ce prince fringant s'est vu attribuer le rôle du « chaud lapin ».

Combien de chapitres ont-ils été écrits sur les multiples « aventures » d'Andrew qui semblait préférer la compagnie de beautés à la mode plutôt que celle de nobles héritières des cours européennes !

Entre autres délicieux scandales : cette liaison avec la provocante Koo Stark, dont on devait découvrir qu'elle n'avait rien caché dans un film érotique. On dit que la reine, « *très inquiète* », n'a eu de cesse d'amener Andrew à « se ranger ». Toute la famille se serait mobilisée pour le « caser ».

Sarah fait-elle vraiment l'affaire ? Ça se discute beaucoup. Mais, comme le note le *Daily Star* : « *Après tout elle est la première girlfriend à peu près décente qui soit passée à portée des baisers d'Andrew...* »

On rapporte que la reine, soulagée, se serait déclarée « *comblée de joie* » par le choix de Sarah. Qu'importe que celle-ci soit un peu plus âgée qu'Andrew, qu'elle ait eu, elle aussi, d'autres « relations », *notamment et récemment* avec un playboy de vingt ans son aîné, le manager du pilote de formule 1 Niki Lauda...

Qu'importe que sa mère ait divorcé pour épouser un joueur de polo argentin qui, comble de mauvais goût, s'est engagé dans l'armée de son pays durant la guerre des Malouines quand Andrew était de l'autre côté, dans la Navy. Qu'importe enfin que Sarah soit d'origine relativement modeste. Il aurait été étonnant qu'on ne lui trouve pas un lointain cousinage avec un membre quelconque de la famille royale. C'est fait.

On saura tout. Le *Sun* nous apprend que le couple est « *fait pour s'entendre au lit* » et qu'Andrew est « *incroyablement puissant* ». Le *News of the World* révèle que, avant de convoler avec Charles, « *Diana a rêvé un moment d'épouser Andrew* ». L'un des rares journaux à ne pas consacrer quasi quotidiennement des pages entières aux histoires de la cour, le *Guardian*, parle avec un royal mépris de « *show business* ».

Ce même mercredi, le gouvernement, dans son projet de budget, a fixé à 5 millions de livres la « liste civile » de la reine et de sa famille, une légère augmentation de 4 %, inférieure à l'inflation. A ce prix-là, comment remettre en question l'existence de la monarchie ?

Impression émue d'une habitante du village où résidait Sarah : « *C'est merveilleux, ça fait oublier toutes les mauvaises nouvelles, n'est-ce pas ?* » Karl Marx repose à Londres, pas très loin de Buckingham. « *La religion est l'opium du peuple* », disait-il. Décidément, Marx fait un peu ringard. Il est vrai qu'il n'a pas connu le culte de la famille royale britannique, ce nuage d'héroïne dans la tasse de thé des braves gens du royaume et du monde entier.

FRANCIS CORNU.

Yougoslavie

Les charmes compliqués de la démocratie à plusieurs niveaux

De notre correspondant

Belgrade. – Pendant plusieurs semaines, les « travailleurs et citoyens » yougoslaves se sont présentés aux urnes pour élire plus de soixante-dix mille « délégations » et trois millions de « délégués », qui auront à exercer dans les quatre années à venir le « pouvoir populaire ». L'opération – qui a pris fin le dimanche 16 mars – est l'une des plus compliquées du système autogestionnaire. Elle avait commencé par d'innombrables et épuisantes réunions dans les entreprises, les « communautés locales et autres organisations de base dites socio-politiques ».

Il est malaisé d'expliquer le mécanisme électoral, qui n'est pas très clair pour de nombreux Yougoslaves eux-mêmes, car si, à la rigueur, on peut trouver dans la politique intérieure de la Yougoslavie des ressemblances avec ce qui existe dans d'autres pays, le système électoral dont Edward Kardelj, le grand théoricien du régime, avait été l'initiateur, est sans équivalent dans le monde.

En effet, au cours d'un premier « cycle » électoral, le citoyen vote dans des organisations de base.

Le scrutin indirect est secret. Sur les listes composées selon une procédure « démocratique », conçues pour assurer la présence des « meilleurs », figurent assez souvent plus de candidats que de personnes à élire. L'inconvénient est que la majeure partie de ces candidats ne sont pas connus de l'électeur. Celui-ci peut cependant rayer les noms qui ne lui conviennent pas ou en ajouter d'autres à sa guise. Les candidats de toutes les listes (et il y en a plusieurs par bureau de vote) sont patronnés par l'alliance socialiste. L'opposition, elle, n'a aucune voix au chapitre.

Délégation

Le scrutin a donné lieu à des surprises. Il y a eu des localités et des bureaux de vote où il devra être recommencé, les candidats n'ayant pas obtenu le minimu de voix requises, soit 50 % du nombre des inscrits. Une des caractéristiques du premier cycle est que sur les listes ne figure aucun des grands patrons du régime.

Leur élection se fera plus tard, par voie de « délégations », d'abord au niveau communal puis à celui des républiques et régions autonomes. Avec ce système, le simple citoyen n'est pas en mesure de se prononcer directement, ne fût-ce que pour le maire de sa commune, encore moins pour les dirigeants au niveau supérieur qui, pour lui, demeurent « intouchables ».

Parallèlement aux élections du premier échelon, se tiennent des élections dans les syndicats, les organisations d'anciens combattants, de jeunesse, et d'autres organisations sociales, y compris la Ligue fédérale des communistes (le parti), qui doit tenir son congrès en juin prochain. Et comme celui-ci sera précédé des congrès de la Ligue des six républiques et des deux régions autonomes, et que les postes à pourvoir sont nombreux, le remue-ménage dans la classe politique est considérable. D'autant que de multiples demandes de démocratisation de la Ligue sont adressées à ces « forums ».

Le premier ministre « battu »

Il est prématuré de se prononcer sur l'issue des tractations en cours, mais le fait est que la Ligue de Croatie avait décidé – précisément pour prouver sa volonté de démocratisation – de présenter quatre candidats pour les deux postes qui lui sont réservés à la direction collégiale du Parti fédéral. Le scrutin fut secret et son résultat inattendu. Deux des candidats, Mme Milka Planinc, l'actuel premier ministre, et M. Juré Bilic, l'un des membres les plus influents du parti corate, furent battus par deux jeunes, MM. Suvar et Racan, le premier connu pour ses polémiques avec les intellectuels « déviationnistes » et le second comme idéologue du marxisme.

Aucune information n'a filtré sur ce qui s'est passé réellement au comité central lors de ce scrutin, mais la réunion fut « *mouvementée et polémique* ». Mme Planinc aurait été sévèrement critiquée pour ne pas avoir réussi à enrayer au cours des quatre années de son mandat l'inflation qui continue à faire rage et la hausse des prix qui, pour les seuls mois de janvier et février de cette année, a été de 14 %. Le vote du comité central croate a porté atteinte à l'autorité de Mme Planinc. Il n'aura cependant pas de suite, Mme Planinc, conformément au principe de rotation des postes, devant quitter la direction du gouvernement en mai prochain lorsqu'elle sera remplacée par M. Mikulic, représentant de la Bosnie-Herzégovine (*le Monde* du 20 février).

PAUL YANKOVITCH.

● *Lourdes condamnations pour cinq Albanais de Macédoine.* – Cinq nationalistes albanais ont été condamnés, le mercredi 19 mars, à des peines allant de trois à treize ans de prison par le tribunal de Bitola, en Macédoine (sud de la Yougoslavie), rapporte le quotidien *Politika* dans son édition de jeudi. Les cinq jeunes gens, quatre étudiants et un enseignant, âgés de vingt-deux à vingt-cinq ans, ont été jugés coupables d'avoir fondé à la fin de l'année dernière une organisation illégale pro-albanaise.

MM. Tahir Hani, Mersim Selmani, Gzim Kaleci, Garib Kaba et Suleiman Hani avaient, selon les attendus du jugement, prôné le rassemblement de tous les Albanais vivant en Yougoslavie dans une république du Kosovo qui ferait scission de la fédération yougoslave pour se rattacher à l'Albanie. – (*AFP.*)

Suède

UN TÉMOIN S'ÉTANT RÉTRACTÉ

La police libère l'homme soupçonné du meurtre d'Olof Palme

De notre correspondant

Stockholm. – L'enquête sur l'assassinat d'Olof Palme marque de nouveau le pas. Le chef de la police et le parquet de Stockholm ont décidé subitement, le mercredi 19 mars, de relâcher le suspect qui était interrogé depuis une semaine et qui devait être inculpé officiellement ce jeudi de « *complicité de meurtre du meurtre* ». Selon le commissaire Hans Holmer « *un maillon important de la chaîne d'indices a sauté* ». Ce retournement de la situation est d'autant plus spectaculaire que, quelques jours plus tôt, les policiers étaient catégoriques. La personne arrêtée, proche du Parti ouvrier européen (groupuscule extrémiste qui avait recueilli 391 voix aux élections législatives de l'automne 1985), était qualifiée de « menteur ». Quelques minutes après l'attentat, l'homme avait essayé d'arrêter une voiture, sans doute pour prendre la fuite, et il s'était ensuite engouffré dans un cinéma « *pour se cacher* ». Si plusieurs points d'interrogation subsistaient, les enquêteurs n'en donnaient pas moins l'impression d'être sur la bonne piste.

Mais l'automobiliste, qui était apparemment le témoin-clé de la police, s'est rétracté mercredi lors d'une confrontation directe avec le suspect. Les autres soupçons qui pesaient sur celui-ci n'étaient plus suffisants, dès lors, pour justifier une inculpation ou une prolongation de la garde à vue. Cela dit, la police garde, semble-t-il, certaines présomptions, et il ne faut pas exclure de nouvelles péripéties dans cette affaire. Les résultats de l'examen technique des vêtements du suspect et du couple Palme par la brigade criminelle ouest-allemande à Wiesbaden devaient être connus dans le courant de la journée de jeudi. Les experts suédois auraient décelé des traces de poudre sur les habits de la personne qui a maintenant été remise en liberté. Par ailleurs, deux cents policiers ont ratissé ces derniers jours les quartiers proches du lieu de l'assassinat pour tenter de retrouver l'arme du crime, qui est sans doute un revolver Smith & Wesson 357 Magnum.

ALAIN DEBOVE.

A TRAVERS LE MONDE

LESOTHO

Plusieurs officiers meurent en détention

Maseru. – Le conseil militaire au pouvoir à Maseru a confirmé, le 17 mars, la mort en détention de l'ancien chef adjoint des forces paramilitaires (LPF), le général B.M. Ramotsekhoane. Arrêté le 8 mars avec d'autres officiers pour s'être opposé au putsch qui a permis au général Justin Lekhanya de s'emparer du pouvoir en janvier dernier, le général Ramotsekhoane a manifesté, selon la radio lesothane, des « *problèmes de santé* » peu après son arrivée au siège de la police. Il est mort après son transfert à l'hôpital. Le 10 mars, le Conseil militaire avait annoncé la mort du colonel Sehlabo Sehlabo, ancien chef de la LPF, arrêté dans les mêmes circonstances, des suites d'une « *crise cardiaque* ». Le même jour, un troisième officier serait également mort en détention. – (*Reuter.*)

PAYS-BAS

Les socialistes ont bénéficié du vote des étrangers

Amsterdam. – Le Parti socialiste PVVA, grand vainqueur des élections municipales du mercredi 19 mars, est la formation qui a le plus bénéficié de la participation des étrangers au scrutin.

Quelque 80 % des 350 000 étrangers disposant du droit de vote ont donné leurs suffrages aux socialistes, selon une enquête publiée mercredi après la fermeture des bureaux de vote. Une vingtaine de candidats étrangers ont été élus dans les différents conseils municipaux. La poignée de petits partis fondés par les immigrés eux-mêmes n'a guère obtenu de suffrages, le nouvel électorat préférant les partis néerlandais établis.

La participation des Marocains a souffert, dans les grandes villes, de l'appel voilé du roi Hassan II à l'abstention, un appel diffusé dans toutes les mosquées, qui a donné lieu à de vives discussions entre Marocains de gauche et royalistes.

Sur le plan national, le Parti socialiste a obtenu le meilleur score avec 34,4 %. La coalition gouvernementale de centre droit, composée de chrétiens-démocrates et de libéraux conservateurs, pourrait tout juste conserver la majorité à la Chambre des députés si ces élections s'étaient appliquées au Parlement. Le scrutin est donc considéré comme un test pour les élections législatives du 21 mai prochain. – (*Corresp.*)

SUISSE

Deux Palestiniens condamnés

Genève. – Deux Palestiniens, MM. Abdoul Fattah, un médecin âgé de trente-quatre ans, et Mohamed Taher, vingt-quatre ans, « milicien » de son état, tous deux originaires du Liban, ont été condamnés par la cour d'assises de Genève à respectivement neuf ans et cinq ans de réclusion. Ils avaient déposé, le 26 avril 1985, une bombe sous la voiture du ministre plénipotentiaire de Syrie auprès de l'ONU, M. Ahmed Shaker. L'engin avait explosé sans blesser sérieusement le diplomate et son épouse (*le Monde* daté 28-29 avril 1985). Toutefois un ouvrier, projeté à terre par le souffle de la déflagration et grièvement atteint, s'était porté partie civile au procès. Une autre bombe déposée près du bureau genevois des Libyan Arab Airlines avait causé d'importants dégâts matériels, mais n'avait fait aucune victime. A leur procès, les deux hommes ont affirmé n'avoir jamais eu l'intention de tuer, mais seulement de « *donner un avertissement aux Syriens* ». – (*Corresp.*)

URSS

Vladimir Lifschitz condamné à trois ans de camp

Jérusalem (AFP). – M. Vladimir Lifschitz, un informaticien de quarante-quatre ans qui souhaite émigrer en Israël, a été condamné, le mercredi 19 mars, par un tribunal de Leningrad à trois ans de camp à régime sévère, a-t-on appris dans les milieux juifs soviétiques à Jérusalem. Accusé d'avoir « *diffamé* » l'URSS, M. Lifschitz a été condamné à la peine maximale prévue pour ce délit. Mme Lifschitz et un ami de l'accusé seront en outre poursuivis pour avoir refusé de témoigner contre lui, ajoute-t-on de même source. M. Lifschitz avait perdu son emploi après avoir demandé, en 1981, l'autorisation d'émigrer, et s'était adressé à diverses personnalités en Occident pour solliciter leur aide (*le Monde* du 20 mars).

AMÉRIQUES

Etats-Unis

COMPROMIS ET MARCHANDAGES AU CONGRÈS

Les parlementaires se rapprochent des thèses de M. Reagan sur l'aide aux « contras » du Nicaragua

De notre correspondant

Washington. – Le marchandage entre M. Reagan et le Congrès sur l'aide militaire à la guérilla antisandiniste est maintenant officiellement entamé. Il reste à savoir combien de temps va durer la négociation et quels seront les termes définitifs du compromis, mais il est, en revanche, à peu près certain que le président obtiendra, sous conditions, une partie au moins des 70 millions de dollars qu'il réclame pour les « contras » en plus des 30 millions d'assistance civile qui devraient, de toute façon, leur être accordés comme l'an passé.

Mercredi 19 mars en fin d'après-midi, alors que la Chambre des représentants, dont la majorité est démocrate, débattait depuis le matin de son projet, M. Reagan a en effet adressé au Congrès un message dans lequel il s'engage à ce que les crédits éventuellement alloués aux « *combattants de la liberté* » ne puissent servir, durant quatre-vingt-dix jours, qu'à des opérations de renseignement et qu'à un équipement en armes défensives et en matériels logistique et de communication. Les dépenses engagées à cet effet ne devraient pas dépasser 25 millions de dollars.

Ce délai de trois mois devrait être mis à profit pour rechercher une solution diplomatique au conflit, grâce à l'envoi dans la région de l'ambassadeur, M. Philip Habib, nommé il y a deux semaines représentant spécial du président pour l'Amérique centrale. Cet effort diplomatique devrait lui-même être supervisé par une commission de cinq membres désignés par la Maison Blanche sur proposition du Congrès, auquel elle devrait rendre compte des tentatives effectuées. Dans le cas où celles-ci n'auraient pas été concluantes, les restrictions posées à l'emploi des fonds seraient levées – à moins que la Chambre et le Sénat ne se prononcent, sous quinze jours, en faveur d'un blocage des crédits restant en caisse.

Préparée de longue date en coulisses (*le Monde* daté 9-10 mars), mais avancée à la veille seulement du vote de la Chambre, ce jeudi, cette proposition est taillée sur mesure pour répondre aux inquiétudes de ceux des élus qui ne sont pas hostiles par principe à une aide militaire aux « contras », mais reprochent à l'administration de ne pas avoir véritablement recherché une solution négociée.

Rassurer

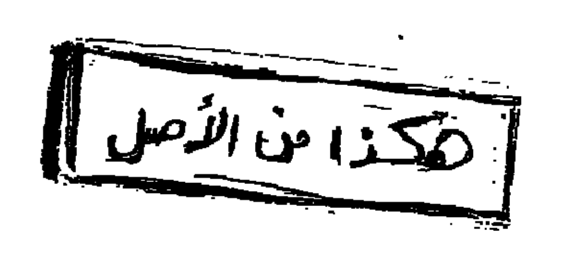
A en croire les chefs de file des représentants démocrates, le message du président n'aurait pourtant pas suffi à lui assurer la majorité dont la Maison Blanche, elle, affirmait, mercredi soir, n'être maintenant plus qu'à trois voix d'écart. On saura, jeudi soir, ce qu'il en était réellement mais il est, en tout état de cause, significatif que les dirigeants démocrates de la Chambre se soient engagés, mercredi, à inscrire à l'ordre du jour du 15 avril prochain un nouveau débat sur la question de l'aide aux antisandinistes dans l'hypothèse où le vote de jeudi aurait été négatif.

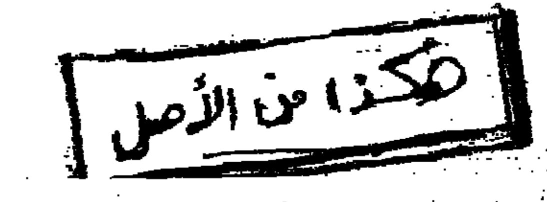
Il s'agissait, en effet, pour eux, de rassurer ceux des démocrates (et des républicains) qui, tout en estimant encore insuffisantes les concessions de M. Reagan, n'auraient pas voulu bloquer toute forme d'aide militaire. Ce geste permettra peut-être de prolonger le marchandage, et il a, pour cela, vivement irrité la Maison Blanche. Mais il constituait aussi un aveu de ce que l'intense campagne personnellement menée depuis deux semaines par M. Reagan lui a permis de marquer des points.

La presse et de nombreux élus ont eu beau dénoncer les relents de maccarthysme émanant des sommations à choisir entre le communisme et l'Amérique, ou la totale absence de preuves des accusations de trafic de drogue ou d'antisémitisme militant lancées contre les sandinistes, rien n'y a fait. Sans même – au contraire, en réalité – que l'opinion exerce une pression favorable à M. Reagan, le courant a lentement évolué au Congrès en défaveur des sandinistes, de plus en plus perçus comme force totalitaire menaçant de subversion l'ensemble de la région.

Si M. Reagan gagne jeudi, c'est un triomple qu'il aura remporté car le Sénat, que contrôlent les républicains, devrait alors rapidement donner son feu vert. S'il perd, M. Reagan n'aura, en revanche, essuyé qu'un échec provisoire qui ne l'obligera qu'à lâcher un peu plus de lest – proportionnel au nombre de voix qui lui auront manqué. Troisième hypothèse : la Chambre oppose un refus suffisamment net au président pour le contraindre à préciser que l'objectif d'éventuelles négociations n'est pas d'obtenir un retrait pur et simple des sandinistes, mais des garanties fiables sur leur respect des droits de l'opposition et leur non-ingérence dans les affaires des autres Etats de la région. Sur ces objectifs-là, un accord négocié peut être recherché, mais cette troisième hypothèse est la moins plausible.

BERNARD GUETTA.


هكذا من الأصل



ASIE

LA GUERRE CIVILE A SRI-LANKA

Déjà sept mille morts en trois ans

De notre envoyé spécial

Colombo. – *« Les tortures sont systématiques : cela va des brûlures de cigarettes sur la poitrine aux gouttelettes de plastique fondu et brûlant déversé lentement sur le dos. Récemment, une quinzaine de jeunes détenus tamouls ont eu les tendons coupés pour les empêcher de fuir. Les parties génitales des prisonniers sont particulièrement visées, y compris chez les femmes. Certaines ont été violées à l'aide de bouteilles... »* Ce témoignage recueilli dans la région de Batticaloa, il y a quelque temps, est celui d'un prêtre méthodiste. Le révérend est toujours là-bas, avec ses ouailles tamoules, mais la presse occidentale ne peut plus lui rendre visite. Le nord et l'est de l'« île d'émeraude », celle des dépliants touristiques, sont en état virtuel de guerre civile. *« Trop de journalistes sont devenus les agents des terroristes tamouls »*, se lamentent devant nous M. Lalith Athulathmudali, ministre sri-lankais de la sécurité, pour justifier l'interdiction.

De manière croissante, en effet, et pour pouvoir faire leur métier, des envoyés spéciaux acceptent l'invitation des groupes indépendantistes tamouls basés à Madras, capitale du Tamil-Nadu indien. *« Vous voulez voir Jaffna ? Venez avec nous, deux de nos bateaux partent demain soir. »* De Rameshwaram (presqu'île indienne) à la péninsule sri-lankaise de Jaffna, il y a 30 kilomètres de mer, une ou deux heures de traversée, si l'on a la chance de ne pas tomber sur un patrouilleur sri-lankais. *« De toute façon »*, remarque en souriant M. Anton Balasingham, théoricien numéro un de la lutte indépendantiste, *« nos canots équipés de trois moteurs de 60 CV sont beaucoup plus rapides que ceux de la marine gouvernementale »*, qui dispose de quelques vedettes de fabrication israélienne. Selon lui, les embarcations de la guérilla sont désormais munies de mitrailleuses légères. *« Les marins sri-lankais préfèrent généralement éviter le contact. »*

La « guerre des cocotiers », conflit sanglant qui a déjà fait autour de sept mille morts en trois ans (1), ne parvient pas, malgré ses horreurs, à mobiliser l'intérêt de l'opinion publique mondiale.

Les thèses des adversaires en présence sont connues : d'un côté la minorité tamoule hindouiste, près de trois millions d'âmes réparties un peu partout dans le pays mais majoritaires dans le Nord et certaineS localités de l'Est. Une communauté passablement malmenée ces dernières décennies, et qui se laisse peu à peu séduire par l'idée d'un mythique Eelam, l'Etat tamoul souverain et indépendant souhaité par la guérilla dans le nord et l'est de l'ancien Ceylan.

De l'autre côté, la majorité cinghalaise et bouddhiste (onze millions), qui fait un étrange complexe de minorité (2) bien que 95% du gouvernement, de la police et des forces armées en soient issus. Partis d'opposition, gouvernement, armée et clergé bouddhiste, tous sont d'accord : Ceylan ne sera pas divisée, toute idée d'autonomie du Nord et de l'Est réunis en une seule entité doit être combattue. L'Inde, « encouragée » par les cinquante millions de Tamouls qui vivent sur son territoire (3) et qui se sentent solidaires de leurs « cousins » persécutés, tente, depuis trois ans, de nouer un dialogue entre les adversaires et d'arrêter le massacre. Elle n'y est pas parvenue et les négociations sont au point mort depuis deux mois.

« L'été sera chaud », estime un diplomate de Colombo, une ville étrangement calme en dépit des tueries qui sévissent à moins de 200 kilomètres d'elle. *« Les forces cinghalaises veulent établir des positions fortes avant de retourner éventuellement à la table des négociations »*, ajoute-t-il. Les affrontements directs entre l'armée et les rebelles ne sont cependant guère fréquents. Il s'agit, la plupart du temps, de brèves escarmouches déclenchées quand un véhicule militaire saute sur une mine posée par les maquisards.

A quoi bon porter plainte ?

Une guérilla insurrectionnelle, chacun des deux camps l'a bien compris, se gagne ou se perd, auprès des populations. L'un et l'autre ne se privent pas de se servir des civils, tour à tour comme boucliers, comme otages ou – c'est surtout le cas de l'armée – comme d'un champ de tir. La tâche des forces de sécurité – mieux armées, plus nombreuses et mieux entraînées depuis quelques mois – se limite donc à occuper le maximum de positions et, accessoirement, à terroriser les populations tamoules.

Appelons-la Palamani. *« J'ai vingt-deux ans et un bébé de dix mois. Au matin du 10 janvier, une escouade de soldats est venue frapper à notre porte. Mon mari est allé ouvrir. Tout de suite, ils l'ont frappé puis emmené. Quelques minutes plus tard, trois soldats sont revenus. Ils ont arraché mes vêtements et m'ont violée chacun son tour sur le plancher de notre hutte. Ensuite, ils ont fait la même chose à ma jeune sœur (quinze ans). Je n'ai jamais eu, depuis, de nouvelles de mon époux. »* Palamani, Chandralea et les autres... Elles sont des dizaines, assez désespérées pour avoir signé des dépositions sous serment, empilées, pour l'instant, dans le bureau d'un avocat de Colombo.

« A quoi servirait-il de porter plainte ? », s'interroge M. Neelam Tiruchelvam, dernier représentant modéré du principal parti tamoul à Colombo, *« puisque les atrocités soldatesques dénoncées par les victimes depuis trois ans n'ont jamais abouti à la moindre inculpation. Seuls quelques soldats ont été renvoyés. D'une façon générale, les Tamouls ont tout simplement cessé de croire en la justice de leur pays. La troupe, à 99 % cinghalaise, est désormais perçue comme une armée ethnique et non plus nationale »*. Et les victimes des soudards n'ont souvent d'autres ressources que d'appeler la guérilla à l'aide.

Comble de l'horreur, on apprend de temps à autre que le corps du parent ou de l'ami disparu a été retrouvé, avec des dizaines d'autres cadavres entassés sur des bûchers de vieux pneus. *« Les commandos de la Special Task Force* (STF, entraînés par d'anciens as du SAS britannique) *font régner une terreur permanente »*, nous disait encore le religieux de Batticaloa. *« Au moindre incident, ils débarquent dans une localité un peu avant l'aube, le M-16 au poing, ils forcent les portes et ramassent tous les Tamouls de quatorze à quarante-cinq ans; certains en reviennent, d'autres jamais. »*

Vieille méthode dite du ratissage, qui a fait ses preuves sous d'autres cieux. *« Aujourd'hui*, affirme d'ailleurs le ministre de la sécurité, *l'Est est pratiquement nettoyé. Donnez-moi encore cinq à six semaines et les opérations pourront cesser. »* De fait, l'objectif qui était d'établir, y compris par la force et l'intimidation, l'impossibilité d'une liaison politico-ethnique entre l'Est et le Nord semble sur le point d'être atteint.

Des dizaines de milliers de Tamouls terrorisés ont fui et se sont réfugiés dans la péninsule de Jaffna – voire en Inde, – abandonnant de plus en plus l'Est à une forte majorité de Cinghalais. Et aux musulmans, pris entre deux feux. On laisse entendre à Colombo que cette situation nouvelle pourrait permettre au gouvernement du président Jayewardene d'octroyer des concessions aux Tamouls du Nord sans déclencher l'ire de la majorité électorale cinghalaise. Des négociations secrètes, et « informelles », se sont poursuivies ces derniers mois.

Mais les contacts auraient cessé tout récemment, et M. Athulathmudali prévient que ses forces *« sont désormais presque capables de lancer une attaque totale sur Jaffna »*, la péninsule-bastion des séparatistes. D'après un avocat de cette région de passage dans la capitale, il y aurait entre mille et quinze cents maquisards armés dans la seule zone urbaine de Jaffna (environ cent cinquante mille habitants tamouls). Ce sont eux qui font la loi et contrôlent plus ou moins l'administration de la vieille cité balnéaire. Eux, aussi, qui sèment parfois la panique dans la population en raison de leurs incessantes rivalités.

Il y a un mois, deux anciens députés du *Tulf*, le parti modéré des Tamouls, ont été assassinés par l'un des groupes, les autres condamnant piteusement l'opération. Les gens de la ville ont protesté, mais cela n'a rien changé. *« Il y a quelques semaines*, reconnaît M. Balasingham, idéologue en chef des Tigres libérateurs du Tamoul-Eelam (LTTE, le plus actif des cinq grands mouvements armés du séparatisme), *des militants de l'ERPLF* (le plus marxiste des cinq) *ont abattu deux de nos supporters à Vavuniya. Nos hommes ont arrêté le commandant local du groupe et ils l'ont exécuté. »* Les affrontements qui s'ensuivirent firent une dizaine de morts...

Les « zones de sécurité »

Ces querelles meurtrières font évidemment l'affaire des forces gouvernementales et donnent du poids aux arguments de Colombo selon lesquels *« nombre de ces prétendus guérilleros sont tout simplement des bandits de grand chemin »*. Les « bandits », pourtant, sont assez organisés et équipés, pour maintenir une pression suffisante sur la garnison cinghalaise locale et l'empêcher de sortir du vieux fort hollandais de Jaffna (bâti en 1632) dans lequel de trois à quatre cents soldats sont en état virtuel de siège depuis des mois. *« Ils sont ravitaillés par voie aérienne et ne sortent qu'en convois blindés* (des engins fabriqués en Afrique du Sud notamment, sous licence française Panhard) *survolés par des hélicoptères »*, confirme notre avocat du Nord.

Depuis le 16 janvier, cependant, les autorités ont décrété tout autour du fort et de la soixantaine de bases militaires disséminée dans la jungle du Nord et de l'Est, une « zone de sécurité » d'un rayon de 1 000 mètres. La mesure s'ajoute à l'interdiction quasi totale de sortir leurs bateaux pour les cent mille pêcheurs du Nord, vexation étendue, le 2 mars, à tous ceux de l'Est (soit environ deux cent mille de plus). De sérieux problèmes de malnutrition sont déjà visibles chez les enfants de ces marins, la plupart tamouls évidemment. L'objectif de la disposition est de restreindre les mouvements maritimes de la guérilla entre l'Inde et l'île.

« Au moindre coup de feu, explique, de Madras, M. Amrithalingam, le secrétaire général du TULF, *les soldats peuvent désormais impunément bombarder les habitations civiles les plus proches de leur camp. »* A Jaffna-Ville, cinquante mille personnes au moins sont ainsi tenues en otages par les soldats gouvernementaux du fort hollandais. A l'intérieur de leur « cordon de sécurité » se situent huit hôpitaux, neuf écoles, le bazar, la poste, le marché aux poissons, le dépôt général d'autocars, plusieurs églises et temples hindous, des milliers d'échoppes et de résidences. Il y a deux semaines, trois retraités venus toucher leur pension à la poste ont été froidement abattus par les soldats du fort.

« Notre politique n'est pas de tuer des Tamouls »

« Il faut bien que nos troupes se protègent, expliquera M. Athulathmudali. *Il arrive en effet que l'enthousiasme ou l'ignorance conduisent les forces de sécurité à des incidents regrettables. Mais ce n'est pas notre politique de tuer des Tamouls innocents. N'oubliez pas que nous avons affaire à des terroristes parmi les plus brutaux du monde. Hier encore, à Kilinochchi, on a retrouvé le corps d'une jeune Tamoule pendu à un réverbère* (4). *Elle avait été violée avant d'être tuée. »*

Convaincue de s'être laissé piéger par le président Jayewardene, qui a utilisé les négociations et les deux cessez-le-feu arrachés à la guérilla pour acheter des armes et recruter de nouveaux soldats, l'Inde semble avoir décidé de fermer à nouveau les yeux sur les activités des maquisards repliés sur son territoire. Ces derniers confirment qu'ils ont retrouvé *« une certaine liberté de mouvement »*.

Pour Anton Balasingham, *« c'est la confrontation militaire des trois à six prochains mois qui déterminera à la fois le destin des négociations et celui de notre peuple. »* Place au feu donc, et tant pis pour les civils – tamouls mais aussi Cinghalais – qui font quotidiennement les frais de la guerre. *« Dans quelques mois*, ajoute l'homme-phare de la nébuleuse eelamiste, *nous aurons des missiles Sam-7, et nous pourrons résister aux bombardements aériens. »*

Depuis le premier de ces raids aériens, le 19 février, à 6 kilomètres du centre de Jaffna, la guerre a pris un nouveau tournant. Un second bombardement, qui a fait des dizaines de victimes innocentes, a eu lieu dans la nuit du 26 au 27 février. Officiellement, les trois chasseurs-bombardiers Marchetti (de fabrication italienne) et les hélicoptères Bell de l'armée sri-lankaise ont détruit des *« caches terroristes »*.

Un troisième raid a été opéré à l'aube du 12 mars sur la péninsule de Jaffna et les environs de Batticaloa. D'après les « tigres » de Madras, en communication radio quotidienne avec leurs sanctuaires sri-lankais, il y aurait eu huit morts, dont un couple de retraités.

Les appareils de l'armée de l'air – une douzaine de Marchetti et une vingtaine de Bell – seraient, d'après des sources indiennes, *« généralement pilotés par des mercenaires britanniques, un Belge, un Australien et un Rhodésien »*. *« Faux*, rétorque le ministre de la sécurité, *les spécialistes étrangers que nous avons embauchés ne participent pas aux opérations. Ils sont là pour entraîner nos pilotes, et certains sont déjà repartis. »* Selon de bonnes sources, toutefois, les *« spécialistes »* étrangers, dont le salaire (20 000 F par mois) provoque des jalousies chez les pilotes nationaux – payés deux fois moins cher, – auraient menacé de rompre leur contrat si jamais l'un des leurs était abattu par un Sam-7. Risque-tout, mais pas kamikaze...

« Leur » ministre, cependant, est optimiste. *« Nous avons déjà acheté l'antidote au missile sol-air, il n'y aura pas de problème »*, sauf si, comme certaines ambassades occidentales le craignent pour leurs touristes, *« un groupe plus fanatique que les autres venait à faire un carton sur un gros Boeing Air Lanka... »*

PATRICE CLAUDE.

(1) Selon une organisation de droits civils, de mars à fin janvier 1986, au moins deux mille cinq cent quatre-vingt-sept personnes ont été tuées dans le Nord et l'Est. Dans la même période, douze mille personnes ont été arrêtées, et cinq cent quarante-sept ont disparu.

(2) Notamment par rapport aux cinquante millions de Tamouls indiens du Tamil-Nadu, tout proche. La « curie » bouddhiste rappelle également périodiquement que sa religion est née sur le sol indien et qu'elle en a totalement disparu, « digérée » par l'hindouisme.

(3) Sans compter les cent vingt-cinq mille Tamouls sri-lankais réfugiés en Inde au cours des trois dernières années.

(4) C'est la méthode des militants séparatistes que de « juger » les « collaborateurs » tamouls et, en cas d'exécution, de pendre leur cadavre bien en vue.

LA CATASTROPHE DU BOEING D'AIR INDIA (329 MORTS EN JUIN 1985)

La thèse de l'attentat est confirmée par la commission d'enquête indienne

De notre correspondant

New-Delhi. – On s'en doutait : c'est bien une bombe qui a détruit en vol le Boeing 747 d'Air India, le 23 juin 1985, causant la mort des trois cent vingt-neuf personnes qui étaient à bord. L'explosion, qui a brisé l'avion en deux morceaux, s'est produite à 7 h 14 GMT, à 10 000 mètres d'altitude, alors que l'appareil, en provenance de Toronto, s'approchait de Londres-Heathrow, son ultime escale avant Bombay et Delhi.

La conclusion définitive de la commission d'enquête indienne, dont le rapport final (220 pages) a été remis, le 27 février, au gouvernement de New-Delhi, mais qui n'a toujours pas été rendu public, s'appuie, selon M. Jagdish Tytler, ministre de l'aviation civile, sur des *« preuves circonstancielles et directes »*. La commission, dirigée par le juge B.-N. Kirpal et quatre assesseurs, a reçu copie des deux « boîtes noires » – l'enregistreur de voix du cockpit, et celui des données de vol, récupérées, grâce à une technologie française, à plus de 2 000 mètres de fond dans l'Atlantique. – des photographies, et des films vidéo des débris sous-marins de l'avion.

Seuls quelques morceaux de la carcasse et cent trente-deux cadavres ont pu être ramenés à terre. La commission a examiné plusieurs centaines de documents divers, lu une cinquantaine de témoignages écrits et entendu une centaine de personnes, parmi lesquelles un spécialiste de la firme Boeing, des enquêteurs de la police montée canadienne, des médecins légistes britanniques ainsi que des experts civils et militaires indiens.

D'après les dépositions, la bombe se trouvait dans la soute à bagages, à l'avant de l'appareil. Le rapport indien, s'il officialise ainsi la thèse de l'attentat, ne fait pas pour autant état de ses auteurs.

On se souvient qu'au lendemain de la catastrophe – l'une des plus tragiques de l'histoire aérienne mondiale, – deux groupes de terroristes indiens, l'un sikh, l'autre cachemiri, avaient revendiqué le sabotage. Les enquêteurs, aussi bien indiens que canadiens, n'ont jamais pris la piste cachemiri au sérieux et se sont plutôt intéressés aux extrémistes sikhs, assez nombreux au Canada, et notamment dans la région de Vancouver.

Le 7 novembre dernier, deux sikhs, connus pour leur fanatisme et recherchés en Inde pour meurtre, avaient d'ailleurs été arrêtés par la police montée, avant d'être relâchés sous caution pour insuffisance de preuve (*le Monde* du 9 novembre 1985). La police canadienne poursuit son enquête et semble avoir établi un lien étroit avec une autre explosion, qui s'était produite le même jour que la catastrophe du *Kanishka* – c'était le nom de baptême du jumbo indien – à l'aéroport de Tokyo-Narita, et qui avait entraîné la mort de deux bagagistes nippons.

Un détecteur d'explosif inefficace

Là encore, il s'agissait d'une bombe, déposée dans une valise qui devait être chargée à bord d'un autre vol d'Air India. Selon un journaliste canadien, M. Salim Jiwa, auteur d'un livre sur l'attentat, *The Death of Air India Flight 182*, les deux explosions, presque simultanées, devaient se produire alors que les appareils étaient au sol et presque vides. *« Les auteurs de l'attentat ne voulaient pas la mort d'autres gens »*, écrit-il.

Malheureusement, le vol 182, retardé au départ de Toronto par un incident technique mineur, eut lieu avec deux heures de retard... D'après la minutieuse reconstitution opérée par la commission Kirpal, le bagage piégé fut déposé au comptoir de la Canadian Pacific Air, à Vancouver, pour être chargé ensuite sur le vol Air India à Toronto. Pratique en principe interdite, le bagage fut enregistré depuis Vancouver pour sa destination finale à New-Delhi, après qu'un passager sikh, un certain M. Singh – mais tous les sikhs ont introduit un singh (lion) dans leur patronyme – eut vigoureusement insisté auprès de l'agent de comptoir et retardé toute une file de passagers.

La même technique fut utilisée pour la valise piégée de Tokyo, partie du Canada, et qui devait être embarquée à bord du vol de correspondance Air India 301, une heure après l'explosion. Inutile de dire que si ces informations se confirment, les autorités canadiennes risquent gros. D'autant que, toujours selon le rapport Kirpal, le bagage piégé aurait pu être détecté à Toronto si la machine à rayons X de l'aéroport n'avait été précisément en panne ce jour-là...

Un détecteur d'explosif portable fut bien utilisé à sa place mais, beaucoup moins puissant que la machine défaillante, celui-ci n'aurait *« fait retentir qu'un faible bip-bip qui n'attira pas plus que ça l'attention des manipulateurs de l'engin »*. Un appareil identique fut d'ailleurs testé par la police canadienne et celle-ci découvrit que, même posé tout contre une charge de plastic d'un genre commun, l'engin n'émettait pas le moindre sifflement.

Les Lloyds de Londres, assureurs d'Air India, poursuivis par les familles des victimes, se sont d'ores et déjà retournés contre les autorités canadiennes qui avaient été invitées, deux fois auparavant par New-Delhi à renforcer la sécurité des vols d'Air India.

D'après M. Salim Jiwa, cependant, l'arrestation des *« vrais coupables »* ne serait *« qu'une question de temps (...). La police montée connaît le nom de l'homme qui a fabriqué les bombes, et celui-ci sait qu'elle sait »*. Prudentes, les autorités canadiennes ne se sont pas prononcées sur les révélations du journaliste.

PATRICE CLAUDE.

Philippines

M. Marcos « généreux donateur » ?

Washington (*AFP*). – Les documents emportés par Ferdinand Marcos dans son exil font mention de deux contributions de 50 000 dollars aux campagnes électorales des présidents Jimmy Carter et Ronald Reagan en 1980. M. Jovito Salonga, chef de la commission philippine d'enquête sur les transactions financières des Marcos, a déclaré à la télévision que ces contributions auraient transité par la société philippine Mabuhay.

Il a trouvé trace de ces versements dans les quelque deux mille trois cents documents saisis par les douanes américaines dans les bagages de l'ex-président lors de son arrivée à Hawaï et transmis par le département d'Etat.

« L'ennui avec ces documents, observe M. Salonga, *c'est qu'ils ne portent ni signature ni paraphe. Il s'agit simplement d'une liste dactylographiée de contributions faites par une certaine société philippine portant le nom de Mabuhay. »*

La législation américaine limite les donations aux fonds électoraux à 1 000 dollars pour les citoyens américains et interdit aux hommes politiques d'accepter des contributions étrangères.

Un porte-parole de la Maison Blanche a estimé que ces informations étaient fausses, car, selon lui, une telle contribution *« ne serait pas passée inaperçue »*.

Au total, les documents font mention d'une vingtaine de versements, s'échelonnant entre 500 et 50 000 dollars, à des hommes politiques américains.

De son côté, l'ex-chef d'état-major philippin, le général Fabian Ver, a comparu mardi devant un grand jury fédéral de Virginie enquêtant sur des irrégularités concernant l'aide militaire américaine aux Philippines du temps de M. Marcos. Le général a fui son pays en même temps que le président.

politique

LA FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

« Fichu métier ! »

« Fichu métier ! » : M. Mitterrand pensait aux journalistes qui font le pied de grue dans la cour de l'Elysée et à lui-même lorsque, mercredi 19 mars, à l'heure où, d'ordinaire, s'achève le conseil des ministres, il est sorti sur le perron pour soutenir le moral des troupes photographiques et « scribouillardes », comme dirait M. Raymond Barre.

La cour était pleine, mais de visiteur premier ministre, point. M. Chirac, pressenti, s'est fait attendre et, jeudi matin, on l'attendait toujours. Mystérieux, comme de coutume, M. Mitterrand n'a pas dit s'il avait eu pour le chef de gouvernement de son choix les mêmes attentions que pour les journalistes auxquels, redoutant qu'ils ne prennent froid, il a offert le café.

« Fichu métier ! », pensait sans doute, *in petto*, M. Chirac, au même moment, en son Hôtel de Ville de Paris, où les consultations prenaient un tour kilométrique. Le premier ministre qui s'était laissé pressentir la veille, qui avait accepté dans la nuit, mais qui n'était pas encore officiellement désigné, a reçu, dans la journée de mercredi, dix-sept personnes, dont certaines ont bénéficié de deux audiences.

« Fichu métier ! », que M. Valéry Giscard d'Estaing, tout compte fait, peut se féliciter d'avoir laissé aux autres. L'ancien président de la République n'avait pas quitté son Auvergne. Hercynien, il a transmis à Paris un message désabusé : M. Chirac, paraît-il, lui avait proposé la présidence de l'Assemblée nationale, et voilà qu'on lui parlait, pour le même poste, d'un habitué, M. Jacques Chaban-Delmas ! Vous vous rendez compte ! Ce Chaban, qui était son candidat au « perchoir » de l'Assemblée en 1978, lorsque ce diabolique M. Chirac prétendait lui imposer M. Edgar Faure ! Passez muscade... Seul à Chamalières, M. Giscard d'Estaing en rit encore : il a confié qu'il se sentait un peu dans la peau d'un Barre numéro deux.

Elysée, Hôtel de Ville de Paris, Chamalières : dans ce triangle des Bermudes françaises ont disparu, ce sombre mercredi, un ministre des relations extérieures, un garde des sceaux, un ministre de la défense. M. François Léotard se voyait bien complimenter l'armée française et passer en revue la Royale en rade de Toulon. En vertu des accords « d'harmonie » passés entre MM. Mitterrand et Chirac, la veille, le maire de Fréjus puisera ses premiers galons au fond d'un autre portefeuille.

M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, a eu l'honneur d'un tour de piste et s'est autorisé, en sortant pour la deuxième fois du bureau de M. Chirac, à faire savoir qu'il avait *« décliné l'offre d'entrer au gouvernement »*. M. Dailly a précisé que le ministère de la justice lui avait été proposé. Au terme d'un aller-retour au Sénat, où l'attendait M. Poher, il a préféré s'intéresser *« aux échéances qui se préparent »* au palais du Luxembourg. Le mandat sénatorial de M. Dailly est renouvelable en septembre. Ainsi s'éclipse l'un des porte-parole de l'opposition à l'extension, proposée par M. Mitterrand à l'été 1984, de la procédure référendaire. L'un des adversaires, aussi, de l'abolition de la peine de mort.

Veto présidentiel

Ministre des relations extérieures porté disparu, M. Jean Lecanuet avait pourtant bien commencé sa journée. Reçu mercredi matin par M. Chirac, sollicité pour un poste ministériel, il a – c'est devenu rituel – demandé *« un délai de réflexion »*. Il ajoute que, *« de son point de vue »*, la cohabitation, *« nécessité qui découle de l'existence d'une majorité, n'entraîne pas la collaboration obligatoire avec M. Mitterrand »*. C'était une première surprise, si l'on se souvient que M. Lecanuet a été de ceux qui réclamaient le plus fort le départ du président de la République en cas de victoire de la droite.

Deuxième surprise : en fin de journée, M. Lecanuet explique à Europe 1 que le poste qui lui avait été proposé était celui des affaires étrangères, mais que le président de la République avait opposé son veto. La *« collaboration »* écartée le matin devient le soir *« un risque »*. Veto présidentiel, sans doute : il n'y a pas beaucoup d'hommes politiques français qui aient, en matière internationale, de positions aussi tranchées que M. Lecanuet. Elles sont atlantistes depuis vingt-cinq ans. Comme M. Léotard, le président de l'UDF a été victime de *« l'harmonie »* qui tue, entre le chef de l'Etat et les secteurs-clés du gouvernement.

M. Lecanuet estime que le premier ministre doit choisir ses collaborateurs *« en toute indépendance »*. Mais c'est peut-être bien « en toute indépendance » que M. Chirac s'est subitement retrouvé en accord avec M. Mitterrand. Cela lui évitera, au moins de renouveler l'épreuve de la pénible cohabitation qu'il avait subie lorsque, premier ministre en 1974, il était flanqué du maire de Rouen, ministre d'Etat dans un premier temps et garde des sceaux.

La bataille, on le voit, faisait rage, mercredi, sur un front mouvant, autour de questions explosives : qui fait le premier ministre, qui choisit les membres de son gouvernement ? M. Mitterrand avait eu le bon goût d'effectuer *« un tour d'horizon »* en compagnie de l'homme qui s'imposait, le chef de la formation la plus importante de la nouvelle majorité. M. Chirac s'y était prêté avec la meilleure grâce du monde. Mais voilà que les partis s'en mêlent !

M. Philippe Séguin, ministre en puissance, tenait à souligner la nuance : *« M. Chirac est allé à l'Elysée à l'invitation de M. Mitterrand. Il n'en est pas ressorti premier ministre. Ce n'est pas M. Mitterrand qui a nommé tout seul M. Chirac »*. Qui d'autre, alors ? Le RPR et l'UDF, il est vrai, l'avaient investi avant. Ils lui ont accordé leur bénédiction, mardi soir à l'Hôtel de Ville.

Ayant sacré premier ministre le visiteur du président, les partis de la majorité se sont réservés aussi un droit de regard sur la cérémonie de confirmation des ministres. *« Tout ça me paraît très bon »*, assurait M. Jean-Claude Gaudin, en fin de matinée, lorsqu'il est sorti du bureau de M. Chirac. Mais, au Palais-Bourbon, le président – sortant et aussitôt reconduit – du groupe UDF de l'Assemblée nationale a entendu du moins bon. On s'est inquiété un moment, parmi ses amis, de quelque malignité complice entre MM. Mitterrand et Chirac, dont l'UDF risquait de faire les frais. MM. Léotard, Lecanuet, Dailly tombaient au champ d'honneur, tandis que le RPR restait debout.

C'est aux barristes qu'il revient naturellement de mitonner les formules les plus assassines. *« Grotesque »*, lâche M. Philippe Mestre, en considérant de loin les tours de manège de l'Hôtel de Ville. *« En voyant ce ballet, les Français ont déjà jugé la cohabitation »*, assure M. Charles Millon. M. Philippe Séguin, qui fut naguère soupçonné de barrisme et se transforme en bouclier de M. Chirac, confie suavement à Europe 1 : *« Il ne me choque pas que le premier ministre donne suite à certaines récusations du président. »*

« Les choses se développent normalement », comme dirait M. Chirac, qui a même reçu M. Georges Donnez, secrétaire général du Parti social-démocrate. M. Donnez pensait, en milieu d'après-midi, qu'un poste ministériel serait accordé au PSD par M. Chirac. Fichu métier !

La liste du gouvernement de M. Chirac

(Suite de la première page.)

M. Alain Carrignon était cité à l'environnement, M. Alain Devaquet aux universités, M. Michel Noir aux PTT. D'autres noms circulaient encore comme Mme Nicole Catala, professeur de droit, ou Mme Michèle Alliot-Marie, nouveau député des Pyrénées-Atlantiques.

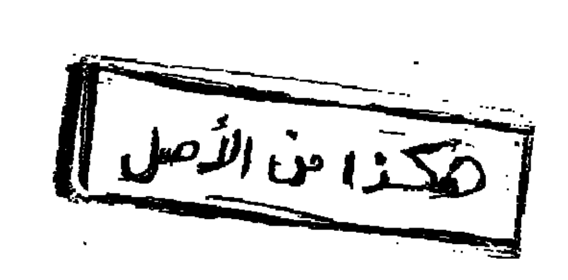
Enfin, M. Alain Juppé, député RPR de la capitale, ancien adjoint au maire de Paris, comme ministre délégué au budget, et M. Camille Cabana, secrétaire général de la Ville de Paris, comme ministre délégué à la privatisation, pourraient devenir les collaborateurs directs de M. Edouard Balladur – élu de Paris depuis dimanche, – nommé ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Ce dernier apparaît non seulement comme le principal ministre du gouvernement mais aussi comme le conseiller politique le plus important du nouveau premier ministre. C'est lui qui a assisté M. Chirac pendant toute la période de formation du gouvernement et qui se trouvait à ses côtés lors de ses audiences, après avoir, depuis plusieurs mois, joué auprès de lui un rôle discret mais fondamental de confident et de conseiller.

Le dosage auquel M. Chirac a dû procéder avec ses alliés de la coalition ne lui a pas permis d'appeler auprès de lui toutes les personnalités éminentes de l'UDF qui étaient candidates. Toutefois, le secrétaire général du PR, M. François Léotard, a accepté de renoncer à la défense pour prendre la culture et la communication, le président du CDS, M. Pierre Méhaignerie, a pris l'équipement et le président du Parti radical, M. André Rossinot, les relations avec le Parlement.

Mais M. Lecanuet n'a pas plus été admis par M. Mitterrand à diriger la diplomatie, que M. Dailly, sénateur, ne l'a été à garder les sceaux. Quant à M. Giscard d'Estaing, dont le nom avait été cité pour divers ministères, sa candidature n'a pas été retenue.

Moins étoffé que bien d'autres, et notamment celui de M. Fabius, qui comptait quarante-deux membres, le gouvernement comptera au maximum une trentaine de personnalités. M. Chirac attend de ce resserrement un surcroît de cohérence et d'efficacité. Le nouveau premier ministre entend en effet agir vite et fort, notamment dans les deux domaines où il a placé ses collaborateurs personnels : l'économie et le social d'une part, la sécurité et l'intérieur, d'autre part.

Il restera au gouvernement un délai de grâce pour s'installer et préparer ses réformes les plus urgentes, puisque l'Assemblée nationale élue dimanche dernier n'aura d'existence juridique que le 2 avril. C'est à elle que M. Chirac veut réserver ses premières interventions et l'exposé de son programme pour lequel il devrait s'assurer de la « confiance » de sa majorité.



POLITIQUE

LA FORMATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

DANS LES COULOIRS DU PALAIS-BOURBON

« On ne va pas s'embêter... »

Le printemps fleurit déjà dans les couloirs du Palais-Bourbon. Du salon de la Paix aux Quatres Colonnes, les nouveaux élus gambadent avec l'allégresse des jeunes poulains découvrant les plaisirs de la prairie. La législature ne commence – officiellement – que le 2 avril, mais comment empêcher des hommes et des femmes qui ont si longtemps rêvé de l'Assemblée nationale de s'y précipiter aussitôt, dotés de leur passeport électoral. Même les vieux briscards, ceux qui depuis si longtemps y siègent, ne peuvent se retenir d'y venir parader.

Les amis de Jean-Marie Le Pen ont été parmi les premiers à débouler dans le quartier. Ils sont venus en bloc, en rangs serrés, derrière leur chef, dès la fin de la matinée du mercredi 19 mars. Objectif : la photo de famille du Front national sur l'escalier d'honneur du Palais. Les journalistes, qui ont bien entendu compris la nouvelle importance de ce haut-lieu de la démocratie s'y pressent eux aussi. La composition du futur gouvernement circule de bouche à oreille. Les ministres perdent leur portefeuille plus vite que sous la IVe République. Chaque homme politique est pressé de questions, mis à la torture (morale), sommé de livrer quelques noms. Le toujours porte-parole de l'Élysée, récent préfet et futur député, Michel Vauzelle, ne lâche rien.

De banquettes en banquettes, Philippe Seguin change d'interlocuteurs presque aussi vite que de ministère. Placé gagnant dans tous les tiercés, il profite une dernière fois des privilèges du député « chouchou » des journalistes. Mais, nouvelle responsabilité oblige, il a laissé à Epinal son ironie féroce et ces petites phrases assassines.

Une chose est sûre : à en croire les uns et les autres, un poste ministériel a été proposé à une bonne centaine de députés. Le quarteron de « barristes de convictions », dont la fidélité à l'ancien premier ministre est à toute épreuve, se vante d'avoir refusé d'entrer au gouvernement. Tels des rocs que rien ne peut émousser, M. Edmond Alphandery et M. Pascal Clément étalent assez de grandeur d'âme pour avoir résisté à toutes les amicales pressions. Si un poste intéressant dans le fonctionnement de l'Assemblée leur était proposé, leur réponse pourrait être différente. Pour M. Jean-Claude Gaudin, l'affaire est déjà réglée : il a été réélu par acclamation président du groupe UDF. Veiller à l'unité parlementaire des giscardo-barristes est plus utile, estime-t-il, que de s'asseoir autour de la table du conseil des ministres.

Les « miraculés »

Serein, M. Louis Moulinet (PS, Paris) promène la mine épanouie d'un homme qui n'en revient pas encore de figurer parmi les « miraculés » du 16 mars. Dans les salons Pujol, Casimir-Perier et Delacroix, les vrais anciens qui, comme M. Roland Nungesser (RPR, Val-de-Marne), n'en sont pas à la première rentrée des classes, croisent certains faux « nouveaux » qui, comme Mme Edith Cresson (PS, Vienne), n'ont jamais siégé, appelés qu'ils étaient à des tâches ministérielles, et les vrais nouveaux qui, comme M. Michel Pelchat (UDF, Essonne) sont pressés d'étrenner leurs nouveaux habits d'élus du peuple. Comme des étudiants sages, ils passent de guichet en guichet pour régler avec l'administration du Palais toutes les formalités d'inscription.

Comme aux collégiens, on leur remet les livres indispensables à leur scolarité : le règlement de l'Assemblée et son répertoire téléphonique. Mais en plus ils ont droit à un beau cartable en cuir. A l'intérieur : leur écharpe tricolore, la cocarde de leur voiture, leurs « baromètres (les deux insignes, le grand et le petit, de leur fonction). Pour faire bon poids : un agenda de poche et un agenda de bureau, et ultime cadeau un porte-feuille en cuir, histoire de faire oublier aux trente-cinq ministres déchus leurs maroquins, et de calmer les regrets de ceux qui bien plus nombreux rêvaient de leur succéder.

Touchantes retrouvailles

Les retrouvailles sont touchantes. Dans le deuxième sous-sol, où se réunit pour la première fois, le groupe UDF, on n'arrête pas de se congratuler. Les félicitations succèdent aux embrassades. Les battus de 1981, repêchés en 1986, sont particulièrement entourés, de même que les « divers-droite » qu'un coup de fil amical de M. Gaudin a attiré au bercail. M. Jean Bousquet (Gard) a quand même du mal à éclairer d'un sourire un visage renfrogné. Mme Christine Boutin (Yvelines), elle, éclate de bonheur. Ne lâchant pas M. Raymond Barre d'une semelle – un Raymond Barre très joyeux – elle profite ainsi des flashs des photographes et des caméras des télévisions qui assaillent le député de Lyon. M. Paul-Louis Tenaillon, son adversaire centriste du 16 mars, a partagé le même ascenseur (heureux présages d'une cohabitation harmonieuse ?), mais il se tient – prudemment – à l'autre bout de la salle.

M. François Léotard, lui, fait l'entrée remarquée d'un (déjà) ministre. Il est flanqué de ses deux amis, MM. Alain Madelin et Gérard Longuet, qui figurent aussi sur tous les « tickets » du PMU gouvernemental. M. Valéry Giscard d'Estaing, brille par son absence. Il a préféré rester sur son Aventin auvergnat, explique – sans difficulté – son entourage, pour ne pas être mêlé aux laborieuses négociations sur la composition de l'équipe ministérielle.

Doyen d'élection, M. Raymond Marcellin ne présida que le temps de laisser la place à M. Gaudin. Une fois applaudis, un à un, les élus et réélus de l'UDF, une fois prononcées quelques fortes paroles sur la difficulté des tâches à venir, la première grogne anti-RPR se donne libre cours (lire page 36). A la sortie le préfet-député barriste n'a pas d'objection à ce que le préfet-député chiraquien, Robert Pandraud, découpe depuis la Place Beauvau, les futures circonscriptions du retour au scrutin d'arrondissement : *« Ici toutes les voix vont compter, il faudra que le gouvernement soit très, mais vraiment très gentil avec nous »*.

Les trois coups de la nouvelle pièce jouée au Palais-Bourbon sont frappés. Tout le monde est d'accord : *« On ne va pas s'embêter... ! »*

Th. B.

1974-1976 : Matignon, première version

Premier ministre ! M. Jacques Chirac a déjà vu le film. Ou plutôt : il en a déjà été l'acteur principal, du 27 mai 1974 au 25 août 1976. En ce mois de mars 1986 que reste-t-il de la première version ? Quelles images anciennes, plus durables que les autres, pouvaient-elles se bousculer dans la tête du maire de Paris lorsqu'il a gravi le mardi 18 en fin d'après-midi les marches du palais de l'Elysée pour aller s'entretenir avec l'adversaire politique d'hier, « son » chef de l'Etat désormais ?

La première fois donc, c'est le 27 mai 1974. Président de la République fraîchement élu, M. Valéry Giscard d'Estaing appelle comme premier ministre M. Chirac. Ses qualités, sa carrière y sont pour quelque chose. Cette nomination, c'est aussi le prix payé pour une extrême et efficace habileté, certains diront le salaire de la trahison. M. Chirac a extrait des rangs de l'UDR le groupe dit des « 43 ». Il a lâché M. Chaban-Delmas. Il a soutenu de plus en plus ouvertement la candidature de M. Giscard d'Estaing. Tout cela n'a pas peu contribué à son élection. L'homme d'Etat venu du Puy-de-Dôme doit bien cela au futur homme d'Etat sorti de la Corrèze.

Comme le dit alors M. Chaban-Delmas, *« d'une situation imperdable, nous sommes arrivés à une situation ingagnable »*. Au soir de cette nomination, la salle Colbert de l'Assemblée nationale résonne de bien étranges éclats. Le député Hector Rolland se fait huer quand il prophétise que M. Chirac sera *« un grand premier ministre »* et propose le nom de celui qui fait encore trembler d'indignation plus d'un gaulliste *« pur sucre »* comme... chef de l'UDR. Le pittoresque député de l'Allier a alors ce mot profond et – qui le sait alors ? – inusable : *« Ceux qui ici me conspuent iront lécher les bottes de Chirac avant moi, et moi d'ailleurs je n'irai pas. »*

Premier conseil des ministres. Souffle, souffle donc, zéphyr du libéralisme, version état de grâce ! On va supprimer les écoutes téléphoniques *« si elles existent »* ; on va développer le droit d'asile politique... Le chef de l'Etat parle d'or à son gouvernement : *« Nous sommes ici pour changer la France et non pour faire carrière, ni vous ni moi. »*

Tout n'est pas rose pour autant. Le plan de rigueur s'annonce. Il faut essayer de juguler la hausse des prix et de retrouver l'équilibre de la balance des paiements. Pression fiscale accrue, contrôle renforcé des prix. Souffle, souffle, bise froide du dirigisme !

Au terme d'une déclaration gouvernementale, un vote positif sanctionne l'engagement de responsabilité du gouvernement. *« Dans le cadre de nos institutions*, a fait savoir le jeune premier ministre, *il nous appartient aujourd'hui de tracer d'une main ferme un dessin harmonieux. »*

« Le Monde du 7 juin 1974 »

Les traits sombres sont déjà dans l'esquisse. *« Notre soutien sera ferme, résolu et peut-être intransigeant »*, lance l'éternel président du groupe de l'UDR, M. Claude Labbé. A peine nommé ministre des réformes, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber « ouvre sa gueule », pour user de la classification plus tard formalisée par M. Jean-Pierre Chevènement. Il faut le démissionner.

Rigueur économique, abaissement de la majorité électorale à dix-huit ans, invention des questions d'actualité à l'Assemblée nationale : le cocktail servi aux Français reste divers, miel et vinaigre. M. Chirac veut *« rendre la société plus juste, plus humaine et aussi plus agréable à vivre »*. Qui ne le suivrait ?

Le 1er juillet 1974, interrogé au cours de l'émission « Actuel 2 », il profère des phrases si naturelles alors, si insolites aujourd'hui : *« Le premier ministre exécute la politique telle que l'a définie le président de la République. S'il y a une divergence de vues, si faible soit-elle, le premier ministre doit se retirer. »*

Des nuages plus lourds s'amoncellent : le projet d'éclatement de l'ORTF fait hurler, la crise pénitentiaire éclate, les violences paysannes redoublent.

D'un côté, M. Chirac doit reprendre en main l'UDR, de l'autre engager le combat de David et Goliath contre l'inflation. Certain responsable de l'opposition socialiste, nommé François Mitterrand, parle à la rentrée 1974 de *« l'attitude paresseuse du gouvernement »* en matière de politique économique.

Les faits, les chiffres, les symboles : tout est source d'ennuis. Condamné à être désarmé, le paquebot *France* est occupé par son équipage. Le prestige se lézarde. On en fera même une chanson blessée et amère.

Le 12 septembre 1974, le réfrigérateur de l'Histoire reçoit en dépôt pour douze ans cette petite phrase du premier ministre : *« J'entends bien conduire la majorité à la bataille (...) quand la bataille aura lieu »*.

Ennuis, ennuis... Prise d'otages à l'ambassade de France de La Haye. Même le courrier est accablant. M. Giscard d'Estaing envoie une lettre à M. Chirac pour lui décrire les *« lignes de force d'une politique urbaine nouvelle »*. Cette pratique espistolaire va bientôt tourner à la manie : comment il faut traiter les dirigeants de l'opposition, ce qu'il faut penser de la Corse, quels objectifs il faut atteindre, comment il faut lutter contre *« l'enlaidissement de la France »*...

Ennuis toujours : la crise de l'énergie fait des ravages, un long conflit des postiers va empoisonner la fin de l'année 1974. En octobre, le Congrès réuni à Versailles a entériné une réforme pleine d'avenir : l'extension du droit de saisine du Conseil constitutionnel.

En novembre, M. Chirac accomplit une visite officielle de trois jours à Bagdad. C'est le premier voyage d'un chef de gouvernement français en Irak et le début d'une longue idylle politico-commerciale complexe, pleine d'illusions et de difficultés, entre la France et l'Irak. M. Chirac y jouera un grand rôle, allant même jusqu'à engager le poids de son amitié avec le dirigeant de ce pays, M. Saddam Hussein.

Ce dernier viendra en France en septembre 1975. Il sera gratifié d'un week-end utile et agréable en Provence en compagnie de M. Chirac. Le premier ministre, retour de New-Delhi, fait au début de 1976 escale à Bagdad. Bref, l'Irak sera l'une des grandes préoccupations « étrangères » du premier ministre. Jacques Chirac première manière.

Images, images... Lequel des deux hommes se souvient aujourd'hui de la nuit du 17 au 18 décembre 1974 ? Minuit trente-cinq à l'Assemblée nationale. Le député Mitterrand est assis, seul, dans l'hémicycle. Le premier ministre Jacques Chirac est là aussi, qui regarde pensivement un huissier vider une urne. Un vote de motion de censure vient d'avoir lieu. En vain, bien sûr. Le député Mitterrand a déclaré quelques heures plus tôt : *« Une motion de censure a pour objet de mettre en question l'existence d'un gouvernement. Peu nous importe que ce soit M. Chirac ou un autre qui soit premier ministre. L'essentiel est qu'un autre gouvernement viendra plus tôt que vous ne croyez. Changer la vie, ce n'est pas possible avec vous ; c'est pourquoi nous souhaitons que vous partiez. »*

La société bouge. Non sans mal pour le pouvoir lorsqu'il lui faut légiférer sur ces mouvements. Ainsi en va-t-il de l'interruption volontaire de grossesse.

Cadeaux et flèches empoisonnées

Noël 1974. C'est le temps des petits cadeaux avant celui des flèches empoisonnées. Le règlement de l'Ordre national du mérite est modifié pour que le premier ministre puisse se voir décerner la grand-croix !

Début 1975 : M. Chirac est confirmé à la tête de l'UDR, dont il s'est emparé à la hussarde le 12 décembre précédent. Il y renoncera bientôt... avant d'y revenir. Une conquête d'avenir est engagée.

A la même époque, nouvelle promesse télévisée, si amusante à relire aujourd'hui : *« Si, pour une raison ou pour une autre le président de la République retire tant soit peu sa confiance au premier ministre, l'esprit, non la lettre de nos institutions, selon moi, impose au premier ministre de se retirer. C'est ce que je ferais, pour ma part, instantanément. »*

Crise économique, chômage, inflation : les grandes plaies demeurent, toujours plus béantes. A chaque premier ministre sa gaffe verbale monumentale. M. Chirac aperçoit le 17 août, lors d'un concours annuel de reproduction de la race limousine, à Meymac (Corrèze), *« la sortie du tunnel »*.

L'économie ne va guère. Il faut, en septembre 1975, se décider à la soutenir. Dans le même temps, M. Chirac rêve encore d'imprimer à la majorité *« une dynamique unitaire »*.

Anodine petite ironie de la vie : le premier ministre rend hommage ès qualités, le 5 novembre 1975, à Henri Queuille, héros politique corézien et national de la IIIe et de la IVe République, passé à la postérité comme un roi de l'arrangement, du compromis et de la philosophie *« pas de vagues »*.

L'hebdomadaire du Parti socialiste, *l'Unité*, s'est assuré la collaboration d'un éditorialiste de talent nommé... François Mitterrand, qui de temps à autre « croque » impitoyablement le premier ministre. Ainsi, en novembre 1975, après le sommet de Rambouillet : *« Bien que je n'aie pas l'habitude de consulter M. Chirac, j'aimerais, je l'avoue, connaître son opinion. Il est vrai que, pas plus que moi, il n'était là, seul premier ministre des grandes démocraties industrielles à n'avoir pas été jugé digne de s'asseoir autour de la table commune. Ah ! le bonheur de M. Wilson d'avoir pour monarque une reine qu'il peut laisser à la maison. »*



Ce professionnel du mot nu

Un peu plus tard, dix ans avant les journées que nous vivons, le responsable socialiste fait encore de son futur premier ministre ce portrait : *« Peut-être cet homme lisse dont le regard s'isole quelquefois va-t-il sortir du rôle où il enferme sa carrière, peut-être va-t-il prendre une autre mesure de ce qu'il est, de ce qu'il peut. Non, ce professionnel du mot nu, qu'une image écorcherait, ce rhéteur du complément direct qui n'a jamais poussé ses études jusqu'au conditionnel n'est à l'aise que dans la simplicité des fausses évidences. »*

Une fois pourtant, au milieu des délires sur la peine de mort provoquée par le sort promis à un assassin d'enfant, M. Mitterrand appréciera la *« réserve »* de M. Chirac.

En mars 1976, le premier ministre fait connaissance de territoires à hauts risques pour le présent et l'avenir de la France : Tchad et Libye.

Il faut bien que le premier ministre rende quelquefois à M. Mitterrand la monnaie de ses nombreuses pièces. Il s'en prend, en ce début de sa provisoire dernière année à Matignon, à *« l'insolence et l'appétit de pouvoir »* du dirigeant socialiste.

Arrive le débat parlementaire sur les plus-values. La cohésion de la majorité est mise à plus rude épreuve que jamais. Les relations entre l'UDR et le chef de l'Etat se dégradent un peu plus. Entre M. Giscard d'Estaing et son premier ministre, le fossé s'élargit.

Quand vient l'été 1976, on sait les relations détériorées si gravement entre les deux hommes que le voyage de M. Chirac au Japon (28 juillet-2 août) pourrait être son dernier déplacement officiel. On ne saura que plus tard que M. Chirac a remis sa démission au chef de l'Etat avant de partir pour Tokyo.

Le 23 août, après un conseil restreint consacré... à la sécheresse, les deux hommes s'entretiennent. Chacun guette. La rumeur se fait évidence.

Le 25 août, après le conseil des ministres, M. Chirac démissionne officiellement. Il déclare : *« Je viens de remettre la démission de mon gouvernement au président de la République (...). En effet, je ne dispose pas des moyens que j'estime, aujourd'hui, nécessaires pour assumer efficacement mes fonctions de premier ministre, et, dans ces conditions, j'ai décidé d'y mettre fin. »*

Les termes sont sans précédent. Près d'une décennie plus tard, la suite le sera aussi. O combien !

MICHEL KAJMAN.

M. MITTERRAND, M. CHIRAC

Gracieusetés du passé

Depuis plus de dix ans, ils sont les capitaines des deux principales équipes en compétition dans le championnat de France de la politique. MM. Mitterrand et Chirac ont donc déjà eu de nombreuses occasions d'échanger grandes et petites phrases, jugements flatteurs ou assassins. Ni l'un ni l'autre n'aiment les attaques personnelles, mais il arrive, chez eux aussi, parfois que la critique légitime dérape vers les appréciations *ad hominem*.

Le président de la République n'a jamais donné l'impression de beaucoup apprécier la personnalité de celui qui va être le chef de son gouvernement. En 1973, M. Mitterrand estime, dans *l'Unité*, que M. Chirac, qui n'est encore que ministre de l'agriculture, *« fait petit vieux »* en voulant « copier » M. Giscard d'Estaing. Deux ans plus tard, il lui dénie le droit de se présenter en héritier du gaullisme : *« S'inspirant des leçons autrefois enseignées au théâtre Français. Tout est dans le masque, M. Chirac place sa voix ; le gaullisme venait de plus loin. »* En 1978, l'ardeur de la campagne électorale amène le premier secrétaire du Parti socialiste à durcir la critique : *« Où serons-nous si M. Chirac continue de hausser le ton avec la façon qui est la sienne de dépasser en brutalité, sous prétexte d'efficacité, toutes les limites de l'honnêteté ? »*, demanda-t-il au micro d'Europe 1.

Le patron du RPR n'apprécie pas davantage le comportement politique du premier responsable du PS. Certes, le 20 juin 1976, au cours d'un discours dans la Creuse, il reconnaît l'*« intelligence »* de l'opposition et la *« compétence »* de celui qui la dirige alors. Mais six mois plus tard, dans une interview aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, il le traite de *« politicien chevronné »*. En octobre 1977, dans un discours à Tulle, il affirme que M. Mitterrand *« s'est constamment trompé depuis trente ans »*. En décembre de la même année, lors d'un discours dans le Pas-de-Calais, M. Chirac s'étonne du changement d'attitude des socialistes sur la défense nucléaire de la France : *« Quand on prétend assumer la responsabilité d'un Etat, comme M. Mitterrand, il faut au moins avoir une idée sur la politique de défense de son pays. Cette attitude est indigne. »*

L'approche des élections de 1978 n'entraîne pas le maire de Paris à adoucir sa contestation. Bien au contraire. A Loches, en janvier 1978, il déclare : *« MM. Deferre et Mitterrand (...), qui ont conduit dans le passé la France au désordre et à l'indignité, croient que l'on a oublié leurs erreurs, le mal qu'ils ont fait au pays. »* De même, le 19 juin 1985, à Angers, M. Chirac estimait, à propos de la réforme électorale, que M. Mitterrand souhaite l'introduction de la proportionnelle *« pour des raisons purement politiciennes et partisanes »* et d'affirmer : *« Ce ne sont pas les convictions qui l'étouffent. »*

Au cours de la campagne électorale qui vient de s'achever, c'est encore la personnalité du président de la République que met en cause M. Chirac quand il qualifie la nouvelle loi électorale de *« diabolique, machiavélique, mitterrandesque quoi ! »*.

Quand il sera en désaccord avec le chef de l'Etat, le chef du gouvernement se souviendra, peut-être, de ce qu'il disait à « L'heure de vérité », sur Antenne 2, le 24 juin 1982 : *« La différence d'appréciation sur la politique intérieure et extérieure de la France entre M. Mitterrand et moi est telle qu'il n'y a pas aujourd'hui, c'est évident, de convergence possible pour une action commune. »* D'ailleurs, le 5 mai 1985, au « Grand Jury RTL-*le Monde* », le maire de Paris assurait : *« Je n'ai aucune intention (...) d'assumer les fonctions de premier ministre de M. Mitterrand, et je n'ai aucune vocation à le faire. »*

Et si la cohabitation tourne mal, le premier ministre se souviendra de ce qu'il disait en février 1978 quand était évoquée la possibilité que M. Mitterrand devienne le premier ministre de M. Giscard d'Estaing : *« Il se trouvera dans une situation extrêmement inconfortable avec un président de la République ayant reçu du peuple un mandat tout à fait différent de celui que M. Mitterrand entendra mettre en œuvre (...). Je ne vois pas très bien comment, à cet égard, M. Mitterrand pourrait s'en sortir autrement qu'en sortant, si j'ose dire « par le haut », c'est-à-dire en essayant d'assumer la totalité du pouvoir. »*

Ce pronostic, formé en 1978 à l'intention de M. Mitterrand, reste-t-il valable, en 1986, pour M. Chirac ?

POLITIQUE

La République à deux têtes

par PIERRE DROUIN

Ce qu'il y a d'excitant pour l'esprit dans le « nouveau cours » né des élections du 16 mars, ce n'est pas seulement que l'on va éprouver la solidité de la Constitution et que l'on verra comment, pour la première fois en France, la machinerie politique pourra fonctionner avec un président de gauche et une majorité de droite. Plus fondamentalement, il semble qu'une phase nouvelle de notre histoire s'ouvre parce que le peuple français est devenu plus mûr.

Durant toute la campagne, le sentiment s'est répandu que s'il fallait bien, pour la galerie, que les partis s'affontent pour emporter des sièges : au fond, la marge était très étroite entre les moyens dont disposaient les uns et les autres pour gérer convenablement le pays. A partir du moment où l'on range dans un placard les drapeaux idéologiques (la gauche l'a fait en 1983 et la droite ces derniers temps, pour adopter un libéralisme bien tempéré), il n'y a plus de fossés infranchissables entre les démocrates.

Ils se sont retrouvés d'autant plus facilement que les extrêmes (communistes et lepénistes) ont été mieux délimités, et marginalisés. Les électeurs ont voulu, semble-t-il, qu'une large plage d'expression « responsable » soit ménagée, avec une entente sur l'essentiel et un équilibre des pouvoirs tel qu'il n'y ait pas épreuve de force mais obligation de mettre les couteaux au vestiaire.

La France est là, ont pensé les électeurs, avec la lancinante plaie du chômage, les séquelles de la crise prenant pour chacun un visage spécifique. Personne, c'est maintenant évident, n'a de recette magique. Alors qu'on ne complique pas la médication en se jetant des remèdes à la figure. Dans les deux camps, des hommes de bonne volonté peuvent collaborer à l'opération de redressement. Si M. Mitterrand et l'ancienne équipe l'ont entreprise, la nouvelle peut la poursuivre – il faut de temps en temps renouveler les têtes – sans rupture, sans choc frontal, puisque aussi bien le président pourra apaiser les trop tempétueuses initiatives de la nouvelle majorité.

Fini de jouer la comédie du pouvoir à travers les paroles médiatisées. Les actes seront là maintenant pour départager les « bons » et les « mauvais ». Efficacité d'abord ! Sérieux progrès dans la démarche de l'opinion publique. Passer de la « *morale de conviction* » à la « *morale de responsabilité* », comme disait Max Weber, suppose un approfondissement des esprits qu'on n'a peut-être pas assez souligné jusqu'à présent.

Pas de « nuit du 4 août » à l'envers

Le résultat des élections ne fait en somme que traduire une évolution des comportements qui apparaissait déjà à travers des sondages relativements récents. Oui, la société française a profondément changé depuis 1981. La montée du refus du clivage gauche-droite n'est plus constatée seulement chez les jeunes, mais également – et même un peu plus – chez les personnes âgées (1), comme si une longue expérience relativisait maintenant les messages politiques.

Comme les Français restent prioritairement attachés aux acquis sociaux (retraite à soixante ans, cinquième semaine de congés payés), le maintien de M. Mitterrand à l'Elysée leur apparaît comme un filet de sécurité.

Le comportement des gouvernements socialistes depuis 1983 n'a pas peu contribué à brouiller l'image de la gauche, mais, si l'on excepte les militants, de larges couches de la population souhaitaient que les contours soient moins nets. L'horreur du sectarisme a sûrement gagné dans les esprits depuis 1981.

L'électeur de droite voulait certes vaincre les socialistes, mais était-il partisan d'une véritable « rupture avec le socialisme » ? Jérôme Jaffré a posé avec pertinence la question (1). Sans doute, face à la gauche, cet électorat veut-il une politique libérale et défend-il les thèmes sécuritaires, mais si l'on regarde ce que la droite *ne veut pas*, alors, là aussi, les idées reçues sont secouées. Non seulement elle repousse les extrémistes de son camp, mais le mot « conservateur » ne fait plus recette. L'« ordre moral » n'est plus pour elle ce qu'il était, et les électeurs de droite, dans leur majorité ne veulent ni remettre en cause l'IVG ni rétablir les tribunaux d'exception.

Les électeurs de droite s'opposent d'autre part à la suppression du SMIC, et, suivant les sondages, ne seraient pas favorables à la disparition de l'impôt sur la fortune et de l'attribution automatique de la nationalité française aux enfants d'étrangers (contrairement aux positions du RPR et de l'UDF). Ils ne veulent absolument pas d'une « nuit du 4 août » à l'envers, et s'ils sont favorables à la déréglementation (ce qui, dans leur esprit, signifie la réduction de la bureaucratie) et au renforcement de l'initiative individuelle, ils refusent nettement la remise en cause de la protection sociale, la suppression des subventions de l'Etat aux entreprises publiques, la diminution de la durée des imdemnités de chômage. Peut-être trouvent-ils M. Reagan symphatique, mais ils ne voudraient en aucun cas de sa politique.

La fin du manichéisme entre majorité et opposition apparaissait nettement dans les sondages récents, si bien que la « cohabitation », loin d'illustrer un mariage monstreux, semble au contraire ouvrir des perspectives nouvelles intéressantes même si elles sont largement imprévisibles. Une majorité de Français estime le légitimisme présidentiel assez puissant pour que M. Mitterrand soit mainteau dans ses fonctions avec une majorité de droite. Beaucoup souhaitent que les adversaires d'hier deviennent les alliés de demain à l'intérieur d'un gouvernement d'union.

Les résultats électoraux ont manifesté à la fois les incertitudes de nos concitoyens et leur volonté de s'appuyer sur les deux grandes branches des familles politiques pour diriger le pays. Comme si aucune n'était de trop pour passer les caps difficiles.

Voici donc une République où deux têtes valent mieux qu'une. Sans doute inconsciemment, mais avec plus de sagesse qu'on aurait pu le supposer, les Français amoureux de bagarres se sont dit qu'il y avait un temps pour tout. Avec plus d'élévation de pensée, un sens aigü de l'intérêt national, certaines dissensions ne peuvent-elles s'effacer ? « *Tout ce qui monte converge* », écrivait Teilhard de Chardin.

(1) Lire SOFRES. *Opinion publique 1986* (Gallimard), d'où nous avons repris également quelques autres constatations.

DYARCHIE

Lors de sa conférence de presse du 31 janvier 1964, le général de Gaulle déclarait : « *Il est normal que chez nous le président de la République et le premier ministre ne soient pas un seul et même homme. Certes, on ne saurait accepter qu'une dyarchie existât au sommet. Mais, justement, il n'en est rien.* »

PARLEMENT BIS ?

Le Conseil de Paris va-t-il devenir un Parlement bis ? Plusieurs de ses membres, élus en mars 1983 dans la capitale aux élections municipales sont, en effet, depuis le 16 mars, députés de banlieue ou de province. Il s'agit de M. Jean de Préaumont (RPR) adjoint au maire de Paris dans l'Essonne, Guy Drut (RPR), adjoint au maire dans la Seine-et-Marne, Jack Lang (PS) dans le Loir-et-Cher et de Mme Hélène Missoffe (RPR) dans le Val-d'Oise. Deux départements, seront particulièrement bien représentés à l'Hôtel de Ville. La Seine-Saint-Denis, tout d'abord, avec deux députés : M. Didier Bariani (UDF), conseiller de Paris, et Robert Pandraud (RPR), directeur du cabinet du maire de Paris. La Corrèze, ensuite, avec, bien sûr, M. Jacques Chirac. Mais, une fois installé à l'hôtel Matignon, le maire de Paris sera remplacé à l'Assemblée nationale par M. Jean-Pierre Bechter (RPR), conseiller général de Corrèze et... conseiller de Paris. Qui a dit cumul ?

Je. P.

Mme FRANÇOISE CACHIN DIRECTRICE DU MUSÉE D'ORSAY

Mme Françoise Cachin a été nommée, par décret, directrice du musée d'Orsay. Ancienne élève d'André Chastel, conservatrice en chef, elle participe activement à la préparation de ce musée du dix-neuvième siècle depuis 1978. M. Jacques Rigaud, président de l'établissement public, et M. Michel Laclotte, responsable des collections, resteront en fonctions jusqu'à l'ouverture du musée, prévue le 2 décembre prochain.

D'autre part, M. Guy de Rougemont, dont le projet de dallage pour la cour d'honneur du Palais-Royal avait été écarté au bénéfice des colonnes de Buren, vient de recevoir une commande publique : celle du parvis du futur musée d'Orsay qui s'ouvre sur la rue de Bellechasse.



LA NUIT DU « MONARQUE »

Exclusif : Les seules photos de François Mitterrand à l'Elysée au moment du verdict des urnes. Un grand sondage Paris Match/B. V.A., réalisé dès le lendemain des élections, révèle comment les Français voient l'avenir. Les analyses de Yves Montand, Jean Cau et Arthur Conte.



CHRISTINE OCKRENT

Avec Bernard Kouchner, elle présente leur fils Alexandre.

MARTINE KEMPF

Sa victoire en Californie. En cinq minutes et pour cinq dollars, elle est devenue chef d'entreprise.

SIDA

Le petit Américain dont personne ne veut. Interdit d'école par le juge, Ryan est rentré chez lui comme un maudit.

JOHNNY HALLYDAY

« Les gens que j'aime » : Yves Montand, Michel Platini, Lino Ventura, Linda de Suza, Fanny Ardant, Costa Gavras et Michel Berger.

PARIS MATCH, LE POIDS DES MOTS, LE CHOC DES PHOTOS

POLITIQUE

LES REMOUS AU SEIN DU PCF

Les « rénovateurs » veulent prendre la direction de vitesse

« Les communistes sont copropriétaires de leur parti, qu'ils parlent », avait affirmé M. Pierre Juquin au journal de TF 1, mardi 18 mars. Son message a été reçu par certains militants et dans quelques départements. Le souhait de l'ancien porte-parole du PCF, mis sur la touche du bureau politique pour ne siéger qu'au comité central lors du vingt-cinquième Congrès de 1985, va peut-être même au-delà de ses espérances.

Un double mouvement s'enclenche dans les rangs du parti : la contestation vient à la fois des élus locaux, souvent tenus à l'écart de la vie interne du PCF, et de militants de base qui ne veulent pas voir disparaître leur parti. Les premiers « rénovateurs » à s'exposer au feu sont MM. Michel Bertelle, maire de Blénod (Meurthe-et-Moselle), et Antoine Martinez, maire de Bédarieux (Hérault). Tous deux ont en commun de pouvoir se prévaloir de bons résultats électoraux dans leur municipalité. Ainsi le PCF réalise 10,18 % en Meurthe-et-Moselle, contre 32,63 % des voix pour le PS, alors que, à Blénod, le rapport de forces est inverse : 28,34 % pour le PCF et 23,03 % pour le PS. Même scénario dans l'Hérault, où le PCF obtient 12,84 % (33,96 % pour le PS), alors que, à Bédarieux, le PCF atteint 31 % contre 21,36 % pour le PS.

Il faut noter au passage que, dans la Sarthe, M. Robert Jarry, maire du Mans, qui conduisait la liste du PCF aux élections régionales, fait cinq point de mieux que la liste pour les législatives, qui était conduite par le premier secrétaire fédéral. Dans l'Hérault, M. Martinez est signataire, avec quatre-vingts maires et conseillers généraux ou municipaux, d'un appel réclamant la convocation d'un congrès extraordinaire. En Meurthe-et-Moselle, le premier secrétaire fédéral a démissionné de son poste, et M. Bertelle réclame, lui aussi, un congrès *« dans le plus bref délai » (voir ci-contre)*.

Cette révolte des élus risque d'avoir des prolongements plus graves. En effet, une consigne de la direction du PCF indiquerait que, dans les conseils régionaux, les élus communistes doivent tout faire pour battre les candidats de droite à la présidence, entrer dans le bureau de ces assemblées, mais refuser de participer à l'exécutif aux postes de vice-présidents. Pour un élu du Limousin, il s'agit d'un *« viol du suffrage universel et d'un détournement de la politique du parti »*. Ce dernier, qui fait part d'*« une très grande colère des élus »*, n'hésite pas affirmer que cette attitude est *« suicidaire et groupusculaire »*.

On peut imaginer que, dans la région Nord-Pas-de-Calais, où la gauche est majoritaire de deux voix au conseil régional, cette consigne de la place du Colonel-Fabien va provoquer quelques remous. Le risque est d'autant plus grand que la direction fédérale du Nord fait une analyse tout à fait curieuse et alambiquée des résultats du scrutin du 16 mars. Malgré un recul de deux points aux législatives par rapport au mauvais résultat des européennes (13,74 % contre 15,78 %), elle indique que le PCF *« enregistre un gain de 21 000 voix »* et que *« cela représente 15,23 % des voix perdues entre l'élection présidentielle et les élections européennes »*. Comprenne qui pourra !

Par ailleurs, des appels pour ce congrès extraordinaire circulent en Moselle, dans le Puy-de-Dôme et à Paris. Signé par l'historien Maurice Moissonnier (Lyon), un ancien dirigeant de la fédération du PCF de Paris, André Moroni, les philosophes André Tosel (Nice) et Yves Vargas (Meaux), un texte affirme qu'il faut rechercher les causes du recul du PCF dans le *« fonctionnement rigide »*, les *« analyses inadaptées »* et les *« actions incohérentes »* du *« parti lui-même »*. Il engage le comité central à *« fixer la date d'un congrès extraordinaire pour une autocritique véritable »*.

Enfin, un autre appel parisien indique, contrairement aux thèses développées dans *l'Humanité* depuis le début de la semaine, que *« les communistes n'ont pas le temps d'attendre »*. L'un des signataires, avec le psychiatre Tony Lainé, M. Daniel Karlin, membre de la Haute Autorité de l'audio-visuel, n'y va pas par quatre chemins. *« On ne peut pas laisser faire un groupe dirigeant déconsidéré et irresponsable. Il faut foutre à la porte cette direction »*, dit-il, avant d'ajouter que *« les communistes ne doivent pas devenir les spectateurs d'une alternance entre une droite néo-libérale et une social-démocratie à la française »*. La direction pourra-t-elle résister ?

OLIVIER BIFFAUD.

Le gouvernement sortant

M. Pierre Joxe

La mutation de l'intérieur

Il faut choisir : ou l'image convenue était fausse, ou le rôle ministériel a transformé l'homme. Comme souvent, la vérité est sans doute dans l'entre-deux. Car il faut bien l'admettre : n'aurait été, en fin de course, la « bevure » des expulsions des deux Irakiens, M. Joxe, depuis sa nomination au gouvernement en juillet 1984, à un poste difficile, le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, aura fait un parcours pratiquement sans faute.

Conjoncturellement, le calme l'a emporté dans une corporation qui avait pourtant, à l'excès, fait trembler la gauche en se promenant, un jour de juin 1983, de la place Vendôme, siège de la chancellerie, aux grilles de l'hôtel Beauvau, siège du ministère de l'intérieur. Durablement, l'œuvre de modernisation et de professionnalisation de l'outil policier restera, consacrée par une loi de programmation que la nouvelle majorité ne se risquera sans doute pas à remettre en cause. M. Jean Lecanuet, répondant récemment aux questions d'un syndicat de policiers, n'estime-t-il pas qu' *« une nouvelle fois, notre programme a été pillé, et particulièrement par M. Joxe » ?*

Mais ce qui surprend, à l'heure du bilan, c'est le décalage entre le portrait de M. Joxe en ministre et la réputation, qui précédait cet enfant terrible du Parti socialiste. L'œuvre policière fut volontairement inscrite dans la durée, comme un devoir de service public. Un discours de fonctionnalité, d'efficacité et de rentabilité l'emporta sur tout refrain idéologique, pourtant fréquent à gauche dès que l'on parle police, cette institution redoutée parce que méconnue, dédaignée parce que dépréciée.

Or nous voici loin de ce Pierre Joxe, cible favorite d'une droiteextrême, classé à la gauche du Parti socialiste, fier de son appartenance syndicale à la CGT toujours revendiquée, jonglant hier avec les notions de *« front de classe »* ou de *« base de classe »*. Nous voici loin aussi de l'homme jugé fermé et ténébreux, réputé pétri d'idéologie et de sectarisme, sans pitié pour les faiblesses de certains de ses amis socialistes, notamment quand, président du groupe à l'Assemblée nationale, il ferraillait avec le gouvernement Mauroy.

La clé du mystère est dans l'homme lui-même, son parcours et ses racines, dont la rumeur ne saisit que l'apparence en proportion du goût de l'intéressé pour le secret, la distance et la réserve. *« C'est confortable : au fond, je passe inaperçu »*, confiait récemment M. Joxe à propos de son image. Autre confidence, lors de son arrivée au ministère : *« En fait, je rentre en administration. »* Place Beauvau s'est en effet épanoui l'autre Joxe, l'énarque de la Cour des comptes, le rejeton d'une grande lignée administrative et intellectuelle, en commerce de longue date avec l'Etat et le livre.

On pense évidemment au père, Louis Joxe, compagnon du général de Gaulle dont il fut ministre, et aujourd'hui l'un des « sages » du Conseil constitutionnel. Mais l'on oublie, à tort, la dynastie maternelle, le grand-père Daniel Halévy, biographe de Nietzsche et de Péguy, sans doute le premier ruraliste français, personnage à l'esprit indépendant, dreyfusard mais silencieux pendant l'Occupation, l'homme qui façonna intellectuellement son petit-fils. Une famille où se mêlent, autour de la République, identité juive et foi protestante, un arrière-grand-père librettiste d'Offenbach et une parenté avec les Bréguet, horlogers puis constructeurs aéronautiques.

Enfin confronté au pouvoir de faire, cet héritier-là, la cinquantaine venue, a pris du poids, de l'aisance, une assurance. *« Ce qui a changé pour moi (...), c'est la confiance en nous »* déclarait-il le 17 février, à France-Inter. La mutation de l'intérieur fut aussi celle d'un homme.

E. P.

M. René Souchon

L'homme d'une idée

M. René Souchon, secrétaire d'Etat puis ministre délégué à l'agriculture et à la forêt fut pendant trois ans l'homme d'une idée qui dépasse la longévité ministérielle. Au sein du gouvernement, il fut sinon l'artisan d'un changement social profond, du moins le révélateur de ce changement : la France se ruralise. La moitié de la population française sur 90 % du territoire mérite bien qu'on réfléchisse à une conception spatiale du développement économique.

M. Souchon eut la chance d'avoir à traiter des dossiers, le bois, la forêt, la montagne qui permettent de prendre en compte aussi bien l'aspect vertical (la filière bois dont la part de déficit des produits d'exploitation forestière et des scieries s'est considérablement réduite) que l'aspect horizontal. Au sein d'un gouvernement et avec une administration aux réflexes jacobins (en dépit de la décentralisation), il a tenté de faire passer un nouveau concept : la différentiation des mesures, selon les endroits où elles s'appliquent.

Chargé par Laurent Fabius d'une mission pour une nouvelle politique rurale, M. Souchon a compris et expliqué dans un ouvrage récent, *le Défi rural (le Monde* du 31 décembre 1985), le mouvement de refus de la dévitalisation qui précède le développement local. A ce titre, il est le véritable héritier des Etats généraux du développement lancés dès 1981 par M[me] Cresson, qui révélèrent le goût des agriculteurs pour la diversification des productions et une productivité plus raisonnée. Le maire d'Aurillac, qui vient de retrouver son siège de député n'a pas eu cependant au sein du gouvernement l'appui nécessaire pour que le développement rural et local soit considéré comme une priorité.

J. G.

M. Raymond Courrière

Une pierre à l'édifice

Chargé d'apurer le contentieux qui existe depuis un quart de siècle entre l'Etat et les pieds-noirs, M. Raymond Courrière, ancien sénateur de l'Aude, a apporté sa pierre à cette entreprise difficile dans un contexte de rigueur financière peu propice à la concrétisation des promesses faites par M. François Mitterrand au cours de sa campagne présidentielle de 1981.

Son bilan n'est pourtant pas négligeable, qu'il s'agisse de la loi dite d'« amnistie », qui a effacé les séquelles de la guerre d'Algérie après avoir été imposée à la plupart des députés socialistes par le président de la République en personne, de la loi du 6 janvier 1982 qui a favorisé l'aménagement des prêts aux rapatriés qui se sont endettés en se réinstallant en métropole, de la loi du 4 décembre 1985 portant amélioration des retraites des rapatriés, dont les décrets d'application ont été publiés juste avant les élections du 16 mars, ou, plus modestement, des indemnités accordées dès le début de la législature à cent cinquante mille personnes pour compenser la perte de mobiliers lors de l'exode de 1962.

Se livrant à un véritable travail d'assistance sociale au sein d'une communauté pied-noir meurtrie par l'histoire, le maire de Cuxac-Cabardès s'est employé, en outre, à décentraliser l'action gouvernementale. Ainsi a-t-il créé un Office national pour les rapatriés installé dans son département d'origine, à Carcassonne. Il faut croire, finalement, que le secrétaire d'Etat aux rapatriés n'a pas trop démérité, aux yeux des principaux intéressés bien que la nouvelle loi d'indemnisation promise par M. Mitterrand n'ait pas été mise en chantier puisque même les rapatriés qui ont appelé à voter contre les socialistes le 16 mars, tels les dirigeants du mouvement du RECOURS, avaient fait une *« exception »* pour sa propre candidature aux régionales dans l'Aude...

A. R.

M. Georges Lemoine

L'intendance n'a pas suivi

Les départements et territoires d'outre-mer conserveront de M. Georges Lemoine le souvenir d'un homme de courtoisie et de dialogue attaché à entreprendre avec passion, mais en douceur, des réformes trop lourdes à porter pour un seul homme. Comme la plupart de ses prédécesseurs au poste de secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, le maire de Chartres a souvent vu ses ambitions contrariées par l'indifférence pour le sort de la France du grand large, voire sa méconnaissance. Les efforts de l'Etat n'ont pas été à la mesure des besoins. Une fois de plus, l'intendance n'a pas suivi. Malgré la bonne volonté de M. Lemoine, la gauche, elle non plus, n'a pas su répondre au défi que lance à la collectivité nationale l'existence, outre-mer, d'inégalités économiques et sociales.

Pourtant M. Lemoine a beaucoup travaillé puisque l'outre-mer français a connu, sous son autorité, des transformations institutionnelles fondamentales. La mise en œuvre de la régionalisation, qui s'est traduite, aux Antilles, en Guyane, à la Réunion, par l'élection au suffrage universel direct des conseils régionaux dès 1982, quatre ans avant la métropole, aura été une étape historique.

Sous M. Lemoine, Saint-Pierre-et-Miquelon a cessé d'être un département pour devenir, à la demande de ses représentants, une collectivité territoriale. A l'inverse, le sort de la collectivité territoriale de Mayotte, qui veut devenir un département, alors qu'elle est revendiquée par la République des Comores, reste en suspens.

Dans le Pacifique, M. Lemoine peut se flatter d'avoir contribué à faire évoluer tranquillement le statut de la Polynésie française dans le sens d'une plus grande autonomie. Mais c'est incontestablement le dossier de la Nouvelle-Calédonie qui continuera sans doute longtemps de le hanter. Bien que la responsabilité gouvernementale ait été engagée dans les causes directes de l'insurrection indépendantiste qui a embrasé le territoire à partir de novembre 1984, le secrétaire d'Etat ne méritait certainement pas de porter seul le chapeau : la solution retenue ensuite pour ramener un semblant de paix en Nouvelle-Calédonie, après qu'il eut été dessaisi du dossier au profit du premier ministre en personne, puis de M. Edgard Pisani, n'a fait que confirmer, *a posteriori*, le bien-fondé de ses propres orientations. Le grand mérite de M. Lemoine restera surtout d'avoir été l'artisan, lors de la « table ronde » de Nainville-les-Roches, pendant l'été 1983, des premières vraies négociations politiques entre les dirigeants de la communauté canaque et ceux de la communauté caldoche.

Sur ce point, justice devrait lui être rendue.

A. R.

DÉMISSION DU SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

(De notre correspondant.)

Metz. – M. Alain Amicabile n'est plus le premier secrétaire de la fédération du PCF de Meurthe-et-Moselle. Il a annoncé publiquement sa démission, mercredi 19 mars. Tenue secrète jusqu'au 16 mars, jour des élections législatives et régionales, il l'explique en affirmant que ce n'est pas *« un renoncement »* mais qu'elle s'inscrit *« dans la poursuite du combat engagé par* [notre] *fédération pour une ligne rénovatrice du PCF »*.

Porté à la tête de la « fédé » après la réunification des fédérations nord et sud de ce département, M. Amicabile avait été écarté du comité central dont il était l'un des plus jeunes membres à l'occasion du XXV[e] congrès de février 1985. Avec 10,18 % des suffrages exprimés aux législatives, le PCF a perdu plus de 7,5 points par rapport aux législatives de 1981. M[me] Colette Gœuriot, député sortant et maire de Jœuf, n'a dû sa réélection qu'à un écart de 394 voix face au Front national.

Si M. Amicabile a pu prendre ce résultat comme un échec personnel, deux autres élus locaux « rénovateurs » ont décidé, eux, de hausser le ton pour réclamer des comptes à la direction du PCF.

M. Michel Bertelle, conseiller général et maire de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, juge *« indispensable la convocation du congrès à bref délai »* Dans une lettre adressée au comité central, après *« ce troisième grave échec électoral »*, il estime que son parti est *« aujourd'hui marginalisé et court dans les années qui viennent le danger d'être liquidé comme force politique réelle »*. De son côté, M. Roger Martin, adjoint au maire de Mont-Saint-Martin, a réclamé, dès le 17 mars, la démission du secrétaire général, M. Marchais, souhaitant *« une remise en cause radicale »* sinon *« le PCF est condamné »*. Parallèlement, une campagne de pétitions est ouverte en Meurthe-et-Moselle pour *« sauver le Parti communiste »*.

JEAN-LOUIS THIS.

En Haute-Corse, le scrutin du 16 mars aurait été entaché de fraudes

De notre correspondant

Bastia. – De graves présomptions de fraude électorale ont été décelées mercredi 19 mars à Bastia, après l'examen des cahiers d'émargement des dix-sept bureaux de vote de la ville. Les cahiers déposés après le vote à la préfecture de la Haute-Corse ne seraient pas ceux qui ont été effectivement utilisés lors du double scrutin du 16 mars.

Les accesseurs des listes pour les régionales conduites par MM. Chiarelli (CNIP), Simeoni (UPC-MCA) et Arrighi de Casanova (UDF) ont constaté que les paraphes des listes régionales ont été remplacés par des croix. Les fraudeurs auraient donc substitué le jeu complet des dix-sept listes d'émargement de la ville afin de le remplacer par un autre jeu sur lequel les traces de fraude à la procuration auraient été soigneusement effacées. Déjà, le jour du scrutin, plusieurs dizaines de fausses procurations avaient été décelées. Elles portaient le tampon grossièrement imité du tribunal de grande instance de Nice.

Mais, au moment de la saisie décidée fort tard par M. Guillou, procureur de la République, les pièces à conviction se sont volatilisées. M. Baggioni, candidat UDF aux législatives, a décidé de déposer une plainte contre X...

Il a engagé, d'autre part, un recours en annulation des élections législatives devant le Conseil constitutionnel. M. Jean Zuccarelli, maire (MRG) de Bastia, dont le fils Emile a été élu député de la Corse a estimé *« impensable qu'on ait pu changer les documents de dix-sept bureaux de vote »*. Il ne voit *« personne, parmi le personnel municipal, capable de cette substitution »*.

Enfin, le maire de Bastia estime que le retranchement de la totalité des voix obtenues par son fils dans la ville ne remettrait pas en cause son élection. Une enquête judiciaire a été ouverte sur instruction du procureur de la République. Toutes les listes d'émargement de la ville ont été saisies. Malgré de strictes consignes pour limiter l'inflation habituelle des votes par procuration, on a dénombré en Haute-Corse pour le double scrutin de dimanche, 18 000 procurations pour 86 000 votants, soit un taux quatorze fois supérieur à la moyenne nationale.

DOMINIQUE ANTONI.

● *Pas de « triangulaire » à Saint-Pierre-et-Miquelon.* – Il n'y a aura pas de « triangulaire » à Saint-Pierre-et-Miquelon. En effet, après avoir présenté sa candidature pour le deuxième tour du 23 mars, M. Victor Reux, candidat du RPR *« pour le renouveau de l'archipel »*, a annoncé mercredi 19 mars son retrait. Stigmatisant l'alliance intervenue entre M. Georges Poulet, responsable local UDF, et le député apparenté socialiste sortant M. Albert Pen, en ballottage favorable, il a regretté que M. Jean-Jacques Bianco-Carlotti (PR), présent au premier tour sous les couleurs de l'UDF, ait jugé préférable de ne pas reporter ses voix sur le candidat le mieux placé de la plate-forme de l'ancienne opposition, en l'occurrence lui-même. En conséquence, M. Reux a préféré, pour ne pas favoriser à coup sûr l'élection de M. Pen dans une « triangulaire », laisser la voie libre à M. Gérard Grignon, candidat indépendant arrivé en deuxième position au premier tour. – *(Corresp.)*

LE DERNIER ORDRE DU JOUR AUX ARMÉES DE M. QUILÈS

Avant de quitter ses fonctions, le ministre de la défense a adressé un *« ordre du jour »* aux armées, dans lequel on peut lire notamment :

« Ayant partagé quelques moments forts de votre existence, je connais les contraintes de la condition militaire. Je sais aussi les satisfactions qu'elle vous apporte. En de multiples occasions, j'ai pu éprouver par moi-même votre enthousiasme et votre disponibilité. Je crois que ces deux qualités, parmi tant d'autres, font la force de nos armées et de notre gendarmerie, et je me félicite qu'elles soient aussi développées. (...) »

« Mon vœu le plus cher est que la France demeure durablement une nation respectée, ouverte au dialogue et à la coopération. Pour cela, elle doit posséder un système de défense fort et capable de se moderniser. C'est ce à quoi nous avons consacré ensemble nos efforts. Sachez que cette période restera pour moi l'une des plus intenses que j'ai connues dans l'exercice de mes responsabilités publiques », conclut M. Quilès.

● PRÉCISION. – En Haute-Saône, le RPR et l'UDF ont obtenu 4 sièges de conseillers régionaux (3 pour l'UDF, 1 pour le RPR) et non 3 comme il était indiqué par erreur dans le commentaire publié à la suite des résultats du scrutin législatif.

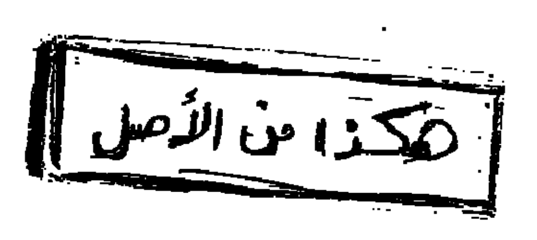
A nos abonnés

ABONNEMENTS-VACANCES

Pour la période des vacances de Pâques, vous pourrez souscrire un abonnement de courte durée au prix de :

2 semaines (12 ex.) ...... 70 F
3 semaines (18 ex.) ...... 100 F

N'attendez pas le dernier jour.



هكذا من الأصل

POLITIQUE

Les nouveaux élus à l'Assemblée nationale

Nous terminons aujourd'hui la publication des biographies des nouveaux députés élus le 16 mars 1986. (*Le Monde* des 19 et 20 mars.)

B

FRANK BOROTRA
RPR (YVELINES)

Né le 30 août 1937, à Nantes, M. Frank Borotra est le neveu de l'ancien grand champion de tennis. Licencié en sciences physiques et en chimie, diplômé de l'Institut français du pétrole, il fut ingénieur dans les raffineries françaises de la société BP avant d'être son directeur régional à Dunkerque. Il est actuellement directeur général d'entreprises indépendantes s'intéressant au négoce du pétrole. Adhérent à l'UDR dès 1962, M. Borotra est son candidat infructueux à Dunkerque lors des législatives de 1968. Au début des années 70 il entre au comité central du mouvement gaulliste ; il ne le quittera plus. Actuellement, il est membre du bureau politique du RPR ; il a participé à la commission chargée de préparer les investitures du parti chiraquien pour les législatives de 1986 ; il est aussi président de sa fédération départementale des Yvelines. Membre de la section de la production industrielle du conseil économique et social de 1969 à 1973, il a été élu conseiller municipal de Versailles en mars 1983 ; il est depuis adjoint au maire chargé des affaires économiques.

JACQUES BOYON
RPR (AIN)

Né le 30 septembre 1934 à Nantes (Loire-Atlantique), Jacques Boyon est conseiller-maître à la Cour des comptes, président du conseil général de l'Ain et maire de Pont-d'Ain.

Q

ROGER QUILLIOT
PS (PUY-DE-DOME)

Né le 19 juin 1925 à Hermaville (Pas-de-Calais), M. Roger Quilliot, qui est agrégé de lettres, a enseigné aux lycées d'Evreux, Angers et Savigny de 1949 à 1963 puis à la faculté des lettres de Clermont-Ferrand. Membre du comité directeur de la SFIO (1963-1969) puis du parti socialiste (1969-1971), il a été élu en mars 1971 conseiller municipal de Clermont-Ferrand puis maire (avril 1973), conseiller général (septembre 1973) et sénateur (septembre 1974).

Réélu maire en 1977, il est battu aux élections cantonales de mars 1979 mais retrouve son siège à celles de 1985. M. Quilliot, qui est entré au comité directeur du PS en 1977, est nommé ministre de l'urbanisme et du logement dans le premier gouvernement Mauroy en 1981. De ce passage au gouvernement, dont il démissionne en 1983 après avoir été réélu au Sénat, il reste une loi ; celle qui régit depuis le 22 juin 1982 les rapports entre bailleurs et locataires.

M. Quilliot, qui a toujours associé responsabilités politiques et travaux d'écriture, a publié de nombreux ouvrages depuis qu'il a été reçu en 1970 docteur ès lettres pour ses travaux sur Albert Camus, dont il a été l'ami et dont il a édité les œuvres complètes.

Après avoir présidé l'Association des maires des grandes villes de France (1977-1983) et la Fédération nationale des offices HLM (1978-1981), il préside depuis 1985 l'Union nationale des HLM.

R

ÉRIC RAOULT
RPR (SEINE-SAINT-DENIS)

Né le 19 juin 1955 à Paris, M. Eric Raoult est diplômé de l'Institut des sciences politiques, licencié en sciences économiques et diplômé de l'Institut français de presse. Adhérent à l'UDR dès 1972, il est membre du comité central du RPR depuis 1982. Depuis juillet 1985, il est délégué national à la jeunesse de ce mouvement. Elu conseiller municipal du Raincy (Seine-Saint-Denis) en 1977, réélu en 1983, il est adjoint au maire de cette commune. Candidat malheureux aux élections législatives de 1981, M. Raoult était assistant parlementaire de M. Claude Labbé.

MICHEL RENARD
RPR (MARTINIQUE)

Agé de soixante-deux ans, surnommé « le Shériff » pour son goût des armes et ses nombreuses cicatrices récoltées dans les bagarres électorales, mais converti désormais, assure-t-il, à la non-violence, M. Michel Renard est venu à la politique par le syndicalisme dans les milieux paysans. Chef de file du RPR en Martinique, il est maire de Marigot depuis 1947. A l'époque, il était membre du Parti communiste français. Il a rejoint les rangs des gaullistes en 1952. Conseiller général du canton de Marigot, il est, depuis le dernier renouvellement de l'assemblée départementale, premier-vice président du conseil général, titre qu'il partage avec son rival numéro un, M. Jean Maran, président de l'UDF.

CHARLES REVET
UDF-PR (SEINE-MARITIME)

Né le 9 novembre 1937 à Turretot, agriculteur, M. Revet a été député de 1978 à 1981. Maire de Turretot depuis 1965, il est vice-président du conseil général et président départemental du PR.

JEAN REYSSIER
PC (MARNE)

Jean Reyssier est né le 31 mai 1922. Ancien cheminot, il a été secrétaire du syndicat CGT des cheminots. Il est conseiller général depuis 1964, maire et président du district de Châlons-sur-Marne depuis 1977.

JEAN ROATTA
UDF-PR
(BOUCHES-DU-RHONE)

Né le 13 décembre 1941 à Marseille, M. Jean Roatta, artisan-carrossier, est l'un des plus fidèles lieutenants de Jean-Claude Gaudin, dont il était le suppléant en 1981. Entré au CNIP en 1964, il l'a suivi chez les Républicains indépendants en 1974, puis au PR en 1977. M. Jean Roatta est secrétaire fédéral du PR des Bouches-du-Rhône depuis novembre 1982 et membre du bureau politique national de ce parti depuis 1984.

Elu conseiller municipal de Marseille sur la liste de M. Gaudin en mars 1983, il avait conquis l'année précédente le siège de conseiller général du 13e canton.

GILLES DE ROBIEN
UDF-PR (SOMME)

Né le 10 avril 1941 à Cocquerel (Somme), agent d'assurances, M. Gilles de Robien est conseiller municipal d'Amiens (dans la minorité) depuis mars 1983. Il est président départemental du Parti républicain.

HECTOR ROLLAND
RPR (ALLIER)

Ancien concessionnaire de poids lourds, M. Hector Rolland, qui est âgé de soixante-quatorze ans, est maire de Moulins depuis 1971. Député de la 1re circonscription de l'Allier en 1968, il est battu en 1981 par le maire socialiste d'Yzeure. Elu conseiller général en 1970, il cède sa place, douze ans plus tard, à l'un de ses adjoints à la mairie

M. Rolland, qui participa en 1973 au groupe des « 43 » et fonda la même année le groupe RPR Réflexions et propositions à l'Assemblée nationale, fut de 1974 à 1976 chargé de mission auprès de M. Jacques Chirac comme président du comité des usagers. En 1975, il devient délégué régional du RPR pour l'Auvergne et vice-président de l'association des députés maires de France à l'Assemblée nationale. Il fonde en 1979 l'amicale parlementaire du Syndicat national de la petite et moyenne entreprise.

Dans le conseil régional sortant, il présidait la commission des finances.

ANDRÉ ROSSI
UDF-RAD. (AISNE)

Né le 16 mai 1921 à Menton (Alpes-Maritimes), diplômé d'études supérieures de droit, M. André Rossi, sous-préfet en retraite, a appartenu à divers cabinets ministériels avant d'être élu, en novembre 1958, député (Centre républicain) de l'Aisne (5e circonscription), constamment réélu jusqu'en 1981. Représentant à l'Assemblée européenne à partir de 1959, il retrouve ce mandat, au suffrage universel, en juin 1979 et en juin 1984. Conseiller général du canton de Charly-sur-Marne depuis 1964, maire de Chézy-sur-Marne de 1962 à 1971, puis de Château-Thierry depuis 1971, M. Rossi a été secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement de 1974 à 1976, puis ministre du commerce extérieur de 1976 à 1978. Vice-président du Parti radical, M. Rossi est membre du conseil national de l'UDF.

MICHEL DE ROSTOLAN
CNIP-FN (ESSONNE)

Né le 8 mars 1946 à Montargis, M. Michel de Rostolan a adhéré au CNIP en 1973. Successivement membre du bureau des jeunes de ce parti, secrétaire général adjoint des Hauts-de-Seine et membre du comité directeur national, secrétaire national chargé des affaires culturelles puis de la réorganisation financière, il est entré au bureau national du CNIP en 1983. Il est actuellement secrétaire national aux relations extérieures. Parallèlement, il est un des fondateurs du cercle Renaissance qu'il préside depuis 1970, et secrétaire général de SOS-Droits de l'homme. Michel de Rostolan ne détenait jusqu'alors aucun mandat électif.

YVETTE ROUDY
PS (CALVADOS)

Née le 10 avril 1929 à Pessac (Gironde), diplômée d'anglais, Mme Roudy est ministre des droits de la femme depuis 1981 après avoir été notamment secrétaire générale du Mouvement démocratique féminin, fondatrice et rédactrice en chef de la Femme du XXe siècle, *secrétaire nationale du PS chargée du secteur Action féminine. Elle a été de 1979 à 1981 députée à l'Assemblée européenne.*

JEAN ROUSSEL
FN (BOUCHES-DU-RHONE)

Né le 4 avril 1923, à Marseille, M. Roussel est avocat au barreau de cette ville depuis 1945. Il a d'abord milité au PR dont il a été le secrétaire fédéral dans les Bouches-du-Rhône, de 1976 à 1982. Il est entré au conseil municipal de Marseille en 1983 sur la liste de l'opposition conduite par M. Jean-Claude Gaudin, avant d'être élu sous l'étiquette du Front national conseiller général du deuxième canton de Marseille en mars 1985.

JACQUES ROUX
PC (HÉRAULT)

Né le 6 janvier 1923 à Fargues (Lot-et-Garonne), professeur agrégé de médecine, maître de conférence à la faculté de médecine de Montpellier, M. Jacques Roux est nommé, en 1962, titulaire de la chaire de bactériologie-virologie de cette faculté et chef de service au centre hospitalier régional. Membre correspondant national de l'Académie de médecine et membre de l'Académie des sciences de New-York, M. Roux entre, en juin 1981, au cabinet de M. Jack Ralite, ministre de la santé. De novembre 1981 à décembre 1985, président du conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Membre du Parti communiste depuis 1955, il siège au comité central de ce parti depuis 1965.

JEAN-PIERRE ROUX
RPR (VAUCLUSE)

Né le 5 août 1938 à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), ingénieur, M. Roux est diplômé de l'Ecole des travaux publics de l'Etat. Elu député du Vaucluse en 1968, il est resté sans étiquette jusqu'en 1971, date à laquelle il s'est inscrit au groupe UDR (il est aujourd'hui membre du comité central du RPR). M. Roux a été de nouveau candidat à la députation, sans être élu, en 1973, 1978 et 1981. Elu maire de L'Isle-sur-la-Sorgue en 1965, il a tenté, depuis 1971, de prendre la mairie d'Avignon, qu'il a finalement ravie au PS en mars 1983. Conseiller général depuis mars 1985, il est président du groupe RPR au conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et parlementaire européen depuis juin 1984.

ANTOINE RUFENACHT
RPR (SEINE-MARITIME)

Né le 11 mai 1939 au Havre, ancien élève de l'ENA, M. Rufenacht a fait partie, de 1972 à 1975, des cabinets de MM. Olivier Guichard, ministre de l'équipement, et Vincent Ansquer, ministre de la qualité de la vie, avant de devenir député puis secrétaire d'Etat (d'abord auprès du premier ministre, ensuite auprès du ministre de l'industrie) dans le gouvernement de M. Raymond Barre. Conseiller municipal du Havre, il est premier vice-président du conseil général depuis 1982.

S

FRANCIS SAINT-ELLIER
UDF-PR (CALVADOS)

Né le 11 mars 1951 à Mortagne-au-Perche, M. Francis Saint-Ellier a été de 1977 à 1983 assistant parlementaire de M. Jean-Marie Girault, sénateur, maire de Caen, puis chargé de mission auprès du président de la chambre de commerce. Conseiller général depuis 1982, adjoint au maire de Caen depuis 1983, il est délégué départemental de l'UDF pour le Calvados et vice-président de la fédération nationale des jeunes élus locaux.

DOMINIQUE-BERNARD SAINT-PIERRE
MRG (AIN)

Né le 10 novembre 1940 à La Tronche (Isère), M. Dominique-Bernard Saint-Pierre est avocat à la cour de Lyon et conseiller municipal de Lyon.

ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG
MRG (VAL-DE-MARNE)

Né le 17 avril 1943 à Pau (Pyrénées-Atlantiques), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur en droit, agrégé de droit public et de sciences politiques, Roger-Gérard Schwartzenberg a enseigné à la faculté de droit et de sciences économiques d'Orléans (1968-1969), puis de Paris (à partir de 1969), et à l'Institut d'études politiques de Paris (à partir de 1972). Délégué général (1976-1978), vice-président (1978) puis président de 1981 à 1983 du Mouvement des radicaux de gauche, il avait été élu sur la liste PS-MRG aux élections européennes de juin 1979. Entré au gouvernement comme secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale en 1983, il est depuis, juillet 1984, secrétaire d'Etat chargé des universités. Auteur de nombreux ouvrages, dont un Traité de sociologie politique, *édité pour la première fois en 1971, et de* l'Etat spectacle, essai sur et contre le star-système en politique, *il a également écrit plusieurs articles pour* l'Express *jusqu'en 1974, puis pour* le Monde.

JEAN-PAUL SÉGUÉLA
RPR (HAUTE-GARONNE)

Né le 21 février 1938 à Toulouse. Professeur de médecine. Chef du service de parasitologie du CHU de Rangueil. Vice-doyen de la faculté de médecine en 1976, il en est depuis février 1983 le doyen. Maire de Bessières (Haute-Garonne) depuis 1977. Conseiller général du canton de Montastruc (Lot-et-Garonne) depuis 1979. Républicain indépendant en 1973 puis membre du Parti républicain, M. Séguéla est passé au RPR à la fin de l'année 1984.

PIERRE SERGENT
FN
(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Né le 30 juin 1926 à Sèvres (Hauts-de-Seine), ancien élève de l'Ecole de Saint-Cyr, M. Pierre Sergent devient officier dans la Légion étrangère. Il sert en Indochine, puis en Algérie, où il devient capitaine au 1er régiment étranger parachutiste, unité dissoute ultérieurement pour sa participation au putsch d'avril 1961 à Alger. M. Sergent participe à cette opération, puis entre dans la clandestinité et devient le chef de l'OAS-métropole. Il est condamné, par contumace ou par défaut, à vingt ans de détention et, deux fois, à la peine de mort. Amnistié en juillet 1968, M. Sergent publie plusieurs ouvrages. Il entre, en 1983, au CNIP, dont il devient le délégué national, puis rejoint le Front national en 1985.

JACQUES SIFFRE
PS (BOUCHES-DU-RHONE)

Né le 4 avril 1937 à Foix (Ariège) dans une famille de militants socialistes, M. Jacques Siffre a fait des études de médecine et obtenu une licence en droit à Toulouse avant d'ouvrir un cabinet d'ophtalmologiste à Istres (Bouches-du-Rhône) en 1969. Entré au PS en 1970, il a été élu maire de cette commune en 1977 et réélu en 1983. Il est également conseiller général du canton d'Istres depuis 1982 et président du syndicat communautaire d'aménagement des rives de l'étang de Berre, qui regroupe les communes d'Istres, Fos et Miramas, depuis 1977.

PIERRE SIRGUE
FN (GIRONDE)

Né le 17 novembre 1954 à Aire-sur-l'Adour (Landes), avocat, M. Pierre Sirgue a été candidat du Front national aux élections législatives de mars 1978 dans la 10e circonscription de la Gironde (Blaye), puis à toutes les élections suivantes.

JACQUES SOURDILLE
RPR (ARDENNES)

Né le 19 juin 1922 à Nantes, le docteur Jacques Sourdille (RPR), ancien résistant et déporté, gaulliste de la première heure, fut élu pour la première fois député des Ardennes en 1968 dans la 3e circonscription, celle de Sedan-Vouziers. Il le resta jusqu'en mai 1981, où il fut battu par un socialiste, le docteur Gilles Charpentier. Eloigné de l'Assemblée nationale pendant ces cinq années, M. Jacques Sourdille joua néanmoins un rôle important dans le département des Ardennes pendant cette période, puisqu'il prit en 1982 la présidence du conseil général. Secrétaire adjoint de l'UDR en 1973-1974, M. Jacques Sourdille fut secrétaire d'Etat à la recherche en 1977-1978 dans le gouvernement Barre. Il présida par ailleurs le conseil régional de Champagne-Ardenne de 1974 à 1981. Médecin, universitaire, spécialisé en ophtalmologie, il est par ailleurs conseiller spécial auprès de l'UNESCO.

ROBERT SPIELER
FN (BAS-RHIN)

Né le 18 décembre 1951 à Sarreguemines (Moselle), Robert Spieler, diplômé de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, est ingénieur conseil.

GISÈLE STIEVENARD
PS (PARIS)

Née en 1951 à Sarcelles (Val-d'Oise), secrétaire, élue en 1983 conseiller de Paris (13e arrondissement), membre du comité directeur du PS, première secrétaire de la Fédération de Paris.

JEAN-PIERRE STIRBOIS
FN (HAUTS-DE-SEINE)

Né le 30 janvier 1945, M. Jean-Pierre Stirbois est diplômé en marketing de l'Ecole des cadres et du commerce. Après avoir travaillé dans plusieurs sociétés, il fonde en 1975 une imprimerie. En 1964, il est responsable des jeunes au Conseil national des comités Tixier-Vignancourt ; en 1965, il adhère au mouvement Jeune Révolution et au Mouvement solidariste français ; en 1977, il rejoint le Front national ; il entre à son bureau politique en 1980 et en est maintenant le secrétaire général. Candidat malheureux à Dreux (Eure-et-Loir) aux élections cantonales de 1978 et de 1982, aux élections législatives de 1978 et de 1981, il se présente sur une liste avec le RPR aux élections municipales de 1983 ; après annulation de celles-ci, il mène une liste du Front national au premier tour, qui fusionne pour le second avec celle du RPR et de l'UDF ; celle-ci bat la liste de gauche. M. Stirbois est élu adjoint au maire de Dreux. En 1984, il est élu député à l'Assemblée des Communautés européennes sur la liste de M. Le Pen.

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN
PS (HAUTE-SAVOIE)

Né le 25 avril 1949 à Paris, M. Dominique Strauss-Kahn est commissaire adjoint au Plan depuis décembre 1984. M. Strauss-Kahn, membre du bureau exécutif et du secrétariat national du Parti socialiste depuis le congrès de Bourg-en-Bresse (octobre 1983), est l'un des plus proches collaborateurs de M. Lionel Jospin. Ancien élève de HEC, spécialiste des questions financières, il était considéré, jusqu'aux élections législatives, comme l'économiste du PS. A ce titre, sa participation à tous les débats économiques internes au PS a été souvent déterminante.

T

MARTIAL TAUGOURDEAU
EX-RPR (EURE-ET-LOIR)

Né le 14 décembre 1926 à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire), M. Martial Taugourdeau est médecin généraliste. Maire de Tremblay-les-Villages depuis 1971, il a été député RPR d'Eure-et-Loir de 1978 à 1981. Conseiller général du canton de Châteauneuf-en-Thymerais depuis 1979, il préside, depuis le renouvellement de mars 1985, l'assemblée départementale d'Eure-et-Loir. Il a été exclu du RPR après avoir fait liste commune le 16 mars avec le président du conseil régional, M. Maurice Dousset (UDF-PR), contre la liste officiellement investie par l'état-major national du RPR.

PAUL-LOUIS TENAILLON
UDF-CDS (YVELINES)

Né le 14 février 1921 à Vélizy-Villacoublay, M. Paul-Louis Tenaillon est licencié en droit. Directeur d'une coopérative agricole de la région de Versailles, il s'est très vite engagé dans l'action politique. Elu conseiller municipal de Versailles depuis 1953, conseiller général depuis avril 1955, adjoint au maire de sa ville depuis 1956, il est alors membre de l'UDSR, le parti de M. François Mitterrand, dont le représentant dans la région est M. Edouard Bonnefous. M. Tenaillon est, depuis, resté lié à ce dernier. Aux législatives de 1962, il est candidat du « cartel des non » à Versailles, mais il est battu par le député sortant gaulliste ; en 1967, après avoir rejoint le Centre démocrate, il est à nouveau candidat sans succès, étant battu par un député UNR ; il fait une nouvelle tentative, infructueuse, en 1973 dans la circonscription où avait été élu en 1969 M. Michel Rocard, alors au PSU ; cette fois encore c'est un gaulliste, M. Lauriol, qui l'emporte. Le 10 janvier 1977, M. Tenaillon est élu président du conseil général des Yvelines après le décès de M. Jean-Paul Palewski, député RPR. Il est aussi président départemental du CDS et de l'UDF.

ANDRÉ THIEN AH KOON
APP. UDF (LA RÉUNION)

Né à La Plaine-des-Cafres le 16 mai 1940, d'une modeste famille de commerçants d'origine chinoise, autodidacte, M. André Thien Ah Koon (« M. Tak » comme on l'appelle à la Réunion) dirige plusieurs sociétés industrielles et commerciales, dont une importante chaîne de distribution. Après des débuts parmi les jeunes gaullistes de l'UJP, il se détache de tout appareil politique et, en 1976, se fait élire dans le deuxième canton du Tampon. Jusqu'en 1981 il reste très proche des milieux giscardiens, se fait élire maire du Tampon en 1983, puis, à l'approche des élections législatives, affirme son attachement à M. Raymond Barre.

MAURICE TOGA
RPR (BOUCHES-DU-RHONE)

Né le 22 mars 1927 à Marseille, M. Maurice Toga est un nouveau venu en politique. Il n'a adhéré au RPR qu'en 1982 et n'a été appelé à prendre en main la fédération des Bouches-du-Rhône du mouvement gaulliste qu'en juillet 1985, sans avoir eu de responsabilités antérieures. Il a effectué, en revanche, une brillante carrière hospitalo-universitaire. Professeur agrégé de neuropathologie, il est doyen de la faculté de médecine de Marseille depuis 1972 et chef de service des hôpitaux depuis 1973. Il est également membre du comité consultatif des universités et correspondant de l'académie de médecine.

CATHERINE TRAUTMANN
PS (BAS-RHIN)

Née le 15 janvier 1951, Mme Catherine Trautmann est titulaire d'une maîtrise en théologie. De tendance rocardienne, elle est conseiller municipal minoritaire de Strasbourg depuis 1983.

GÉRARD TRÉMÈGE
UDF-PR (HAUTES-PYRÉNÉES)

Né le 4 septembre 1944 à Séméac (Hautes-Pyrénées), M. Gérard Trémège est licencié en droit et diplômé d'études supérieures de droit public. Expert-comptable, commissaire aux comptes, il dirige depuis 1976 une société d'expertise comptable qu'il a créée. Président de la fédération des Hautes-Pyrénées du Parti républicain et de l'UDF, Gérard Trémège est conseiller général du canton de Tarbes-I depuis mars 1985.

U

JEAN UEBERSCHLAG
RPR (HAUT-RHIN)

Né le 29 mai 1935 à Folgensbourg (Haut-Rhin), M. Jean Ueberschlag qui est chirurgien-dentiste, élu conseiller municipal de Saint-Louis en 1977, est adjoint au maire de cette commune depuis 1983. Suppléant depuis 1978 de M. Antoine Gissinger, député RPR, il figure en soixante-dixième position sur la liste conduite par Simone Veil aux élections européennes de 1984.

V

PHILIPPE VASSEUR
UDF-PR (PAS-DE-CALAIS)

Né le 31 août 1943 au Touquet, diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, M. Vasseur est rédacteur en chef économique au Figaro *depuis 1984 après avoir été rédacteur en chef des* Echos, *chef du service économique et social à TF 1 et directeur de la rédaction du* Nouveau Journal.

MICHEL VAUZELLE
PS (BOUCHES-DU-RHONE)

Né le 15 août 1944 à Montélimar (Drôme), M. Michel Vauzelle est avocat de formation. Il a participé au cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre, de 1969 à 1972. Président, en 1974, du comité national de soutien des jeunes à la candidature de M. Chaban-Delmas à l'élection présidentielle, il s'était prononcé, au second tour, pour M. Mitterrand. Adhérent au PS depuis 1976, il avait été nommé, en 1978, délégué national de ce parti à la justice, avant d'être, pendant la campagne de 1981, directeur adjoint du cabinet du candidat Mitterrand.

Porte-parole de la présidence de la République depuis 1981, M. Vauzelle a été nommé préfet hors cadre en novembre 1985. Conseiller municipal d'Arles (Bouches-du-Rhône) depuis 1977, M. Vauzelle avait été candidat, sans être élu, aux élections cantonales (canton d'Arles-Ouest) en mars 1985.

PAUL VERGÈS
APP. PC (LA RÉUNION)

Né le 5 mars 1925 à Oubone (Thaïlande), ancien journaliste, M. Paul Vergès avait déjà siégé à l'Assemblée nationale, de 1956 à 1958, sur les bancs du groupe communiste. Il était alors membre du PCF. C'est en 1959 qu'il a fondé, à la Réunion, un parti communiste autonome, le Parti communiste réunionnais (PCR), dont il est devenu le secrétaire général. Maire du Port depuis 1969, il siège à l'Assemblée européenne depuis 1979 après avoir été élu sur la liste du PCF. Il a défendu des orientations autonomistes proches des thèses indépendantistes, avant de faire preuve de pragmatisme et de devenir même, à l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, le principal partenaire local de la majorité socialiste nationale. Il a pris ensuite ses distances avec le PS en restant le principal représentant de la gauche à la Réunion.

JEAN-PAUL VIRAPOULLÉ
UDF (LA RÉUNION)

Né le 14 mars 1944 à Bras-Panon, sur la côte est de l'île, M. Jean-Paul Virapoullé entame sa carrière politique en décembre 1969 lorsque, à la faveur d'une élection cantonale partielle, il bat M. Paul Vergès, secrétaire général du Parti communiste réunionnais. Le jeune conseiller général est élu maire de Saint-André-de-la-Réunion trois ans plus tard, avec l'appui notamment de la communauté tamoule à laquelle il appartient. Militant à l'UJP (jeunes gaullistes) au début de son engagement, il rallie rapidement le camp centriste, où fait également carrière son frère aîné, Louis, sénateur. Secrétaire départemental de l'UDF depuis 1981, il a également tâté du syndicalisme agricole à la tête de la FDSEA. Depuis mars 1985, il occupe les fonctions de premier vice-président du conseil général.

MICHEL VUIBERT
UDF (ARDENNES)

Né le 12 juin 1934 à Reims, M. Michel Vuibert, adhérent direct de l'UDF, est maire d'une petite commune du sud ardennais depuis vingt et un ans. Ce négociant en bestiaux est rentré véritablement en politique en 1981. Il affronta alors M. Roger Mas, député des Ardennes et maire de Charleville-Mézières aux législatives. Mais il ne réussit pas à réunir le nombre de voix suffisant pour se maintenir au second tour. Conseiller général du canton de Novion-Porcien depuis 1975, M. Michel Vuibert est devenu en 1981 vice-président du conseil régional de Champagne-Ardenne où il a travaillé aux côtés du président Bernard Stasi.

W

GÉRARD WELZER
PS (VOSGES)

M. Gérard Welzer, trente-deux ans, est avocat, conseiller municipal d'Epinal ; il préside la section départementale de la Ligue des droits de l'homme.

PIERRE-ANDRÉ WILTZER
UDF (ESSONNE)

Né le 31 octobre 1940 à Agen (Lot-et-Garonne), M. Pierre-André Wiltzer est ancien élève de l'ENA et de Sciences-Po. Il a fait ses premières armes au cabinet de Christian Fouchet, alors ministre de l'intérieur, en 1968. Cette même année, il devient chef de cabinet du ministre de l'information Joël Le Theule. De 1969 à 1972, il s'occupe des problèmes de l'information auprès du premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Sous-préfet de Bordeaux (Gironde) jusqu'en 1975, puis de Dreux (Eure-et-Loir) jusqu'en 1976, il est, cette année-là, appelé à Matignon par M. Raymond Barre, dont il sera d'abord le chef de cabinet puis le conseiller politique. Depuis 1981, il est maître des requêtes au Conseil d'Etat et continue de diriger le cabinet de l'ancien premier ministre. Il est adhérent direct de l'UDF.

Z

ÉMILE ZUCCARELLI
MRG (HAUTE-CORSE)

M. Emile Zuccarelli est né le 4 août 1940 à Bastia. Après des études à l'Ecole polytechnique, il entre dans l'équipe de direction de la compagnie d'assurances Le Secours, dont il est aujourd'hui le directeur adjoint. Bien qu'ayant appartenu (1969) à la Convention des institutions républicaines, il choisit, en 1971, le radicalisme plutôt que le PS. En 1980, il entre au comité directeur du MRG, est élu au bureau national et devient vice-président du parti. La même année, il fait son entrée sur la scène politique insulaire comme suppléant de M. François Giacobbi aux élections sénatoriales. En 1981, il soutient la candidature de M. Michel Crépeau aux élections présidentielles. Critique à l'égard du statut particulier de la Corse, il est élu, en août 1982, à l'Assemblée régionale, dont il devient le vice-président chargé des transports. En 1984, il est réélu dans la seconde assemblée de Corse.

● RECTIFICATIF. – M. François Bayrou (UDF-CDS) est député des Pyrénées-Atlantiques et non des Pyrénées-Orientales comme il était écrit par erreur dans nos éditions du 20 mars.

société

LES SUITES DE L'AFFAIRE GREENPEACE

Le docteur Maniguet gagne contre « le Monde » un procès en diffamation

La première chambre du tribunal de Paris, présidée par M. Jean-Michel Guth, a rendu, mercredi 19 mars, un jugement condamnant *le Monde* à payer 60 000 francs de dommages et intérêts au docteur Xavier Maniguet, qui en demandait 500 000, et par lequel il estime que ce dernier a bien été victime d'une diffamation. M. Maniguet se plaignait d'un article publié dans le numéro daté du 9 août 1985, sous la signature de notre collaborateur Edwy Plenel.

Celui-ci examinait ce jour-là les pistes possibles qui se présentaient aux enquêteurs après le sabotage à Auckland du *Rainbow-Warrior*. C'est ainsi que se trouvait cité le nom du docteur Maniguet, qui avait loué en Nouvelle-Calédonie le bateau l'*Ouvéa*, dont on devait ensuite reparler. A son sujet, Edwy Plenel, relatant des informations de source policière qu'il citait entre guillemets, avait écrit : « *A l'extrême, extrême droite, pour lui, le Front national serait presque de gauche.* » C'est cette appréciation que le médecin de Dieppe considérait comme diffamatoire.

A l'audience du 19 février (*le Monde* du 21 février), Mᵉ Yves Baudelot, avocat de notre journal, avait fait valoir qu'Edwy Plenel, à ce stade initial de l'enquête, n'avait fait que passer en revue des hypothèses sans en privilégier aucune, et que, par la suite, il devait très rapidement écarter celle d'une affaire montée par l'extrême droite, mettant ainsi hors de cause M. Maniguet. Il soutenait en outre qu'attribuer une opinion politique, fût-elle d'extrême extrême droite, à quelqu'un ne pouvait constituer une diffamation dans un pays où toutes les opinions sont libres. Il avait invoqué aussi le fait que M. Maniguet n'ayant pu être joint au téléphone, un autre collaborateur du *Monde*, Daniel Schneidermann, avait été, dès le lendemain, envoyé à Dieppe, lieu de résidence du médecin, et qu'une enquête fut publiée d'où il ressortait que l'appartenance à l'extrême droite de M. Maniguet « *laisse rêveurs tous ceux qui le connaissent* ».

Le jugement rendu répond que « *s'il est vrai que l'imputation d'une appartenance à un parti d'extrême droite n'est pas en soi diffamatoire, elle revêt néanmoins ce caractère à partir du moment où se trouve évoquée l'éventualité d'un complot de ce mouvement ayant des liens privilégiés avec « la droite musclée en Nouvelle-Calédonie »* ». « *Certes*, ajoute le tribunal, *il n'était pas affirmé de façon catégorique que le docteur Maniguet a participé au sabotage, mais son appartenance à une formation extrémiste ne peut être interprétée par le lecteur que comme une motivation suffisante à un acte semblable.* »

Autrement dit, le tribunal a estimé qu'il n'avait pas seulement à tenir compte du passage dont se plaignait expressément M. Maniguet dans son assignation, mais que les phrases qu'il reprochait devaient être appréciées dans le contexte de l'article tout entier.

On notera aussi qu'il écarte l'argument, pourtant réel, fondé sur le reportage de Daniel Schneidermann à Dieppe qui faisait apparaître une autre image de M. Maniguet, et annonçait ainsi l'inanité de la piste d'extrême droite. S'il salue en effet « *l'objectivité et l'impartialité* » de l'auteur de ce reportage, c'est pour y trouver une raison de condamnation supplémentaire autant qu'inattendue. Car, dit-il, ce dernier article « *ne rend que plus regrettable la publicité donnée trop rapidement et imprudemment par M. Plenel aux informations de source policière ou militaire dont il aurait pu ou dû penser qu'elles pouvaient participer à une opération de contre-information* ».

Le Monde, qui se voit en outre imposer la publication de ce jugement dans ses colonnes, a décidé aussitôt d'interjeter appel.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LES PETITS PROFITS DU VENDREDI SAINT

Une dizaine de commerçants de la périphérie de Metz avaient ouvert leur magasin le jour du Vendredi saint, avant-veille de Pâques, l'an dernier. Ils viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel à des amendes de 100 F, avec sursis.

Les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont soumis à des lois héritées des tutelles successives qui jalonnent leur histoire.

Certaines ont été abrogées au retour des trois départements dans le giron français en 1918.

Mais une règle, qui date de l'empire allemand, est toujours en vigueur : elle fait du Vendredi saint, anniversaire de la mort du Christ, un jour férié dans toutes les communes où se trouve un temple protestant.

C'est le cas de Metz, mais non de certaines communes limitrophes. Les commerçants de ces dernières ouvrent donc leurs portes ce jour-là, attirant la clientèle de Metz.

La lettre de la loi est ainsi respectée, non l'esprit. Mais le tribunal correctionnel veillait...

La société Aérospatiale fabriquera le radar héliporté Orchidée

Après la décision du ministre de la défense de doter l'armée de terre d'un moyen de surveillance du champ de bataille (*le Monde* du 1ᵉʳ février), la société Aérospatiale a été désignée comme maître d'œuvre industriel du système Orchidée (observatoire radar cohérent héliporté d'investigation des éléments ennemis).

Volant à une cinquantaine de kilomètres en retrait de la ligne des contacts, le système Orchidée permettra de détecter et de localiser les colonnes et concentrations de véhicules jusqu'à une centaine de kilomètres dans la profondeur du dispositif adverse. Il est constitué de radars héliportés de type Doppler, de conception très moderne et de hautes performances, intégrés à bord d'hélicoptères Super-Puma et transmettant en temps réel ses informations à des stations mobiles d'exploitation reliées au commandement par l'intermédiaire du réseau de transmissions tactiques (RITA).

Developpé par la société Aérospatiale, architecte industriel de l'ensemble du système et fournisseur de l'hélicoptère de base, le système Orchidée sera conçu par le Laboratoire central des télécommunications (LCT), responsable du système de surveillance dont il fournira le radar héliporté ; par la société Electronique Serge Dassault (ESD), qui réalisera la station sol d'exploitation et la transmission des données ; et par les sociétés Thomson CSF et Matra, pour le système de contre-mesures.

Les hélicoptères Super-Puma, porteurs du système Orchidée, devraient entrer en service en 1995 dans l'armée de terre française.

FEMMES

La permanence du viol

Elles sont trente par jour depuis le 10 mars à téléphoner. La plupart ont de quatorze à dix-huit ans. Elles parlent pour se décharger de cette angoisse qui ressemble trop à de la culpabilité ; pour demander conseil ; pour ne plus porter seules l'horreur du souvenir.

En ouvrant une permanence téléphonique : Viol Femmes Informations, les associations Mouvement jeunes femmes, la Maison des femmes de Paris, Halte-Aide aux femmes battues et le Planning familial veulent « *briser le silence sur le viol et lutter contre la banalisation de ce crime* ». Une banalisation inscrite dans les chiffres : en 1984, le ministère de l'intérieur a relevé 2 859 viols en France. Viols de femmes et d'hommes, mais 90 % des victimes sont des femmes. Et comme il s'agit des viols *déclarés*, le nombre exact pourrait être dix fois supérieur.

Les appels au numéro vert (gratuits pour le demandeur) proviennent plus de la province que de la région parisienne. Au bout du fil, des femmes racontent un viol, récent ou plus ancien. Elles ne disent pas clairement : « *J'ai été violée* », mais seulement : « *Je n'étais pas d'accord.* » Elles se sentent atteintes, souillées.

La révolte après la peur

Elles redoutent d'être enceintes. Elles murmurent : « *J'ai pris des microbes.* » Ou bien elles interrogent : « *Est-ce que je vais attraper le SIDA ?* » Leur corps n'est plus le même, leur vie non plus : « *Je n'irai plus au travail à vélo. Je prendrai le bus...* » « *Je ne pourrai plus aller voir ma mère car elle habite à la campagne et je dois marcher seule un long moment.* » Parfois elles sont très jeunes, quatorze ou quinze ans. Elles n'osaient rien dire à la maison et elles n'en pouvaient plus de vivre avec ce secret.

Alors, elles entendent au moins quelqu'un, une femme, les aider à sortir de leur solitude, les inciter, comme dit l'une des responsables, « *à transformer leur peur en révolte* ». Elles sont encouragées à voir un médecin si le viol date de quelques heures, à solliciter un test pour dépister les maladies sexuellement transmissibles, à prendre la « pilule du lendemain ». Surtout, à chercher autour d'elles à qui parler encore pour dissoudre la honte, pour se défaire de cette répulsion qui s'est emparée d'elles et les dégoûte de toute relation sexuelle.

Certaines rappellent quelques jours plus tard pour tenir leur interlocutrice au courant. Les responsables de la permanence téléphonique espèrent constituer un réseau qui permettrait aux victimes de viol de trouver dans chaque ville une oreille attentive et le soutien pour décider ou non de porter plainte, ce qui n'est pas conseillé systématiquement. Car la blessure du viol n'est pas seulement physique, et les victimes humiliées sont la proie de toutes les contradictions. Et puis, les responsables de la permanence le savent bien, « *l'accusation pénale, c'est lourd pour des gamines* ».

CHARLES VIAL.

★ Viol Femmes Informations, 05-05-95-95 (numéro vert, appels gratuits, sans indicatif).

Deux Basques espagnols expulsés vers le Cap Vert

Deux Basques espagnols, membres présumés d'ETA politico-militaire, M. José Ignacio Rodriguez Munoa et sa compagne, Mᵐᵉ Elena Barcenas Arguellos, dite « la Tigresa », ont été expulsés, mardi 18 mars, vers le Cap-Vert. L'expulsion vers le Cap Vert – où ils sont arrivés dans la nuit de mardi à mercredi – de M. Rodriguez Munoa et de Mᵐᵉ Barcenas Arguellos porte à trente-sept le nombre de Basques espagnols expulsés de France depuis le mois de janvier 1984 et à sept le nombre de ceux expulsés vers le Cap-Vert.

M. José Ignacio Rodriguez Munoa et Mᵐᵉ Elena Barcenas Arguellos, interpellés au mois de mars 1984 à Habas (Landes) et inculpés, à l'époque, d'association de malfaiteurs, avaient été condamnés, le 12 décembre 1985, à quatorze mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Dax pour détention de faux papiers et extorsion de fonds.

● *Mᵐᵉ Darie Boutboul gagne un procès contre « VSD ».* – La première chambre du tribunal de grande instance de Paris a condamné, mercredi 19 mars, la société éditrice de l'hebdomadaire *VSD* et le directeur de cette publication, M. François Siegel à payer à Mᵐᵉ Darie Boutboul, veuve de Mᵉ Jacques Perrot, l'avocat assassiné, 25 000 francs de dommages et intérêts pour avoir publié, le 30 janvier dernier, une photo où elle apparaît avec sa mère et son fils quelques jours après le meurtre de son époux.

Constatant que la photographie litigieuse avait été prise à l'insu de Mᵐᵉ Darie Boutboul, les juges ont estimé qu'il s'agissait d'une atteinte à la vie privée.

● *Six inculpations après une escroquerie au préjudice d'une société de crédit.* – Une affaire d'escroquerie au crédit au préjudice de la CREG (société de Crédit électrique et gazier), d'un montant de 10 millions de francs, vient d'être découverte par les policiers de la brigade financière qui ont interpellé, mardi 18 mars, vingt-six personnes dont M. Claude Groslier, directeur de la succursale de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) (*le Monde* du 20 mars).

M. Groslier, quarante ans, considéré par les enquêteurs comme la cheville ouvrière de l'affaire a été inculpé d'escroquerie, de faux et usage de faux par M. François Chanut, juge d'instruction à Paris. Cinq autres personnes ont été inculpées pour les mêmes faits.

● *Entrave à l'exercice du droit syndical chez Peugeot : deux condamnations.* – Le général Charles Feuvrier, ancien directeur central du personnel chez Peugeot, et M. Patrick de Vanssay de Blavous, directeur du personnel de l'unité de la Garenne-Nanterre, ont été condamnés par la quatorzième chambre correctionnelle de Nanterre à 4 000 francs d'amende chacun pour entrave à l'exercice du droit syndical (*le Monde* du 13 février).

Les faits remontent à 1980 et 1981, alors que M. Pierre Parriaux, cadre au service du personnel, s'opposait aux activités syndicales de la CFDT et de la CGT. La CFDT, partie civile, a obtenu 1 F de dommages et intérêts.

● *Un militant italien d'extrême gauche remis en liberté.* – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a rendu, mercredi 19 mars, un arrêt ordonnant la mise en liberté sous contrôle judiciaire d'un ressortissant italien, Luigi Bergamin, trente-huit ans, militant d'extrême gauche.

Arrêté à Paris le 26 septembre dernier et inculpé d'usage de faux papiers, Luigi Bergamin est l'objet, de la part des autorités judiciaires italiennes, d'une demande d'extradition.

Loto

LE POIDS DU HASARD

M. Alderino Obertolli mène contre la société d'économie mixte de la Loterie nationale et du Loto national un singulier combat. Joueur habituel au Loto, cet Italien de Paris a souvent réalisé des gains importants. Il s'est étonné de les voir diminuer nettement au cours de l'année 1984. Il attribue cette soudaine malchance à des différences de poids qui existeraient entre les boules mises dans l'appareil lors des tirages.

Ainsi plaidait-il que les résultats ne dépendent plus totalement du hasard. Pour en avoir le cœur net, et afin de pouvoir engager dans les meilleures conditions un procès en réparation du préjudice qu'il pense avoir subi, il avait demandé en référé une mise sous scellés de la sphère et des boules utilisées lors de l'un des tirages. Le 18 décembre 1985, le président du tribunal de Paris devait rejeter sa demande. M. Obertolli vient d'obtenir, mercredi 19 mars, de la cour d'appel, une décision qui, sans ordonner la mise sous scellés, lui reconnaît cependant « *un motif légitime de vouloir faire établir et conserver la preuve dans des conditions contradictoires, ne laissant place ni à l'incertitude, ni au soupçon, du poids exact de chacune des boules utilisées à l'occasion de certains tirages* ». Accompagné d'un huissier désigné par la cour, le joueur mécontent se voit accorder la faculté de se présenter inopinément à trois reprises, à des dates de son choix, après le tirage du Loto et hors de la présence du public, pour faire procéder à la pesée de chacune des boules sorties de la sphère et de chacune de celles qui y seront restées...

J.-M. Th.

FAITS DIVERS

● *Attentat contre le magasin d'un candidat du Front national dans le Var.* – Une explosion a provoqué des dégâts importants pendant la nuit du mardi 18 au mercredi 19 mars, dans un magasin de location de vidéo-cassettes de La Seyne, appartenant à un candidat du Front national aux élections régionales dans le Var. Les vitrines du magasin ont volé en éclats lors de l'explosion, mais personne n'a été blessé.

Le gérant de ce vidéo-club est M. Gilbert Mercadal, qui occupait la seizième place sur la liste du Front national et n'a pas été élu.

L'attentat a été revendiqué au bureau régional de l'agence France-presse à Marseille par un correspondant se réclamant d'un « groupe d'intervention anti-fasciste ».

هكذا من الأصل

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU SECRÉTARIAT-GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RENNES

D'un jugement contradictoire rendu le 3 octobre 1985 par la chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Rennes, il appert que le nommé **CATTA** Antoine, Marie, né le 15 juillet 1947 à Bressuire, arrondissement de Niort (79), demeurant 4, rue du Foreston-Creis à Brest (29200), avocat, a été condamné pour fraude fiscale par application des articles 1741-1743, alinéa 1 du code général des impôts, à la peine de six mois d'emprisonnement avec sursis et 20 000 F d'amende. Ledit jugement a ordonné en outre la publication du dispositif du jugement dans le Journal officiel et dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 12 novembre 1985, la 31e chambre, 1re section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infractions aux règles générales d'hygiène et de sécurité applicables dans le bâtiment et les travaux publics, pour avoir à Paris, le 22 juin 1984, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail en faisant travailler un salarié à une hauteur de 15 mètres au bord du vide résultant d'une ouverture non protégée contre les risques de chute, à la peine de douze amendes de deux mille francs (12 × 2 000 F, douze salariés concernés), le sieur **GIOL Félix**, né le 2 mars 1935 à Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), conducteur de travaux demeurant 89, rue de Reuilly, Paris (12e). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

Audience publique du Tribunal correctionnel de Nanterre, 14e chambre, en date du 10 octobre 1984. A la requête de Monsieur le Procureur de la République, le nommé **BLOND Gérard**, né le 8 janvier 1949 à Gennevilliers (92), demeurant à Saint-Ouen (93400), 2, place de la République, a été condamné à la peine d'un an d'emprisonnement avec sursis et à cinq mille francs d'amende pour : 1° avoir volontairement omis de tenir une comptabilité régulière et probante assortie de justifications nécessaires à la fixation des opérations imposables ; 2° de s'être frauduleusement soustrait à l'établissement et au paiement total de la TVA au titre de la période non prescrite pénalement soit entre le 1-12-78 et le 31-12-79 et à l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 1978 et 1979. Le Tribunal a ordonné la publication par extrait du présent jugement dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le secrétaire-greffier soussigné à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. Le Secrétaire-greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 6 novembre 1985 la 31e chambre, 1re section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures générales de sécurité du bâtiment et des travaux publics, pour avoir à Paris, le 5 mars 1984, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles, en faisant effectuer à un salarié des travaux de peinture du garde-corps d'une fenêtre située à plus de 3,50 m du sol sans aucune protection collective ou individuelle, à la peine de cinq mille francs d'amende le sieur **GIVAUDIN Philippe Gustave Louis Raoul**, né le 15 septembre 1932 à Saint-Bris-le-Vineux (Yonne), responsable technique, demeurant 48, rue Henri-Navarre au Perreux (Val-de-Marne). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Un jugement rendu contradictoirement par la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Créteil du 4-6-1985 condamne **OUAZARI**, 5, villa M.-Rameaux, Le Perreux (94), à 8 000 F d'amende pour fraude fiscale.

Par jugement par défaut du Tribunal correctionnel de Nice, 6e chambre, rendu le 24 mai 1985 signifié le 30 septembre 1985 à Parquet le nommé **VALSANIA Cesare**, sans domicile connu, a été déclaré coupable d'avoir, à Nice (courant 1976, 1977, 1978), commis le délit de complicité de fraudes fiscales et a été condamné à trois ans d'emprisonnement avec insertion par extrait dudit jugement dans le journal *le Monde*, sans que le coût de l'insertion puisse dépasser 3 000 F, le tout à ses frais. Ledit jugement devra être exécuté à la diligence de Monsieur le Procureur de la République. Pour extrait conforme. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 28 novembre 1985, la 31e chambre, 2e section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures générales d'hygiène, bâtiment et travaux publics, pour avoir à Paris, depuis octobre 1983, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail : 1° en omettant de ventiler un local en sous-sol conformément à l'article R 232-3 du code du travail ; 2° en omettant d'installer des vestiaires et des lavabos pourvus d'un nombre suffisant de sièges et armoires individuelles en métal pour trois salariés ; 3° en faisant utiliser un local où sont entreposées et manipulées des matières inflammables du premier groupe par deux salariés, alors que ce local n'est pas éclairé conformément à l'article R-233-15 du code du travail, contient un réchaud à gaz, des conducteurs électriques à rail et n'est pas parfaitement ventilé ; 4) en faisant utiliser un local dont la porte de sortie non utilisée habituellement est condamnée, pour trois salariés, dont les escaliers desservent le sous-sol et ont une largeur inférieure à 1,20 m et ne sont pas protégés du feu pour deux salariés ; à la peine de trois amendes de six mille francs chacune, le sieur **KNOPKIEWICZ Jean**, né le 11 avril 1948 à Denain (Nord), gérant de la **SARL LE BOTTIER PARISIEN**, demeurant 6, rue Jean-Jaurès à Romainville (Seine-Saint-Denis). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Un jugement rendu contradictoirement par la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Créteil du 4-6-1985 condamne **GRANGER** épouse **BOUCHE Colette**, 5, villa M.-Rameaux, Le Perreux (94), à 4 000 F d'amende pour fraude fiscale.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'appel de Paris du 27 novembre 1985, **M. Nestor DAVID**, né le 25 février 1912 à Paris (11e), demeurant à Fontenay-sous-Bois (94120), 11, rue Dalayrac, a été condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis et à dix mille francs d'amende pour fraude fiscale et infraction à la législation sur les banqueroutes. La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné : 1° la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : *le Journal officiel, le Monde, le Figaro ; 2° l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Fontenay-sous-Bois (94120). Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition.* **Le greffier en chef.**

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'appel de Paris du 13 mars 1985, **M. ANGELE Luis**, né le 11 octobre 1930 à Maracay (Venezuela), demeurant à Paris (18e), 65, boulevard Ney, a été condamné à la peine de dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures comptables. La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné : 1) la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : *Journal officiel, le Monde, France-Soir ;* 2) l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Paris (mairie du 18e arrondissement). Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition.

Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 25 novembre 1985, la 31e chambre, 1re section, du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures générales d'hygiène du bâtiment et des travaux publics, pour avoir à Paris, le 17 avril 1984, sur le chantier 10, rue de Lyon à Paris (12e), étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail, en laissant travailler deux ouvriers sur une plate-forme à 2,50 m de haut démunie de lisse sous lisse et de plinthes sur les trois côtés extérieurs (art. 144 du décret du 8 janvier 1965), deux autres salariés sur une plate-forme constituée de deux bastaings non jointifs reposant sur des chevalets, qu'il n'y avait aucune lisse ni sous-lisse (art. 144-2, décret du 8 janvier 1965) ; que l'échelle d'accès aux combles depuis le sixième étage n'était pas conforme (art. 2, décret du 8 janvier 1965) ; à la peine de quatre amendes de mille francs (4 × 1 000 F) chacune pour infraction à l'art. 144 du décret du 8 janvier 1965 et à dix amendes de mille francs (10 × 1 000 F) chacune pour infraction à l'article 2 du décret du 8 janvier 1965, le sieur **MOEYAERT Jean-Pierre Achille**, né le 28 janvier 1950 à Claye-Souilly (Seine-et-Marne), directeur technico-commercial demeurant rue Galliéni à Saint-Soupplets (77). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement (défaut) en date du 25 janvier 1982, la 31e chambre 1re section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour non-respect des dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité du travail, pour avoir à Paris, le 11 juillet 1980, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail en faisant effectuer des travaux par deux salariés à une hauteur de plus de 3 mètres en se trouvant exposés à un risque de chute dans le vide sur des échafaudages ne comportant qu'un ou deux bastaings et ne couvrant pas toute la portée des boulins et ce sans que les salariés concernés soient munis de dispositif de protection individuelle, à la peine de deux amendes de trois mille francs chacune (2 × 3 000 F), la dame **ALLAIS**, épouse **ANGOT** Jacqueline, Jeanne, née le 19 août 1944 à Fontenay-sur-Conie-Chartres (Eure-et-Loir), secrétaire demeurant 4-6, rue Villa Bon-Accueil à Bezons (95870). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais de la condamnée la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 29 octobre 1985, la 31e chambre, 1re section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour blessures involontaires, infractions à la législation sur la sécurité des travailleurs, pour avoir à Paris, le 1er mars 1984.

La dame **DOLOY**, occasionné des blessures involontaires ayant entraîné une incapacité supérieure à trois mois sur la personne de Benjamin Ribeiro étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du code du travail, en faisant travailler deux salariés au voisinage d'une ligne électrique de moins de 57 000 volts, sachant que les mouvements, déplacements des engins utilisés, les en approchaient à moins de 3 mètres et sans que la ligne ait été protégée, ne pouvant être mise hors tension ; et omis d'établir par procès-verbal avec l'entreprise utilisatrice, les mesures à prendre pour assurer la sécurité des travailleurs, alors que la somme des divers salariés de l'entreprise intervenante devait excéder quatre cent heures par an — étant responsable d'une entreprise soumise aux dispositions relatives à l'organisation des services médicaux du travail, omis de faire subir l'examen médical obligatoire au personnel de son établissement, deux salariés après un an de service effectif.

Le sieur **CHARRON**, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles, en omettant d'établir par procès-verbal avec l'entreprise intervenante les mesures à prendre pour assurer la sécurité des travailleurs, alors que la somme des divers salariés de l'entreprise intervenante devait excéder quatre cents heures par an, et en omettant d'aviser l'inspecteur du travail de l'ouverture de travaux entrant dans la prévision de l'article 20 du décret du 29 novembre 1977 ;

La dame **DOLOY**, Jacqueline Jeanne, Marie, Henrie, née le 20 mars 1938 à Courbevoie (92400), gérante de société demeurant 1, rue Pierre-Brossolette à Courbevoie (92400), à la peine de cent jours amendes de quatre cents francs chacun pour les délits et à deux amendes de mille francs chacune pour les contraventions connexes ;

Le sieur **CHARRON** André, Jean, né le 18 novembre 1939 à Bourges (Cher), directeur administratif demeurant 11, rue Victor-Puiseux à Argenteuil (Val-d'Oise), à la peine de deux amendes de cinq mille francs (2 × 5 000 F). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

EXTRAIT DES MINUTES DU SECRÉTARIAT-GREFFE COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Par arrêt contradictoire du 10 janvier 1984, devenu définitif, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence a déclaré **ALFONSI Jean-Claude**, né le 1er octobre 1947 à Marseille (13), domicilié chemin de Rascousse, Logis-Neuf à Allauch (13), coupable de faux en écriture de commerce ou de banque et usage de ces faux, escroquerie et publicité mensongère, faits commis courant 1978, 1979 et 1980, et en vertu des articles 405, 150, 151, 460 du code pénal, 44 de la loi du 27 décembre 1973, premier de la loi du 1er août 1905, l'a condamné à la peine de quatre ans d'emprisonnement dont trente mois avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans ; cette juridiction a, en outre, ordonné à la charge du condamné la publication de l'extrait dans les quotidiens *le Monde, le Méridional* et *le Provençal* sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser 8 000 F pour *le Monde* et 4 000 F pour les deux autres quotidiens. Pour extrait conforme, le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU SECRÉTARIAT-GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Par arrêt contradictoire du 10 janvier 1984, devenu définitif après rejet du pourvoi par arrêt de la cour de cassation du 4 novembre 1985, la cour d'appel d'Aix-en-Provence, 5e chambre correctionnelle a déclaré :

Leoni Claude, né le 16 avril 1946 à Bône (Algérie), demeurant chemin du Vallon-des-Gardes, La Tour-d'Alexandre, 13100 Aix-en-Provence,

coupable de publicité mensongère commise à Marseille courant 1978 et 1979,

et en vertu de l'article 44 de la loi du 27 décembre 1973,

l'a condamné à une amende de dix mille francs (10 000 F).

La cour a, en outre, ordonné la publication par extrait dans les journaux *le Monde, le Méridional, le Provençal*, sans que le coût de chaque insertion puisse dépasser pour *le Monde* huit mille francs (8 000 F) et pour *le Méridional* et *le Provençal* quatre mille francs (4 000 F).

Pour extrait conforme,
le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 25 novembre 1985, la 31e chambre, 1re section, du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour homicide involontaire, infraction aux mesures générales d'hygiène du bâtiment et des travaux publics, pour avoir à Paris, le 16 avril 1984, sur le chantier, 10, rue de Lyon à Paris (12e), occasionné un homicide involontaire, accident du travail sur la personne de Khediri Abdelmalik, salarié décédé : étant responsable d'un chantier soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du travail, en laissant travailler le salarié Khediri Abdelmalik sur un toit à une hauteur supérieure à trois mètres sans qu'ait été installé un dispositif collectif ou individuel de sécurité, et sans qu'aient été prises toutes les mesures pour que ce dispositif de sécurité soit effectivement utilisé, à la peine de dix-huit mois d'emprisonnement et à dix mille francs d'amende le sieur **MOEYAERT Jean-Pierre Achille**, né le 28 janvier 1950 à Claye-Souilly (Seine-et-Marne), directeur technico-commercial demeurant rue Gallieni à Saint-Soupplets (Seine-et-Marne). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

Par jugement en date du 13 novembre 1985, le Tribunal correctionnel de Marseille a condamné **M. LIMONGI Ange** aux peines de six mois d'emprisonnement avec sursis pour fraudes fiscales, omission d'écritures comptables. Le Tribunal a, en outre, ordonné, aux frais du condamné ; 1° la publication de ce jugement, par extrait, dans *le Monde, la Marseillaise, le Provençal, le Méridional ;* 2° l'affichage de ce jugement, pendant un mois, sur la porte extérieure de l'immeuble 65-69, avenue des Gouaniers, 13008 Marseille. Le Greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la Cour d'appel de Paris du 19 novembre 1985. **M. MANZANO Daniel**, né le 16 mai 1954 à Bordeaux (33), demeurant actuellement détenu à Draguignan (pour autre cause) a été condamné à un an d'emprisonnement et 2 000 francs d'amende pour contrefaçon littéraire et artistique et contrefaçon de marque. La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Figaro, le Monde, France-Soir*. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le procureur général sur sa réquisition. *Le greffier en chef.*

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARSEILLE

Par jugement en date du 9 octobre 1985, le Tribunal correctionnel de Marseille a condamné **M. MESGUIGUE Georges** aux peines de huit mois d'emprisonnement avec sursis pour fraudes fiscales, passation d'écritures comptables inexactes ou fictives. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 13e chambre de la Cour d'appel de Paris du 9 décembre 1985, **M. DUBOURDIEU Jean, Franck**, né le 27 juillet 1939 à Talence (Gironde), demeurant à Bordeaux (33), 106, rue Abbé-de-l'Épée, a été condamné à quinze mille francs d'amende (15 000 F) pour tromperie sur la nature, la qualité ou l'origine de la marchandise vendue et de complicité de publicité mensongère commis par Louis Porte. La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *Tonus* et *le Monde*. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur général sur sa réquisition. Le greffier en chef.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 23 octobre 1985, la 31e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour blessures involontaires, infraction aux mesures générales de sécurité du bâtiment et des travaux publics, pour avoir à Paris, occasionné des blessures involontaires ayant entraîné une incapacité supérieure à trois mois (accident du travail) sur la personne de Halliday Gaston ; étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en faisant travailler un salarié sur un échafaudage dont le plancher était éloigné de plus de 20 centimètres de la construction et d'une largeur insuffisante pour que la sécurité de ce travailleur ne soit pas compromise et n'était pas fixé alors qu'il ne reposait que sur deux boulins ; à la peine de dix mille francs d'amende, le sieur **ELIEZ** Jean-Paul, Georges, Victor, né le 11 avril 1937 à Saint-Ouen (93400), gérant de société demeurant 3, avenue Théophile à Montmorency (95160). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. N'y ayant appel.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS - CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement contradictoire en date du 5 novembre 1985, la 31e chambre, 1re section, du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour infraction aux mesures générales de sécurité dans le bâtiment, pour avoir à Paris, courant 1982 et 1983, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, en sa qualité d'exploitant du magasin de vente au détail de fruits et légumes situé à Paris (15e), 95, rue de Cambronne, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du livre II du titre III du code du travail et notamment les dispositions du décret du 14 novembre 1962 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements où sont mis en œuvre des courants électriques en ne faisant pas procéder à la vérification des installations électriques prescrite par l'inspecteur du travail dans un délai de deux mois à compter du 28 juin 1982 et alors que deux tableaux de distribution électrique étaient descellés du mur et ce, en infraction aux dispositions de l'article 16, alinéa 1, du décret précité, dix salariés étant employés dans l'établissement, à la peine de dix amendes de mille francs (10 × 1 000 F), dix salariés concernés, le sieur **YOUNSI Mohamed Ben Hamida**, né le 8 mars 1932 à Djerba (Tunisie) commerçant demeurant 95, rue de Cambronne, Paris (15e). Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans le journal *le Monde*. Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'y ayant appel.

OFFICIER MINISTÉRIEL
VENTE PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie. 563.12.66

Me JEAN-YVES TOULLEC, avocat à SURESNES (92), 8, rue du Ratrait
VENTE sur SURENCHÈRE DU DIXIÈME, au Palais de Justice de NANTERRE
Le JEUDI 10 avril 1986 à 14 heures. - En un lot

UNE PROPRIÉTÉ à COURBEVOIE (92)
105, rue de Normandie
M. à PRIX : 220 000 F. - S'adresser à Me M. MAAREK

avocat à PARIS-17e, 5, rue Marguerite, tél. : 42-27-11-36. - Me WESLIN, avocat à NEUILLY (92), 7, avenue de Madrid. Sur les lieux pour visiter.

SÉCURITÉ

Le « Journal officiel » publie un code de déontologie

UNE MORALE POUR LA POLICE

Prévu par la loi de modernisation pluriannuelle de la police adoptée en juillet 1985, un code de déontologie de la police nationale, édictant les droits et devoirs des policiers, a été publié au *Journal officiel* du mercredi 19 mars. Ce décret, signé mardi par M. Laurent Fabius, premier ministre, et M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, respecte un vieil engagement de la gauche, proposé en janvier 1982 dans le prérapport sur les réformes de la police de M. Jean-Michel Belorgey, député (PS) de l'Allier.

Symboliquement, le dernier acte du gouvernement socialiste en matière de police aura été de réaliser un vœu très ancien des organisations syndicales, soucieuses du respect des droits de l'homme dans l'exercice des missions policières. La nécessité d'un code de déontologie tient, selon elles, à la diversité des tâches et des situations que doivent affronter les policiers et pour lesquelles le code pénal et le code de procédure pénale ne seraient pas des garde-fous suffisants.

En discussion depuis deux bonnes années, ayant subi plusieurs versions successives (*le Monde* du 31 janvier 1984), le code de déontologie, dans sa version finale, est divisé en trois parties : « Devoirs généraux des fonctionnaires de la police nationale », « Droits et devoirs respectifs des fonctionnaires de police et des autorités de commandement », « Du contrôle de la police ». Il mêle tout à la fois le respect de la hiérarchie et de la discipline et le « *respect absolu des personnes* », concrétisé par le droit de contester un ordre « *manifestement illégal* ».

« *Le fonctionnaire de la police nationale est loyal envers les institutions républicaines,* édicte le code en son article 7. *Il est intègre et impartial ; il ne se départ de sa dignité en aucune circonstance. Placé au service du public, le fonctionnaire de police se comporte envers celui-ci d'une manière exemplaire. Il a le respect absolu des personnes, quelles que soient leur nationalité ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques.* »

« Objections »

Le décret précise ainsi que, cas de possible recours à la force ou aux armes, « *le fonctionnaire de police ne peut en faire qu'un usage strictement nécessaire et proportionné au but à atteindre* ». De même, une personne appréhendée « *ne doit subir, de la part de fonctionnaires de police ou de tiers, aucune violence ni aucun traitement inhumain ou dégradant* ». Un policier qui est témoin de tels agissements « *engage sa responsabilité disciplinaire s'il n'entreprend rien pour les faire cesser ou néglige de les porter à la connaissance de l'autorité compétente* ».

Dans le même ordre d'idées, l'article 17 précise que « *le subordonné est tenu de se conformer aux instructions de l'autorité, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal* ». Dans ce cas, « *il a le devoir de faire part de ses objections à l'autorité qui l'a donné, en indiquant expressément la signification illégale qu'il attache à l'ordre litigieux* ». Si l'ordre est maintenu et si sa contestation persiste, « *le subordonné (...) en réfère à la première autorité supérieure qu'il a la possibilité de joindre* ».

Cependant, le décret souligne que le policier « *doit exécuter loyalement les ordres qui lui sont donnés par l'autorité de commandement* », celle-ci étant « *responsable de leur exécution et de leurs conséquences* », les ordres devant être « *précis et assortis des explications nécessaires à leur bonne exécution* ». En outre, l'article 12 stipule que « *le ministre de l'intérieur défend les fonctionnaires de la police nationale contre les menaces, les violences, les voies de fait, les injures, diffamations ou outrages dont ils sont victimes dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions* ».

Enfin, pour signifier qu'il ne s'agit pas de vœux pieux, le décret précise que « *tout manquement aux devoirs définis par le présent code expose son auteur à une sanction disciplinaire, sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* ».

E. P.

22-23. Philosophie : Corpus an II

Le Monde DES LIVRES

L'auteur inconnu

Un livre sans signature, avec des pensées qui nous intriguent, nous entraînent, nous ravissent.

UN éditeur vient de publier un recueil de pensées qui ne porte aucun nom d'auteur. A la fin de l'ouvrage, intitulé *la Corne de brume*, on justifie cet anonymat volontaire en déclarant que « *les écritures seules* » doivent être « *exaltées* ».

Cette démarche, fort insolite dans une époque où domine l'ambition de *se faire reconnaître*, se légitime assurément quand on veut bien considérer les malentendus que provoque une réputation, et les dommages qu'elle engendre, les textes eux-mêmes devenant moins importants que le patronyme de leur auteur.

Publier sous un nom connu parmi les coteries de la Babylone littéraire, c'est trop souvent s'exposer à des compliments et à des reproches tout aussi immérités. Selon l'opinion que l'on aura de votre *personnage*, vous serez dénigré ou louangé : victime de la mesquinerie excessive des uns comme de la complaisance aveugle des autres...


BÉRÉNICE CLEEVE.

« Le futur nous dévore des yeux »

Selon Balzac, « *la passion de l'incognito* » serait « *l'un des plus grands plaisirs des princes* ». Il est vrai que les pensées de notre philosophe anonyme ont quelque chose de princier. Elles intriguent, elles entraînent, elles ravissent parfois, s'appliquant à nous séduire sans nous circonvenir. Balzac, encore, disait : « *Laissez-moi mon incognito. D'ailleurs, mon masque est mieux mis que le vôtre.* [...] » Celui-ci est fort bien ajusté. L'homme qui le porte nous fait ressentir, d'une manière très fine, très retenue, les relations du visible avec l'invisible, du dedans avec le dehors, du réel avec le rêve : « *Comme le monde passe du jour à la nuit et de la nuit au jour, le visible passe à l'invisible et l'invisible au visible dans une constante respiration.* »

Le philosophe inconnu s'efforce à tout moment de saisir ces passages fugitifs, car ils font le prix de notre existence. Pour lui, « *c'est la lumière de l'aube qui s'insinue partout, jusque dans les pièces, rampante, grise, lente, qui donne le plus le sentiment de l'être. La lumière immédiate – électrique, dans les mêmes pièces – en le retrouvant, le fait s'évanouir.* »

Nous considérons, le plus souvent, nos émotions comme le domaine de notre cœur, et non pas de notre raison. Mais voici des pensées qui « *s'émeuvent* ». Elles ressemblent à des tressaillements de la main, du visage, du regard. Ainsi, lorsque l'auteur médite sur son propre déclin : « *J'ai certainement vieilli ce soir. On vieillit toujours brusquement.* » Ou lorsqu'il évoque les impatiences du temps : « *Le futur nous dévore des yeux.* »

A propos des atteintes de l'âge, il écrit encore : « *Je me glisse à mon tour lentement dans ceux qui vieillissaient devant moi, jadis, naguère, quand je voyais vieillir devant moi.* » Cet aveu, si profond, semble extorqué aux silences d'une vie, à tout ce qu'elle ignore d'elle-même, et qui la constitue. Si notre philosophe a choisi le masque de l'anonymat, c'est peut-être aussi que, parlant de soi, il avait le sentiment de parler d'un inconnu.

∴

Deux autres livres récemment parus sont étrangement proches de *la Corne de brume* par leur inspiration : *Eurydice*, une « *élégie* » de Roger Munier, et *Au demeurant*, une brève suite d'aphorismes par le même auteur.

Eurydice, comme le philosophe masqué, nous dépeint les infortunes de Narcisse. Et dans *Au demeurant*, comme dans *la Corne de brume*, l'avenir est évoqué à la manière d'un oiseau rapace : « *Le temps*, dit Roger Munier, *semble guetter l'occasion pour se précipiter.* » Dans les deux recueils d'aphorismes, le silence est invoqué d'une façon presque religieuse, et l'on y fait le même usage du paradoxe, car c'est le seul moyen d'exprimer ou plutôt de suggérer le mystère qui nous habite et nous entoure : « *Le silence, oui sans doute. Mais il faut parfois que le silence lui-même fasse silence.* »

FRANÇOIS BOTT.

★ **LA CORNE DE BRUME.** Ed. Le Nyctalope, 162, rue Jules-Barni, 80000 Amiens, 114 p.

★ **EURYDICE**, de Roger Munier. Ed. Lettres vives, 4, rue Beautreillis, 75004 Paris, 58 p., 59 F.

★ **AU DEMEURANT**, de Roger Munier. Atelier la Feugraie, Jean-Pierre Chevais, 37, rue Gérard, 75013 Paris, 74 p., 59 F.

Cervantès : le mystère continue

par FLORENCE DELAY

Jean Canavaggio mène l'enquête, et Nabokov gagne.

AU fur et à mesure que s'évanouissent les légendes autour de la vie de Cervantès, son mystère ne fait que se renforcer : à cela même s'emploie son dernier biographe, Jean Canavaggio. Cet érudit clair et calme, maître de son savoir, serviteur de l'exactitude, demeure constamment fasciné par l'usage que fit le grand écrivain joyeux de sa pauvre vie.

Au départ, un propos classique : situer l'homme qui figurera le Siècle d'or dans le temps et l'espace européens. Des portraits de villes, Alcala, Rome, Naples, Alger, Madrid, Esquivias, Séville, Valladolid... jalonnent cet espace. Si un gros bourg endormi du nom d'Esquivias vient interrompre cette liste de capitales, c'est que là s'est marié le soldat revenu de la bataille de Lépante et des bagnes d'Alger. La jeune fille comptait beaucoup moins d'années et beaucoup plus de biens que lui... qui n'avait rien, moins un bras. Rien non plus qui l'attachât puisqu'on le retrouve si vite, seul et loin, à Séville. Séville : l'Athènes espagnole du « divin Herrera », ou la capitale des truands, tueurs et tricheurs de toutes sortes ? L'étoile ou le minotaure du « labyrinthe andalou » ?.

Faux portraits

De réquisitions difficiles en comptes mal faits, un commissionnaire aux approvisionnements des galères du roi s'y retrouve en prison. Prison où fut écrit *Don Quichotte !* s'émerveille la légende. Tout comme la plaque aujourd'hui apposée sur une banque.

Ecrit ? Non et non. Cervantès a dit « *engendré* ». Que des affabulateurs prolongent indûment sa détention fait sourire ce lecteur absolu qu'est notre biographe dont les repères sont internes : « *ce qu'a dit l'écrivain* » dans ses extraordinaires préfaces où il présente son autoportrait de profil et se prononce de face comme pour un manifeste. On aura tout loisir de se méfier dans les fictions, pas dans les préfaces, et pourtant... Une grande partie de la population cervantine, certain chanoine, certain captif, tel renégat, tel picaro, a connu de près l'homme et peut servir de témoin-interprète. Non, l'homme ne ressemblait pas à un gentilhomme peint dans *l'Enterrement du comte d'Orgaz !* L'ami des galériens n'a pas posé pour le Gréco. Et du portrait ornant la couverture de son propre ouvrage Jean Canavaggio précise aussi qu'il est un faux dont la Real Academia refuse toujours l'expertise... Les seuls portraits authentiques, insiste-t-il, se trouvent à l'intérieur des pages : « *Celui-ci que tu vois, avec un visage régulier, les cheveux châtains le front lisse et découvert, les yeux vifs, le nez recourbé, la barbe d'argent...* » Ou bien encore dans ce récit du captif qui tient en suspens les compagnons de don Quichotte. Non, le modèle du captif n'a pas été capturé par les Barbaresques devant les Saintes-Maries-de-la-Mer (ce qu'affirmait encore l'avant-dernier biographe américain : W. Byron), mais au large des côtes catalanes...

(Lire la suite page 20.)

★ **CERVANTÈS**, de Jean Canavaggio. Mazarine, 381 p., 98 F.

★ **LITTERATURES III. DON QUICHOTTE**, de Vladimir Nabokov. Traduit de l'anglais par Hélène Pasquier. Fayard. 378 p., 150 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

«Moustique», d'Henry de Montherlant

Un compagnon est un maître

UN peu plus, Montherlant passait sous une voiture. C'était en 1971, rue du Bac, à l'angle du quai Voltaire. Montherlant était presque aveugle. Un passant anonyme a voulu le retenir de traverser au feu vert et hors des clous. Montherlant s'est dégagé avec une violence qui a laissé pantoise la bonne âme ; et il s'est lancé sur la chaussée, comme on enrage. Plutôt mourir broyé que d'être secouru par une main ignorée ! « *Noli me tangere* » aurait pu être sa devise – « Pas touche ! », aurait traduit Moustique. Une dépendance, fût-ce d'une seconde, cela se choisit, et on doit rester libre de la briser, de s'en déprendre.

Corollaire littéraire de ce tempérament farouche : ne pas laisser enfermer sa personne ni ses écrits dans une image que le public réglerait à sa guise. D'où une œuvre truffée de codicilles, de gloses sous pseudonymes, de postfaces, de démentis : je n'étais pas ce que vous croyiez, là où vous croyiez, je n'ai pas voulu dire cela... Bien que préparé de longue main et annoncé par toute l'œuvre, le suicide de septembre 1972 a obligé le lecteur à réviser en un éclair tout le sens de ce qu'il avait lu.

Il y a quatre ans, nouveau coup de théâtre : Pierre Sipriot révèle un paquet de lettres dont certaines font surgir, derrière le chantre des vertus guerrières, un Montherlant jouisseur, tenté de s'« embusquer » par amour de la vie, du plaisir.

Avec la publication de *Moustique*, c'est encore une retouche qui est apportée à la figure de l'auteur, au masque romain sous lequel son public et lui-même l'ont figé. Derrière le poète ardent mais drapé d'*Aux fontaines du désir* (1927) se cache un voyageur épris d'aventures canailles, à l'écoute des réalités sociales, des mœurs et du langage populaires.

C'EST à Marseille, en 1926, que Montherlant prend Moustique à son service. L'écrivain s'apprête à parcourir seul l'Italie, l'Espagne, le Maghreb. Il cherche un jeune « serviteur » qui l'aide à susciter, autant qu'à résoudre, les petits incidents pittoresques de pareils vagabondages : porter les bagages, trouver une chambre, déjouer les ruffians, favoriser les conquêtes d'un soir, « aller aux nouvelles »...

Ce sera un peu le valet des romans picaresques, un préposé aux démêlés plébéiens, à la récolte d'anecdotes ; et non un giton, comme on pourrait le soupçonner. Dans sa postface, Pierre Sipriot affirme qu'aucun rapport sexuel n'a eu lieu entre les voyageurs : c'est probable. Bien que Montherlant ait beaucoup dissimulé, surtout dans ce domaine, on est porté à le croire lorsqu'il se plaint (p. 86) que Moustique présente les « *inconvénients d'une bonne amie sans le plaisir* ». Leurs relations, si elles tournent parfois à la bisbille conjugale, évoquent plutôt le dressage moral d'un gamin des rues par un aristocrate en mal de paternité.

MONTHERLANT rencontre Moustique près de la Joliette. L'enfant a quatorze ans. Il cire les chaussures et chaparde sur le port. Sa mère est née en Algérie. Elle vit avec un Italien, insoumis, maçon et souteneur. Ils ne font aucune difficulté pour louer Vincent, dit Moustique. Ils n'y voient pas plus de mal que les parents dont Montherlant dit avoir caressé et violé la fillette, lors du voyage Paris-Marseille... Conclusion de l'écrivain : « *Les petites gens ne devinent jamais le diable !* » Et si elles voyaient juste, au contraire, les « petites gens » ? Si elles flairaient que l'auteur de *Figure de proue*, ô honte !, n'est pas si démoniaque que cela ?

L'aîné est d'abord sous le charme. Il goûte – et note – les remarques fraîches de l'enfant, ses émerveillements, ses métaphores, ses roueries. Mais bientôt on dirait qu'il craint de se sentir trop lié, selon un mouvement de retirement qui a marqué toute sa vie et son œuvre. Il oblige son serviteur à voyager dans la classe inférieure, à occuper des chambres de domestique. Il lui trouve des « torts », il s'agace d'une formule impropre, d'un mal au pied, d'un détail qui, la veille, l'enchantait ; comme si ce recul capricieux habillé de justifications pédagogiques lui rendait une liberté dangereusement entamée.

(Lire la suite page 19.)

هكذا من الأصل

LE SALON DU LIVRE

La grande fête de l'édition

(Suite de la première page.)

Il y aura, bien sûr, des signatures à la pelle, les plus gros succès d'affluence devant les machines à dédicace ne correspondant que de fort loin à la renommée strictement littéraire. Il y aura aussi tout un lot de débats, de colloques et de tables rondes couvrant les sujets les plus divers : Depuis « Les mythes et croyances du monde entier », à propos d'une encyclopédie en cinq volumes éditée sur ce même thème par les éditions Lidis (vendredi 21 mars, 11 h 30, salle Gutenberg), jusqu'à « Le livre antillais et la lecture publique » (mercredi 26 mars à 15 heures, salle Gutenberg), en passant par « Des revues culturelles pour quoi faire ? » (21 mars, 15 heures), « L'édition en région » (21 mars, 16 heures), « Du livre au manuscrit : comment se faire éditer » (22 mars, 10 h 15. A signaler à ce propos le guide très utile édité par le CALCRE (1) et destiné à empêcher les écrivains de tomber dans les pièges de l'édition à compte d'auteur). Débat encore sur « La nouvelle en France aujourd'hui » (débat organisé par Nouvelles Nouvelles, 22 mars, 15 heures), « Vienne 1880-1938 », bien sûr, à propos de l'exposition de Beaubourg et du livre magnifique qui l'accompagne (22 mars, 17 heures), « La lecture en entreprise en France aujourd'hui » (débat organisé par Travail et culture de l'Isère, « Thérapies familiales ou psychanalyse, des voies différentes », à l'initiative des éditions ESF (23 mars, 11 heures), « Explication de vote », débat on ne peut plus dans le vent, mis au point par les Presses de la fondation nationale des sciences politiques (25 mars, 20 h 30).

Délassement favori

Entre ces séances de brassage d'idées et de confrontation d'expériences (dans certains cas, peut-être, de propositions constructives), les visiteurs pourront participer à l'un des délassements favoris du Salon : la remise des prix. Il y a davantage de prix littéraires en France que de jours et dans l'année ; pour ceux qui attribuent les récompenses, le meilleur moyen de vaincre le quasi-anonymat des nouvelles brèves est de faire connaître leurs lauréats, au Salon.

Nous aurons droit cette année à une première : l'attribution des Gutenberg du livre *(voir notre encadré)*, qui ambitionne d'être à l'édition et à la lecture ce que les césars sont au cinéma. Dans ce domaine, la réussite dépend, pour l'essentiel, de la fiabilité du jury et de l'éclat des répercussions médiatiques. Affaire de mise en scène et de mise en images.

Je bouquine, le mensuel de lecture pour les jeunes de Bayard-Presse remettra son prix à un garçon de douze ans, Tristan Jacquier, dont le texte a été choisi par Boileau et Narcejac parmi les huit mille parvenus au journal. Il s'agissait de terminer, en quatre pages, une nouvelle policière (21 mars, 11 h 30).

Les éditions du Rocher remettront le prix Marcel-Pagnol (21 mars, 12 heures) ; le Syndicat national des graphistes remettra son prix 1986 aux ouvrages remarquables par leur qualité graphique (21 mars, 18 heures) ; les libraires spécialisés dans la jeunesse en feront autant avec Sorcière 86, qui récompensera le meilleur album, le meilleur roman et le meilleur documentaire parus au cours de l'année 1985 (24 mars, 10 h 30) ; le Prix des libraires, qui assure toujours à son lauréat des ventes confortables, sera remis le 24 mars, à 12 h 30, cependant que, dans la soirée, au Théâtre Marigny, un groupe d'historiens et de critiques d'art décernera un prix Vasari, tout nouvellement créé et destiné à la promotion du livre d'art.

Pour toutes les curiosités

Chaque éditeur, chaque stand, essaie évidemment de se distinguer de ses voisins et d'attirer par ses initiatives, ses animations, son originalité ; il est impossible de dresser la liste de tous ces jeux, de ces spectacles, de ces projections vidéo, de ces expositions. La direction du livre et de la lecture et le Centre national des lettres ont choisi de mettre cette année l'accent sur les revues, l'édition régionale sera représentée dans une quinzaine de stands, et trois librairies spécialisées proposeront leurs ouvrages aux visiteurs : celle des arts et du spectacle, celle de la jeunesse et celle de la communication créée à l'initiative de l'Institut national de l'audiovisuel.

Des ouvrages pour tous les âges, pour tous les goûts, pour toutes les curiosités, pour toutes les cultures : ce sixième Salon sera, une fois encore, une sorte de manifeste destiné à montrer que l'écrit demeure un moyen d'expression, de création et de communication moderne. On y fait, certes, des affaires — et l'on en ferait davantage si tous les grands éditeurs consentaient à sortir tous les livres disponibles de leur catalogue au lieu de se limiter aux nouveautés, — mais la motivation majeure du public comme des exposants n'est pas de nature commerciale : le Salon du livre est d'abord une manifestation symbolique, on s'y bouscule pour signifier son appartenance à la civilisation de l'imprimé.

L'ouvrage, qui sera probablement le plus regardé au cours de ce sixième Salon n'est pas un best-seller, et pour cause : il coûte plus de 27 000 F. Il s'agit de la réédition à l'identique de la Bible de Gutenberg, réalisée par les éditions Les Incunables. Cette Bible est reproduite à partir de l'exemplaire de la bibliothèque Mazarine. Nous allons voir le premier livre imprimé de l'histoire de l'humanité et nous souvenir que le livre n'a que cinq siècles : l'âge de l'enfance, au regard de l'histoire.

PIERRE LEPAPE.

(1) Comité des auteurs en lutte contre le racket de l'édition.

Les premiers « Gutenberg » du livre : Hector Bianciotti couronné

LE Grand Livre du mois ne manque ni d'audace ni d'idées. Ce club de vente par correspondance — le second en France avec 600 000 adhérents — a en effet décidé de décerner, dans le cadre du Salon du livre, ce qui pourrait devenir l'équivalent pour l'édition française de ce que les oscars sont au cinéma : près de 2 000 professionnels — éditeurs, auteurs, directeurs de collections, critiques — ont donc voté pour décerner les « Gutenberg » du livre 1986 qui récompensent quinze grandes réalisations dans les domaines les plus divers de la vie littéraire.

La cérémonie de remise des Gutenberg — un trophée représentant une presse, créé par l'orfèvre Mellerio — a eu lieu le 20 mars à 11 heures, salle Gutenberg bien entendu. C'est Jean-Pierre Elkabbach qui animait la manifestation au cours de laquelle des parrains prestigieux ont remis le prix aux lauréats. Il est encore trop tôt pour savoir si cette initiative rencontrera rapidement les faveurs du public ; en revanche, la qualité incontestable des œuvres et des réalisations primés, tout comme le nombre des votants qui ont répondu à l'appel du Grand Livre du mois sont autant de promesses pour l'avenir des gutenberg. Voici donc les quinze gutenberg 1986 :

L'auteur et le livre de l'année : Hector Bianciotti pour *Sans la miséricorde du Christ* (Gallimard). Parrain : Jean d'Ormesson.

Editeur ou directeur littéraire de l'année : Jérôme Lindon, le patron des Editions de Minuit. Parrain : Jack Lang.

Espoir des lettres françaises : Yann Queffelec. Parrain : Hervé Bazin.

Meilleur témoignage vécu : *Un monde à part*, de Gustaw Herling (Denoël). Parrain : Costa Gavras.

Meilleur livre d'enquête ou de reportage : Thierry Pfister pour *la Vie quotidienne à Matignon au temps de l'union de la gauche* (Hachette). Parrain : Lucien Bodard.

Meilleur roman de science-fiction : Thierry Breton pour *Vatican III* (Robert Laffont). Parrain : Antony Burgess.

Meilleur livre pour enfants : Jean-Louis Besson pour *le Livre de l'histoire de France* (Gallimard-jeunesse). Parrain : Jean-Claude Brialy.

Meilleure couverture de livre : Sempé, pour *Vaguement compétitif* (Denoël). Parrain : Pierre Desproges.

Meilleure biographie : Yves Courrière pour *Joseph Kessel ou sur la piste du lion* (Plon). Parrain : Henri Troyat.

Meilleure étude historique : Georges Duby, qui a codirigé avec Philippe Ariès, aujourd'hui décédé, l'*Histoire de la vie privée* (le Seuil). Parrain : Pierre Nora.

Plus beau livre de l'année : Pascal Bonafoux pour *Rembrandt, autoportrait* (Skira). Parrain : Karl Lagerfeld.

Meilleure traduction : Jacques Tournier pour la nouvelle traduction de *Tendre est la nuit* de Scott Fitzgerald (Belfond). Parrain : Evan Galbraith.

Meilleure adaptation d'un livre au cinéma : Michel Deville pour son film *Péril en la demeure*, adapté du roman de René Belletto *Sur la terre comme au ciel* (POL). Parrain : François Perrier.

Meilleur lancement de l'année : *la Cité de la joie*, de Dominique Lapierre (Laffond). Parrain : Claude Douce.

Journaliste littéraire de l'année : Bernard Pivot. Marraine : Catherine Deneuve.

P. L.

Max Genève part en guerre

MAX GENÈVE est un cas de masochisme littéraire. Alors qu'il a montré dans certains textes — son dernier roman : *Jeune homme assis dans la neige*, par exemple — un talent certain, beaucoup de finesse, de rythme, de sensibilité, il semble qu'il ait décidé de dépenser ses dons en ferraillant contre des moulins à vent, contre un moulin en particulier : l'institution littéraire ; ce qui ne lui vaudra guère d'indulgence de la part des meuniers de la profession qui veillent au grain.

Mais n'est-ce pas ce qu'il recherche avec autant d'acharnement ? Ne veut-il pas montrer qu'il a raison dans sa dénonciation des mœurs et du système littéraire, en se faisant quelques solides et irréductibles ennemis qui se dépêcheront de dire du mal de ses livres ?

Décevons-le donc : *le Salon* est un bon roman. Ecartez les provocations adolescentes — assez touchantes chez un écrivain de quarante ans, — ignorez, comme le feront la plupart des lecteurs, les allusions et les coups de griffe qui n'écorcheront que le bitume du sixième arrondissement de Paris, et il vous restera un livre plutôt beau. Avec une intrigue étrange et souple : un jeune homme cherche à percer l'énigme de la mort d'un poète qui, un jour, décida de faire sauter le Salon du livre.

Sur ce thème modulé avec nonchalance, Genève sait jouer de nombreuses variations et d'heureuses dérives. Il sait avoir de l'humour et rendre en quatre mots l'intensité d'un paysage et la couleur d'une émotion. S'il manque de rigueur, si sa pensée est plus véhémente qu'articulée, ces défauts sont l'envers de qualités tout à fait séduisantes : il fonce aussi joliment qu'il se balade, il s'empourpre aussi spontanément qu'il se fait bleu d'azur ou vert d'eau. « *Les mots que j'écris*, dit un personnage du *Salon*, *en savent toujours plus sur moi que moi sur eux.* » C'est une heureuse définition du travail du romancier qui ne gagne jamais rien à vouloir faire l'intelligent.

P. L.

★ LE SALON, de Max Genève. Editions Barrault, 270 p., 80 F.

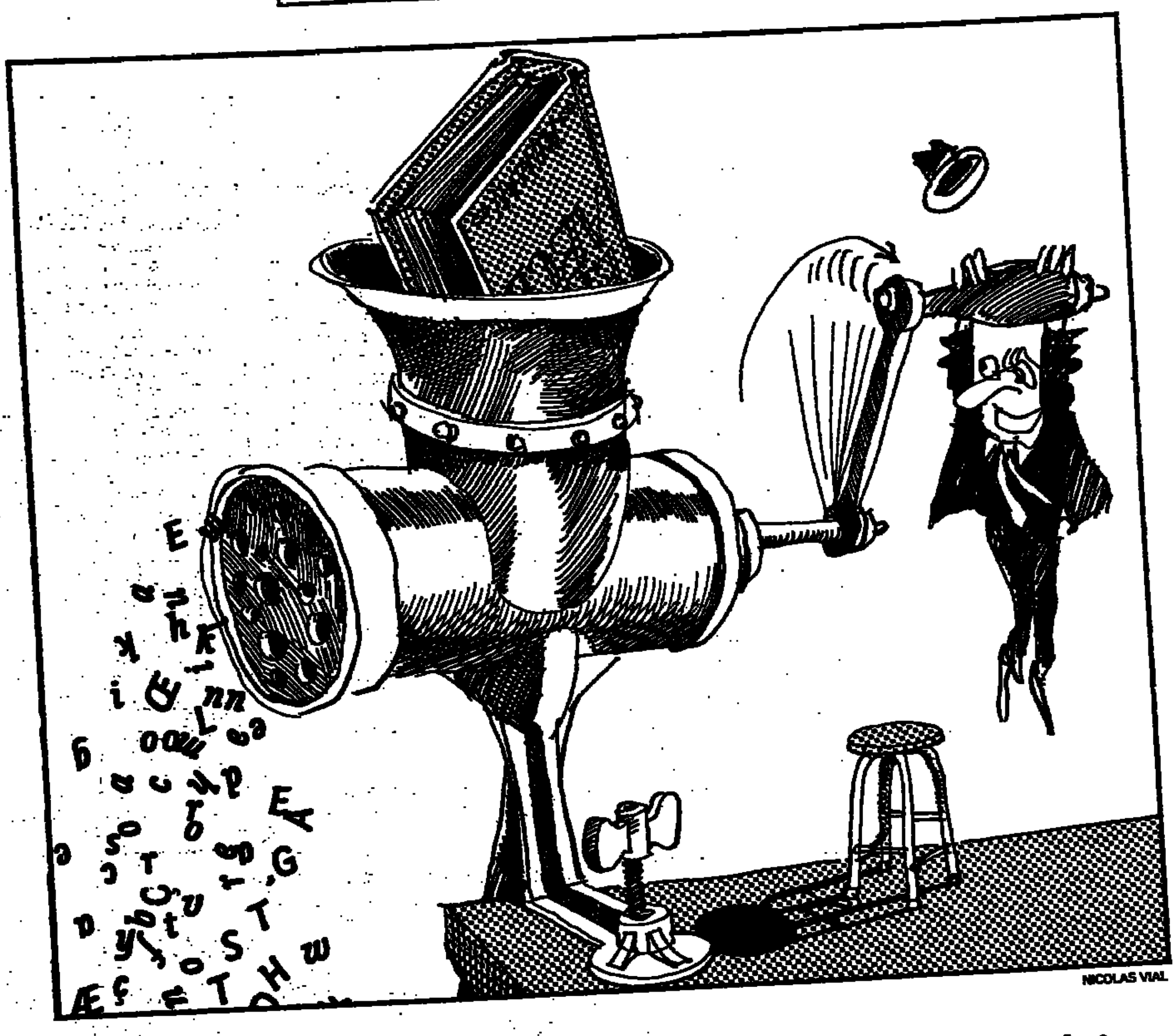
Une chance pour les auteurs non publiés

LES éditions Belfond, pour épauler un premier roman, accueilleront, pour la première fois au Salon du livre, des manuscrits d'auteurs non publiés, le meilleur obtenant un contrat sur-le-champ.

Pendant trois jours, les auteurs non publiés pourront déposer leurs manuscrits, qui seront lus immédiatement par un comité de lecture siégeant sans désemparer. Un, voire plusieurs auteurs seront sélectionnés et se verront proposer un contrat avec un chèque d'à-valoir de 10 000 francs, le mardi 25 mars, pendant la traditionnelle « nocturne », en présence de la presse. Le roman sera publié en septembre, lors de la rentrée littéraire, et fera l'objet d'une promotion particulière.

Une ligne a été spécialement ouverte pour dispenser, dès maintenant, tous les renseignements concernant cette opération : 42-22-51-97.

LE SALON DU LIVRE



Les vingt ans de « la Quinzaine »

LA littérature contemporaine doit énormément à Maurice Nadeau (1). La dette est même si grande qu'elle a renoncé depuis longtemps à la rembourser. Nadeau s'en moque, même s'il préférerait disposer d'assez de moyens pour continuer à découvrir et à éditer les plus grands, les plus singuliers, comme il l'a fait si longtemps ; même s'il rêve parfois à ce qu'il pourrait faire de sa *Quinzaine littéraire* pour peu que l'édition française lui donne un coup de pouce financier. Elle ne serait pas moins exigeante, pas moins engagée dans les chemins de la découverte littéraire et intellectuelle, mais sans doute plus attrayante, plus séduisante, plus susceptible de faire partager son message à un large public.

La Quinzaine littéraire fête le vingtième anniversaire de sa parution, et ce numéro 459 est pour elle l'occasion de réunir quelques-uns de ceux qui lui ont apporté leur collaboration au cours de ces vingt ans et qui jettent en un texte un regard sur le chemin parcouru. Il suffit de citer quelques noms pour évoquer la richesse du sommaire et la qualité des amis de *la Quinzaine* : il y a Bianciotti et Derrida, Sarraute et Jabès, Kundera et Leiris, Blanchot et Dumézil, Echenoz et Claude Roy, Balandier et Zinoviev, et d'autres encore tout aussi huppés. Il y a aussi Le Clézio qui écrit simplement : « *Quand je pense à* la Quinzaine littéraire, *je n'y pense pas comme à un journal, ou à une revue littéraire. Pour moi, c'est tout autre chose, cela fait en quelque sorte partie de mon* « passé », *parce qu'il me semble que* la Quinzaine *a été pour moi depuis son commencement (déjà si lointain) comme un guide et un compagnon de route, donnant l'exemple de la vérité, de l'authenticité et aussi de la vie spirituelle sans laquelle il ne peut y avoir de littérature.* »

Voilà pour le passé. Pour le présent, il y a ce numéro, magnifique.

P. L.

(1) *Le Monde aujourd'hui* (daté dimanche 23-lundi 24 mars) publiera un entretien avec Maurice Nadeau.

★ L'ANNÉE DU LIVRE. – A l'occasion du Salon, *Livres-Hebdo*, le journal des professionnels du livre, publie un numéro-bilan de l'année littéraire 1985-1986. Un ouvrage de référence – 800 titres présentés – qui est aussi d'une lecture agréable, souvent drôle, toujours intéressante : des échos, des entretiens, un calendrier des événements marquants, des articles critiques souvent pertinents. L'essentiel s'y trouve et l'accessoire y est plaisant. (104 p., 25 F.)

Journée nationale de la poésie

DANS le cadre de la Journée nationale de la poésie, qui se déroule le 22 mars, plusieurs manifestations sont organisées, en particulier à Paris et dans la région parisienne.

Centre Georges-Pompidou, grande salle, à 19 h : Soirée de poésie irlandaise avec John Montague ; lectures par Pierre Clémenti, Blaise Gautier et Sandra Solov ; en compagnie de Michel Deguy, Claude Esteban et Jacques Rancourt.

Maison de la poésie (101, rue Rambuteau, 75001 Paris), à 21 h : début d'un spectacle *Liszt/Baudelaire* : textes du *Spleen de Paris* dits par Jean-Loup Philippe, avec Alain Kremski au piano ; ce spectacle se prolongera jusqu'au 6 avril ; à cette date également s'achèvera l'exposition consacrée à André Frénaud.

Dans la région parisienne :

Antony (Hauts-de-Seine) : Intervention poésie avec Marc Roger.

Saint-Michel-sur-Orge (Essonne), à la bibliothèque Marie-Curie : Soirée de poésie italienne avec Jean Ganneval.

Les Ulis (Essonne) : Animation autour des poètes de la région.

Sannois (Val-d'oise) : Rétrospective Garcia Lorca, Alain-Fournier, Marceline Desbordes-Valmore.

Massy (Essonne), à la résidence internationale (22, allée de Madrid), à partir de 15 h : Dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, l'association Au plaisir de lire réalise avec les enfants une poésie murale.

Le 23 à 18 h 30, au Grand Palais, salle Budé, François Chaumette participera à une rencontre autour de l'œuvre de Daniel Pons.

Le 24, enfin, l'émission de France-Culture « La nuit sur un plateau » se déroulera en direct au Théâtre de la Bastille (76, rue de la Roquette, 75011 Paris), à partir de 22 h 30 : Alain Venstein, producteur et animateur, recevra notamment Alain Borer, Dominique Fourcade et Jacques Dupin.

∴

Marie-Claire Bancquart a été nommée présidente du conseil artistique de la Maison de la poésie à Paris, en remplacement de Pierre Seghers, qui sera désormais président d'honneur.

● DERNIÈRES LIVRAISONS

RELIGION

● RAYMOND BERRIOT, *Petit Bréviaire de l'an-*
ticléricalisme catholique. Péguy et Bernanos. C'est
de l'intérieur de la foi la plus profonde que Ber-
nanos et Péguy ont exprimé leur colère à l'égard de
l'Eglise catholique, à la fois sainte et pécheresse.
L'ouvrage de R. Berriot, et le choix des textes qu'il
présente, permet de mieux cerner la nature de l'an-
ticléricalisme de ces deux écrivains, auxquels il
était nécessaire, sur ce plan, de rendre justice. (Ed.
du Cerf, 50 p., 50 F.)

HISTOIRE

● SAMUEL NOAH KRAMAR : *l'Histoire com-*
mence à Sumer. Ce classique des études consa-
crées à Sumer est paru, dans sa première édition,
en 1957. L'auteur a reconstitué, à partir de don-
nées archéologiques réduites, les aspects essen-
tiels de cette civilisation. Il fournit également un
choix important de textes littéraires sumériens.
Préface de Jean Bottéro. Traduit par J. Hesse,
M. Moussy, P. Stephano et N. Tisserand. (Ed. Ar-
thaud, 256 p., 82 F.)

SCIENCES

● EVRY SCHATZMAN, *les Enfants d'Uranie.*
Fondateur de l'Ecole française d'astrophysique,
l'auteur présente ici une « *étude rationnelle des*
conceptions récentes sur la vie et les civilisations
dans l'univers ». Une approche sérieuse de la lanci-
nante question des civilisations extraterrestres.
(Edit. Seuil, 217 p., 85 F.)

COLLOQUE

● OUVRAGE COLLECTIF, *Louis Guilloux.* Ce
volume rassemble les actes du colloque « *Louis*
Guilloux et les écrivains antifascistes », qui s'est
tenu en juillet 1984, à Cerisy, sous la direction de
Jean-Louis Jacob. (Edit. Calligrammes, 243 p.
100 F.).

BIOGRAPHIE

● JEAN-CHRISTIAN PETITFILS : *Le Régent.* –
L'auteur a voulu, dans cette volumineuse biogra-
phie, réhabiliter la personne et l'action de celui qui
assura la régence, de la mort de Louis XIV à l'an-
née 1723. A l'image de débauche et de paresse
attachée au nom de Philippe d'Orléans, il substitue
celle d'un fin politique et d'un diplomate avisé.
(Edit. Fayard ; 727 pages ; 160 F.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

● JACQUELINE MICHEL : *Une mise en récit du*
silence. – L'analyse de plusieurs récits de Le Clé-
zio, Gracq et Bosco, conduit J. Michel à les ques-
tionner comme autant de « *versions du silence* ». A
partir d'éléments structuraux et thématiques pro-
ches, ces trois auteurs ont construit une interpréta-
tion et une « *mise en récit du silence* » dont l'au-
teur propose une lecture. (Edit. José Corti : 184
pages ; 110 F).

JOURNAL

● MARIE CHAIX : *Un 21 avril à New-York.*
Journal 1980-1982. – La permanence du senti-
ment et les déplacements dans l'espace – New-
York, Paris, Venise... – sont le prétexte d'une
écriture des lieux et des rencontres, des objets et
des sensations. (Edit. Seuil ; 203 pages ; 72 F).

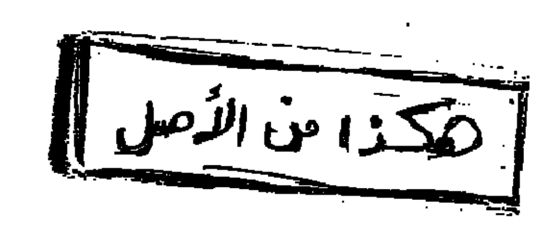
LITTÉRATURE

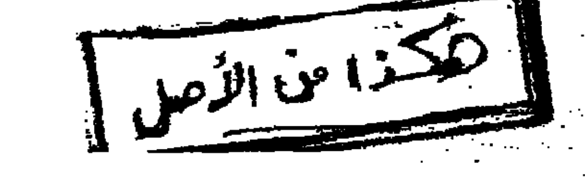
VERCORS : *le Silence de la mer et autres récits.*
– Voici la version définitive du sobre et digne récit
de Vercors, publié clandestinement en 1942. Cinq
autres récits ayant trait à la guerre sont également
ressemblés dans ce volume. (Edit. Albin-Michel ;
187 pages ; 79 F).

● CLAUDE SIMON : *Discours de Stockholm.* –
Prononcé le 10 décembre dernier devant l'Acadé-
mie suédoise, qui lui avait attribué le prix Nobel de
littérature, le discours de Claude Simon ébauche
une théorie de l'écriture romanesque. (Edit. de Mi-
nuit ; 32 pages ; 24 F).

RECTIFICATIF

Une erreur s'est glissée dans la présentation du
livre d'Adam Zamoyski sur Chopin, paru à la Librai-
rie académique Perrin (Monde des livres du
7 mars). La traduction de l'anglais n'était pas si-
gnée par Jacques Georgel mais par Agnès de
Boysson.





Le chemin étroit des revues

SI nul ne songe à contester le rôle irremplaçable des revues dans tous les domaines de l'activité intellectuelle, il faut néanmoins constater l'absence d'une politique cohérente de soutien à ce domaine, par nature fragile et menacé. C'est, sans doute, ce constat qui a conduit la direction du livre à choisir comme l'un des thèmes du Salon, cette année, la promotion des revues.

Mais, avant de décider d'une éventuelle action, il était nécessaire de s'interroger sur la nature du « produit revue » et sur ses problèmes propres. En patronnant un colloque sur les revues qui s'est tenu en novembre 1984 à Villeurbanne, puis en confiant à un groupe de travail, dirigé par Lydie Valéro (Office Rhône-Alpes du livre) et Olivier Corpet (animateur d'*Autogestion*), le soin de rédiger un rapport sur la politique des revues, la direction du livre s'est donné les éléments indispensables de réflexion.

Dès les premières lignes, le rapport fait valoir la nécessité de maintenir la distinction entre, d'une part, la forme revue et, d'autre part, le magazine et le journal. Il ne s'agit d'ailleurs pas tant de « maintenir » cette distinction que de la créer. Olivier Corpet insiste particulièrement sur ce point : une revue *« tire son énergie d'elle-même »* ; elle naît de l'impulsion et du désir de ses animateurs et non pas, du moins au départ, de l'attente supposée du lecteur. Un magazine, en revanche, appuie son existence sur des études de marché, vise un public, le plus large possible. Il est évident que cette différence de nature détermine des formes et des contenus totalement distincts.

La diversité des projets, des idées, des enthousiasmes

Toute politique cohérente doit, selon les auteurs du rapport, *« intégrer les spécificités irréductibles des revues, sans pour autant les marginaliser et les cantonner dans une sorte de ghetto subventionné »*. Aux difficultés matérielles et conjoncturelles de diffusion ou de fabrication il est nécessaire de répondre par des mesures appropriées. La sensibilisation des partenaires traditionnels – bibliothécaires, libraires, diffuseurs et journalistes – et l'instauration d'un dialogue, sur des bases nouvelles, avec les organismes concernés – CNL, Commission paritaire, administration postale... – devraient déboucher sur une politique d'aide adaptée, une politique de patrimoine indispensable et enfin sur des actions de promotion diversifiées.

Sur la lancée de ce rapport s'est créée en février l'association Ent'revues (1), autour de Lydie Valéro et d'Olivier Corpet, afin d'ouvrir *« un espace d'information et de réflexion pour l'aide, la promotion et l'étude des revues »*. Bénéficiant au départ de l'aide active de la direction du livre, ce groupement ne se veut ni corporation de professionnels ni groupe de pression, et moins encore représentant des revues. *« Il n'y a pas de pouvoir à prendre »*, déclare Olivier Corpet, conscient que la richesse de ce domaine réside dans la diversité extrême des projets, des idées, des enthousiasmes...

Afin d'incarner leur volonté de décloisonner le domaine en question, les animateurs d'Ent'revues avaient une solution à leur portée immédiate, celle de créer une revue... Le titre non plus n'était pas loin : *la Revue des revues*, qui publiera deux à trois numéros par an. La première livraison répond parfaitement et au titre et à la volonté des membres de l'association.

Outre l'intégralité des analyses et propositions contenues dans le rapport, on pourra lire le point de vue original d'un éditeur, Dominique Autié (Privat), qui, contre une idée trop généralement admise, estime que, *« bien gérée, la revue est l'un des rares produits éditoriaux qui se préfinance pour une part non négligeable »*. Lieu de *« convivialité effervescente »* pour Jean Duvignaud, elle doit chercher, selon Jean-Marie Domenach, son chemin entre la tentation *« prophétique »* et le risque de devenir une *« cléricature »*. Des articles historiques, qui mettent l'accent sur l'aspect patrimonial, un dossier sur les revues de théâtre établi par Anne Laurent, de courtes notes de présentation sur plusieurs publications et des fiches de renseignements techniques complètent ce numéro.

Les projets d'Ent'revues sont nombreux. Le Salon du livre et les débats dont il sera l'occasion permettront de mesurer l'écho suscité par cette initiative. En novembre prochain aura lieu une Quinzaine de la revue, sur les plans national et régional.

Les revues n'ont pas vocation à sortir de ce qu'Olivier Corpet appelle une *« économie parallèle de la pensée »* pour s'intégrer dans les circuits du marché éditorial. Mais cette marginalité, si elle garantit, pour une part, leur indépendance, peut aussi mettre en cause leur survie. La création d'une association comme Ent'revues correspondait sans aucun doute à un besoin, même s'il restait diffus, inexprimé : celui de rompre l'isolement, superbe parfois mais cruellement inefficace.

PATRICK KECHICHIAN.

(1) Ent'revues : Maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06. Tél. : 45-44-38-49, poste 289.

Débats

A l'occasion du Salon du livre, Ent'revues animera des rencontres sur le stand du ministère de la culture. Chaque jour, de 17 h à 20 h, des animateurs seront présents et dialogueront avec le public sur les thèmes suivants :

- publications des établissements publics du ministère de la culture *(jeudi 20 mars)* ;
- revues de théâtre *(21 mars)* ;
- revues de poésie *(22 mars)* ;
- revues de musique *(23 mars)* ;
- revues d'art, d'architecture et de photo *(24 mars)* ;
- revues de sciences humaines et sociales et revues de culture générale *(25 mars)* ;
- revues littéraires *(26 mars)*.

En outre, l'exposition « Vues-Revues », ouverte le 18 mars au Centre national des arts plastiques (CNAP), 27, avenue de l'Opéra, se prolongera jusqu'au 10 avril. Dans le cadre de cette manifestation, un débat sur les revues et les mouvements d'idées se tiendra au CNAP, le mardi 8 avril, de 18 h à 20 h.

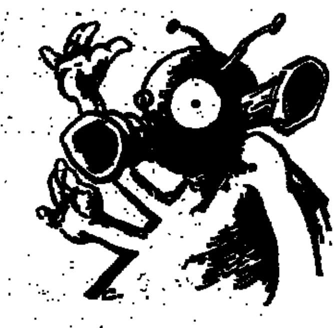


PH. IRMELI JUNG.

"POUR L'AMOUR DE MARIE SALAT", LE LIVRE QUE L'ON OUVRE COMME UNE DÉCLARATION D'AMOUR ET QUE L'ON REFERME COMME UNE LETTRE DE RUPTURE.

● SCIENCE-FICTION

L'appel du vide



LA science-fiction, à mesure qu'elle se donnait de nouveaux objets, a su créer les formes lui permettant d'étudier ces objets jusqu'à leur extrême limite. Preuve de vitalité et de puissance, certes, mais aussi danger : car ces formes codées et abouties sont parfois pour les professionnels de l'écriture une sorte de fin en soi, et ne désignent plus alors qu'elles-mêmes. Tentation du vide à laquelle, ce mois-ci, trois écrivains nationaux pourtant talentueux n'ont pas su résister.

Autoportrait, de Jean-Claude Dunyach, est sans doute ce qui se fait de plus sophistiqué à cet égard. On avait déjà remarqué l'habileté de ce jeune auteur toulousain à l'occasion de ses précédentes publications, dans *Univers* (J'ai lu), *Science-fiction* (Denoël), ou dans ces colonnes mêmes, et la parution de ce premier recueil de nouvelles était attendue.

Si les qualités de l'écriture de Dunyach sont incontestables, de même que sa maîtrise d'un certain nombre de schémas narratifs compliqués, il n'en reste pas moins qu'*Autoportrait* est un livre brillant, mais sans âme. On y retrouve des obsessions typiques de la jeune science-fiction française : le labyrinthe, les mutilations, l'artificialité du monde et la vanité insensée de l'individu. Et sans doute ces obsessions ont-elles été parfaitement repérées. Mais leur mise en œuvre n'est rien d'autre qu'un effet de style ou de manches, excepté peut-être dans le texte qui clôt le recueil, *Dans les jardins Médicis*, où un semblant d'émotion ou de signification se dégage de l'accumulation de clichés sophistiqués. A force de manquer d'humour ou de distance par rapport à sa production, Dunyach est passé à côté de « l'humain ».

Gageons que, avec un peu de maturité, ce jeune écrivain qui reste prometteur (l'ampleur de ses ambitions en témoigne) saura insuffler un peu d'âme à ses livres... (Jean-Claude Dunyach, *Autoportrait*, éd. Denoël, collection « Présence du futur », nº 415, 192 p., 37 F.)

∴

Labyrinthes encore dans le quatrième roman de science-fiction de Michel Honaker, *le Chant du Vorkul*. Honaker poursuit son petit bonhomme de chemin au Fleuve noir, sans ostentation mais avec de réels talents de conteur. Il est sans doute l'un de ceux de l'« écurie » Fleuve noir qui font le mieux leur travail.

Pourtant, Honaker reste caractéristique de la production de la vieille maison : il n'invente rien, sinon des noms propres. L'essentiel de son livre consiste à jouer sur l'exotisme des consonances : Vorkul, Ydolfis, Gir-Gavänen, etc. Le procédé est classique ; poussé à l'extrême par Michel Jeury, il a contribué à faire de sa trilogie du *Temps incertain* (Laffont) le chef-d'œuvre que l'on sait. Mais, précisément depuis Jeury, il est devenu difficile d'écrire « le Dédale » ou « le Temps » avec des majuscules sans verser dans le cliché ; là où la science-fiction de l'âge d'or parvenait à suggérer et à dégager un contenu poétique des mots usuels, la science-fiction contemporaine ne fait plus qu'éluder le travail de recherche sur le sens et réitérer des poncifs. C'est pour n'avoir pas compris cela que Michel Honaker nous donne avec *le Chant du Vorkul* un roman qui est seulement bien fabriqué, et dont à aucun moment le propos ne parvient à séduire. Faute de poésie et de densité, son intrigue simple et presque archétypale tombe à plat et ennuie. Dommage ! (Michel Honaker, *le Chant du Vorkul*, éd. Fleuve noir, collection « Anticipation », nº 1 441, 184 p., 18 F.)

∴

Enfin, Jean-Pierre Andrevon, l'un des auteurs français les plus connus, fait paraître dans l'excellente collection « Fictions » (qu'il codirige) ce qui est sans doute son meilleur livre depuis longtemps : *Ne coupez pas !* Dans ce recueil de textes en quasi-totalité inédits, Andrevon enfourche son cheval de bataille favori : la politique. Comme d'habitude, c'est à un véritable survol des thèmes « gauchistes » archiconnus que se consacre Andrevon : le nucléaire (industriel ou militaire), la guerre, la fin du monde, les exactions des « méchants » de droite, la manipulation individuelle ou de masse, etc. Et, comme d'habitude, ça ne marche pas. En dépit de la sympathie qu'on peut éprouver pour les positions d'Andrevon, il n'est pas (plus) permis d'ignorer l'indigence formelle de ses textes, plus démonstratifs et pédagogiques que littéraires. Comme Dunyach, comme Honaker, Andrevon travaille à un degré zéro du texte, et ce qu'il produit se caractérise plutôt par les questions qu'il ne se pose pas que par les réponses qu'il apporte. Il ne suffit plus d'avoir une démarche sympathique et certains dons d'écriture pour convaincre et emporter l'adhésion du lecteur. Fasciné par une lecture de l'histoire qui a vieilli, Andrevon semble avoir perdu toute volonté de pertinence, même si (et c'est la moindre des choses) les nouvelles rassemblées dans *Ne coupez pas !* sont plutôt de bonne tenue. A lire par curiosité, comme on examinerait un vestige du passé. (Jean-Pierre Andrevon, *Ne coupez pas !*, éd. La Découverte, collection « Fictions », 254 p., 79 F.)

∴

Pour que cette chronique ne verse pas dans une critique totalement négative, et pour signaler tout de même aux lecteurs quelques titres à lire, notons l'important effort de réédition entrepris ce mois-ci par les éditions J'ai lu, qui remettent à leur catalogue certains purs chefs-d'œuvre du genre, comme *Cristal qui songe* de Théodore Sturgeon, *le Disque rayé* de Kurt Steiner, *Simulacron 3* de Daniel F. Galouye ou encore *les Monades urbaines* de Robert Silverberg : vingt-cinq titres en tout — une vraie mine.

EMMANUEL JOUANNE.

● LITTÉRATURE

Jean-Claude Milner, détective littéraire

Un critique qui se transforme en Sherlock Holmes pour donner une leçon de lecture.

LES livres, les articles, les interventions orales publiques de Jean-Claude Milner ont tous un point commun : ils frappent par l'évidence d'intelligence, par la clarté de l'exposition autant que par une remarquable absence de centrisme dans les convictions.

Son domaine est le langage ; il est linguiste, et philosophe du langage. Mais ses positions éthiques ou esthétiques, ses analyses, ses jugements sur des sujets graves : la place du politique, la question des libertés, l'école, ne sont pas les incursions plus ou moins réfléchies du spécialiste levant un instant le nez de sa table et apercevant le monde ; déclenchant aussitôt l'enthousiasme médiatique toujours à l'affût de signatures et d'opinions de poids. C'est une pensée une, proprement philosophique, qui éclaire toujours de tels sujets.

Les trois *Détections fictives* qui paraissent ensemble aujourd'hui dans la collection, par excellence, de la fiction, « Fiction et Cie », peuvent apparaître comme un paradoxe dans cette œuvre, comme le brusque mélange inattendu de la science et du roman, de l'histoire et de la fable. C'est un Milner surprenant, ludique, quoique toujours aussi rigoureux, qui révèle ici, comme un de ses héros, le Dupin de Poe-Baudelaire et du docteur Lacan, une passion secrète, celle de la détection. Jean-Claude Milner est devenu détective, mais, à la différence de Dupin ou de Sherlock Holmes (différence au moins apparente), *détective littéraire*.

La référence au roman policier, au roman policier classique, dont on sait par ailleurs que Milner est un fervent défenseur (avec un exemple majeur, plus important qu'Agatha Christie ou Ellery Queen, celui de John Dickson Carr), cette référence s'impose. *Détections fictives* appartient au genre de la nouvelle policière, même si ce livre est sans cadavre explicite.

Aussi est-il naturel que Milner commence par une interrogation sur l'énigme de Poe, qui est au début de la tradition dans laquelle il s'inscrit.

Dans ces nouvelles, à la différence des auteurs qu'il reconnaît comme maîtres, Milner se place lui-même dans la position du détective. Il est Sherlock et non Conan Doyle, il est Dupin et non Poe. C'est qu'il n'est pas un auteur inventant les énigmes proposées à la sagacité de son héros. Les énigmes se sont présentées véritablement à lui dans des textes : *la Lettre volée*, les *Paradoxes*, de Zénon d'Elée, le *Moine noir*, de Georges Dumézil. Il les découvre en lisant, il les pose, et il les résout. Avec la même clarté, la même intelligence et l'évidence démonstrative qu'il découvre les secrets du dénombrement du vers alexandrin, qu'il dévoile les énigmes de la syntaxe du français, qu'il donne à voir les ennemis du savoir et de l'école. C'est un enchantement.

Le plaisir de ce jeu se redouble pour le lecteur de ceci : les victimes, si l'on peut dire, de l'auteur, le détective Milner (on sait que tout roman policier a un deuxième type de victime, l'assassin, et l'assassin de l'assassin est le détective), ont toutes un trait commun, ce sont des poseurs d'énigmes, des jeteurs de poudre aux yeux, des joueurs de la logique, des mystificateurs du raisonnement, des prestidigitateurs du langage. Dupin, Zénon et le narrateur de Dumézil ont cette même malice qui trouble les rapports du langage, non avec lui-même mais avec la vérité des mondes possibles. Ils sont des *hollow men*, des « *hommes en creux* », comme dans le plus mystérieux des romans de John Dickson Carr. Milner met leurs « tours » en évidence, et, ce faisant, donne une dimension nouvelle aux textes où ils figurent, inséparable maintenant de ces textes : c'est un dévoilement.

Là est le surplus du déchiffrement dans les *Détections fictives* : alors que le roman policier strict épuise le plus souvent ses pouvoirs d'attraction dès que la solution du problème posé nous est donnée, quelque chose ici est acquis, et change notre vision des textes, les éclaire différemment et durablement : une leçon de lecture, en somme. Mais aussi agréable à lire que *le Chien des Baskerville* ou *le Parfum de la dame en noir*.

JACQUES ROUBAUD.

★ **DÉTECTIONS FICTIVES, de Jean-Claude Milner. Le Seuil, coll. « Fiction et Cie », 112 p., 49 F.**



CAGNAT

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Un compagnon est un maître

(Suite de la page 15.)

COMME dans *Fils de personne*, Montherlant joue à voir l'effet que lui ferait la paternité, selon sa pente permanente : ne pas supporter un quelconque équilibre ; sitôt atteint, le regarder comme un endormissement, n'avoir de cesse de le compromettre...

Cet arbitraire n'est pas sans vertu éducative, si l'on admet que l'éducation consiste à familiariser les enfants avec l'existence d'une loi, quelle qu'elle soit. Pour Moustique, un règlement est d'abord fait pour être violé. Ainsi Montherlant s'ingénie-t-il à poser des principes, et Moustique à les tourner. Cela donne un cache-cache affectueux, aux orages puérils. A certains égards, notamment lors de leurs larcins sexuels, le plus mûr n'est pas toujours le plus âgé.

Le hobereau n'a pas perdu ses réflexes de caste, et il l'admet avec autant de franchise qu'il met de ruse dans ses approches. Moustique présente le « *tort* » principal d'être « *un enfant du peuple* », sans « *rien de commun* » avec lui.

Il agit aussi par curiosité d'écrivain. Avec Moustique, il découvre comment vivent, parlent et meurent les gens qui, comme il le dira en 1935 dans *Service inutile*, « *n'ont pas de quoi s'acheter des fortifiants* ».

CETTE découverte, à laquelle Céline donnera ses lettres de noblesse littéraire quelques années plus tard, Montherlant n'en retient, pour l'heure, que des croquis. Il note les formules, moins populaires que typiquement méridionales : « *j'avais la honte* », « *je me crevais la faim* », etc. Il s'interroge sur l'instinct de fierté tel qu'il se transmet hors des traditions de haut lignage.

A Paris, le dressage se poursuit. Moustique va à l'école, travaille ailleurs, aime ailleurs, tantôt distrait, tantôt attentionné. Les bisbilles reprennent, non sans mesquinerie de la part de l'employeur. Un jour, celui-ci place des repères sur sa bouteille d'eau de Cologne pour déceler les innocents emprunts du petit, et complète le flacon, à titre de punition, avec de... l'urine.

MONTHERLANT donne tous les motifs de se faire mal juger ; pis : de paraître petit et piètre. Sa célèbre misogynie éclate : « *Les femmes adorent qu'on les traite avec désinvolture.* » L'enfant et l'adolescent sont mis dans le même sac : dépourvus de « *dignité* », ils menacent la société comme des « *autos lâchées sans chauffeur* » !

Quant à la charité où le confine sa relation, puisqu'il ne s'agit entre eux ni d'amour ni d'affection familiale, il la prend en grippe. « *Si on s'arrête de donner, tout est oublié* », dit-il, avouant qu'il en escompte de la gratitude. Il soupçonne le secouru, ce « *parasite* », de haïr en secret « *celui qu'il suce* ». Dans tout « *tapeur* », il y a une « *tapette* ». Comme pour se venger, il « *expose* » l'enfant, lors de ses chasses sexuelles, à la façon dont on envoie en avant « *une troupe sacrifiée* ». Il n'apprécie jamais autant le gamin que quand ce dernier se montre incapable d'aimer et méchant jusque dans l'étreinte, signe, à ses yeux, de « *raffinement* ».

L'AUTEUR de *la Ville dont le prince est un enfant* peut être satisfait : par cet autoportrait en screugneugneu radin – en « *buste à pattes* », comme disait méchamment Céline, – il aura repoussé la sympathie gluante, qu'il redoutait autant que les critiques. « *Noli me tangere !* » Mais il ne réussit pas à effacer ce que ce compagnonnage suppose d'échange vrai, de tendresse sans ambiguïté. « *Un compagnon est un maître* », conclut-il à plusieurs reprises. La formule aurait pu servir de titre, très Montherlant.

Un même sens du bonheur furtif réunit les deux êtres, au-delà de leurs dissemblances majeures. Et si cette ébauche de récit contient plus de notes que de pages travaillées, certaines phrases ressuscitent le peintre de scènes familières, l'aficionado et le styliste fasciné par les violences arrêtées, les agonies muettes.

Ainsi d'un combat de coqs à Séville (p. 161-162). Le vaincu reste accroupi, yeux voilés, bec entrouvert. Le vainqueur lui pèle le crâne puis, voyant l'autre se tasser et piquer du bec, il ne le touche plus. Dédain ou pitié ? Ces deux sentiments se distinguent mal. Chez Montherlant, comme chez les coqs.

★ **MOUSTIQUE, d'Henry de Montherlant, postface de Pierre Sipriot, Table ronde, 196 p., 75 F.**

Gadenne et les amours de Youyou

Les lettres d'une jeune femme délaissée.

PAUL GADENNE affirmait avoir découvert ces lettres d'amour de Youyou à Lucho, à la faveur d'une malencontreuse substitution de bagages. La plupart n'étant pas datées, il les a lui-même classées dans un ordre qui reconstituait, à ses yeux, la logique de cette correspondance. Elle a paru dans *la Table ronde* en mars 1954 et vient d'être heureusement rééditée par Actes Sud.

Youyou, la jeune femme, manie la langue française avec la simplicité de ceux qui ne la possèdent pas assez pour en avoir peur. Une fille toute simple qui vit dans un village du sud-ouest de la France et n'a pas lu de romans roses pour enjoliver ses états d'âme. Lucho, son « fiancé », la néglige, la délaisse, lui ment, promet d'écrire et, bien sûr, ne le fait pas. Elle le sermonne avec tendresse : à force de l'attendre en vain, elle tente de le rejoindre en écrivant. Que va-t-il donc faire à Espelette, sans elle ? Et le bal où il devait l'emmener ? « *Je ne sais même pas*, dit-elle, *je ne sais rien. Non, j'ai un cafard ! Enfin si tu as le temps, dimanche, tu pourrais peut-être venir voir de quel côté la tête me penche.* »

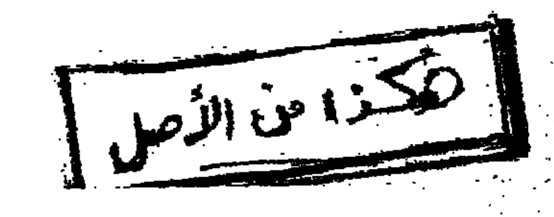
Certes, Youyou, de lettre en lettre, récrimine de plus en plus. Un peu trop, peut-être. Il est d'autant plus conseillé de la lire, comme exutoire, les soirs où l'on se sent d'humeur querelleuse... Au bout du compte, Youyou apparaîtrait facilement comme l'« emmerdeuse » type, si on ne voyait les courtes lettres des trois autres amies de Lucho, Martine, Germaine et Rémiette. Joli bourreau des cœurs, ce Lucho – en fait Ludovico – dont on apprend à la dernière missive qu'il est devenu parisien, marié (à Youyou ?) et qu'en l'absence de sa femme il attend une certaine Olga. Lucho et « ses » dames... un document d'autant plus touchant qu'elles sont malhabiles, ces femmes, à dire les embûches des histoires d'amour. Et encore plus à les déjouer.

C'est aussi dans la revue *la Table ronde* qu'avait été publié en 1953 un autre Gadenne, *le Guide du voyageur*. Yvonne Gadenne a donné ces courts textes à un petit éditeur de Charente : Séquences. Il en a fait un plaisant opuscule, seize pages pour une promenade de rêve, sans entrave à l'imagination puisque aucun lieu n'est mentionné. Un viatique pour les flâneurs, et tant mieux s'ils sont myopes, car, dit Gadenne, « *un peu de myopie ne messied pas. L'esprit se dégage mieux d'un paysage dont le détail n'arrête plus le regard et qui est tout à sa signification* ».

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **BAL A ESPELETTE, de Paul Gadenne, Actes Sud, 62 p., 45 F.**

★ **LE GUIDE DU VOYAGEUR, de Paul Gadenne, éd. Séquences, 16140 Aigre. 16 p., 21 F.**



• LETTRES ÉTRANGÈRES

Djuna Barnes, un auteur pour société secrète

DJUNA BARNES (1892-1982) était d'un caractère difficile. Elle avait dessiné les grands traits de son existence entre *le Village*, à New-York, et le quartier Montparnasse, à Paris. Elle aimait écrire pour la presse et pour le théâtre, et les textes courts la satisfaisaient. Elle aimait l'écriture pour son fruité et son baroque.

A l'époque où Gertrude Stein terrorisait Ernest Hemingway, Djuna Barnes publiait des textes en forme de fables sans morale : le dernier livre d'elle traduit en français, *Fumée*, en donne un exemple précis. Il s'agit de quatorze contes destinés à des hebdomadaires. L'écriture est rapide, et cependant énigmatique. Les personnages surgissent pour disparaître aussitôt en emportant leurs secrets avec eux. Il y a des hommes de fer, des chevaux dans le lointain, des femmes idiotes, des campagnes oubliées, et New-York en morceaux. Djuna Barnes, c'est cela : l'inquiétude poussée à son point maximal. C'est l'impatience, et c'est la marche du temps.

Elle était venue en France pour y surprendre sur le vif la colonie anglo-saxonne qui campait dans les environs de l'église Saint-Germain-des-Prés et dans ceux du carrefour Vavin, avec de petites escales vers Cluny et Monge. Elle fit de ses impressions premières une spirale en forme de labyrinthe : *Divagations malicieuses*, une sorte de chronique où se retrouvent, pêle-mêle, ses amis et ceux qui ne l'étaient pas.

Dans ces années 1920-1930, le Tout-New-York est à Paris, en compagnie de James Joyce et de Samuel Beckett. Elle, Djuna Barnes, quitte provisoirement le journalisme pour écrire des poèmes qui ne sont pas très bons et pour mettre au point un roman d'une nouveauté surprenante : *Ryder* (1). Là elle tente de dénouer un drame familial des plus complexes. Puis, amoureuse d'une dame extraordinaire, elle fréquentera la maison de Natalie Barney, où sont toutes les amazones, rue Jacob, et elle en tirera un livre à clés : *l'Almanach des dames* (2). Elle connaît admirablement la mise en scène des textes, ayant commencé par le théâtre, ainsi que le prouvent les traductions, par Michèle Causse, d'*Une colombe* et d'*Aux abysses*.

Cependant, c'est place Saint-Sulpice, au café de la Mairie où Paul Eluard aimait écrire, que Djuna Barnes découvrira son personnage : le docteur Mathieu-Puissant-Grain-de-Sel-Dante-O'Connor, sorte d'Homère des temps de décadence. Lui et Robine seront les héros inoubliables du plus beau livre de Djuna Barnes : *le Bois de la nuit* (3). Tracé autobiographique ? Assurément. Robine n'était autre que Thelma, cette femme dont Barnes partageait la vie, ce qui lui permettait de dire, fort joliment : *« Je ne suis pas lesbienne, je suis amoureuse de Thelma... »*

Djuna Barnes, dont on trouve trace dans les écrits d'Ernest Hemingway, de William Carlos Williams, de David Gascoyne, de T.S. Eliot, et de bien d'autres, est devenue soudainement mythique. Rentrée en Amérique, elle se fit invisible et vécut des années et des années, solitaire et hautaine. C'est ce que conte son biographe Andrew Field. Contesté pour son livre sur Nabokov, Field évoque, parfois avec bonheur, cette période d'*Un Américain à Paris*, époque troublante certes, mais troublée, et qu'il faudra quelque jour analyser avec sérieux. Il demeure le visage et la voix de Djuna Barnes, auteur pour société secrète. Elle était inconfortable à n'y pas croire, mais c'était, c'est, un grand écrivain.

HUBERT JUIN.

★ **FUMÉE, par Djuna Barnes ; traduit de l'américain par Claude Blanc. Flammarion, 184 p., 75 F.**

★ **AUX ABYSSES, précédé d'UNE COLOMBE, par Djuna Barnes, traduit par Michèle Causse. Ed. Ryôan-ji (diffusion Distique), 54 p., 55 F.**

★ **DIVAGATIONS MALICIEUSES, par Djuna Barnes, traduit par Michèle Causse. Ed. Ryôan-ji, 45 p., 50 F.**

★ **DJUNA BARNES, par Andrew Field, traduit de l'anglais par Sophie Mayoux et Christiane Guillois. Ed. Rivages, 303 p., 85 F.**

(1) *Ryder*, traduit par Jean-Pierre Richard. Ed. Christian Bourgois, 1982.

(2) *L'Almanach des dames*, traduit par Michèle Causse. Flammarion, 1983.

(3) *Le Bois de la nuit*, traduit par Pierre Leyris. Le Seuil, 1979.

Le lent retour au paradis terrestre

La Mort et l'Archevêque, *western ecclésiastique, d'une grande romancière oubliée : Willa Cather (1873-1947)*

LORSQU'IL reçut en 1930 le premier prix Nobel décerné à un écrivain américain, Sinclair Lewis estima, à juste titre, que cette distinction aurait dû échoir, entre autres, à Willa Cather, qui lui en paraissait plus digne. L'occasion se présente de la (re)découvrir en France avec la superbe traduction d'un de ses meilleurs romans, *la Mort et l'Archevêque*.

Virginienne comme sa contemporaine Ellen Glasgow, Willa Cather (1873-1947) aurait pu être avec elle la fondatrice du roman sudiste féminin appelé à de si riches développements. Mais sa destinée était de devenir l'une des rares romancières à parler des grands espaces de l'Ouest, en connaissance de cause pour y avoir vécu, dans un ranch du Nebraska, ses années d'enfance et d'adolescence. Cependant, son attitude mentale a ceci de commun avec celle des écrivains sudistes qu'elle est commandée par un sens aristocratique des valeurs, un mépris de l'Amérique contemporaine, une nostalgie pour un ordre perdu.

Son œuvre est, dans son ensemble, rétrospective, tournée vers les matins du continent américain, quand tout était promesse. On observe, dans le choix des lieux et des époques qui forment la trame de sa fiction, un éloignement conjugué dans l'espace et dans le passé. Depuis le Middle-West de ses jeunes années, romancé un quart de siècle plus tard, elle émigre au Québec des débuts du dix-huitième siècle dans son dernier roman important, *Shadows on the Rock* (1931). Entre-temps elle met en scène, dans *la Mort et l'Archevêque* (1927), un missionnaire français chargé avec un seul vicaire de fonder un évêché dans les immenses territoires du Sud-Ouest cédés par le Mexique en 1848. Ce qui reste immuable, c'est le credo artistique, formulé en 1922 sous le titre *The Novel démeublé* (1), et qui démarque nettement Willa Cather des naturalistes de sa génération : *« Si le roman est une forme d'art fondée sur l'imagination, il ne peut être en même temps une forme brillante de journalisme (...) Tout ce qui est ressenti sur la page sans avoir été spécifiquement nommé, cela pourrait-on dire, est la création véritable. C'est l'inexplicable présence de la chose non nommée (...), qui donne au roman sa qualité première. »*

Une transparence virgilienne

La Mort et l'Archevêque est peut-être l'illustration la plus frappante de cette esthétique. Tel l'archer zen qui semble viser délibérément là où il n'y a rien, Willa Cather réussit ce tour de force de tenir son lecteur sous le charme dans un roman qui n'est pas seulement *« démeublé »*, mais sans demeures, sans personnages, sans conflits, sans action ou presque. De cette relation de voyages, le pittoresque, le picaresque et le fabuleux sont à peu près évacués. Ils ne subsistent que dans les mini-récits faits à l'étape, en marge du récit premier de l'errance. Ce sont des tableautins pleins de verve qui évoquent l'arrière-plan historique, par exemple les portraits des prêtres mexicains prévaricateurs, Martinez le voluptueux et Lucero l'avare, dont les errements désignent *a contrario* une sainteté qui n'est jamais nommée.

L'essentiel c'est, à l'issue d'inlassables périples, la découverte de ce que l'évêque en quête de son diocèse ne cherchait pas, l'abandon au génie du lieu, l'insensible métamorphose d'un mouvement en stase, le lent retour au paradis terrestre des origines. Car ce croisé pacifique est avant tout un regard, une façon ingénue, disponible de percevoir le monde.

Et le temps n'est pas celui d'un roman, d'un devenir, mais un *état* appréhendé sous de multiples angles, où les seuls événements qui fassent se transformer le monde sont les mouvements de la lumière : *« Déserts, montagnes et mesas modifiaient continuellement leur forme et leur couleur à l'ombre des nuages. La région tout entière semblait fluide à l'œil sous l'effet de ce déplacement permanent des accents, cette distribution éternellement changeante de la lumière. »* A ce point de transparence virgilienne, le paysage devient signe, signe d'un au-delà, d'un franchissement d'invisibles frontières. Par un tour de magie, par un effet de mirage familier aux lecteurs de *Moby Dick*, l'Extrême-Orient se superpose au Far-West.

L'église de Laguna rappelle la *« tente d'un chef persan »*, et les prêtres eux-mêmes sont perçus *« comme dans les images de saint François Xavier »* catéchisant les Indes. Intemporalité, universalité : la stase devient extase, et l'on se retrouve dans la lumière lustrale des commencements du monde : *« Contemplant la vaste plaine parsemée de mesas qui étincelaient sous ces drapés de pluie, l'évêque vit les montagnes lointaines s'illuminer de soleil. A nouveau il songea que le premier jour de la création avait peut-être ressemblé à cela. »* S'il côtoie l'infini quand s'ouvre devant lui son évêché de lumière, le voyageur des nuages doit en définitive redescendre dans la poussière des pistes, car son diocèse est sur la terre.

Tout au long de leurs pérégrinations obstinées, clopin-clopant sur leurs deux mules, l'évêque et son vicaire s'emploient du même mouvement à promouvoir l'art des jardins et le salut des consciences : médailles pieuses et semences d'arbres fruitiers voisinent dans leurs fontes. Ils font plus figure de fonctionnaires zélés que de missionnaires voués au martyre. Ce sont des sortes d'agents voyers de la Providence ou mieux peut-être, dans le contexte du Far-West, des sortes de shérifs des âmes dont le symbole d'autorité ne serait pas l'étoile, mais la croix.

Outre ce mélange de profane et de sacré, tout concourt par ailleurs à faire de ce roman un western ecclésiastique, serein, sans bruit et sans fureur, un western épuré, réduit à l'essence d'un genre où la dimension transcendantale est rarement absente. On y retrouve les éléments – longues courses solitaires, amitiés viriles, identification à la nature primitive, absence de la femme et de la chair – mis en place un siècle plus tôt par Fenimore Cooper, dont le chaste héros, Natty Bumppo, ce saint laïque, meurt tel l'archevêque entouré de la vénération de ses amis indiens.

ANDRÉ LE VOT,
auteur de *Scott Fitzgerald* une biographie critique, (Julliard).

★ **LA MORT ET L'ARCHEVÊQUE, de Willa Cather. Traduit de l'américain par Marc Chénetier. Ramsay, 368 pages, 118 F.**

(1) Cf *New Republic*, numéro spécial : « The Novel of tomorrow and the Scope of Fiction », avril 1922.

Cervantès : le mystère continue



Don Quichotte par Gustave Doré

(Suite de la page 15.)

La proximité de sa douce patrie pour le soldat rend encore plus cruelle sa capture par un renégat albanais, qui le vendra comme esclave en Alger.

Plutôt que d'emboîter le pas aux sensationnelles affirmations du type : Cervantès était juif, homosexuel et masochiste..., le biographe remonte aux signes qui les autorisent ou non. Des métiers, des errances du grand-père, du père et du fils, des quinze témoignages produits par ce dernier alléguant sa *« pureté de sang »*, il infère la secrète appartenance au milieu *converso* (converti). C'est là d'ailleurs, très bas, que visera dans un sonnet d'une grossièreté inouïe ce vieux chrétien de Lope de Vega. Mais peut-on inférer des mœurs de Hassan Pacha, mignon d'un Vénitien, et de son insolite clémence à l'égard du prisonnier qui tentait sans cesse de s'évader, les mœurs de l'auteur des *Bagnes d'Alger ?* Par ailleurs, ses sœurs ont mené une vie galante, sa fille unique était naturelle (et analphabète), son épouse insaisissable...

Le commentateur se réfugie derrière l'incertaine notion d'amours incertaines. En revanche, c'est dans une grande lumière qu'il fait surgir la figure bouleversante d'un homme venu des illusions de l'Histoire et revenu d'une société hantée par l'or, l'honneur et la tache *(la mancha)* raciale, qui, à l'approche de la soixantaine, lance sur les routes du monde le premier roman moderne.

El ingenioso hidalgo don Quijote de la Mancha, en trois mois de l'année 1605, battra tous les records de vente. C'est comme si un vieil homme assoiffé par une création sans cesse remise, à cause des déboires d'une existence trouble et troublée, faisait, avec éclat, litière de sa vie et en prenait à la fois la mesure et la revanche. A partir de quoi il se lance à l'assaut de toutes les autres formes littéraires existant à ce jour et qu'il n'avait fait que caresser jusqu'alors. Dans un fantastique atelier de tous les genres – poésie, prose, théâtre, – il retouche, achève, commence, publie coup sur coup *la Galatée*, huit comedias, huit entremets, les *Nouvelles exemplaires*, le *Voyage au Parnasse* et, dès avant la deuxième partie du *Quichotte* (1615), provoquée par une suite apocryphe, entreprend un nouveau roman de type « septentrional » sur modèle grec... *Les Travaux de Persiles et de Sigismonde*. Il y mettra le point final juste avant de rendre l'âme et, dans une dernière préface, se désignera une dernière fois, par le truchement d'un jeune homme : *« Oui, oui, c'est lui : le saint manchot, le grand homme achevé, le joyeux écrivain, en un mot le bonheur des Muses ! »*

Ayant dessiné une carte de l'Espagne pour prouver que l'ignorance de Cervantès en matière de géographie était totale et consacré une *« fugitive minute »* à sa vie : *« un raté comme soldat, comme poète, comme auteur dramatique, comme fonctionnaire »*, Vladimir Nabokov, apparemment de fort méchante humeur, à contre-cœur, entreprit un cours à l'université Harvard sur le gros et le maigre, autrement dit, le couple fameux. Sancho Pança : un clown, un coquin, un raseur, est le produit d'une généralisation. Le maître, dont l'état mental est un échiquier, l'état physique une mosaïque, lui, au moins est un individu ! Ce clochard a du génie et, grâce à l'intuition artistique de son auteur, il parvient à s'échapper d'un livre bâti de bric et de broc dont on ne pourra plus prétendre, après lui, Nabokov, qu'il est un des grands romans de la littérature mondiale. Ouf, un rival en moins !

« Don Quichotte *est un conte de fées.* » Adieu réel, sombres taches, captivité, adieu expulsion des morisques ! « Don Quichotte *est un roman picaresque de plus.* » Adieu réfutation irrésistible d'un genre, à peine né, par l'intermédiaire de Ginès de Passamonte, le galérien qui a écrit sa *Vie !* Cervantès *« à court d'inspiration »* y a fourré n'importe quoi. Adieu propos de l'écrivain qui interpole, dans son roman moderne, les formes anciennes du conte ! L'écrivain espagnol – par quel mystère ? – échappe totalement à l'écrivain russe.

Inexact, péremptoire, agité, brillant jusqu'au follement brillant, Nabokov jubile en dressant le catalogue des cruautés physiques et mentales qui jalonnent le monde *« irresponsable, infantile, barbelé et barbare »* d'un roman rendu justement fameux par son humanité ! Quelle déraison ! Elle le trahit... car en surestimant le personnage de l'ingénieux hidalgo pour mieux rosser son auteur, le chevalier russe, victime d'un enchanteur qui est son secret, livre bataille contre des moulins à vent...

FLORENCE DELAY.

هكذا من الأصل

● HISTOIRE

Quand Churchill se faisait les dents

C'ÉTAIT un petit garçon très malheureux. Il n'était pas particulièrement beau. Son père, qu'il vénérait, le regardait à peine et mourra, fou, de la syphilis. Sa mère courait d'amant en amant. A l'école, on le fouettait jusqu'au sang. Un personnage de Dickens ? Non, un descendant de Marlborough, petit-fils d'un duc et fils d'un lord, Winston Leonard Spencer Churchill, qui pendant un demi-siècle occuperait la scène politique mondiale.

Lorsqu'on évoque Churchill aujourd'hui, on se souvient surtout du vieux lion qui, en 1940, se dressa face à Hitler, promettant à ses compatriotes de la sueur, du sang et des larmes, et conduisit la Grande-Bretagne à la victoire. On oublie qu'il fut mêlé à toutes les crises, à la plupart des guerres qui ont marqué le début du vingtième siècle, qu'il fut un des meilleurs orateurs de son temps, un écrivain intarissable et brillant, le plus adulé et le plus haï des hommes politiques d'outre-Manche.

La biographie que lui consacre l'écrivain et journaliste américain William Manchester, et dont le premier tome vient d'être traduit en français, est à la mesure du personnage : monumentale. Elle fait découvrir, au-delà des hagiographies d'après-guerre, un homme pétri d'énormes défauts et de qualités démesurées et contradictoires.

Imprévisible, téméraire, insupportable

Le jeune Churchill avait des revanches à prendre. Il les prendra, au début tout au moins, avec un furieux arrivisme. Manchester trace de l'époque victorienne finissante (Churchill est né en 1874) un tableau rempli de détails colorés. L'Angleterre est à son zénith. Ses politiciens et ses généraux sont médiocres, mais l'empire ne cesse de s'agrandir. La classe ouvrière est misérable, la classe moyenne chauvine et puritaine. L'aristocratie est, au contraire, relâchée dans ses mœurs. Elle s'applique à jouer un jeu social et politique dont elle a fixé les règles, au milieu du respect général. Le sentiment commun, c'est un prodigieux orgueil. Maîtresse du monde, Albion régit les peuples les plus lointains, et le sentiment de sa puissance ajoute à sa puissance même.

Le fils de lord Randolph se lance sans scrupules excessifs dans la course aux pouvoirs. Il somme sa mère de mettre à contribution pour l'aider les amants haut placés qu'elle reçoit.

Churchill devient officier de cavalerie. Mais, faute de ressources pour tenir son rang, il se fait journaliste, sans quitter l'uniforme, à la grande fureur des généraux dont il ne se prive pas de signaler les erreurs. Il se bat aux frontières de l'Inde, et se faufile dans les rangs de l'armée qui conquiert le Soudan. Sa prose a du succès.

Envoyé spécial en Afrique durant la guerre des Boers, il est fait prisonnier, et s'évade. C'est la gloire populaire qu'il recherchait : celle qui conquiert les électeurs. En 1901, à vingt-sept ans, il est élu député. Il ne cessera plus dès lors de susciter des tempêtes.

Il est non-conformiste jusque dans sa vie privée : contrairement à la plupart des hommes de son milieu, c'est un mari amoureux et fidèle, et un père charmant. Dans sa vie politique, il est uniquement attaché à ses propres idées et s'il en change assez souvent, ce n'est jamais pour adopter celles de son parti du moment. Il siège successivement sur les bancs conservateurs, sur ceux du parti libéral, puis de nouveau sur les bancs conservateurs et, à plusieurs occasions, dans son coin.

Il faut du génie à un personnage aussi imprévisible, téméraire, insupportable tour à tour à ses amis et à ses ennemis, pour poursuivre une carrière politique qui l'amène maintes fois au gouvernement. Du génie et une énorme capacité de travail, d'autant que, jusqu'à la fin de ses jours, il écrira livre après livre.

Churchill est un homme d'impulsions. Même lorsqu'il s'attaque aux ducs de la Chambre des pairs dans sa période « radicale », il reste au fond un aristocrate. Certes, ministre de l'intérieur en 1912, chancelier de l'échiquier dans les années 20, il entreprendra de multiples réformes sociales. Mais il est généreux par tempérament, et non par idéologie. Il choisira le parti des Boers, la guerre finie, celui des Irlandais au moins partiellement, parce qu'il respecte le courage. Mais il sera aussi un farouche anticommuniste, un ennemi féroce des travaillistes, l'adversaire de Gandhi. Il ira même un temps jusqu'à chanter les louanges de Mussolini. C'est à la fois un homme d'Etat amoureux des combats et des aventures, et un homme d'ordre. Ses illuminations se terminent parfois en catastrophes, jamais en révolutions.

Son opposition sans nuance à la montée du travaillisme, sa manie de se mêler des affaires de ses collègues, exaspèrent la classe politique. Le voilà pour longtemps sur la touche.

Le premier tome du livre de Manchester se termine sur une question de Staline à lady Astor en visite à Moscou : « Et Churchill ?

» Churchill ? – Oh, il est fini. » C'était en 1932.

JEAN PLANCHAIS.

★ WINSTON CHURCHILL. TOME 1. RÊVES DE GLOIRE, 1874-1932, par William Manchester, traduit de l'anglais, Robert Laffont, 793 p., 175 F.

● PHILOSOPHIE

Corpus

Les débuts d'un grand projet :

QUEL projet ! « *Remettre à la disposition de tous les publics, en 400 volumes publiés sur trente ans, la totalité de la philosophie en langue française, de la fin du XVI[e] siècle aux débuts du XX[e] siècle* »...

Parce que quelques-uns, amoureux de la philosophie, de la langue et de la culture françaises, se sont donné, en compagnie de Michel Serres, les moyens de le mettre en route, ce grand dessein commence à se réaliser (1).

En dix-huit mois, vingt-quatre volumes sont déjà parus. Huit autres seront prochainement en librairie. Le rythme prévu, une quinzaine de titres par an, est donc tenu. La fabrication et la diffusion sont assurées par les éditions Fayard. Le Centre national des lettres, ainsi que les ministères de la recherche, des relation extérieures et de l'éducation contribuent au financement du *Corpus*. D'autres soutiens se sont joints à l'aide des pouvoirs publics : le chocolat Côte d'Or, le Syndicat national des instituteurs, le Crédit agricole – mécènes d'autant plus désintéressés que leurs noms ne figurent nulle part.

Ce n'est pas la première tentative du genre. En 1835, dans un esprit différent, Guizot avait chargé un comité (où figurait notamment Victor Cousin, Prosper Mérimée, Victor Hugo...) de « *recueillir, examiner et publier, s'il y a lieu, tous les documents inédits importants (...) œuvres mêmes de philosophie, de littérature ou d'art, pourvu qu'elles révèlent quelque face ignorée*

Nouveaux entretiens sur le passé

CORPOPHOBE – La philosophie se meurt ? Faisons de nouvelles impressions de l'ancienne ! Fouillons les archives ! Sortons de leurs caves des barbons oubliés, qui eussent été plus fortunés de n'être pas rendus au jour !

Je ne laisse pas de croire que pareil hommage sent son embaumeur. Peste soit de cette engeance ! Quel homme de sens trouvera plus d'attraits à un cadavre portant beau qu'à un vivant mal peigné ? Cet ambitieux dessein a tout d'un mausolée, voilà mon sentiment...

CORPOPHILE – Je ne sais, mon ami, quelle mouche vous a piqué. Elle est sans doute d'une plaisante espèce, qui délie la langue en assoupissant l'entendement. Dans l'art de parler sans penser vous paraissez soudain être passé maître.

De quoi diantre se nourrit le nouveau ? De grâce, accordez vos discours aux leçons de l'histoire... La pensée n'œuvre pas sans héritage. Et voyez les têtes frivoles que nous sommes. De la philosophie en notre langue, nous savons quelques palais, investis sans relâche. Mais nous ignorons tout de manoirs sans nombre qui attendent nos pas. Ils ont la mine modeste mais forment le paysage et dessinent des villes entières. Je prétends y voyager tout vivant, et suis fort assuré de n'y pas rencontrer que des spectres !

POLYSOPHE – Vous voilà tout échauffés, mes bons... Quand vos humeurs seront plus douces, je crains que votre dispute ne paraisse sans objet. Passé figé et présent nouveau, hier nourricier et aujourd'hui affamé se peuvent-ils vraiment opposer ?

Il y a autant d'excès à voir en ce *Corpus* une chance inespérée qu'à vouloir en faire une méchante illusion. Le plus bel outil n'est rien sans usage, et...

CORPOPHOBE – Bel outil en vérité ! on ne sait par quel bout le prendre, ni qui peut en user. Les textes vont nus, sans glose et sans lumières. Tout, vous en conviendrez, fait défaut pour œuvrer.

CORPOPHILE – Vous ne quittez, monsieur, l'injure que pour la fourbe. Les œuvres sont reproduites d'après le meilleur texte, et s'il n'y a point d'annotations, c'est qu'elles sont inutiles. Combien de commentaires ne sont plaisants qu'à leur auteur, et fâchent les honnêtes gens ! Rien ne vieillit si promptement. Aujourd'hui pleins de verve, ils sont chenus demain. Pis ! Le temps dévoué à de tels artifices suffit à mettre sous presse vingt œuvres entières. S'il fallait tant disserter, nos neveux trouveraient la tâche inachevée.

CORPOPHOBE – L'esquive est maladroite, je le crains. Si rien n'instruit le lecteur des raisons de telle ou de telle résurrection, s'il ignore tout du débat où elle prend place et des desseins de l'auteur, comment pourrait-il déterminer son choix ? Comment le pourrait-il, seul, s'il n'est déjà docte ? Et s'il est docte, il n'a guère besoin de vos livres et peut chercher à loisir en son cabinet. L'affaire est vaine, vous dis-je, et fort mal engagée.

CORPOPHILE – Ce coup ne me peut surprendre. Votre sot à conduire pas à pas, et votre philosophe omniscient sont pures fictions. Le peuple n'est pas si niais ni si docte. Professeurs, étudiants, amateurs de philosophie (plus nombreux qu'on ne pense) savent assez pour entendre l'intérêt d'un texte et ignorent assez pour avoir à découvrir et en être étonnés.

CORPOPHOBE. – Vous ne répondez point ! Comment choisir, parmi ces volumes lisses et cireux que seul un titre distingue ? Les auteurs dont les noms figurent au dos me sont la plupart inconnus. Pourquoi choisirais-je d'acquérir plutôt *la Logique*, de Scipion Dupleix que *la Théorie des lois civiles*, de Linguet ? Comment préférerais-je, si l'on ne m'en dit rien, *le Fou du Palais-Royal*, de Félix Cantagrel au *Dialogue sur le commerce des blés*, de Galiani ? Mon sentiment sur le titre serait-il un présage ? nous voilà dans un arbitraire non pareil !

POLYSOPHE. – En dépit qu'on en ait, les propos outrés de notre ami viennent, il me semble, de toucher juste. Certes, je n'ignore pas qu'une revue a commencé de paraître qui doit combler ces lacunes. Il reste néanmoins que l'entreprise à ce jour manque de pédagogie. En admettant qu'elle s'adresse à ceux qui ne sont ni des dieux ni des ignorants, mais qui désirent savoir, encore faut-il les orienter, comme fit le divin Platon. D'une quelconque façon, il les faut mieux instruire si l'on veut qu'ils marchent d'eux-mêmes. Ce travail reste à faire.

CORPOPHILE. – Il le sera !

POLYSOPHE. – Je l'espère. Comprenez qu'il y va de...

CORPOPHOBE. – Excusez que je vous interrompe derechef. J'ai pris un avantage et vous saisirez que j'entende l'accroître, et fortifier ma querelle. Car l'essentiel reste à dire.

On nous parle d'œuvre de philosophie. J'en suis fort aise. Voyons. Dans la vingtaine de livres parus, j'en vois bien peu. J'ouvre des récits de voyage, des traités d'économie, de vieux travaux de chimie ou d'astronomie, je me perds dans des textes d'histoire ou des fictions politiques...

CORPOPHILE. – Ne voyez-vous que d'un œil ? Pourriez-vous nier que Jean Bodin, Condillac ou Ravaisson fussent philosophes et appartiennent de droit à notre histoire ?

Mais laissons-les... Car je prise fort votre sentiment. Nous voici sans doute au cœur de la dispute. Si je vous entends, un traité sur la manière d'instruire les sourds-muets, ou une théorie anticipant celle de la dérive des continents... ne seraient pas « de la philosophie ». Voilà qui nous sépare. Auriez-vous oublié votre Aristote, et perdu souvenir que la philosophie est la totalité du savoir dans la mesure du possible ? Au lieu de nous tenir, comme le récent destin des écoles nous y conduit, à une philosophie peau de chagrin, bornée à la métaphysique et à la morale, le *Corpus* pourrait nous rendre le goût d'une intelligence multiple, à laquelle aucun savoir ne demeure étranger.

CORPOPHOBE. – La philosophie que vous avouez est morte, monsieur. Les sciences l'ont tuée. Je doute si vous êtes philosophe, que vous mêlez mille choses qui doivent être distinctes et le sont devenues.

CORPOPHILE. – Il ne serait, monsieur, qu'en vous croyant homme du présent vous fussiez déjà une figure du passé. C'est pour l'heure, tout ce que j'ai à vous dire.

POLYSOPHE. – Foin de ces lantiponages (1) mes amis ! Que ne suspendez-vous votre jugement ? L'affaire est de trop d'importance pour en jouer si tôt. Souffrez que j'imite un de nos maîtres pour conclure que... nous ne savons pas ce que peut le *Corpus* (2).

ROGER-POL DROIT.

(1) Longs et ennuyeux discours (voir par exemple Molière *le Médecin malgré lui*, I, 5 et II, 2) (NDLR).

(2) Allusion probable à la formule de Spinoza : « *Nous ne savons pas ce que peut le corps* » (NDLR).

L'Association

L'Association pour le corpus des œuvres de philosophie en langue française, dont tous les membres sont bénévoles, est née le 22 mars 1983. Elle réunit, sous la direction de Michel Serres, professeur à l'université Paris-I : Jean-Robert Armogathe, maître-assistant à l'Ecole pratique des hautes études, Louis Audibert, directeur littéraire aux éditions Flammarion, Yvon Belaval, professeur à la Sorbonne, Denis Delbourg, conseiller technique au ministère des relations extérieures, Stéphane Douailler, professeur à l'Ecole normale de Cergy-Pontoise, Alain Etchegoyen, professeur au lycée Louis-le-Grand, Christiane Frémont, chargée de recherche au CNRS, Marcel Hénaff, professeur de philosophie, Bruno Latour, maître de conférence, à l'Ecole des mines, Francine Markovits, maître-assistante à l'université Paris-X-Nanterre, André Pessel, professeur au lycée Louis-le-Grand, Isabelle Stengers, du laboratoire de chimie de l'université de Bruxelles, Patrice Vermeren, chargé de recherche au CNRS. La coordination technique est assurée par Jean-Michel Ollé, journaliste, rédacteur en chef de *Différences* (57, rue de Richelieu, 75002 Paris. Tél. : 42-61-32-38).

∴

La revue *Corpus*, dont un premier numéro est paru en juin 1985 (voir « le Monde des livres » du 28 juin 1985), regroupe les études suscitées par les ouvrages réédités.

Signalons, enfin, que la saisie informatique des textes du Corpus est en cours de réalisation, parallèlement à l'édition imprimée, afin de constituer une banque de données consultable par les chercheurs (s'adresser à Philippe Montigny, Laboratoire d'informatique des sciences de l'homme, département de philosophie, 54, boulevard Raspail, 75006 Paris).





an II

toute la philosophie française en 400 volumes

des mœurs ou de l'état social d'une époque de notre histoire » (2).

En 1947, sous la présidence d'Emile Bréhier, un comité auquel participaient entre autres Bachelard, Gilson, Guéroult fit paraître un Condillac, un Buffon, un Cabanis, puis s'arrêta (3).

D'ores et déjà, mieux engagé que ses prédécesseurs, ce *Corpus* est par définition une œuvre de longue haleine. Son sort dépend en bonne partie de l'accueil du public, au-delà des seuls professionnels de la philosophie. Pour qu'il mène à bien sa tâche, qui est de rendre aux francophones une part immense et engloutie de leur patrimoine intellectuel, il convient que chacun aille y glaner matière à découvertes. Pour l'heure, un premier bilan se partagerait entre l'enthousiasme émerveillé et la perplexité face à quelques défauts de jeunesse. Un vieux texte – dialogue entre l'ami du *Corpus* (corpophile) et son adversaire (corpophobe) arbitré par un troisième personnage polysophe – retrouvé dans nos archives, anonyme et sans date, nous a paru propre à illustrer ces premières réactions. Il est probablement antérieur à l'existence du « *Monde* », comme du « *Temps* ». Nous le reproduisons à titre de document.

R.-P. D.

(1) Voir l'entretien avec Michel Serres dans « Le Monde des livres » du 28 septembre 1984.

(2) « *D'un corpus à l'autre* », par Stéphane Douailler et Patrice Vermeren, à paraître dans la revue Esprit.

(3) Revue *Corpus* n° 0 (p. 3) et n° 1 (pp. 135-136).

CAGNAT

Hippolyte Taine, le prodige oublié

L'ARDENNAIS prodige Hippolyte Taine (1828-1893) était premier en tout. Philosophie, histoire, littérature, tout le tentait. Son érudition était d'une étendue à faire peur : il savait tout, comme Renan. « *Leurs deux noms rendaient dans la langue des lettres un son indivisible comme Tarn et Garonne* », écrivait Thibaudet. Taine a exercé un magistère intellectuel de cinquante ans, jusqu'à la première guerre mondiale. Son système critique, tout nourri de positivisme, a sombré sous le double assaut du marxisme et du freudisme, et l'écrivain est tombé dans un oubli aussi dense que l'avait été sa gloire. Jusqu'à la réédition de sa *Philosophie de l'art*, aucun de ses livres ne se trouvait plus dans le commerce. Peut-on se douter qu'il se couvrit d'or grâce au seul succès de ses livres, qu'il avait, sans trop se l'avouer, aimé les femmes, qu'il avait écrit sur l'Italie, l'Angleterre, la Grèce des textes d'une amoureuse intelligence ?

Cette *Philosophie de l'art* porte mal son nom. Publié alors que Taine n'a que trente-sept ans, l'ouvrage repose sur ses cours d'esthétique aux Beaux-Arts et comprend essentiellement cinq grandes leçons. Resserrant le cercle de son étude, Taine définit d'abord une méthode, l'applique à trop d'exemples lointains et termine en s'interrogeant sur l'enseignement de l'art dans la France de 1865. Le scientisme mécaniste de la première partie a certes beaucoup vieilli, qui prétend n'expliquer la production de l'œuvre que par un entourage historique et social déterminant. Mais l'homme est trop fin pour s'en tenir là. Les chapitres qu'il consacre à la peinture de la Renaissance en Italie, à celle des Pays-Bas au seizième siècle, à la sculpture en Grèce sont remplis de vues justes, de clins d'œil lumineux, de sympathie charnelle. En outre, de l'homme qui écrit et de la France de son temps, ces trois cents pages donnent en creux un mémorable portrait.

Comme Stendhal, qu'il admirait par-dessus tout, Taine est de ces Français adonnés à l'Italie. Il n'a cessé de comparer, de scruter les sœurs latines : « *L'une, la plus septentrionale, la française, plus prosaïque et plus sociable, a eu pour œuvre propre l'ordonnance des idées pures, c'est-à-dire la méthode du raisonnement et l'art de la conversation ; l'autre, plus méridionale, l'italienne, plus artiste et plus capable d'images, a eu pour œuvre propre l'ordonnance des formes sensibles, je veux dire la musique et les arts du dessin.* » Contre Paris, trop cher, trop peuplé, trop triste, il opte pour le pays de la beauté physique en action, l'Italie de Benvenuto Cellini, qui incarne l'homme que Taine eût aimé être.

Tout à ce parti pris, il oppose ensuite la Hollande germanisée à l'Italie. Si Taine l'anglophile admet la prospérité et la démocratie bataves, c'est pour placer au-dessus de ces vertus rudes et savantes le sens artiste de la forme, apanage de la latinité. Qu'on lise sa comparaison éblouissante entre Rubens et Rembrandt, entre Anvers et Amsterdam, entre Rome et la Réforme : l'attention lyrique de l'écrivain fait éprouver la pâte à peindre, toucher la chair du modèle. Et pour évoquer la mer et le bourg attiques, la jubilation du style grec, l'union sans phrase du corps et de l'âme, Taine raconte à ses étudiants la vie comme mode d'emploi : formidable professeur, qui, s'interrogeant enfin sur lui-même, concluait : « *Artificiels et agités, c'est bien ainsi que nous sommes !* »

OLIVIER BARROT.

★ PHILOSOPHIE DE L'ART, d'Hippolyte Taine. Fayard, 554 p., 160 F.

Les premiers titres parus

XVIIe

1603 Scipion Dupleix : *la Logique ou art de discourir et raisonner*. Le premier cours de logique rédigé en français (370 pages, 98 francs).

1634 Marin Mersenne : *Questions inouyes et autres questions*. Cinq traités du correspondant de Descartes explorent les problèmes les plus divers (680 pages, 190 francs).

1673 François Poulain de la Barre : *De l'égalité des deux sexes*. Un disciple de Descartes, féministe avant l'heure (120 pages, 59 francs).

XVIIIe

1715 Jean-Pierre de Crousaz : *Traité du Beau*. La théorie esthétique d'un cartésien genevois (500 pages, 135 francs).

1727 David-Renaud Boullier : *Essai philosophique sur l'âme des bêtes*. Une critique aiguë de la théorie cartésienne des animaux-machines (520 pages, 170 francs).

1740-1780 Frédéric II, roi de Prusse : *Œuvres philosophiques*. Où le plus voltairien des monarques réfute Machiavel (460 pages, 140 francs).

1754 Condillac : *Traité des sensations, traité des animaux*. Le texte-clé du sensualisme au XVIIIe siècle (440 pages, 105 francs).

1755 Benoît de Maillet : *Telliamed, ou entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français*. Une anticipation de la théorie de la dérive des continents (370 pages, 89 francs).

1762 Charles Bonnet : *Considérations sur les corps organisés*. L'évolution des êtres vivants théorisée par un naturaliste genevois (560 pages, 180 francs).

1767 Linguet : *Théorie des lois civiles ou principes fondamentaux de la société*. Le droit civil envisagé pour la première fois comme une fonction de la société (630 pages, 135 francs).

1770 Ferdinand Galiani : *Dialogue sur le commerce des blés*. Une analyse économique opposée à celle des physiocrates (274 pages, 75 francs).

1784 Abbé de l'Epée : *la Véritable Manière d'instruire les sourds et muets*. Théorie et pratique du langage non verbal (214 pages, 69 francs).

1793 Condorcet : *Sur les élections et autres textes*. Comment une « mathématique sociale » pourrait remédier aux défauts du suffrage universel (660 pages, 198 francs).

1796 Pierre-Simon Laplace : *Exposition du système du monde*. La mécanique céleste calculée d'après Newton par un grand astronome (576 pages, 145 francs).

XIXe

1802 Lamarck : *Recherches sur l'organisation des corps vivants*. La première grande théorie de l'évolution (152 pages, 75 francs).

1822 François Guizot : *Des conspirations et de la justice politique, de la peine de mort en matière politique*. Des textes de référence pour la pensée libérale (220 pages, 75 francs).

1838 Ravaisson : *De l'habitude, la philosophie en France au XIXe siècle*. Une œuvre dense d'un philosophe trop oublié, suivie d'une étude précieuse pour l'historien des idées (370 pages, 79 francs).

1840 Pierre Leroux : *De l'humanité*. Les fondements philosophiques d'une religion de l'humain exposés par un penseur dont on redécouvre l'importance (690 pages, 195 francs).

1841 Félix Cantagrel : *le Fou du Palais-Royal*. Une savoureuse défense et illustration des somptueux délires de Fourier (480 pages, 110 francs).

1844 Auguste Comte : *Traité philosophique d'astronomie populaire*. La conception positiviste de l'astronomie et de son enseignement (494 pages, 150 francs).

1845 Edgar Quinet : *le Christianisme et la Révolution française*. Les analyses d'un historien libéral au Collège de France, dont les cours seront suspendus (300 pages, 79 francs).

1865 Hippolyte Taine : *Philosophie de l'art*. Les œuvres expliquées par l'action des milieux et des caractères (554 pages, 170 francs).

1885 Guyau : *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*. Contre Kant, une éthique naturaliste s'inspirant de Darwin (225 pages, 89 francs).

XXe

1902 Pierre Duhem : *le Mixte et la Combinaison chimique*. Recherche épistémologique sur l'évolution de la notion mixte à travers l'histoire (188 pages, 79 francs).

PROCHAINS TITRES A PARAITRE

Les ouvrages suivants doivent être publiés prochainement :

1576 Jean Bodin : *les Six Livres de la République* (2 vol.).

1604 Charron : *De la sagesse*.

1630 Vaulézard : *le Nouvel Algèbre de M. Viète*.

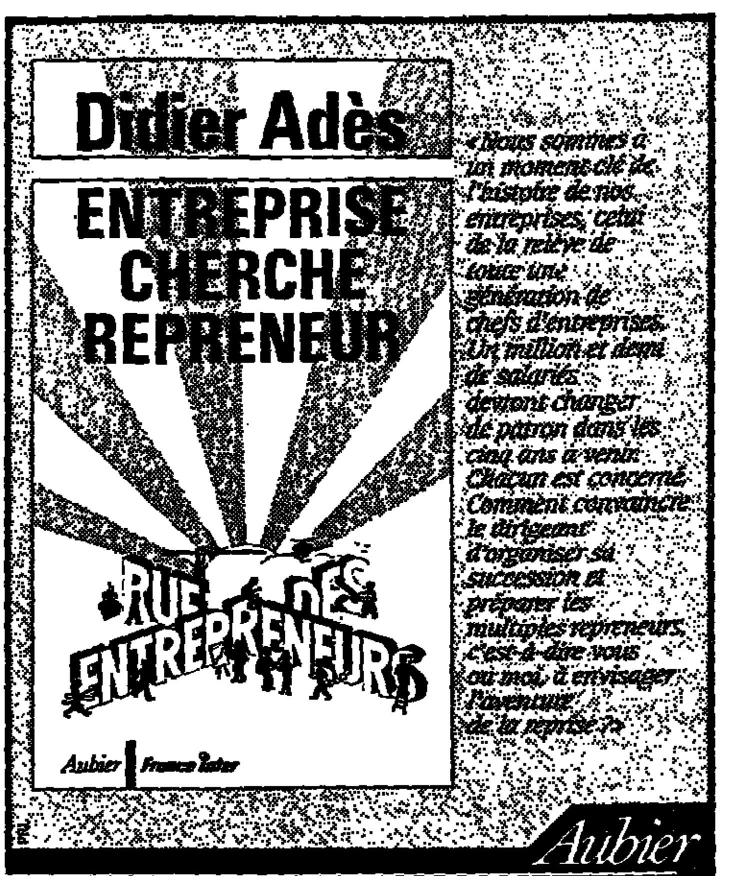
1637 Descartes : *Discours de la méthode*, plus *la Dioptrique, les Météores* et *la Géométrie*.

1683 Arnauld : *Des vraies et des fausses idées*.

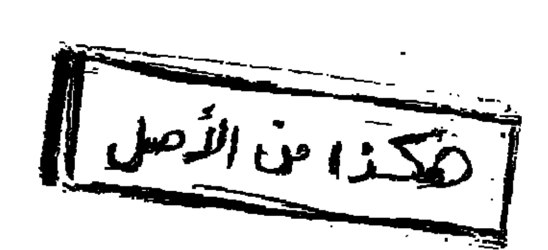
1713 Abbé de Saint-Pierre : *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*.

1759 D'Alembert : *Cinq dialogues à l'imitation des Anciens*.

1828 Broussais : *De l'irritation et de la folie*.







هكذا من الأصل

culture

PHOTO

WIYNANDA DEROO ET CLAUDE BATHO

D'Amsterdam à Giverny



Giverny, 1980, Claude Batho.

Qu'est-ce qui peut pousser une jeune femme hollandaise de trente ans, aux cheveux noirs, aux lunettes bleues, au sourire attrayant – qui a été peintre – à arpenter, deux ans durant, de façon systématique et solitaire, des lieux à l'abandon où personne n'aurait l'idée d'aller ?

Adoptant une démarche proprement photographique, Wiynanda Deroo développe à Amsterdam, Prague et Budapest un cérémonial captivant auquel il faut savoir prendre le temps d'assister. Ses images font retentir ses pas, son étonnement et sa surprenante absence d'émotion devant ces fantômes d'espace qu'elle affronte et met à nu pour en tirer le portrait.

Il ne s'agit pas de paysages mentaux. Frigides et saccagés, les décors livrés à l'oubli sont dévisagés pour eux-mêmes, sans menace ni misérabilisme. Se mettant à leur écoute, Wiyanda Deroo scrute leurs défaillances, leurs blessures et cicatrices, leur ennui, en les nimbant d'une froideur théâtrale. La lumière se déplace, éreinte et racle les traces d'une activité éteinte : pendules, tuyaux, meubles et lavabo. Comme lors d'un repérage pour un film à tourner, le spectateur se comporte en intrus, il se laisse enfermer et, saisi par l'atmosphère, tente d'inventer les formes qui permettent d'intensifier sa présence.

Vidés de leurs occupants, les abattoirs, bibliothèques, amphithéâtres, cliniques, tribunaux, hôtels, prisons, monastères et vestiaires de stade olympique deviennent d'édifiantes métaphores du silence, de la mort et du temps. Il ne faut pas hésiter à courir voir ces vingt-trois images qui, toutes, resplendissent de rigueur et de beauté et, avec une parfaite unité de vision et un sens précis des nuances, incitent à un voyage sans retour, entre l'errance et la visite guidée (1).

C'est à une tout autre forme de dérive intérieure que convie à quelques centaines de mètres de là, de l'autre côté de la Seine, l'hommage que rend Agathe Gaillard (2) à Claude Batho en exposant une vingtaine de ses tirages plus anciens et surtout son ultime travail réalisé en une après-midi, au mois d'octobre 80, dans les jardins de Giverny.

Comme poussée par le désir d'anticiper la mémoire, on sent poindre dans le regard de la photographe une avidité à voir et à retenir, un désarroi intense ainsi qu'une mélancolie qui confèrent à cette série une poésie inoubliable. Surimprimés ou inversés, l'eau, les arbres, le ciel composent le double miroir que seuls perçoivent ceux qui vont au-delà de la réalité. Même si elles réfléchissent l'oppressante angoisse de la disparition, on se tromperait en éclairant d'un jour macabre ces photographies graves, urgentes et belles, qu'il faut d'abord admirer pour elles-mêmes.

A l'image de cette Ophélie rêvant debout, projetée par transparence dans les reflets d'une eau dormante, on se promène avec un doux mélange d'inquiétude et de mystère, de tristesse et d'apaisement dans l'univers magique de Claude Batho, que célèbre simultanément l'ADAC Aurillac (3) en inaugurant un nouvel espace consacré à la photographie par une rétrospective quasi intégrale de son œuvre.

PATRICK ROEGIERS.

(1) Wiynanda Deroo, Galerie 666, 6, rue Maître-Albert, Paris 5e, jusqu'au 5 avril.

(2) Claude Batho, « Giverny », Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris 4e, jusqu'au 12 avril.

(3) Rétrospective Claude Batho, Espace photographique Albert-Monnier - la Sellerie, à Aurillac, jusqu'au 30 avril.

THÉATRE

A LYON ET A MARSEILLE

Deux « Parisiennes »

Les Du Mesnil : un couple fin de siècle, le siècle dernier. Lui, apporte à sa femme la sécurité, elle, lui apporte un sens des relations qui leur permettra d'accéder à un rang social supérieur. Ils ont besoin l'un de l'autre, vivent en bonne intelligence, ont des enfants que l'on ne voit jamais. Mais on voit les amants de Clotilde, Lafont surtout, vieil ami de la famille, collant, jaloux, geignard. Ennuyeux mais pratique : une réserve pour les jours de pluie. Et il y a l'autre, Simpson, presque un gamin, un coup de cœur et qui fait mal.

Est-elle cynique, Clotilde la Parisienne selon Becque ? Est-elle menée par l'ambition ou l'amour ? C'est selon l'idée du metteur en scène. Paul Vecchiali, cinéaste pour qui les femmes sont « la » femme, tentatrice inassouvie, imagine avec les comédiens-français une tragédie bourgeoise. Il voit en Clotilde (Dominique Constanza) une amante fiévreuse, et le coup de cœur ici devient une passion qui la brûle, la calcine, la laisse seule avec un souvenir qu'elle enferme. Et c'est par une sorte de défi masochiste qu'elle retourne à Lafont (Gérard Giroudon).

Dominique Constanza, agitée, toute en nerfs, est une victime évidente, une mouche guettée par trois araignées, dominée par un mari faussement dupe (Nicolas Silberg). Il la laisse mener le jeu dont il profite, prend un plaisir chafouin à la voir se débattre et souffrir.

Avant de tourner en France, puis de venir à Paris, le spectacle a été créé à Lyon, au Théâtre du VIIIe. Les répliques percutantes de Becque s'émoussent sur le plateau trop vaste, elles supportent mal les prolongements ambigus voulus par Vecchiali. Dans la pièce qui suit, *la Veuve*, un acte écrit en épilogue, on voit Clotilde – son mari vient de mourir – prendre en charge orgueilleusement son voile de deuil et sa solitude, elle se trouve dans l'absolu du vide. C'est intelligent, pervers, drôle, d'un humour ravageur, d'une violence froide qui ouvrent bien des portes...

A Marseille, Agnes Celerier a monté *la Parisienne* au Gymnase. Le cadre, plus petit, convient. On entend chaque mot et on réalise que chaque mot est indispensable. Agnès Celerier, évidemment, ne fait *pas* de la femme un mythe. La Clotilde de France Rousselle est charnelle, drue. Bien que corsetée dans ses tournures et ses opinions réactionnaires – qu'elle avoue joyeusement – sa vitalité explose. Elle sait le plaisir qu'elle peut se permettre, elle sait jusqu'où elle peut souffrir sans déranger l'ordre auquel elle tient tant. Elle est vivace et dure. Cruelle, quand silencieuse, elle se tient debout, les mains cachées dans son manchon, regardant de haut Lafont (Gérard Lartigau) se démener, suppliant, ridicule, impuissant. Elle entretient avec son mari – Michel Peyrelon – une complicité tendre, loyale jusque dans l'adultère. Elle sait ce qu'elle lui doit, et n'ira jamais trop loin. Clotilde, une bourgeoise pragmatique, un brin canaille. Une marrante à qui il ne faut pas marcher sur les pieds.

La pièce de Becque est directe, efficace, mais ne laisse pas une grande marge d'interprétation. France Rousselle en donne le ton juste et toutes les couleurs, sans rien laisser dans l'ombre. Elle mène ses hommes et le spectacle avec jubilation. Du coup, cette comédie cynique du siècle dernier, bien que très datée, nous devient proche.

Elle a fait partie du répertoire des « coquettes ». Edwige Feuillère l'a jouée, puis *la Parisienne* est tombée dans l'oubli. Récemment, elle a été reprise à Genève, à présent en France. On retrouve un théâtre bâti pour durer, qui, au-delà des conventions de son époque, raconte un personnage féminin, capable de se débrouiller et de survivre. Quelqu'un qu'on a envie de connaître.

COLETTE GODARD.

★ Comédie-Française, tournée en France jusqu'au 16 mai, puis en Amérique latine. À Paris en octobre.

★ Gymnase, Marseille, jusqu'au 23 mars.

« MAQUILLAGE » à la Maison des cultures du monde

Spectacle à un personnage

Le théâtre japonais n'est pas seulement la tradition qui s'exporte en morceaux choisis dans de grandes tournées, mais on en connaît très peu les formes contemporaines, les voyages coûtent cher. La Maison des cultures du monde a invité un spectacle à un personnage, au moins aussi déconcertant que le kabuki ou le nô le plus exotique.

On y voit une comédienne, représentée par Misako Watanabe, se transformer à coups de pinceau en jeune homme, héros d'une inextricable intrigue. La pièce s'appelle *Maquillage*. Elle est moderne et parle d'un théâtre qu'on ne connaît pas du tout, qui correspond, semble-t-il, aux plus échevelés mélos du boulevard du Crime. Chez nous, ça a disparu. Là-bas, c'est en voie de disparition. La comédienne que représente Misako Watanabe vit aujourd'hui et s'obstine à maintenir ce répertoire décalé, dans une salle misérable, que les ouvriers sont en train de détruire. De plus, sa situation réelle correspond à celle de la pièce qu'elle joue.

Misako Watanabe tient tous les rôles de ce mélo à trois étages – ce qui est logique dans l'histoire irracontable, mais que l'on suit très bien grâce aux sous-titres, aux surtitres plus exactement, projetés au-dessus de la scène. Le théâtre moderne et le théâtre populaire nous arrivent d'un coup, Misako Watanabe nous y fait pénétrer brutalement par son jeu excessif jamais réaliste, son outrance à la fois sincère et stylisée. Elle est époustouflante. Nos seules références pour tenter de la définir seraient les Lenny Bruce, Danny La Rue, ou, chez nous, Coluche, Devos... Au Japon, elle interprète Brecht, Sartre, Racine. On aimerait la voir dans *Mère Courage* ou *Phèdre*, ça doit être quelque chose.

C. G.

* Maison des cultures du monde, 20 h. 30, jusqu'au 27 mars.



CINÉMA

LA HOLLANDE A LA CINÉMATHÈQUE

Les héritiers de Joris Ivens

Nous avons longtemps cru que Joris Ivens était un phénomène isolé dans le cinéma néerlandais. Mais jusqu'à la mi-avril, la Cinémathèque française propose vingt-quatre films (tous sous-titrés en français grâce aux bons soins d'un ministre de la culture très soucieux d'aider sa production nationale) où le plaisir de conter, le goût de voyager en permanence à travers le temps sinon l'espace, s'étalent parfois avec une merveilleuse insolence.

J'aime le dollar, documentaire au titre symbolique, vous tombe dessus comme un ouragan. Le spectateur doit s'armer de patience et de magnanimité pour visiter en deux heures trente de projection deux cités exemplaires du *big business* mondial en 1985 : New-York et Hongkong, avec, au début et à la fin, deux arrêts obligatoires, à Amsterdam, puis Genève, où l'on n'évoque pas en vain la morale, sinon la mémoire de Calvin; quels liens unissent calvinisme et capitalisme? Une éminente autorité protestante genevoise reconnaît la filiation. *J'aime le dollar* sortira bientôt à Paris.

Terre d'Espagne (1937), le classique de Joris Ivens, et une œuvre antérieure de van der Keuken, *le Maître et le Géant* (1980), sont inscrits au programme de Chaillot, à côté de vingt-deux films de fiction proprement dits. Depuis 1956 existe un fonds de production qui a permis le véritable démarrage du cinéma néerlandais. Sur 15 millions d'habitants, avec une production annuelle qui se situe aux alentours de quinze films, la moyenne de fréquentation par titre dépasse rarement deux cent mille spectateurs. Dix pour cent ont droit à une sortie en salle, 20 % sont vendus en cassettes, le reste est diffusé à la télévision.

Cette production, entièrement subventionnée, souffre, de l'avis unanime, d'un mal chronique : la tendance à se rabattre sur des sujets littéraires, avec une affection particulière pour la période de l'Occupation. A en juger par la cuvée 1985, les caractéristiques demeurent. Trois œuvres se sont pourtant détachées du lot l'hiver dernier, deux seront projetées à la Cinémathèque : *le Rêve* de Pieter Verhoeff, sujet historique et politique sur l'utopie socialiste au tournant du siècle, et *Pervola* de Orlow Seunke, une poursuite dans le Grand Nord. Le troisième film important de l'année écoulée, réalisé en anglais au Texas, manque à l'appel : *Red Desert Penitentiary* de George Sluizer, récit délirant sur le tournage d'un western de série B, l'anti-*Paris, Texas*.

Egalement tourné en anglais, *A Strange Love Affair* du Belge Eric de Kuyper, qui a inauguré la manifestation de Chaillot, joue, lui aussi, à cache-cache avec son sujet et rend un hommage ironique à la grande tradition hollywoodienne. Nous connaissons déjà à Paris *la Chair et le Sang*, produit par les Américains, conte picaresque du plus doué des cinéastes de fiction hollandais, Paul Verhoeven, recréation d'un Moyen Age de sexe et de sang qui a ses défenseurs inconditionnels. La rétrospective permettra de voir l'œuvre la plus célèbre de Verhoeven, *le Quatrième Homme* (1983), histoire étrange d'un séducteur qui aboutit à ses fins : conquérir l'homme qu'il aime, grâce à une femme.

LOUIS MARCORELLES.

★ Cinémathèque Chaillot, jusqu'à mi-avril.

RECTIFICATIF

*Par suite d'un accident de composition, l'article de Jacques Siclier sur le cinéaste polonais Wojciech Has (*le Monde *du 18 mars) a été amputé du paragraphe traitant du film* le Manuscrit trouvé à Saragosse.

Adaptation du roman de Jean Potocki, écrit en français en 1814. Pendant les combats de Saragosse, au cours de la guerre napoléonienne, en Espagne, un officier trouve un livre manuscrit racontant les aventures fantastiques, cent ans plus tôt, d'un capitaine des gardes wallons, Alphonse van Vorden. Auberge mystérieuse, princesses maures provoquant des enchantements, pendus grimaçants qui ne sont peut-être pas morts, représentant de l'Inquisition, cabaliste : le rêve et la réalité se mêlent dans les récits « à tiroirs » de divers personnages. On perd de vue le premier fil de ces intrigues ; il reparaît au cœur d'un labyrinthe de temps et d'espace. Tourné en noir et blanc dans des paysages polonais, le film semble vraiment calciné au soleil d'une sierra d'Espagne.

MODE

Les défilés des jeunes créateurs

Mini jupe et maxi-manteau sont dans un bateau, maxi-manteau tombe à l'eau... Voilà le genre d'histoire qu'on a envie de se raconter après deux jours de défilés consacrés aux jeunes créateurs. On croyait l'avoir oubliée, mais non, elle persévère, plus moulée que jamais : l'espionne de l'hiver 86-87 va frapper très fort. La Jame's Bond girl de Simon Azoulay ose les cuissardes et se marie en justaucorps de Lycra avec, en guise de bouquet, une mitraillette blanche, tandis qu'un vent d'est souffle sur la collection de Marianne Beck : trench à gros boutons cuivrés plats, robes-manteaux en drap et chapka d'astrakan pour parer au grand froid. Christine Marchese réchauffe, elle, ses mini jupes de fourrure synthétique noire et ganse ses vestes de fausse hermine. Merci pour les bourrelets artificiels... L'espionne ne se nourrira que de renseignements : un blinis de trop, et c'est la catastrophe. Impossible d'enfiler alors ces pyjamas – collants – caleçons, ces pulls à col montants zippés (Claude Barthélemy), et toutes ces robes sweat-shirts (Michel Léger) qui épousent le corps avant même qu'on ait eu le temps de rentrer le ventre... Aux heures de bureau, il arrive parfois à cette femme-femme de fausser les pistes.

La voilà qui déboule, agenda sous le bras, en costume trois pièces prince de Galles (Kabuki), en pardessus croisé de cachemire et en tailleur rodierisant (Claude Barthélemy), prête à camper son rôle dans un spot pour un déodorant. L'agent double perd son charme, et les présentations enlisées dans le piège néo-british épuisent le public venu pour « sentir le vent ». L'avant-garde prendrait-elle un coup de vieux ? A ce propos, un conseil : ne jetez surtout pas vos maxi-impers en toile plastifiée, ne sacrifiez pas vos tuniques en jersey citron vert ou caca d'oie, ni ce postiche blond platiné qui vous donne des airs de poupée Barbie. Un seul vilain petit canard au milieu des élèves trop bien peignés : Etienne Brunel, et ses robes guêpières à jarretelles en forme de bretelles. Gaultierisons, il en restera peut-être quelque chose...

LAURENCE BENAIM.

KATE BARRY PRÉPARE LA RELÈVE

Sous un sourire candide, Kate Barry, dix-huit ans, fille de Jane Birkin et du compositeur John Barry, affirme une forte personnalité de créatrice. Ses trente modèles, réalisés avec Laurent Egigard, et Elisabeth Saadre en témoignent par leurs traits épaulés à grandes manches. Bustes ajustés, hanches marquées, en tuniques sur pantalons ou robes théâtrales de velours lisse et lamés froissés, nous ramenant à l'époque de la femme triomphante de Rita Hayworth. – N. M.-S.

MUSIQUE

SANDOR VEGH ET L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS

Face à face avec Beethoven

En voyant entrer Sandor Vegh, salle Pleyel, marchant difficilement, très courbé, mais imposant et solide, le gros visage cerné de cheveux blancs, l'expression chaleureuse à la Edwin Fischer, c'est toute une époque, révolue déjà, qu'il évoque pour nous : celle, lointaine, où, avec ses amis du premier Quatuor hongrois, il créa le *Cinquième*, de Bartok, celle du fameux quatuor Vegh qui nous révéla l'intégrale de ce même Bartok, ainsi qu'une vision renouvelée de Beethoven, et puis maintes admirables soirées, avec Yvonne Lefébure, Reine Gianoli, Casals et Kempff à Prades...

Courbé certes, comme pour être plus près des instrumentistes de l'Ensemble orchestral de Paris qu'il va enflammer ce soir, mais, à soixante-quatorze ans, nullement diminué. A travers ces bras qui se préoccupent à peine de la mesure, mais conduisent invinciblement la phrase à sa perfection, ces doigts qui modèlent la sonorité, rompent et donnent la musique comme du bon pain, ces gestes rudes et drus de faucheur de la puszta, et parfois ce poing qui s'abat comme une hache de bûcheron, l'interprétation atteint une grandeur aussi irréfutable que celle d'un Klemperer.

La *Grande Fugue* op. 133, de Beethoven qu'il a tant jouée en quatuor, la voici dans une souveraine clarté, même si la version pour orchestre à cordes lui ôte un peu de son âpreté aveuglante. Mais dans le *Concerto pour violon*, du même Beethoven, la partie orchestrale, redondante et obstinée, est constamment placée sur la plus haute cime, lue comme dans un face-à-face avec le compositeur, un ton au-dessus – je le dis à regret – de Jean-Pierre Wallez, toujours excellent violoniste, mais qui se fie trop à sa facilité, sans chercher à creuser le phrasé, à regarder au-delà des notes, à se remettre en question comme la présence redoutable de Vegh à sa place devrait l'y inciter.

La *5e Symphonie*, de Schubert met sur ce concert le sceau d'une pureté mozartienne, effleurant déjà les profondeurs mystérieuses de la *Symphonie inachevée*.

JACQUES LONCHAMPT.

VARIÉTÉS

Stéphane Eischer et son ordinateur

Stéphane Eischer, vingt-cinq ans, joue sur un ordinateur des mélodies voilées d'un spleen diffus. Son premier album publié en janvier dernier chez Barclay a été une révélation pour beaucoup. Il se présente, ce jeudi 20 mars, à l'Olympia.

Eischer est né à Berne dans une famille musicienne : son père a été violoniste de jazz, l'un de ses frères a dirigé un groupe de rock, un autre est pianiste de jazz. Le rock-n'roll d'Elwis Presley, de Lou Reed et de Bruce Springsteen, le soul de Motown, la musique country d'Hank Williams, les chansons de Jacques Dutronc et de Serge Gainsbourg ont tissé l'univers d'un auteur-compositeur et interprète qui s'enivre d'éclats flamboyants. Stéphane Eischer a le désir de ne pas se presser, « *de ne pas bouffer tout à la fois* ». Il a dompté un ordinateur qui, sur scène, l'accompagne mieux que ne le ferait n'importe quel groupe ordinaire.

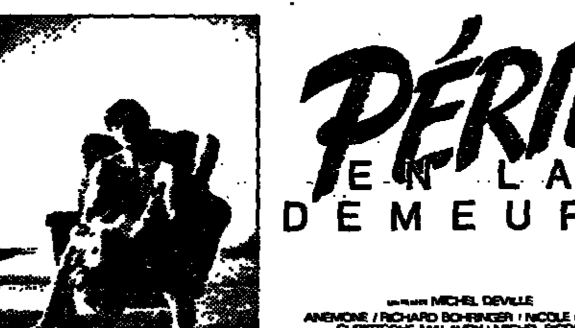
« *L'ordinateur*, dit Stéphane Eischer, *me permet d'être proche du public. J'ai programmé tous les instruments importants du rock, j'ai bricolé moi-même une batterie électronique, j'ai introduit une cithare. Je me suis comporté un peu comme un chef d'orchestre, qui indiquerait un changement de rythme à la section de violons. Bien sûr, le dialogue critique manque peut-être. Mais la machine ne tue pas la musique comme on le dit parfois. Si j'étais né à New-York, j'aurais sans doute agi différemment. Il y a là-bas tellement de musiciens formidables qu'il suffit d'aller dans une boîte, de dire qu'on a besoin de former un groupe pour une tournée en France, mille personnes répondent tout de suite. En Suisse où je vis, la situation n'est évidemment pas la même.* »

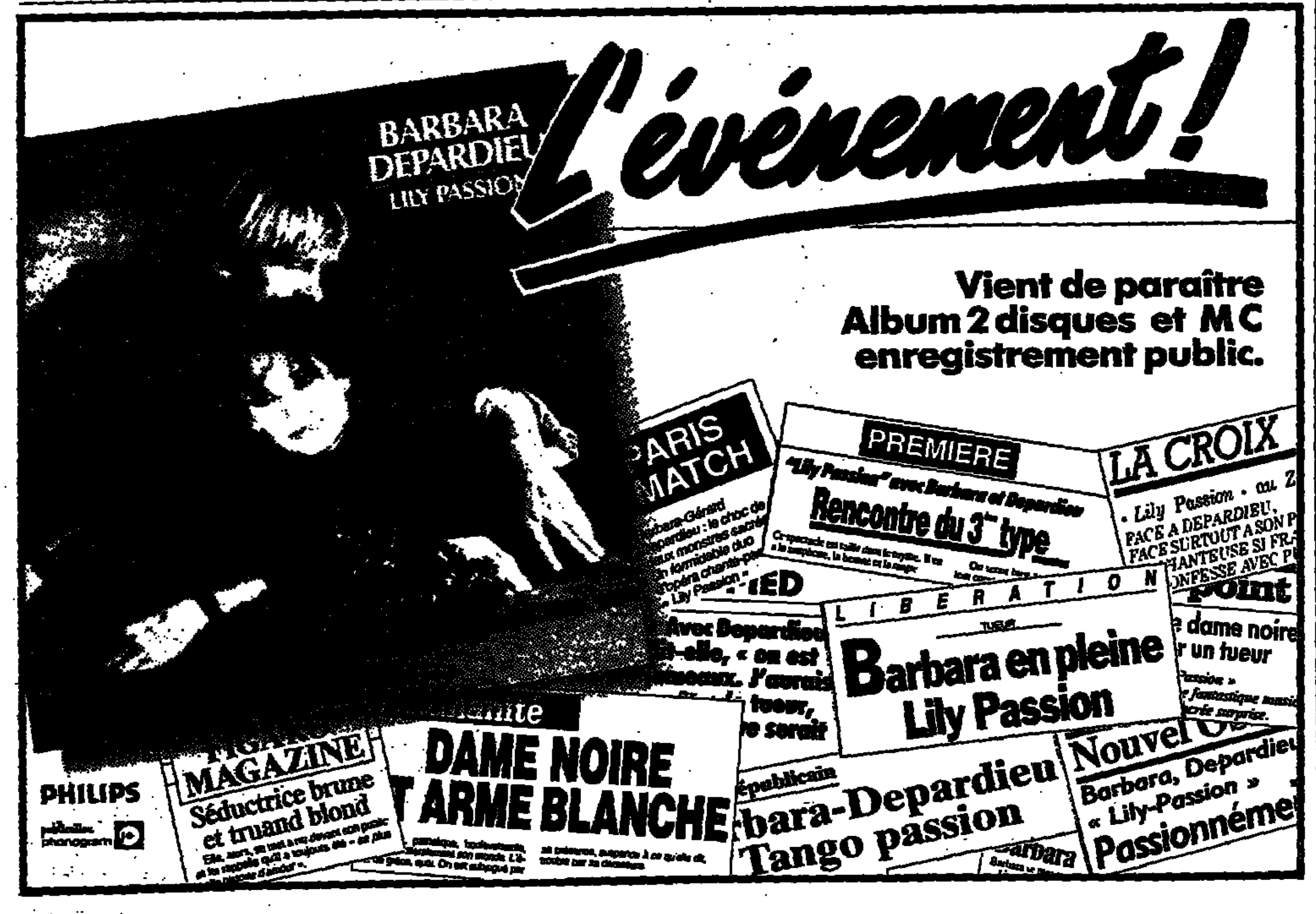
A dix-sept ans, Stéphane Eischer a joué dans le groupe rock de son frère. Il y est resté trois années. Il a « tourné » en Suisse, en République fédérale allemande : « *On faisait du rock gothique, du punk légèrement triste. J'ai commencé à imaginer des chansons en allemand. Mais c'est limité : trop peu de mots sont capables de jouer avec les sons. Pour moi, une chanson doit avoir une structure classique, avec un début, un milieu, une fin. Et j'écris aussi bien en anglais qu'en français, mais je ne parviens pas à passer d'une langue à l'autre en cours d'écriture. En revanche, je n'ai pas de scrupule à mélanger les instruments et les genres. Je me sens bien dans le paysage qu'offre le rock aujourd'hui. Ce qui est important, ce sont les émotions, les choses qui viennent du cœur.* »

CLAUDE FLÉOUTER.

★ L'Olympia, 20 mars, à 20 h 30.

★ 33 t. Barclay 8276781.





SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA RÉPÉTITION, Edouard VII (47-42-57-49), 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Médée.
SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : l'Ecume des jours.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Menteur.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Théâtre : 19 h 30 ; Théâtre Gémier : 20 h 30 : Madame de Sade.
ODÉON (43-25-70-32), 20 h 30 : les Justes, d'A. Camus.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Quel amour, de M. Boudon.
TEP (43-64-80-80), 19 h : Oncle Vania.
BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-Rencontres : 18 h, Habiter à Vienne ; 18 h 30 : L'intelligence artificielle ; 18 h 30 : Le mythe viennois dans la littérature française du XXe siècle ; Cinéma-vidéo : Vidéo-information 16 h, Conversation-rencontre avec G. Mendel, de G. Chouchan ; 19 h, La vie à ses débuts, de D. Sawyer ; Les trois cerveaux, de G. Thérien ; Vidéo-Musique, 16 h, Manon, de J. Massenet ; 19 h, Aïda, de Verdi ; Le cinéma italien, 1905-1945, 17 h 30 : Uomini sul fondo, de F. de Robertis ; 20 h 30 : La nave bianca, de R. Rossellini ; 15 h : le Musée national d'art moderne (films de A. Fleischer ; N. Nedjma ; C. Stoullig) ; 18 h, Pascal Auger. Présentation de ses nouveaux films ; Musique, danse et poésie : 20 h 30, A. Tiané, D. Niemann, J. Charrat.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), 21 h : Ballet de l'Opéra de Shanghai.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : le Dragon ; 18 h 30 : Youssou N'Dour (Sénégal).
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 19 h 30 : Bajazet.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), 20 h 45 : Terminus Hôpital.
ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE (43-38-19-70), I : 20 h 30 : Jokko fête son anniversaire ; II : 21 h : Zoo Story.
ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House (le Chauffoir).
ATHÉNÉE (47-42-67-27). Salle Ch.-Bérard, 20 h 30 : L'Indien cherche le Bronx.
BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : 40 paysages fixes pour piano ; 23 h : Inside Nights.
BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), 20 h : le Mahabharata.
BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez vous.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Rififoin dans les labours ; 22 h : La mort, le moi, le nœud.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 20 h 45 : le Bourreau d'Antigone.
CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-24-08), 18 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Passions.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre, 20 h 30 : Lettres d'un inculpé ; La Resserre, 20 h 30 : Yes, peut-être ; Galerie, 20 h 30 : La Casa de Bernarda Alba.
CITHÉA (43-57-99-26), 22 h 15 : la Peau de mes dents.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 20 h 30 : Richard Wagner ; 22 h : Interviouve.
DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Procès d'intentions.
DIX HEURES (46-06-07-48), 18 h : Sentiments cruels ; 22 h : l'Homme de parenthèse.
DIX-HUIT-THÉÂTRE (42-26-47-47), 21 h : Un amour inconnu.
EDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.
EPICERIE (42-72-23-41), 20 h 30 : La vie est un songe.
ESCALIER D'OR (45-43-15-10), 20 h 30 : l'Assaut ou quarante ans d'absence.
ESSAION (42-78-46-42), 19 h : Un amour infini.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-49-39-20), 20 h 30 : Mort à crédit.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Vieilles Dames.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : la Gagne.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Chrysalide.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : Largo Desolato.
LUCERNAIRE (45-44-57-34) : I. 18 h : les Larmes amères de Petra von Kant ; 20 h : le Chien sous la minuterie ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. — II. 19 h : Enfantillages ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg. Petite salle : 21 h 30 : Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.
MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30 : Maquillage.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 18 h 30 : le Petit Prince ; 20 h 30 : Souvenirs de soleil ; 22 h : Casse-Pipe.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.
MATHURINS (42-65-90-00). Grande Salle, 21 h : le Résident.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 45 : la Prise de Berg-op-Zoom.
MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.
MONTPARNASSE (43-20-89-90). Petite Salle, 21 h : Frédéric et Voltaire.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : la Panthère repentie.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : De doux dingues.
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : l'Escalier.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.
PETIT PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 22 h 15 : Etranger dans la nuit.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : l'Ecornifleur.
PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20), 20 h 30 : Deux trous rouges au côté droit.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'hauteur.
RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : les Ombres de l'aurore.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : Faisons un rêve.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79). II : 20 h 30 : les Chaises.
THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉÂTRE DE L'ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 20 h 30 : l'Assaut ou quarante ans d'absence.
THÉÂTRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.
TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : le Veilleur de nuit.
TH. NOIR (43-46-91-93), 20 h 30 : Beckett de trois côtés.
TH. PARIS-CENTRE (46-47-50-50), 21 h : Elles nous parlaient d'amour.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Finalement, quoi.
TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25), 20 h 30 : Soudain l'été dernier.
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : le Bal de Néanderthal ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.
THÉÂTRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). Petite Salle, 20 h 30 : Pour un oui ou pour un non ; 20 h 30 : Voyage au bout de la nuit.
TH. DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Electre.
TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Gringoire ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Sale affaire du sexe et du crime.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Aviateurs.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : la Raison close de timbre-poste ; 23 h : les Jeux de la nuit.
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Kamikaze de l'Oncle Sam ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CITHEA (43-57-99-26), 20 h 30 : Solo mio.
GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Poste auto-psy.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.
SENTIER DES HALLES (42-36-27-27), 20 h 30 : La baignoire qui venait du froid.
TINTAMARE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.
DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Le music-hall

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.
CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), 20 h 30 : Y. Theraulaz.
DEJAZET TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : Tatila.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : G. Parking.
GYMNASE (42-46-79-79), 21 h : Th. Le Luron.
MAISON DES CULTURES DU MONDE, 20 h 30 : Maquillage.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del centenario.
ZENITH (42-45-11-22), 20 h 30 : Renaud.

La danse

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), 20 h 30 : Ballet du XXe siècle (le Concours).
THÉÂTRE-14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77), 20 h 45 : Danse/Danses Dense.

Jeudi 20 mars

Opérettes Comédies musicales

CASINO DE PARIS (42-80-20-89), 20 h 30 : Black and Blue.

Les concerts

Lucernaire, 20 h : V. Lespagnol, G. Trittoleno.
Salle Pleyel, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : W. Doerner (Mozart, Strauss, Mendelssohn).
La Table verte, 22 h : D. Poray, N. Sigot (Schubert, Poulenc, Duparc...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : M. Lympani (Ravel, Debussy, Rachmaninov).
Institut polonais, 20 h 30 : A. et A. Orkisz (Couperin, Mozart, Giardini).
Salle Rachmaninov, 20 h 30 : D. Konrad (Boulanger).
Eglise St-Etienne du Mont, 21 h : Orchestre de chambre M. Florian (Albinoni, Mozart, Vivaldi).
Eglise St-Louis des Invalides, 20 h 30 : Chœur de la Cathédrale et Orchestre Bach de Brême (Bach).
Eglise de la Madeleine, 21 h : Ensemble instrumental J.-W. Audoli, dir. : J.-W. Audoli (Mozart).

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Grand Auditorium (47-23-61-27), 20 h 30 : Pantincruel X Tet.
BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : M. Maria.
BERCY, Palais Omnisport (43-46-12-21), 20 h 30 : E. John.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : D. Doriz.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h : Azuquita y su melao.
GIBUS (47-00-78-88), 22 h : Savage Circle.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : P. Davies.
OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h : S. Eicher.
PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30 : M. Slim.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Soirée Gospel.
PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : Soirées Fresh de Dan.
LA PINTE (43-26-26-15) : Trio Cl. Laronde.
SHOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : S. Guérault, B. Vasseur.
SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Ch. Vander Trio.

En région parisienne

AULNAY-S.-BOIS, Espace Jacques Prévert (48-68-00-22), 21 h : Dom Juan.
BOBIGNY, MC (48-31-11-45), 21 h : l'Homme gris. II. 20 h 30 : Marat-Sade.
BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44), 20 h 30 : le Café.
CHATENAY-MALABRY, Piscine (46-61-33-33), Ecole centrale (46-60-32-91), 20 h 30 : les Fusils de la mère Carrar.
CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11), 21 h : Dedans.
MASSY, CC (69-20-57-04), 21 h : Rictus.
MEUDON, Mini-théâtre (46-32-67-18), 20 h 30 : Adorable Julia.
NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 21 h : la Ville.
NEUILLY/s/SEINE, Théâtre Saint-Pierre, 20 h 30 : Cher Antoine.
SAINT-MAUR, ATC (48-89-22-11) : le Crime anglais.
SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), 21 h : la Dupe.
VANVES, Salle F. Clouet (46-45-46-47), 20 h 30 : Bérénice.
VINCENNES, Th. D.-Sorano (48-77-04-64), 21 h : la Guéguerre.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

19 h 30, Drôles de bobines, de Sténo (vo) ; 19 h 15, Hommage à R. Leenhardt : la Fugue de Mahmoud ; Victor Hugo.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

16 h, le Bal des passants, de G. Radot ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Pastorale 1943, de W. Verstappen (v.o., s.-t. f.) ; 21 h 30, Hommage à R. Lester : Quatre garçons dans le vent (v.o., s.-t. f.).

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).
AGNÈS DE DIEU (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
ALLAN QUATERMAIN ET LES MINES DU ROI SALOMON (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
AMADEUS, (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).
LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).
LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
BIRDY (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
LES BISOUNOURS (A., v.f.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
BLACKOUT (A., v.f.) (*) : Montmartre Ciné, 18e (46-06-63-35).
BLEU COMME L'ENFER (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC-Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40).
CHRONOS (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).
COMMANDO (*) (A., v.o.) : City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76). — V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-47).
LES CONDORS NE MEURENT PAS TOUS LES JOURS (Colombien), (v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-89-17).
CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap.), (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81).
LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), h. sp.
DEUX ENFOIRÉS A SAINT-TROPEZ (Fr.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
L'EFFRONTÉE (Fr.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40).
ELENI (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
L'ELU (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; Parnassien, 14e (43-35-21-21).
ENEMY (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
ESCALIER C (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC-Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Studio 43, 9e (43-43-01-59).
LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
GINGER ET FRED (It., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LA GITANE (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).
HEARTBREAKERS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).
IL ÉTAIT UNE FOIS LA TÉLÉ (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).
INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (32-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LE JUSTICIER DE NEW-YORK (**) (v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LINK (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08). — V.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50).
LES LONGS MANTEAUX (Fr.) : Gaîté Boulevard, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Ambassade, 8e (43-50-19-08) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
MACARONI (It. v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaumont-Parnasse (ex-Paramount), 6e (43-35-30-40).
LA MAIN DANS L'OMBRE (All., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-Nigérien, v.o.) : République, 11e (48-05-51-33).
MON BEAU-FRÈRE A TUÉ MA SŒUR (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21), h. sp.
NATTY GANN (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
PAULETTE (Fr.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
RE-ANIMATOR (A.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).
ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE (Fr.) (*) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
RAMBO II (A., v.f.) : Agora, 18e (42-54-76-46).
RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Rialto, 19e (46-07-87-61). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).
LA REVANCHE DE FREDDY (A., v.o.) (*) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
RÉVOLUTION (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67). — V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).
ROCKY IV (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Arcades, 2e (42-34-54-58) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).
ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
ROUGE BAISER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).
SILVERADO (A.) : V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).
SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.
SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
TURTLE DIARY (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
UNE CRÉATURE DE RÊVE (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).
L'UNIQUE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (A., v.o., v.f.) (*) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LES FILMS NOUVEAUX

CONSEIL DE FAMILLE, film français de Costa-Gavras : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
CONSTANCE, film néo-zélandais de Bruce Morrison (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
CREATURE (*), film américain de William Malone (v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).
DOUCE FRANCE, film franco-allemand de François Chardeaux : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).
LIEN DE PARENTÉ, film français de Willy Rameau : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
REMO SANS ARME ET DANGEREUX, film américain de Guy Hamilton (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; (v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Wepler, 18e (45-22-46-01).
SANS ISSUE (*), film américain de Harley Cokliss (v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-05-54-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
SWEET DREAMS, film américain de Karel Reisz (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
TOUKI-BOUKI, film sénégalais de Djibril Diop Mambety (v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; (v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).
VAUDEVILLE, film français de Jean Marbeuf : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'AVANT-GARDE DU FILM. (v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41). *(Voir rubrique Festivals.)*

Les séances spéciales

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), 22 h.
LA LUNA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h 45.
LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82), 19 h 50.
PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), 21 h.
POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h.
PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h.
RAGING BULL (*) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 20 h.
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25.
RUSTY JAMES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 50.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Le spectacle de la science

Paillettes, jeux et petites pépées. Il n'y a pas que cela sur la « 5 ». Il y a aussi un magazine scientifique ou qui se veut tel : « Big Bang ». Le spectacle de la science et de la vie, annoncent les programmes de la chaîne. Une bonne définition pour cette émission diffusée chaque mercredi à 22 h 30. Son sommaire, en effet, propose essentiellement une série de phénomènes ou d'événements spectaculaires plutôt qu'une approche scientifique approfondie.

Dans un décor géométrique et sobre, Alexandre Baloud est un présentateur à l'élégance classique (costume gris trois pièces, pochette assortie à la cravate). Il a momentanément (avec un congé sans solde de trois mois) quitté sa fonction de directeur des programmes à RTL pour se charger de « Big Bang ». Son style est différent de celui des autres animateurs de la « 5 ». C'est du sérieux. C'est parfois même un peu professoral. Mais la variété des sujets sélectionnés, leur nombre (six à huit par émission), leur brièveté aussi, fixent l'attention comme le feraient les photos les plus insolites d'un catalogue feuilleté page à page.

Exemple des phénomènes que l'on a vus pendant une heure coupée de trois séquences de publicité : l'arrivée, en 1969, sur les côtes de l'Etat du Mississippi, du cyclone Camille, le plus meurtrier qu'aient connu les Etats-Unis ces dernières années. Images impressionnantes des ravages qu'il a causés sur son passage. Celles, en particulier, montrées au ralenti, d'une maison dévastée, se désintégrant littéralement sous la force de l'ouragan. Par la même occasion, on a compris, grâce à une animation, les mécanismes de formation d'un cyclone.

Dans un tout autre genre, on a pu observer les étapes d'implosion d'une étoile et le mystère, encore entier, de la disparition de sa matière dans l'espace. Puis de l'invisible infiniment grand, on est passé à l'invisible infiniment petit : celui des milliards de micro-organismes que nous transportons sur notre épiderme, nos cheveux, nos ongles. Agrandis des milliers de fois par un microscope électronique. On a vu avec stupeur ces micro-organismes grouiller sur nous en grandeur nature.

ANITA RIND.

★ « Big Bang », chaque mercredi à 22 h 30 sur la « 5 ».

Jeudi 20 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 L'enjeu.
Magazine économique et social de F. de Closets, E. de La Taille et A. Weiller.
Au sommaire : Après le pouvoir, le désert (comment s'en sortir après une faillite, un dépôt de bilan ?) ; L'homme du mois : Bernard Deconinck (à la tête du groupe Sommer-Allibert) ; Les villes entre public et privé ; Chercheurs, le nez dehors (des scientifiques sortent de leurs laboratoires...) ; Congés reconversion.

21 h 45 Feuilleton : L'Australienne.
De George Miller, d'après le roman de Nancy Cato, adapt. P. Yeldham, avec S. Thornston, J. Waters.
Une nouvelle série américaine. A la suite d'un naufrage à Philadelphia, Gordon a perdu ses parents, elle est recueillie par un oncle et une tante qui exploitent une ferme près d'Echuca.

22 h 50 Journal.

23 h 5 Prix vidéo Jean-d'Arcy.
Froid dans la tête, de J. Elkine ; Le petit prince, de J.-L. Nachbauer.

23 h 30 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h Cinéma : Pain, amour... ainsi soit-il.
Film italien de Dino Risi (1955), avec V. De Sica, S. Loren, L. Padovani.
Revenu à Sorrente, sa ville natale, Antonio Carotenuto est devenu commandant des gardiens de la paix. Une belle poissonnière, locataire de sa maison, refuse de quitter les lieux. Troisième épisode des aventures galantes de V. De Sica. Sophia Loren a repris la vedette à Gina Lollobrigida. Cette comédie de mœurs, agréable par ses aspects folkloriques et son humour, ne vaut pourtant pas les précédentes.

22 h 10 Patinage artistique. Championnats du monde : libre messieurs.

23 h 5 Le Magazine : Planète foot.
Spécial Coupe d'Europe.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma 16 : Jours de sable.
De Youri. Avec C. Spaak, F. Giorgetti, P. Rouleau...
Un film original – tout en nuances et d'une grande pudeur – sur le bouleversement provoqué dans la vie d'une jeune femme par des événements violents : une tuerie terroriste dans l'hôpital où elle travaille, au Proche-Orient ; puis la mort de son père à Nice. Catherine Spaak incarne avec intelligence cette remise en question de toute une vie.

22 h Journal.

22 h 25 Bloc-notes : François Mauriac.
Emission de J. Girard, textes lus par Henri Virlogeux, réal. M. Teulade.
Le coup de Suez du 29 octobre au 30 novembre 1956.

22 h 35 Itinéraires portugais.
Série d'Yvon Busson, réal. P. Courtemanche.
Après avoir visité le Nord il y a quinze jours, cette quatrième promenade portugaise nous emmène dans le Sud, où la pêche et le tourisme sont les deux seules richesses d'une région longtemps occupée par les Maures.

22 h 40 Prélude à la nuit.
Klavierstücke nº 2 *et* Moment musical opus nº 3 *de Schubert par le pianiste C. Katzaris.*

FR3-PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, Le poste ; 17 h 15, Ile de Transe ; 17 h 30, Edgar, le détective cambrioleur ; 18 h, Rendez-vous avec votre région ; 18 h 35, Quoi de neuf ? 18 h 55, Mighty Mouse ; 19 h 5, Atout Pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, Feuilleton : l'Homme au képi noir.

CANAL PLUS

20 h 35, Derrière la porte, film de L. Cavani ; 22 h 25, le Retour de l'abominable docteur Phibes, film de R. Fuest ; 23 h 55, Missiles d'octobre, film de A. Page.

LA « 5 »

20 h 30 Jeu : Pentathlon.
22 h 30 Magazine : Mode, etc.
23 h 30 Rediffusion des programmes de la soirée.

TV 6

14 h 6 Tonic (et à 20 h).
19 h NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE CULTURE

20 h Musique, mode d'emploi : Franz Schreker.
20 h 30 « Les œufs fatidiques » de M. Boulgakov (2e partie).
21 h 30 Notes en marge : les angoisses du créateur, avec D. Humbert (auteur d'un livre consacré à Henri Dutilleux) ; P. Michel (Gyorgy Ligeti), I. Stoianova (Luciano Berio).
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel) : « les Noces de Figaro », ouverture en ré majeur de Mozart, « Ariane à Naxos, Air de Zerbinetta » de Strauss, « le Songe d'une nuit d'été » de Mendelssohn, par le Nouvel Orchestre philharmonique et la Maîtrise de Radio-France, dir. W. Doerner, chef de la maîtrise : M. Lasserre de Rozel, sol. A.S. von Otter, soprano, A. Denning, mezzo.
23 h Les soirées de France-Musique : Hugo von Hofmannstahl.

Vendredi 21 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Porte-bonheur
Emission de P. Sabatier et R. Grumbach.
Avec Françoise Hardy, Michel Berger, Arcadia, Stéphanie de Monaco, Jane Birkin...

22 h 15 Sports : Patinage artistique.
En direct de Genève, championnats du monde.
Figures libres femmes. Commentaires d'A. Escoubé, A.-S. de Kristoffy.

23 h 25 Journal.

23 h 40 TSF (Télévision sans frontière).
Nayanka-Belle, en Côte-d'Ivoire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Espionne et tais-toi.
De L. Lignères et C. Watton, réal. C. Boissol. Avec G. de Capitani, C. Denner, S. Grimaldi, J. François...
Où la jolie Agnès doit jouer les veuves après l'assassinat d'un agent des services secrets français au Portugal. Une série farfelue, enlevée. On rit et on oublie.

21 h 30 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « La télévision... et maintenant ? ». Sont invités : Jean-Marie Cavada (En toute liberté), *José Frèches* (la Guerre des images), *Yves Mourousi* (Il est temps de parler), *Michel Polac* (Mes dossiers sont les vôtres), *Henri Chapier* (Je retourne ma veste).

22 h 45 Journal.

22 h 55 Ciné-club : Quadrille.
Film français de Sacha Guitry (1937), avec S. Guitry, G. Morlay, J. Delubac (N.).
Une comédienne célèbre, maîtresse d'un journaliste parisien en vue, le trompe, après six ans de vie commune, avec un acteur d'Hollywood. Les jeux ironiques et amers de l'amour et du hasard, selon Sacha Guitry. Quadrille est une de ses plus belles pièces, portée au cinéma dans l'esprit d'un texte brillant et raffiné, avec une distribution étincelante.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Série : Madame et ses flics.
De R. Bernard, scénario et dialogues de R. Caron et D. Van Cauwelaert. Avec F. Dorner, E. Colin.
Univers de show-biz, trafic de drogue, mort étrange... l'ambiance change, et le vide reste.

21 h 40 Vendredi : Face à la trois.
Magazine d'André Campana.
M. Edgar Faure est interrogé par Geneviève Guicheney, André Campana et Philippe Tesson. Thème : Avons-nous changé de République ?

23 h Mach 3.
Magazine de l'air et de l'espace de M. et F. Arnanet.
Avec le dessinateur Jean-Michel Charlier. Au sommaire : le dessinateur aux commandes d'un « Morane 317 » de 1936 ; l'aéropostale tout temps ; entraînements en montagne des hélicoptères de la gendarmerie ; Air Littoral, une compagnie transversale, Deltaski en Haute-Savoie.

22 h 55 Prélude à la nuit.
Teresa Berganza interprète des mélodies d'Ernani Braga.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 15, Top 50 (et à 12 h 5 et 20 h) ; 7 h 40, Cabou Cadin (et à 17 h 30) ; 8 h, Superstars : Fanny Ardant ; 8 h 30, le Jour du dauphin, film de M. Nichols ; 10 h 20, Lace (2e partie) ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, Bons Baisers de Hong Kong, film de Y. Chiffre ; 15 h 40, Sexe fou, film de D. Risi ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 15, Les affaires sont les affaires ; 18 h 55, Maxitête (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; 19 h, Zénith ; 19 h 35, Tout s'achète ; 20 h 15, Jeu : Starquizz ; 20 h 35, Superstars ; 21 h, Timerider, film de W. Dear ; 22 h 35, Boxe ; 23 h 35, l'Antigang, film de B. Reynolds ; 1 h 40, le Retour de l'abominable docteur Phibes, film de R. Fuest ; 3 h 10, la Fièvre au corps, film de L. Kasdan ; 5 h, l'Antéchrist, film de A. de Martino.

LA « 5 »

20 h 30 Feuilleton : Flamingo Road.
21 h 30 Arabesque, série de suspense.
22 h 30 Grand prix, magazine auto-moto.
23 h 30 Rediffusion des programmes de la soirée.

TV 6

14 h 6 Tonic (et à 20 h).
19 h NRJ 6 (et à 23 h).

FRANCE CULTURE

20 h 30 Le grand débat, la publicité, sommes-nous sous-développés, ou au bord de l'overdose ? Avec M.-H. Dos-Reis, directrice de l'INC, Claude Marcus, président de Publicis International, Claude Marti, conseil en communication et Edgar Morin, directeur de recherches au CNRS.
21 h 30 Black and blue : table ronde de journalistes.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

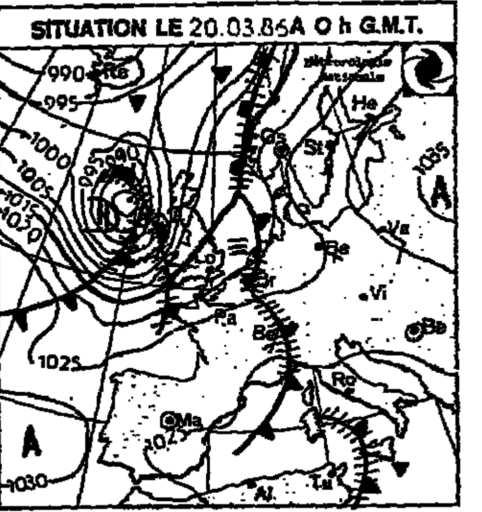
FRANCE MUSIQUE

20 h 15 Concert (en direct de Baden-Baden) : « Lontano », de Ligeti, « Concerto pour violon et orchestre en mi mineur », de Mendelssohn, « Symphonie nº 39 en mi bémol majeur », de Mozart, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. B. Klee, sol. V. Tretiakov, violon.
22 h 20 Les soirées de France-Musique : Les pêcheurs de perles ; à 0 h, Musique traditionnelle, documents historiques de la musique persane.

Les programmes des trois chaînes, de France-Culture et de France-Musique avant 20 h 30 se trouvent dans notre supplément (*le Monde* du 15 mars).

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 21.03.86 DÉBUT DE MATINÉE

Averse ; Pluie ; Neige ; Brouillard ; Verglas dans la région.

Front quasi stationnaire — Front chaud — Front froid — Pluie — Brouillard — Verglas — Neige — Averses — Vent fort — Occlusion

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 20 mars à 0 heure et le vendredi 21 mars à minuit.

Les hautes pressions des Açores se décalent vers la France repoussant hors de nos frontières les nuages et les pluies liées à la perturbation qui a traversé jeudi la majeure partie du pays.

Vendredi matin : des résidus pluvieux sur la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, les Alpes, la Provence et la Corse. Ailleurs, un temps brumeux et plus frais avec des gelées locales à – 2 ou – 3 degrés, puis de belles éclaircies. Le vent du nord soufflera assez fort dans la basse vallée du Rhône.

Dans la journée, les nuages ne vont plus intéresser que la Corse et la Provence, donnant des averses. Sur les Vosges et le nord des Alpes, quelques averses de neige sont probables. Le temps sera le plus souvent bien ensoleillé sur la majeure partie du pays. Toutefois un passage nuageux en bord de la Manche débordera l'après-midi sur le Nord, les Ardennes et le Bassin parisien donnant des pluies éparses.

En bord de Méditerranée le vent soufflera encore assez fort du nord.

Les températures seront à peu près normales pour la saison : 8 à 9 degrés dans le Nord et environ 15 degrés dans le Sud.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 19 mars, le second le minimum de la nuit du 19 mars au 20 mars) : Ajaccio, 16 et 3 degrés ; Biarritz, 12 et 5 ; Bordeaux, 13 et 0 ; Bréhat, 9 et 6 ; Brest, 11 et 7 ; Cannes, 13 et 8 ; Cherbourg, 8 et 2 ; Clermont-Ferrand, 13 et – 2 ; Dijon, 11 et 6 ; Dinard, 10 et 2 ; Embrun, 9 et 3 ; Grenoble-St-M.-H., 11 et 6 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 11 et 5 ; La Rochelle, 10 et 4 ; Lille, 9 et 4 ; Limoges, 7 et 1 ; Lorient, 12 et 6 ; Lyon, 9 et 5 ; Marseille-Marignane, 11 et 6 ; Nancy, 9 et 6 ; Nantes, 13 et 4 ; Nice, 13 et 10 ; Paris-Montsouris, 12 et 2 ; Paris-Orly, 12 et 0 ; Pau, 12 et 0 ; Perpignan, 14 et 5 ; Rennes, 11 et 4 ; Rouen, 9 et 0 ; Saint-Etienne, 10 et 1 ; Strasbourg, 16 et 7 ; Toulouse, 12 et 0 ; Tours, 7 et 1.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 11 ; Genève, 8 et 2 ; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 10 et 3 ; Madrid, 16 et 3 ; Rome, 14 et 2 ; Stockholm, 7 et – 3.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BREF

EXPOSITION

FLEURS COUPÉES. – La ville de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) accueillera du 27 mars au 6 avril sa trentième Exposition internationale de la fleur (des fleurs coupées exclusivement). Cette manifestation avait enregistré 40 000 entrées en 1985. Des concours seront organisés entre horticulteurs et créateurs de variétés, ainsi que des démonstrations d'art floral. Des peintres exposeront sur le thème de la fleur. Le 2 avril, une journée d'information réunira les professionnels.

★ **Hall de l'Hippodrome de la Côte d'Azur, Cagnes-sur-Mer. Tous les jours de 9 heures à 19 heures.**

JOURNÉES D'ÉTUDES

DES ALTERNATIVES A L'HOSPITALISATION. – Les troisièmes Journées de psychiatrie en Ardèche auront lieu les 14 et 15 juin à Privas. Thème choisi : « Les nouvelles stratégies en psychiatrie au regard des alternatives à l'hospitalisation ». De plus en plus, en effet, on cherche à éviter l'hospitalisation et à soigner le malade mental chez lui, dans son milieu familial. L'enfermement, qui le coupe du monde extérieur, ne peut se concevoir que dans les cas graves et pour une durée aussi limitée que possible. De nouveaux médicaments permettant à certains malades de mener une vie quasi normale. Ces journées permettront une mise en commun d'expériences et une réflexion sur les alternatives à l'hospitalisation.

★ **Association culturelle et psychiatrique de l'hôpital Sainte-Marie (ACEP), hôpital Sainte-Marie, Privas. Tél. : 75-64-20-22. Inscription personnelle : 500 F. Formation permanente : 1000 F.**

SOLIDARITÉ

PRINTEMPS DU CŒUR A EMMAUS. – Les magasins de la communauté d'Emmaüs sont ouverts toute l'année, mais le samedi 26 avril, pour leur vente exceptionnelle de printemps, les disciples de l'abbé Pierre sortiront de leurs réserves meubles, bibelots, livres rares, dentelles, vêtements rétro, bijoux, argenterie, objets utiles ou amusants, mille choses mises de côté pour cette occasion parmi les marchandises que les hommes et femmes de la communauté trient et réparent après les avoir enlevées gratuitement sur simple appel téléphonique. Le produit de cette vente permettra de développer l'action de solidarité des communautés de l'abbé Pierre et d'apporter leur aide à ceux qui manquent parfois de l'essentiel.

★ **Communauté Emmaüs du Plessis-Trévise, 41, avenue Lefèvre, 94420 Le Plessis-Trévise, tél. : 45-76-10-79. Samedi 26 avril, de 9 h à 18 h.**

STAGES

COMPAGNONS DU TOUR DE MAIN. – Des stages de sept jours (du 29 juin au 5 juillet) sont organisés cet été pour les jeunes de dix-sept ans au moins qu'intéressent les métiers artisanaux (art floral, bijouterie, céramique, cuir, modelage, poterie au tour, encadrement, etc). L'animation est assurée par des enseignants ou des artisans. Les participants sont hébergés chez des particuliers. Le prêt de l'outillage est compris dans le prix du stage (840 F, 900 F pour la céramique). Prix en pension complète : 86 F par jour ; déjeuner 40 F ; dîner 40 F ; petit déjeuner 8 F.

★ **Renseignements et inscriptions : Les Compagnons du tour de main, 159, rue Paul-Doumer, 78510 Triel-sur-Seine. Tél. 16 (1) 39-70-61-86 ou 16 (1) 39-74-82-19 à Triel ou 37-43-28-70 à Boutigny.**

TOURISME

RENCONTRES DU TROISIÈME AGE. – La ville de Blackpool, en Grande-Bretagne, accueillera, du 7 au 14 juin prochain, des touristes du troisième âge venus du monde entier. Concerts, excursions, concours, tournois de bridge, de golf ou de boules sont prévus. Les municipalités, comités d'entreprises et clubs du troisième âge intéressés peuvent demander la brochure (en français) *Blackpool accueille pour Holiday 86* à l'Office britannique de tourisme, 6, place Vendôme, 75001 Paris, ou écrire (en français) à Lancashire Tourism Ltd, White Cross, Lancaster, Lancashire LX1 4XH, Grande-Bretagne.

TELEMATIQUE TOURISTIQUE. – A ceux qui souhaitent y voir plus clair dans le développement de la télématique touristique et s'y retrouver dans la floraison de systèmes, dont la diversité est proportionnelle au champ d'investigation à explorer, *les Cahiers d'espaces* proposent un numéro spécial réalisé avec la collaboration de l'Agence de l'informatique, de divers bureaux d'études et des meilleurs spécialistes dans ce domaine.

Parmi des articles qui, s'ils ne font pas apparaître « *la voie royale de la télématique touristique* », indiquent surtout les impasses à éviter, citons ceux de Béatrice Barth sur le rôle de l'Etat ; de Jacques Fournier (Information touristique et télématique) ; de Frédérique Vicq sur la distribution des produits touristiques et de Claude Pedinielli et J. Barré sur la chance historique que ces techniques nouvelles offrent au tourisme associatif.

★ **« La télématique touristique », 140 F, numéro spécial des *Cahiers d'espaces* (décembre 1985-janvier 1986), 19, rue d'Enghien, 75010 Paris. Tél. : (1) 48-24-36-54.**

VOILE

RAID DE PRINTEMPS. – Star Voyage qui, avec Christian Bouffard, représente le premier voyagiste européen dans le domaine de la voile, propose cette année un raid original : Fort-de-France - Cannes en trois étapes, sur des voiliers de 11 à 15 mètres, neufs ou récents. Cette Route des stars quittera la Martinique le 8 avril, mais il est également possible d'embarquer pour la deuxième étape, le 2 mai aux Açores, ou la troisième, le 18 mai à Malaga. Arrivée à Cannes le 30 mai. Il en coûte 4 000 francs par personne et par étape, en individuel.

Sont également proposés des bateaux à louer aux Antilles (Marina de la Pointe-du-Bout) et à partir de deux autres bases : Cannes et les îles grecques et la Turquie.

★ **Star Voyage, 5, rue Lincoln, 75008 Paris. Tél. : (1) 42-56-15-62 (Demander Claire ou Catherine.)**

PARIS EN VISITES

VENDREDI 21 MARS

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie, ou 14 h 30, métro Saint-Paul (les Flâneries).

« Eaux fortes de Rembrandt », 15 heures, Petit Palais (D. Bouchard).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 15, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau. Tél. : matin E. Romann, 45-74-13-13.

« Montmartre, cités d'artistes, ruelles et jardins », 15 heures, métro Abesses (M. Pohyer).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (S. Rojon).

« Un quartier de banlieue, l'Hôtel de Ville et le cimetière ancien de Boulogne », 14 h 45, place Marcel-Sembat, angle avenue V.-Hugo et boulevard J.-Jaurès (V. de Langlade).

« Exposition de Rembrandt à Vermeer », 15 h 45, Grand Palais (Arts et curiosités de Paris).

« Contraste rue des Saints-Pères entre le Musée protestant et l'église ukrainienne », 14 h 30, 54, rue des Saint-Pères (Paris et son histoire).

« Peinture espagnole », 14 h 30, Louvre pavillon Flore, porte Jaunard (Approche de l'art).

« L'architecture du Louvre », 14 heures, et « La Renaissance italienne : le Cinquecento », 14 h 30. Tél. : Clio, 47-34-25-15.

« Jardins et hôtels autour de Notre-Dame-de-Lorette », 14 h 30, métro Notre-Dame-de-Lorette (Paris pittoresque et insolite).

« L'affaire Louis XVII et son corollaire : le plus étange procès de notre siècle, l'affaire Naundorff, le secret du chirurgien Pelletan. Le mystère du cimetière Sainte-Marguerite », 15 heures, sortie métro Temple).

« Ecole des Beaux-Arts et salons de l'hôtel de Chimay », 15 heures, 17, quai Malaquais (M.-C. Lasnier).

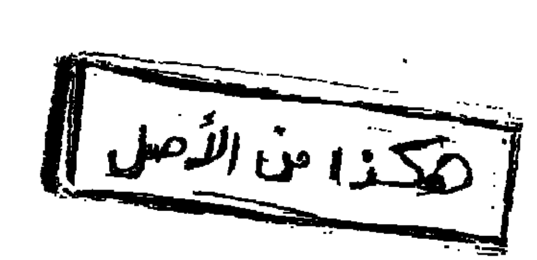
« Des chapelles autour de la rue Mouffetard », 14 h 30, métro Monge (M. Banassat).

CONFÉRENCES

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15, « W.-Q. Judge et l'occultisme occidental ».

Salle Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, 14 h 30, « Michel-Ange architecte » (M. Ch. Tautil).

26, rue Bergère, 19 h 30, « Structure de l'individu, la personnalité » (M. C.-M. Perrot, psychologue psychanalyste).



هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4187

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III						■		■	
IV				■					
V		■							
VI	■								
VII						■			■
VIII			■			■			
IX		■						■	
X							■		
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Ne sont jamais vus par des personnes ayant de bons yeux. – II. Colonne de chiffres. – III. Histoires de fric et de froc. – IV. Ville du Pérou. S'exhiber sur les planches et s'envoyer parfois dans les décors. – V. Son jus noircit. – VI. Un tel pot se goûte plus avec l'oreille qu'avec le palais. – VII. Hôte indésirable. Part de gâteau. – VIII. Copulative. Quartier de Vienne. Déferlement marin ou pointe maritime. – IX. Antique esthéticienne. – X. Abusés. Personnel. – XI. Numéro de ventriloquie dépourvu de succès. Empire, sous Napoléon.

VERTICALEMENT

1. On le quitte parfois par lassitude et on y revient souvent lassé des autres. Avoir recours à une station-service laitière. – 2. Lieu recherché pour qui veut rester dans l'ombre. Commencent petitement. Partir pour l'Angleterre. – 3. Un grand patron du siècle dernier. Colonne à la hune. – 4. Ne fut pas longtemps premier en Israël. Mettre à sec après lessivage. – 5. Femmes qu'on ne saurait concevoir sans fils. – 6. Cœur de miss ou de demoiselle. Blanc cassé avec du cassis. Etre dans une certaine « forme ». – 7. Est précaire pour des personnes se déplaçant sans assurance. – 8. Aspect d'un Amour naissant. Article des journaux arabes. Fleuve. Personnel. – 9. Se découvre quand il transpire. Abandonné par un gréviste n'ayant pas cessé le travail.

Solution du problème n° 4186

Horizontalement

I. Empreinte. – II. Pouilleux. – III. Idéalise. – IV. Le. Sieste. – V. Ole ! Pn. En. – VI. Gîtes. PTT. – VII. Usine. Lee. – VIII. Eton. Bi. – IX. Eludée. – X. Eiders. – XI. Ver. Train.

Verticalement

1. Epilogue. Ev. – 2. Modéliste. – 3. Pue. Etioler. – 4. Rias. Ennui. – 5. Ellipse. Dot. – 6. Ilien. Béer. – 7. Ness. Pliera. – 8. Tue-tête. Si. – 9. Ex. Entêté.

GUY BROUTY.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES F.	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES F.
1	41	200	6	7 638	2 000
	51	200		39 446	10 000
	0 971	2 000		60 356	10 000
	163 471	4 000 000			
2	2	100	7	7	100
	92	300		107	600
	682	800		787	600
	1 012	2 100		2 137	2 100
				36 867	10 100
3	193	500	8	78	200
	803	500		918	500
	5 283	2 000		958	500
	327 293	1 000 000		0 448	2 000
4	44	200		57 868	10 000
	024	500		59 108	10 000
	514	500		77 428	10 000
5	725	500	9	039	500
	535	500		359	500
	625	500		399	500
	945	500		5 489	2 000
	975	500		7 899	2 000
	24 795	10 000		49 109	10 000
	36 125	10 500			
6	056	500	0	110	500
	718	500		2 460	2 000
				8 010	2 000
				95 200	10 000

LOTO

N° 12 TIRAGE DU MERCREDI 19 MARS 1986

18 19 22 23 30 44 — 48 NUMERO COMPLEMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 26 ET SAMEDI 29 MARS 1986 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

86 TRANCHE DU PRINTEMPS 24e

TIRAGE DU MERCREDI 19 MARS 1986

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 28/12/85)

Le numéro 050087 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille: 150087, 250087, 350087, 450087, 550087, 650087 gagnent 50 000,00 F

Les numéros approchants aux Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
000087	051087	050187	050007	050080	10 000,00 F
010087	052087	050287	050017	050081	
020087	053087	050387	050027	050082	
030087	054087	050487	050037	050083	
040087	055087	050587	050047	050084	
060087	056087	050687	050057	050085	
070087	057087	050787	050067	050086	
080087	058087	050887	050077	050088	
090087	059087	050987	050097	050089	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	0087	5 000,00 F
	087	1 000,00 F
	87	200,00 F
	7	100,00 F

86 TACOTAC TIRAGE DU MERCREDI 19 MARS 1986 25e

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 19 mars :

DES DÉCRETS

● N° 86-583 du 14 mars 1986 portant application au commerce de l'ameublement de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en matière de produits ou de services ;

● N° 86-585 du 14 mars 1986 modifiant et complétant certaines dispositions du nouveau code de procédure civile ;

● N° 86-586 du 14 mars 1986 modifiant le décret n° 72-809 du 1er septembre 1972 portant application de la loi n° 72-11 du 3 janvier relative à l'aide judiciaire et à l'indemnisation des commissions et désignations d'office ;

● N° 86-596 du 14 mars 1986 relatif au financement du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles pour 1986, ainsi qu'à certaines dispositions d'ordre permanent ;

● N° 86-597 du 14 mars 1986 modifiant le décret n° 78-1071 du 8 novembre 1978 portant application du chapitre V du titre Ier du livre premier du code rural relatif à la mise en valeur des terres incultes récupérables ;

● N° 86-599 du 14 mars 1986 relatif au service commun universitaire de formation des formateurs ;

● N° 86-602 du 14 mars 1986 relatif à la lutte contre les maladies mentales et à l'organisation de la sectorisation psychiatrique ;

● N° 86-603 du 14 mars 1986 portant fixation de la cotisation due pour les personnes affiliées à l'assurance personnelle à la suite d'un divorce pour rupture de la vie commune.

UN ARRÊTÉ

● Du 17 mars 1986 portant fixation du salaire de référence et de la valeur du point de retraite dans le régime de retraites complémentaires des assurances sociales institué par le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 (Ircantec).

UNE CIRCULAIRE

● Du 12 mars 1986 relative à l'hospitalisation à domicile dans les établissements hospitaliers publics.

CARNET DU Monde

Naissances

– M. Côme IDRAC
et Mme, née Marie-Odile de Corta,
Sybille, Anne-Cécile, Charles-Antoine et Marguerite
ont la joie d'annoncer la naissance de

Agathe,

le 6 mars 1986.

– Le docteur Ridha JERBI
et Mme, née Bergougnoux,
Roxane,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Alban,

le 7 mars 1986 à Vichy.

Décès

– On nous prie de faire part du décès de

Elisabeth DOROY
née Fail,

survenu dans sa soixante-dix-neuvième année, le 10 mars 1986 à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 14 mars 1986 au Columbarium du Père-Lachaise.

Famille Doroy,
11, rue Saint-Lazare,
75009 Paris.

– M. Jacques Feige,
M. et Mme Hache,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène FEIGE,
née Sacerdote

survenu à Cannes le 27 janvier 1986

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Montparnasse dans la plus stricte intimité.

– Nous apprenons le décès de

Pierre GUÉRINAT

survenu subitement le 12 mars dernier sur le chemin du travail.

Agé de cinquante-quatre ans, ce journaliste, ancien de l'agence Reuter, était chef du service des informations à l'AGEFI. Spécialiste des problèmes pétroliers et de l'industrie chimique, Pierre Guérinat était connu de ses confrères pour sa rigueur et son humour. Sa disparition a profondément affecté ses confrères.

Nous nous associons à la douleur de sa famille et lui présentons nos condoléances.

– La direction et les collaborateurs d'Europe 1,
de Régie N° 1,
Et de Top N° 1,
ont la grande tristesse de faire part de la disparition de

Christian HUET

décédé subitement le dimanche 16 mars 1986.

Le service religieux aura lieu le lundi 24 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Colombes.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Claude LE CŒUR
née Mady Hardy

survenu à Paris, le 15 mars 1986.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière de Meulan (Yvelines) en présence du pasteur Fath.

De la part de
M. Claude Le Cœur,
son époux,
M. et Mme Georges Perrotte
et leurs enfants,
Mme Marianne Le Cœur
et ses enfants,
M. et Mme François Le Cœur
et leurs enfants,
Mme Lise Le Cœur
et ses enfants,
M. et Mme Roman Eisenstein
et leurs enfants,
M. et Mme Laurent Le Cœur
et leurs enfants,
M. Martin Le Cœur,
M. Simon Le Cœur,
ses enfants et petits-enfants.

Cet avis tient lieu de faire-part.

48, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

– Evelyne, Marie-France et Gilles Pisier,
ont le regret d'annoncer le décès de leur père,

M. Georges PISIER,

à Paris, le 14 mars 1986.

– M. et Mme Alleaume Touchet,
Mlle Clothilde Touchet,
M. et Mme Echazarreta,
M. et Mme Pierre Touchet,
Et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André TOUCHET

survenu le 18 mars 1986 dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 mars 1986 à 15 h 30, en l'église Sainte-Catherine de Honfleur.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Charrière-de-Grâce,
14600 Honfleur.

– Saint-Brieuc. Paris. Les Issambres.

Mme Yves Tregoat,
son épouse,
M. Gilles Tregoat,
Mme et M. Gérard Cohen,
ses enfants,
Olivier et Gilles Cohen,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Saint-Brieuc le 18 mars 1986 de

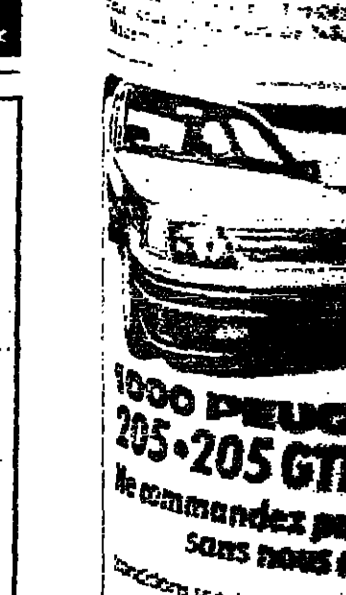
M. Yves TREGOAT,
trésorier payeur général honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques religieuses auront lieu à la cathédrale de Saint-Brieuc, le vendredi 21 mars à 14 h 30.

– M. Yannick Marzin,
président de la fédération des syndicats pharmaceutiques de France,
M. Jean Barrand,
président de la fédération des syndicats pharmaceutiques du centre,
M. Guy Moullin,
président du syndicat des pharmaciens d'Indre-et-Loire,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Véronique VILMEN,
pharmacien à Amboise,

sauvagement assassinée dans son officine le vendredi 7 mars 1986 et vous prie de vous unir d'intentions à la cérémonie qui aura lieu à sa mémoire le vendredi 21 mars 1986 à 15 h 45 en l'église Saint-Denis d'Amboise.



COMMUNICATION

RFO va créer une agence internationale francophone d'images de télévision

Une sorte de petite AFP télévisuelle. La société nationale de Radio-télévision française d'outre-mer (RFO), qui coordonne les sept stations des départements et territoires d'outre-mer, va créer une agence internationale francophone d'images de télévision (AITV), une mission dont le principe avait été évoqué – et retenu – au cours du sommet de la francophonie en février dernier à Paris.

Depuis longtemps déjà, RFO envoie quotidiennement par satellite des images d'actualités (une dizaine de minutes chaque jour), sélectionnées sur les journaux des trois chaînes du service public dans les différents DOM-TOM. Un grand nombre de télévisions étrangères « arrosées » par ces satellites peuvent bénéficier de ces images, selon un système d'abonnement très bon marché. Début février, RFO a lancé deux nouveaux services d'actualités en direction des pays de l'Amérique latine (un français, l'autre espagnol) et un service (en anglais) vers l'Asie.

Il s'agit de développer cette activité grâce à un budget supplémentaire de l'ordre de 36 millions de francs, financé par le ministère des relations extérieures (environ 21 millions de francs) et grâce à un crédit supplémentaire accordé par l'Etat (de l'ordre de 16 millions de francs).

L'objectif final – d'ici trois ans – est d'arriver à envoyer une vingtaine de minutes d'information par jour reçues par une centaine de chaînes publiques ou privées (en Afrique, en Amérique latine et en Asie) et de rassembler pour ce faire de nombreux partenaires français (agences de presse et d'images) et étrangers (des contacts ont été pris avec le Canada, la Belgique et la Suisse). AITV pourrait devenir une grande agence multinationale indépendante, capable d'affronter avec Radio-France Internationale (RFI), un monde audiovisuel largement anglo-saxon. Une convention devrait être signée prochainement entre les différents partenaires.

C.H.

CONCENTRATION DANS LA PRESSE RÉGIONALE

Vers une fusion entre « l'Est-Éclair » et « Libération-Champagne » ?

Le quotidien *Libération-Champagne* va mal. Sa diffusion (24 255 exemplaires en 1984) est en baisse, sa gestion déficitaire (environ 10 millions de francs de déficit cumulé). La direction de ce quotidien de Troyes, dont le capital est détenu à 51 % par *l'Est républicain* (Nancy) a proposé le 18 mars un plan de restructuration du journal. Il prévoit la suppressio. de vingt-six emplois sur quatre-vingts (avec l'aide notamment du FNE et par le biais de départs en préretraite), et une collaboration plus grande avec *l'Est-Éclair*, l'autre quotidien de Troyes – possédé aussi (à 32 %) par *l'Est républicain*.

L'alliance entre les deux titres est déjà réalisée sur le plan publicitaire et devrait se renforcer : la comptabilité, l'impression et le routage de *Libération-Champagne* seraient faits à *l'Est-Eclair*, les abonnements traités par *l'Est républicain*. Les informations locales et départementales seraient communes aux deux journaux, *Libération-Champagne* ne conservant que la rédaction de quatorze pages sur vingt-quatre.

Le plan prévoit également la création d'une société qui regrouperait les journalistes et *« qui fonctionnerait comme une agence de presse, dont le client unique sera* Libération-Champagne ». Le capital de cette société appartiendrait pour 45 % à *l'Est républicain*, pour 45 % à *l'Est-Eclair* et pour 10 % à des *« personnalités locales »*. Ce plan doit être proposé aux voix du comité d'entreprise de *Libération-Champagne* le 21 mars.

Le Livre CGT s'élève contre cette nouvelle vague de licenciements (le quotidien avait déjà procédé à vingt et un licenciements en 1985) et dénonce *« cette nouvelle concentration de la presse départementale et régionale faite au mépris de la loi (...) et l'opération malhonnête, déjà mise en œuvre par M. Robert Hersant, qui consiste à vendre le même contenu rédactionnel sous deux titres différents »*.

Pour le SNJ, cette fusion est contraire à la loi sur la presse – qui oblige un titre à posséder une équipe rédactionnelle autonome – et semble constituer *« une solution transitoire avant l'absorption de* Libération-Champagne *par* l'Est républicain *et* l'Est-Éclair ».

Y.-M. L.

● *Succès de la nuit télématique des élections sur PL.* – Cent cinquante mille appels en vingt-quatre heures ont été enregistrés par le service télématique PL, lancé par le quotidien *le Parisien*, pendant la nuit des élections du 16 au 17 mars. Associé à FR 3 pour cette occasion, PL publiait, dès qu'ils étaient connus, les résultats des élections législatives et régionales de tous les départements.

● *Une « vraie » émission sur TV 6.* – La première « vraie » émission a débuté mercredi 19 mars sur TV 6. Elle est diffusée chaque jour de 19 h à 20 h et rediffusée à partir de 23 h. C'est un nouveau mélange de clips, mais cette fois avec des invités, des « hits », des séquences sur les nouveautés du disque. « NRJ-6 » – c'est le titre de l'émission préparée par la station de radio associée à la chaîne musicale – aura trois visages : Cookie, Frédéric Derieux (deux animateurs de NRJ) et Mademoiselle C...

TÉLÉCOM 1 CONTRE TDF 1

La « 5 » et TV6 rallument la guerre des satellites

Si vous rencontrez des difficultés insurmontables pour capter la « 5 » et TV 6, ou si vous ne faites pas partie de ces millions de privilégiés situés dans les zones de diffusion des nouvelles chaînes, ne désespérez pas. Il vous suffit d'une antenne parabolique de 1 mètre de diamètre pour recevoir parfaitement les télévisions privées. Ces dernières utilisent en effet le satellite Télécom 1 pour transmettre leurs émissions à leur réseau de réémetteurs. Une simple parabole peut donc capter le signal depuis n'importe quel point du territoire français et même bien au-delà. Des millions de foyers américains utilisent déjà le même procédé pour intercepter les chaînes transportées par satellite d'un bout à l'autre des États-Unis.

En France, les équipements de réception sont en vente depuis quelques semaines. Les sociétés DX, KEA, Scientific Atlanta ou Portenseigne les présentent ces jours-ci à la Défense dans le cadre de la Semaine française de la communication audiovisuelle. Certes, il vous en coûtera cher : entre 12 000 F et 18 000 F selon l'installation. Mais l'antenne parabolique peut permettre d'accéder, en plus des deux chaînes françaises, à une douzaine d'autres programmes pour l'essentiel en langue anglaise. De plus, l'achat n'est plus la seule solution : Locatel, la Lyonnaise des eaux, France-Câble-et-Radio (filiale des PTT) et la Compagnie financière de Suez viennent de s'associer au sein de Vidéospace et proposent des formules de location aux maisons individuelles comme aux habitats collectifs Des partenaires de poids dont l'investissement va permettre, comme en Grande-Bretagne, de rapprocher la réception des satellites des possibilités financières des ménages.

L'éclosion de ce marché prometteur n'est pourtant pas du goût de tout le monde. A Télédiffusion de France (TDF), on redoute qu'il concurrence la commercialisation déjà aléatoire du futur satellite de télévision directe. Comment vendre les équipements de réception pour TDF 1 si les antennes branchées sur Télécom 1 ont déjà écrémé le marché ? On voit d'un coup ressurgir la vieille rivalité entre la direction générale des télécommunications, mère de Télécom 1, et TDF qui, malgré la tutelle commune des PTT, n'ont jamais cessé de s'opposer sur les choix technologiques et les stratégies commerciales.

A TDF, on envisage une parade radicale : crypter les émissions de la « 5 » et de TV 6 pendant leur transport sur le satellite. L'établissement public de diffusion en a tout à fait le droit puisque le contrat qui le lie aux deux chaînes privées ne concerne que la diffusion hertzienne classique. Reste qu'une telle décision qui léserait des industriels et quelques millions de téléspectateurs potentiels – risque de faire du bruit.

Devant le nouveau contexte politique, la prudence est de mise et les responsables de TDF démentent depuis quelques jours avoir pris une quelconque décision. Mais du côté des chaînes privées, on reste vigilant. Les promoteurs de la « 5 » ne se font pas de souci : ils doivent dans neuf mois avoir accès à un canal sur TDF 1. La chaîne musicale, en revanche, reste à terre et s'intéresse de près aux possibilités de Télécom 1. Avec les antennes paraboliques, elle peut non seulement améliorer sa zone de réception en France, mais aussi trouver un public plus large hors des frontières. Et quoi de plus facilement exportable qu'un programme musical ?

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

● *Deux chaînes se disputent la retransmission de la nuit des Oscars.* – La cérémonie des Oscars du cinéma, dans la nuit du 24 au 25 mars à Hollywood, n'a jamais été retransmise jusqu'à présent par les télévisions françaises. Elle est l'objet, cette année, des convoitises de deux chaînes. Cette soirée sera diffusée par la « 5 » le mardi 25, de 20 h 30 à 22 h, mais Canal Plus a annoncé son intention d'en transmettre des extraits (en clair), le même jour, dès 19 h au cours de l'émission « Zénith », de Michel Denizot.

SCIENCES

INCIDENT DE CHRONOLOGIE

Le tir de la fusée Ariane est reporté de dix jours

Le dix-septième tir de la fusée Ariane, porteuse pour ce vol d'un satellite de télécommunications brésilien Brasilsat-2 et d'un autre américain Gstar-2, a dû être reporté de huit à dix jours à la suite d'un incident de dernière minute intervenu sur le nouveau pas de tir de Kourou (Guyanne).

Alors que tout s'était parfaitement bien passé dans la soirée du mercredi 19 mars, les contrôleurs au sol enregistraient à 0 h 28 (heure française) une première alerte dont la cause fut vite surmontée. Une nouvelle heure de tir était alors retenue pour 0 h 40. Mais moins de cinq secondes avant la mise à feu l'un des ordinateurs de contrôle arrêtait toutes les opérations clouant la fusée Ariane sur le nouveau pas de tir ELA-2, dont ce devait être, mercredi, le baptême du feu.

Selon les premiers éléments de l'enquête, il semblerait que l'ordre d'arrêt de la chronologie soit dû à des retards d'informations envoyées aux ordinateurs de contrôle sur la situation exacte des bras cryogéniques de la tour de lancement. Ces bras, jusqu'aux tout derniers instants du compte à rebours, assurent l'alimentation en oxygène et hydrogène liquides des réservoirs du troisième étage de la fusée. Quelques secondes avant que ne soit donné l'ordre de tir, soit 4,9 secondes seulement avant la mise à feu, ces bras s'écartent du lanceur, qui est alors prêt pour son envol.

L'incident n'a rien de dramatique. Tout au plus va-t-il retarder le tir, sans toutefois apporter de bouleversement dans le calendrier des lancements prévus par Arianespace, la société chargée de la commercialisation du lanceur européen.

D'autant que la base de Kourou dispose d'un autre pas de tir : ELA-1. Il reste que, dans les jours et les semaines qui viennent, les équipes de lancement ne vont pas manquer de travail avec la préparation du prochain lancement, mais aussi avec la vidange des réservoirs et la vérification des systèmes sensibles du lanceur actuellement cloué au sol.

MÉDECINE

SIDA : le test Pasteur sera remboursé par la Sécurité sociale

Sur instruction du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, le dépistage sanguin des anticorps dirigés contre le virus du SIDA sera pris en charge par la Sécurité sociale. Cette décision complète le dispositif mis en place par le gouvernement de M. Fabius, qui avait, l'an dernier, décidé le dépistage systématique de ces mêmes anticorps chez l'ensemble des donneurs de sang.

La recherche des anticorps « anti-SIDA » à des fins diagnostiques dans les laboratoires hospitaliers ou privés sera cotée B-45, soit environ 70 francs. Mais le remboursement par la Sécurité sociale sera soumis à une condition très particulière : le test devra utiliser la technique dite « de l'antigène témoin ».

Or, parmi les principaux tests présents sur le marché français, seule la société française Diagnostic Pasteur utilise une telle technique. Il y a donc, à l'évidence, une volonté de protectionnisme qui ne manquera pas de susciter quelques réactions chez les concurrents de Diagnostic Pasteur (la firme américaine Abbott et la firme hollandaise Organon notamment).

Au siège de la société française où l'on précise détenir environ 45 % du marché national du dépistage des anticorps anti-SIDA, M. Christian Policard, président-directeur général, indique ne pas avoir demandé à bénéficier d'une telle mesure. Celle-ci intervient alors que le contentieux franco-américain à propos des droits commerciaux découlant de la découverte du virus du SIDA n'a encore trouvé aucune solution. A l'Institut Pasteur de Paris, on indique toutefois que, parallèlement au cours légal de la procédure, des négociations continuent d'être menées pour aboutir à un compromis.

La Food and Drug Administration américaine avait récemment accordé à la société Genetic Systems (fabricant américain du test français) l'autorisation de commercialiser son produit (*le Monde* du 28 février). Cette autorisation n'avait toutefois été accordée que près d'un an après celle donnée à cinq firmes américaines, pour un marché estimé à 75 millions de dollars.

JEAN-YVES NAU.

En Allemagne fédérale

DES CALCULS BILIAIRES DÉTRUITS PAR LASER

Une équipe de l'hôpital universitaire d'Erlangen-Nuremberg (RFA) a réussi une première médicale en détruisant, chez l'animal, un calcul biliaire grâce à un rayon laser. Cette nouvelle technique repose sur l'utilisation d'un laser endoscopique de type « néodyme YAG », le rayonnement étant dirigé sur le calcul à pulvériser par une fibre de verre très flexible de 0,3 mm de section. Pour viser et atteindre le calcul, on utilise un endoscope modifié (un appareil qui sert habituellement à inspecter les parois internes de l'estomac) pour faire pénétrer la fibre de verre dans le canal biliaire.

Selon le docteur Ludwig Demling, il suffit de deux à soixante secondes pour pulvériser le calcul. *« A condition de viser avec soins, le rayon laser ne produit aucune lésion sur les tissus voisins »*, a-t-il précisé, ajoutant que cette technique lui semblait *« plus sûre, plus économique et plus précise »* que les autres méthodes de destruction endoscopiques employées actuellement.

Les médecins allemands estiment qu'il faudra attendre environ un an avant de pouvoir utiliser cette technique chez l'homme.

SPORTS

NANTES ÉLIMINÉ EN COUPE DE L'UEFA

Le football à l'échelle italienne

Le Football-Club de Nantes a été éliminé en quarts de finale de la Coupe de l'UEFA par l'Inter de Milan. Battus 3 à 0 au match aller, les Nantais ont concédé le match nul (3 à 3), mercredi 19 mars, au Stade de la Beaujoire à Nantes. Michel Der Zakarian avait ouvert le score dès la huitième minute. Rejoints à la trente-troisième minute par un but de Sandro Altobelli, les canaris ont atteint la mi-temps sur le score de 3 à 1 grâce à un pénalty de Vahid Halilhodzic (trente-cinquième minute) et un but d'Yvon Le Roux (quarante et unième minute). Contraints de jouer à dix après l'expulsion de Der Zakarian, les Nantais n'ont pu empêcher les Italiens d'égaliser grâce à un pénalty de Liam Brady (cinquante-huitième minute) et un deuxième but d'Altobelli (soixante-cinquième).

De notre envoyé spécial

Nantes. – Funeste cinquante-troisième minute : Nantes a perdu tout à la fois Michel Der Zakarian sur carton rouge, José Touré sur blessure et ses ultimes illusions. Du feu d'artifice offert par une folle première mi-temps il ne subsista alors qu'une âcre odeur de poudre entre les deux équipes. De 3 à 1, score espoir, la marque allait vite dériver vers un amer 3-3.

Funeste minute. Jusque-là, les Canaris s'étaient employés avec bonheur à entretenir le suspense. N'était un but diabolique d'Altobelli, les joueurs de Jean-Claude Suaudeau étaient en train de faire oublier à 40 000 supporters sans rancune, la punition du match aller. Mercredi soir, les Nantais n'étaient plus ce groupe d'écoliers empruntés tortillant leur béret dans la « cour » de San Siro en attendant de prendre la leçon. Organisant le chahut au milieu du terrain, il ont tout tenté pour destabiliser le football des maîtres italiens. L'espace d'une mi-temps ils y sont parvenus en bénéficiant, il est vrai, d'une grande réussite devant le but de Walter Zenga.

La bataille des transferts

Pedro Fanna, l'attaquant à panache du match aller, ne pouvait plus rééditer ses cavalcades échevelées sur le flanc de la défense nantaise. Accroché à ses basques, William Ayache tenait à prouver qu'il n'a rien à envier aux surdoués du football transalpin. Le défenseur nantais n'a jamais aimé l'école. Déjà, au lycée Voltaire de Tarbes, il n'en faisait pas mystère. Les leçons l'ennuyaient. Mais parce qu'il est consciencieux, il les retient. Et parce qu'il est orgueilleux, il en tire profit. Face à l'Inter, sa hargne dépassait encore celle de ses copains. Il souhaitait réussir cette sortie de la scène européenne, probablement sa dernière sous le maillot jaune et vert.

Tout comme José Touré, William Ayache est libre de tout engagement. La rumeur annonce son départ pour Paris (Racing ou Paris-Saint-Germain). Des chiffres faramineux sont avancés, et les dirigeants nantais comptent leurs sous, retournent leurs poches. En vain. *« Il y a peu de chances que nous puissions les retenir,* avoue Robert Budzynski, directeur sportif du FC Nantes. *Si nous pouvions au moins leur proposer 80 % des arguments financiers utilisés par les autres clubs, je suis sûr qu'ils resteraient. Mais il faudrait pour cela que le club obtienne dans les semaines qui viennent une rallonge budgétaire de 10 millions de francs. »*

Une révolution redoutée

En dépit de négociations incessantes avec les partenaires du FC Nantes – sponsors et collectivités locales – et les deux joueurs en question, l'espoir de gagner cette bataille des transferts est aussi faible que l'étaient, mercredi, les chances de qualification.

Contre mauvaise fortune, Robert Budzinski fait d'ores et déjà bon cœur. *« L'arrivée d'hommes comme Jean-Luc Lagardère ou de groupes style Tapie était inéluctable, et c'est globalement positif,* dit-il. *Le football français a progressé sur les terrains, mais ses structures craquent. Les nouveaux venus ont le mérite de réveiller tout le monde et d'obliger le football professionnel à repenser ses structures. Il est clair que si nous n'évoluons pas, si nous n'arrivons pas à convaincre nos partenaires, nous serons mangés. »*

Comme en 1980, le FC Nantes a été éliminé par l'Inter. Contrairement à 1980, la vraie différence entre les deux clubs ne réside plus vraiment dans la manière de jouer. *« Notre jeu est volontairement plus agressif,* explique Robert Budzinski. *C'était nécessaire dans une société qui ne juge plus que sur les résultats. »*

Il subsiste toujours entre les deux clubs une différence d'échelle. Pour acquérir un joueur comme Pietro Fanna, vingt-sept ans, l'Inter a dépensé, l'été dernier, près de 35 millions de francs. A quelque chose près, le budget prévisionnel du Football-Club de Nantes pour la saison 1985-1986... Cette révolution que la France du ballon rond redoute, l'Italie l'a déjà vécue. Il y a trente ans.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

Les résultats

(Quarts de finale)

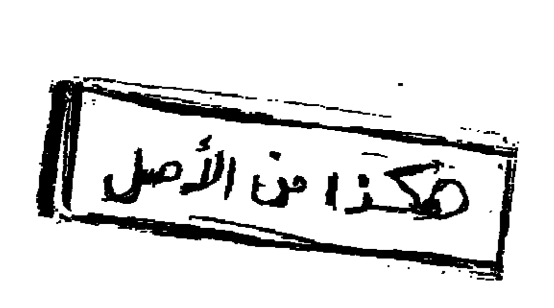
COUPE DES CHAMPIONS		
STEAUA BUCAREST (R.) b. *Lathi (F.)	1-0	(0-0)
*GOTEBORG (Suède) et Aberdeen (Ecosse)	0-0	(2-2)
*ANDERLECHT (Belg.) b. Bayern Munich (RFA)	2-0	(1-2)
*Juventus (It.) et FC BARCELONE (Esp.)	1-1	(0-1)
COUPE DES VAINQUEURS DE COUPE		
*DYNAMO KIEV (URSS) b. Vienne (Autr.)	5-1	(4-1)
*B. UERDINGEN (RFA) b. Dresde (RDA)	7-3	(0-2)
ALT. MADRID (Esp.) et Etoile Rouge (Youg.)	1-1	(2-0)
*Benfica (Esp.) b. DUKLA PRAGUE (Tch.)	2-1	(0-1)
COUPE DE L'UEFA		
*Nantes (Fr.) et INTER MILAN (It.)	3-3	(0-3)
*COLOGNE (RFA) b. Sporting (Port.)	2-0	(1-1)
*Neuchâtel (Suisse) b. REAL MADRID	2-0	(0-3)
*WAREGEM (Belg.) b. Hajduk Split (Youg.)	1-0	(0-1)

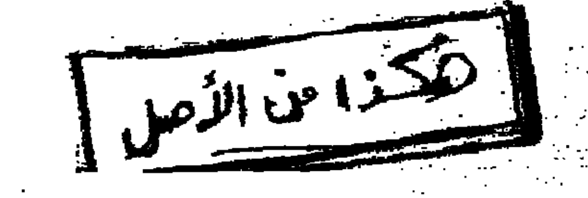
Après prolongation, Waregem qualifié aux pénalties (5-4).

(Les clubs qualifiés sont en majuscules. Entre parenthèses figurent les résultats des matches aller.)

● SKI ALPIN : *Coupe du monde.* – Le Suisse Joël Gaspoz a remporté, mercredi 19 mars, le slalom géant de Lake Placid devant l'Italien Robert Erlacher et l'Autrichien Hubert Strolz. Il enlève ainsi la Coupe du monde de la spécialité.

● TENNIS : *Masters féminin.* – Les Américaines Chris Evert-Lloyd et Pam Shriver et la Tchécoslovaque Helena Sukova se sont qualifiées, mercredi 19 mars, à New-York, pour les quarts de finale du Masters féminin, doté de 500 000 dollars, en battant respectivement l'Américaine Barbara Potter (6-2, 6-4), la Canadienne Carling Bassett (6-3, 6-0) et l'Américaine Kathy Rinaldi (6-7, 6-3, 7-6).





économie

ÉTRANGER

FIAT a signé un accord avec les syndicats pour mettre fin à la Cassa integrazione

De notre correspondant

Rome. – L'accord signé, le mercredi 19 mars à Turin, entre FIAT et les syndicats pour la réintégration des derniers ouvriers (5 500) placés il y a plus de cinq ans en *Cassa integrazione* (caisse d'union du chômage partiel), est considéré ici comme « *historique* » (*le Monde* du 26 février 1986). Il met en effet un point final à un épisode dont le retentissement avait été immense : le licenciement de fait, en octobre 1980, de 23 000 salariés de la firme de Turin, soit à l'époque environ 15 % des effectifs du géant italien de l'automobile, officiellement placés en chômage partiel sans rupture du lien contractuel avec la société et à ce titre rétribués à environ 80 % de leur salaire brut.

C'est parce que l'assainissement du secteur industriel de la péninsule est aujourd'hui considéré comme achevé (symbolisé en 1985 par les 1 000 milliards de lires de bénéfices de FIAT, soit près de 5 milliards de francs) que l'accord du 19 mars était devenu inévitable, FIAT ayant de longue date admis que le recours à la *Cassa integrazione* cesserait en juillet 1986.

La firme présidée par M. Gianni Agnelli ne pouvait plus en effet continuer de repousser d'échéance légale en échéance légale la réintégration des quelque 5 500 derniers *cassintegrati* encore « sur le carreau » cinq ans et demi après les événements d'octobre 1980. Les syndicats se faisaient fort en effet d'effacer cette ultime marque de leur déconfiture ; et la bonne santé retrouvée par la firme ne rendait plus tolérable que le contribuable italien continuât de financer plusieurs milliers de ses salariés quand l'entreprise, elle, versait des cotisations égales à 1 % de la masse salariale.

L'accord n'en a pas moins nécessité de longues semaines de négociations. On avait perdu l'habitude dans la firme turinoise d'emprunter les sentiers contractuels : aucun accord n'avait été signé chez FIAT depuis les granDs licenciements de 1980.

Un accord politique

Près des trois quarts des 5 500 *cassintegrati* seront réintégrés par étape à partir de juillet prochain (700) et avant le 31 décembre 1987 à FIAT Autos – une augmentation d'environ 4 % des effectifs d'une entreprise qui compte aujourd'hui 100 000 salariés. 3 500 devront d'abord subir des « *cours de requalification* ». La puissance publique apportera son aide aux termes d'un accord signé ce jeudi entre le ministre du travail et les syndicats. Quelque 1 200 autres *cassintegrati* doivent être réintégrés dans une autre entreprise du groupe, ou se verront offrir des « *emplois réservés* » dans l'administration publique locale (300), ou encore partiront en préretraite à cinquante-cinq ans (300), comme tant de leurs 17 500 autres camarades jetés sur le pavé turinois en octobre 1980. (La plupart cependant avaient d'eux-mêmes, peu à peu, retrouvé du travail ailleurs.)

On ne cache guère chez FIAT que cet accord revêt pour l'entreprise une portée plus politique et sociale qu'économique. Bien que la firme entende effectivement se développer, notamment dans le domaine, pour elle le plus faible, des automobiles de milieu de gamme, elle, atteint désormais un degré d'automatisation qui aurait pu, en pure rationalité gestionnaire, lui éviter de réembaucher. Mais c'était pour elle une question d'image que de se conformer enfin à une législation qui l'avait jusque-là beaucoup servie. En échange, l'entreprise a obtenu des syndicats d'importants éléments de flexibilité, concernant notamment la possibilité pour les salariés de travailler en fin de semaine (une entente partielle avait été acquise sur ce point dès le début du mois) ainsi que celle d'un « *troisième tour* » de nuit lorsque le volume de la production l'exigera.

L'accord du 19 mars devrait sans doute débloquer dans la péninsule les dernières situations de « *chômage partiel indéfiniment prolongé* » encore existantes. Il n'en demeure pas moins qu'un demi-million environ de *cassintegrati* à temps partiel continueront longtemps encore de peser sur le marché du travail, en plus des 2,5 millions de chômeurs officiels, le tout représentant environ 12 % de la main-d'œuvre italienne.

JEAN-PIERRE CLERC.

Les signaux économiques restent incertains aux Etats-Unis

De notre correspondant

Washington. – Le produit national brut américain n'a progressé, en rythme annuel, que de 0,7 % au quatrième trimestre de 1985, a annoncé, le mercredi 19 mars, le département du commerce. Après trois premières estimations à 3,2 % fin 1985, 2,4 % fin janvier et 1,2 % fin février, ce chiffre peut maintenant être considéré comme fiable, ce qui signifie que la croissance n'aura finalement pas dépassé, l'année dernière, les 2,2 % contre une prévision initiale tournant autour de 4 % et contre, surtout, 6,6 % en 1984.

A ce niveau, le taux de croissance aura ainsi été le plus bas depuis le déclin de 2,5 % enregistré en 1982. Aussi désagréable que soit ce rappel, personne aux États-Unis ne va pourtant jusqu'à conclure que le pays soit à la veille d'une dégradation de sa situation économique. On s'attend généralement au contraire que la baisse des prix du pétrole brut, conjuguée à celle des taux d'intérêt et du dollar (élément majeur de redressement des exportations et de la balance commerciale), favorise un rebond de la croissance permettant peut-être même d'approcher les 4 % sur lesquels table la Maison Blanche.

Cette confiance se conforte d'ailleurs de plusieurs indications encourageantes comme la progression simultanée, au quatrième trimestre de 1985, des bénéfices des entreprises et de leurs investissements d'équipements (6 % et 11,3 % en rythme annuel).

D'autres chiffres sèment néanmoins un certain trouble parmi les analystes économiques. Inattendue, la soudaine progression du chômage en février (0,6 % en un mois) avait déjà étonné, mais il faut maintenant inscrire aussi au passif une augmentation, en janvier, des stocks des entreprises (0,7 %) et les baisses, en février, de la production industrielle et des ventes au détail (0,6 % et 0,1 %). A ces éléments est enfin venue s'ajouter, mardi, une spectaculaire confirmation du déséquilibre des comptes extérieurs avec l'annonce d'une hausse de 9,6 % en un an du déficit de la balance des paiements courants, qui s'est élevé à 117,7 milliards de dollars en 1985 (1).

Aucune de ces indications n'est en elle-même réellement préoccupante. Sur toile de fond d'euphorie boursière, l' « incertitude », comme le notait récemment le *New York Times*, n'en est pas moins réelle dans les milieux économiques.

Il est d'abord difficile de dire avec une grande exactitude quand la chute du dollar commencera à faire sentir ses effets bénéfiques sur le commerce extérieur et quand, surtout, l'avantage de la baisse des prix du pétrole viendra effacer les conséquences catastrophiques qu'elle a pour l'instant, non seulement pour certains pays producteurs et les banques occidentales auprès desquelles ils ont emprunté, mais aussi pour plusieurs États de la Fédération dont l'économie est largement liée à l'industrie pétrolière. La progression du chômage en février était ainsi directement liée pour une bonne part aux difficultés du secteur énergétique du Texas.

Il est en second lieu presque impossible de savoir comment va s'achever la partie de bras de fer qui s'est engagée autour du budget entre le Congrès d'une part (démocrates et républicains presque confondus) et la Maison Blanche de l'autre. A M. Reagean qui entend faire porter l'essentiel de l'effort de réduction du déficit budgétaire sur les seules dépenses civiles et assurer, dans le même temps, une progression de 8 % des dépenses militaires, le Sénat comme la Chambre opposent en effet jusqu'à aujourd'hui un solide front du refus.

Confirmée par tous les votes préliminaires enregistrés à ce jour, cette attitude n'a que peu de chances, *a priori*, d'évoluer significativement car les élections parlementaires de novembre prochain menacent de priver les républicains de leur étroite majorité au Sénat et que l'heure n'est pas à des votes impopulaires dont les démocrates pourraient tirer profit. Mercredi 19 mars encore, la commission budgétaire du Sénat a ainsi significativement adopté un projet de budget diminuant de 25 milliards de dollars les demandes de M. Reagan en faveur du Pentagone, relevant les impôts de 19 milliards et repoussant de nombreuses coupes dans les dépenses civiles.

On ne peut, dans ces conditions, exclure ni une augmentation de la pression fiscale, à laquelle M. Reagan est opposé mais que le Congrès juge préférable à des coupes trop brutales dans les budgets sociaux, ni une impasse pouvant conduire à un contournement de la loi Gramm-Rudman, qui plafonne, en principe, le déficit à 144 milliards de dollars pour cette année. Une disposition de ce texte obligeant à un retour à l'équilibre d'ici à 1991 prévoit de surcroît que son application peut être reconsidérée si la croissance est inférieure à 1 % pendant deux trimestres consécutifs. Or un éventuel éloignement de la perspective de réduction du déficit pourrait susciter une pression à la hausse sur le dollar et les taux d'intérêt américains...

BERNARD GUETTA.

ENTREPRISES

Philips : baisse des résultats en 1985

Le bénéfice net du groupe néerlandais Philips a été réduit de 17,4 % en 1985 pour atteindre 2,5 milliards de francs. Cette évolution défavorable s'explique par les très mauvais résultats de la filiale américaine Signetics, spécialisée dans les composants, marché dont la conjoncture a été catastrophique. Le résultat d'exploitation de la branche composant de Philips a ainsi reculé de 3,3 milliards de francs à 120 millions de francs. Contrairement aux prévisions, la branche grand public (TV, magnétoscopes...) est restée déficitaire d'environ 300 millions de francs si l'on exclut Polygram (disques). Grâce aux lecteurs de disques à laser et aux magnétoscopes, désormais à la norme japonaise VHS, le groupe reste optimiste sur l'avenir. Les ventes de micro-ordinateurs domestiques de norme MSX, également japonaise, sont, en revanche, très médiocres.

Philips, dont le chiffre d'affaires global a crû de 12 % pour atteindre 163 milliards de francs, entend développer ses fabrications au Japon, se dégager des câbles d'énergie et des câbles de télécommunications (en y créant une société commune avec ATT). Le groupe prévoit une croissance de 7 % en volume pour cette année (mais nulle en valeur) et une amélioration des résultats de Signetics et des siens.

Coopération européenne dans les composants électroniques

Les groupes allemand Siemens, britannique ICL et français Thomson ont signé un accord de coopération dans le cadre du programme communautaire de recherche Esprit. Leur projet, nommé AIDA, concerne les outils et méthodes de conceptions assistée par ordinateur de circuits intégrés VLSI. Le budget prévu est de 220 millions de francs pour quatre ans. Siemens sera maître d'œuvre

Hutchinson : premiers bénéfices depuis cinq ans

La restructuration a porté ses fruits. En 1985, et pour la première fois depuis cinq ans, le groupe Hutchinson, numéro un français du caoutchouc industriel et grand public, a fait un retour dans l'ère des profits en dégageant un bénéfice net de 85 millions de francs (11 millions de pertes encore l'année précédente) pour un chiffre d'affaires de 3,41 millions de francs, accru de 7,45 %. La capacité d'autofinancement a plus que doublé, passant de 122 à 278 millions de francs. Pour obtenir ces résultats, que le PDG, M. Yves Nanot, veut encore améliorer, Hutchinson a dû moderniser ses installations (800 millions de francs dépensés à cet effet de 1983 à 1986), abandonner des activités (le rechapage notamment) et réduire ses effectifs (9 000 personnes au lieu de 16 000). Maintenant que l'entreprise est remise d'aplomb, Total-Chimie, actionnaire à près de 100 %, envisage de se désengager partiellement. Le conseil demandera les pouvoirs nécessaires pour renforcer les capitaux permanent.

Euromarché : hausse de 82 % du bénéfice consolidé du groupe en 1985

Le groupe Euromarché a enregistré un bénéfice net consolidé de 97,9 millions de francs en 1985, en hausse de 82 % par rapport à l'année précédente, a annoncé, le mercredi 19 mars, la société. Son chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à 16,4 milliards de francs contre 13,6 en 1984.

Hachette a vendu sa participation dans Mako (jouet)

Hachette, qui détenait 35 % dans la société de jouets Mako, vient de céder cette participation à M. Abbou, un professionnel du jouet. Celui-ci devra redresser la société, en dépôt de bilan depuis la fin de 1985 après avoir connu ses premières difficultés en 1984 (8 millions de francs de pertes pour un chiffre d'affaires de 70 millions de francs), à la suite de la dégradation de la conjoncture dans le secteur du jouet. La société ne compte plus qu'une usine et une soixantaine de salariés. M. Abbou vise le retour aux bénéfices en 1986.

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● **Hormones : la Grande-Bretagne persiste.** – Le gouvernement britannique a demandé à la Cour européenne de justice de déclarer illégale l'interdiction à compter du 1er janvier 1988 de l'utilisation d'hormones pour l'alimentation du bétail. Londres conteste la validité de la décision du conseil des ministres, prise en décembre dernier à la majorité simple et non à l'unanimité. La Grande-Bretagne fait valoir que le recours à la règle de la majorité dans les décisions européennes ne sera pas applicable tant que les Parlements nationaux ne l'auront pas ratifiée.

Automobile

● **Chômage partiel chez General Motors.** – Le numéro un mondial de l'automobile, l'américain General Motors, vient d'annoncer la mise au chômage partiel à la fin du mois de plus de 10 000 de ses ouvriers en raison du niveau trop élevé de ses stocks. Cette décision, qui touchera pendant deux semaines des ouvriers travaillant dans quatre unités de montage du groupe, a dû être prise malgré le programme de promotion des ventes lancé récemment, offrant des taux d'intérêt réduits sur les crédits automobiles.

Étranger

● **Israël : 1,6 % d'inflation en février.** – L'indice du coût de la vie israélienne a progressé de 1,6 % en février, après avoir connu, en janvier, son premier recul depuis vingt ans avec – 1,3 %. L'inflation, qui atteignait quelque 440 % en 1985, pourrait, selon le gouvernement, être ramenée entre 20 % et 25 % en 1986.

ÉTRANGER

MOBILISATION DES BRÉSILIENS AUTOUR DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT

Les vertus du plan cruzado

Le plan d'assainissement économique mis en œuvre par le président Sarney a été soutenu par un vaste mouvement populaire – au bénéfice politique du chef de l'Etat.

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. – Le traitement de choc brésilien en est à sa troisième semaine. Il n'a pas seulement fait reculer l'inflation – ce qui était son objectif premier, – mais aussi suscité une mobilisation populaire comme on n'en avait pas vue depuis la campagne des « directes » en 1984. Il a non seulement bouleversé l'économie, mais aussi la situation politique du pays. Enfin, il apporte aux Brésiliens ce dont ils avaient sans doute le plus besoin, un souffle de moralité.

Que le gel des salaires et des prix décrété le 28 février par le gouvernement Sarney réunisse autant de vertus est étonnant *a priori*. Mais les Brésiliens vivaient dans un système profondément injuste : l'inflation alimentait les gains des spéculateurs et du capitalisme financier, tandis qu'elle pénalisait lourdement l'investissement productif et le travail. « *Le pays était en train de devenir un bazar démentiel*, dit le président de la République. *La spéculation détruisait la morale du travail, stimulait l'oisiveté et engendrait la perversion sociale.* » Cette perversion existait quand l'inflation se situait aux alentours de 200 % par an. Elle allait évidemment s'aggraver avec un rythme inflationniste qui était, à la veille du plan, de 400 à 500 % par an. Les commerçants anticipaient les hausses des prix, les banques faisaient de même en prélevant des agios phohibitifs sur les prêts aux entreprises et aux particuliers. Les salariés étaient les victimes inévitables du système puisque leurs salaires n'étaient réajustés que tous les six mois, ce qui leur faisait perdre, dans l'intervalle, la moitié de leur pouvoir d'achat.

En lançant le plan cruzado (du nom de la nouvelle monnaie qui remplace le cruzeiro), M. Sarney avait invité les Brésiliens à contrôler les prix. Il a été entendu plus qu'il ne l'espérait. Un véritable mouvement populaire s'est formé pour suppléer aux défaillances du contrôle officiel. Il y a eu, de la part de nombreux commerçants, des tentatives de fraude : étiquettes changées en vitesse entre le 28 février (premier jour du plan) et le 1er mars, et même après. Mais la population, jusqu'alors apathique devant les hausses en cascade, a réagi. Il y a eu avalanche de dénonciations dans les commissariats et les divers bureaux chargés de la défense du consommateur. Nombre de boutiquiers ont été arrêtés pour crime contre « l'économie populaire ».

L'appui de la population a assuré, dans les premières semaines, le succès du plan : l'inflation du mois de mars devrait être négative, de – 1 à – 3 %. Par son ampleur, cet appui a surpris le gouvernement lui-même. C'est en affichant à la boutonnière le slogan de la campagne, « *Je suis un contrôleur de Sarney* », que des milliers de personnes vont dans les magasins pour surveiller les prix. Les Brésiliens ont senti tout à coup qu'ils pouvaient influer sur leur vie quotidienne, participer activement au fonctionnement de la société, ce qui ne leur était jusqu'à présent jamais arrivé. Aussi leur sentiment à l'égard de la « nouvelle République » a-t-il radicalement changé. Jusqu'alors il était fait davantage de consentement passif, voire résigné, que d'approbation chaleureuse : les difficultés quotidiennes étaient en train de détourner vers l'opposition populiste le soutien accordé il y a un an à la coalition gouvernementale de centre gauche.

« *Or, aujourd'hui, la cote de M. Sarney n'a jamais été aussi haute, et son ministre des finances, M. Dilson Funaro, est devenu populaire pour avoir eu le mérite, ces dernières semaines, d'expliquer avec clarté et sans démagogie les différentes mesures adoptées.*

Les syndicats dans l'expectative

Encore faut-il que le traitement de choc soit assuré d'un résultat durable. Ce qui fait sa valeur et son originalité aux yeux des économistes de gauche, c'est qu'il favorise nettement le monde du travail au détriment du capitalisme financier. Les banques sont les plus touchées car elles vivaient de la correction monétaire, pratique abandonnée avec la désindexation de l'économie. L'argent qu'elles prélevaient sur les comptes courants sans les rémunérer était prêté à des taux d'intérêt allant jusqu'à 500 % par an. Le système financier devra donc subir une cure d'amaigrissement pour s'adapter aux nouvelles règles.

En revanche, les salariés sont relativement protégés, non seulement à cause de la baisse ou de la stabilisation des prix, mais parce que le gouvernement n'a décidé qu'un blocage partiel des salaires : ceux-ci seront réajustés à raison de 60 % du taux d'inflation, les 40 % restants étant laissés à la libre négociation entre patrons et employés.

C'est pourquoi les syndicats qui avaient menacé au départ de protester contre le blocage sont aujourd'hui dans l'expectative. Le patronat lui-même est, dans sa majorité, acquis au plan cruzado, car il assainit une situation qui conduirait à la catastrophe. Les risques d'échec ne sont pas écartés pour autant. Des ruptures d'approvisionnement peuvent se produire en raison du chantage réciproque que se font les producteurs, les intermédiaires et les détaillants pour échapper aux conséquences du gel des prix. Mais le gouvernement a déjà menacé de riposter par des importations massives à ce qui pourrait apparaître comme des pénuries organisées.

Les milieux industriels parlent aussi de l'effet déprimant que peut avoir pour les entreprises le blocage des prix, surtout dans une économie qui n'est pas « autosoutenue » car sa reprise a été due, l'an dernier, à l'utilisation à plein de la capacité productive et non à de nouveaux investissements.

M. Funaro estime, au contraire, qu'une récession n'est pas à craindre comme chez le voisin argentin. Le plan cruzado a été lancé, dit-il, alors que l'activité était en plein essor et qu'un million et demi d'emplois avaient été créés. Le plan Austral, en revanche, a démarré dans un pays profondément déprimé. Ici, on stabilise une économie qui tourne, là-bas on a stabilisé une situation déjà détériorée.

CHARLES VANHECKE.

La Grande-Bretagne abaisse d'un point ses taux d'intérêt

Mercredi 19 mars, quinze jours après l'Allemagne fédérale, la France, les Etats-Unis et les Pays-Bas, la Grande-Bretagne a abaissé ses taux d'intérêt. La Banque d'Angleterre a donné le signal en réduisant d'un point son taux d'intervention sur le marché monétaire, et les banques ont suivi en diminuant d'un point leur taux de base, le ramenant de 12,5 % à 11,5 %. On en revient ainsi aux taux pratiqués au 9 janvier, date à laquelle la chute de la livre, affaiblie par la glissade des prix du pétrole, avait contraint la Banque d'Angleterre à soutenir sa monnaie en relevant les taux.

La mesure qui vient d'être prise a été rendue possible par le raffermissement de la livre, en liaison avec les tentatives de l'OPEP pour stopper la chute du prix du pétrole, et par l'accueil favorable que les milieux financiers de la City ont réservé au projet de budget.

A 11,5 % néanmoins, les taux des banques britanniques restent les plus élevés d'Europe, l'Italie mise à part, surtout si le rythme de l'inflation revient aux environs de 3 % dans les prochains mois. Une nouvelle diminution de ces taux serait alors nécessaire.

REPÈRES

Dollar : affaiblissement à 6,91 F

Orienté à la hausse mercredi 19 mars, le dollar s'est affaibli jeudi 20 mars, un officiel américain ayant déclaré à un journal japonais que les Etats-Unis n'étaient pas prêts à participer à une action collective pour stopper le glissement du « billet vert ». En conséquence, le dollar est revenu de 2,26 DM à 2,25 DM, de 6,96 F à 6,9080 F et de 177 yens à 176,50 yens. La livre sterling s'est raffermie malgré la réduction de ses taux d'intérêt, et une légère pression a commencé à s'exercer sur le franc.

Conjoncture : optimisme grandissant dans le commerce de gros

Les grossistes sont de plus en plus optimistes quant à la situation économique générale, indique l'INSEE dans sa dernière enquête de conjoncture auprès des commerçants. Ceux-ci prévoient *« une poursuite de l'amélioration de leur situation au cours des prochains mois et jugent, notamment, que la croissance des ventes pourrait reprendre pour les biens d'équipement destinés à l'industrie et au bâtiment-travaux publics »*. L'INSEE ajoute que les trésoreries sont peu tendues et que les crédits bancaires sont faciles à obtenir.

Pouvoir d'achat : forte hausse pour le secteur bancaire en RFA

En RFA, les représentants du patronat et des syndicats se sont mis d'accord sur une augmentation des salaires de 4,2 % pour les employés des banques. Cet accord, qui couvre la période allant du 1er mars 1986 au 1er mars 1987, concerne 370 000 personnes. Compte tenu d'une hausse des prix qui pourrait être inférieure à 1 % cette année (1,5 % selon les prévisions gouvernementales), cette augmentation des salaires correspond à une forte hausse du pouvoir d'achat. Des négociations salariales sont en cours dans plusieurs grands secteurs, et notamment la métallurgie et le bâtiment.

FMI : la quote-part polonaise est fixée à 776 millions de dollars

Un accord est récemment intervenu entre le Fonds monétaire international et la Pologne, fixant à 776 millions de dollars la quote-part que Varsovie devra verser en cas de réadmission au FMI, a indiqué le porte-parole du gouvernement polonais, M. Jerzy Urban. La Pologne, qui avait quitté l'institution en 1950, devra honorer cette somme pour 22 % en devises fortes et pour 78 % en zlotys.

Une indication qui tend à confirmer que le retour de la Pologne au FMI, souhaité par Varsovie pour faciliter la recherche d'une solution à une dette de plus de 29 milliards de dollars avec les pays occidentaux, pourrait intervenir dans les mois qui viennent.

هكذا من الأصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



CHAMPAGNE MUMM

Le Conseil d'administration de G.H. MUMM et Cie s'est réuni le 17 mars 1986, sous la présidence de M. Alain de Gunzburg, pour approuver les comptes de la société mère, ainsi que les comptes consolidés du groupe, pour l'exercice clos le 31 décembre 1985, dont les résultats sont en très nette augmentation par rapport à l'année précédente.

Les comptes consolidés du groupe ont été élaborés conformément aux nouvelles dispositions découlant de l'application de la loi du 3 janvier 1985, le périmètre de consolidation ayant par ailleurs été légèrement modifié.

Ces comptes font ainsi apparaître, après retraitement pour ceux de 1984, les résultats comparés suivants (en milliers de francs).

	1984	1985
– Chiffre d'affaires (hors droits et taxes) ..	861 386	1 039 285
– Bénéfice courant avant impôt	58 566	152 552
– Bénéfice net consolidé	26 495	74 242
– Capacité d'autofinancement	38 567	85 577

Le Conseil d'administration de G.H. MUMM & Cie proposera à l'Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 12 juin prochain, le versement, au titre de l'exercice 1985, d'un dividende de F 19,00 par action, y compris l'avoir fiscal de F 6,33, aux 828 965 actions composant le capital social après l'opération de fusion du 30 octobre 1985.

Ce dividende, en augmentation de 15 % par rapport à celui de l'exercice précédent, sera payable, au choix des actionnaires, soit en espèces, soit en actions de la société, sous les conditions et selon les modalités prévues par la loi n° 83-1 du 3 janvier 1983.

VOLVO

VOLVO DÉVELOPPE SES RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS INTERNATIONAUX

M. Robert Dethorey, actuellement président-directeur général de Volvo France SA, la filiale française du groupe, est nommé senior vice-president corporate relations de AB Volvo, fontion nouvellement créée à compter du 1er mai 1986.

M. Amaury-Daniel de Seze, actuellement directeur général de Volvo France SA, a été nommé pour lui succéder au poste de président-directeur général, à la même date.

VOLVO FRANCE, L'ÉVOLUTION DE CES DERNIÈRES ANNÉES

Pendant la période allant de 1978 à 1985, Volvo France SA a vu progresser son chiffre d'affaires de 800 millions de francs à 3 milliards. Ses parts de marché ont fortement progressé ainsi que la rentabilité de l'ensemble de ses produits.

GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



S.A. DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE FRANÇAISE « C.A.L.I.F. »

Lors de sa réunion du 18 mars 1986, le conseil a arrêté les comptes de l'exercice 1985, qui font ressortir un bénéfice net de 34 431 681 F contre 32 420 877 F en 1984.

Le conseil proposera à l'assemblée du 6 mai 1986 la mise en paiement, à partir du 20 mai 1986, d'un dividende de 35 F assorti d'un avoir fiscal de 17,50 F, soit un revenu global de 52,50 F par action, qui s'appliquera aux 648 000 actions composant le capital au 31 décembre 1985.

Il est rappelé que le dividende par action de 1984 avait été fixé à 33 F, assorti d'un avoir fiscal de 16,50 F, soit un revenu global de 49,50 F.

Le conseil proposera à l'assemblée la nomination de trois nouveaux administrateurs en remplacement de MM. Jacques Mayoux, Jean-Noël Bongrain et Roger Lacour, qui ont remis leurs mandats d'administrateurs à disposition.

Le conseil demandera, enfin, le renouvellement des mandats d'administrateurs de MM. Bernard Auberger, Guy de la Motte Bouloumie et Gérard Pélisson.

groupe cic

JEUNÉPARGNE

LA SICAV DES JEUNES

Après le « Compte électronique 13-18 », après la « Carte Jeunes », les banques du groupe CIC poursuivent leur politique « jeunes » en lançant une formule de placement : la SICAV Jeunépargne.

Composée en majorité d'obligations, cette SICAV constituera un placement sûr dont la rentabilité sous la forme de plus-value devrait être supérieure à celle d'une épargne classique. D'un nominal de 200 F, elle sera accessible à tous les jeunes. Il est prévu le versement d'un coupon très faible pour éviter d'alourdir la situation fiscale des parents.

Avec cette SICAV et l'information qui leur sera destinée, les jeunes auront la possibilité de s'initier à la Bourse, soit en achetant des SICAV Jeunépargne eux-mêmes, soit en la recevant comme cadeau de leurs parents, grands-parents...

L'initiative des banques du groupe CIC montre la volonté toujours plus affirmée de donner aux jeunes les moyens de comprendre et de participer à la vie financière.

Le conseil d'administration de Jeunépargne est présidé par M. Michel Angé, directeur général adjoint de la Société Lyonnaise de Banque.

La composition du conseil d'administration de Jeunépargne est la suivante : Société Lyonnaise de Banque, Crédit Industriel et Commercial de Paris, Société Nancéienne de Crédit Industriel et Varin Bernier, Banque Scalbert Dupont, Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Crédit Industriel de l'Ouest, Banque Régionale de l'Ouest, Crédit Industriel de Normandie, Société Bordelaise de Crédit Industriel et Commercial, Banque Régionale de l'Ain, Banque Transatlantique.



40, rue du Colisée, 75008 Paris
Tél. : (1) 45-62-57-10

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE DROUOT - BAYAS TUDJUH sur les actions PROVIDENCE S.A.

Le groupe AXA fait connaître qu'il a transmis aux autorités du marché le texte de l'assignation délivrée par la Providence S.A. contestant la validité de son offre.

Celles-ci ont maintenu le déroulement de l'offre publique en cours selon les modalités prévues.

En outre, AXA va saisir les tribunaux afin d'obtenir réparation du préjudice que lui cause cette assignation.

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL POUR INSTALLATION DE MATÉRIEL ÉLECTRICITÉ ET INSTRUMENTATION

Les INDUSTRIES CHIMIQUES DU SÉNÉGAL (I.C.S.) réalisent sur financement de la BANQUE MONDIALE une usine de valorisation de résidus fins de phosphate au Sénégal.

La présente annonce concerne la fourniture, le montage et la mise en service du matériel électricité instrumentation de l'usine ci-dessus située à Darou-Khoudoss (Sénégal).

L'équipement comprend essentiellement :

- un tableau de contrôle et de commande ;
- des châssis de relayages ;
- l'éclairage ;
- le circuit de terre ;
- des boucles de mesure et de contrôle ;
- les câblages correspondants.

Les sociétés intéressées par cet appel d'offres pourront retirer le dossier correspondant contre remise d'une participation de 500 FF ou 25 000 F CFA à l'une des adresses ci-dessous, à partir du 17 mars 1986.

Elles auront à remettre leur offre dans les conditions et au délai indiqué dans le dossier d'appel d'offres.

– INDUSTRIES CHIMIQUES DU SÉNÉGAL.
M'BAO (Sénégal) ; télex : 287.

– INDUSTRIES CHIMIQUES DU SÉNÉGAL
62, rue Jeanne-d'Arc, 75646 Paris, Cedex 13.
Télex : 200191.



groupe cic

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Dans sa séance du 17 mars 1986, le conseil d'administration de la Banque transatlantique, réuni sous la présidence de M. Philippe Aymard, a arrêté les comptes de l'exercice 1985 qui font ressortir un bénéfice net de 17 211 643,64 francs (comprenant 408 621, 48 francs de plus-values nettes à long terme à porter à la réserve spéciale), contre 16 655 945,74 francs (dont 1 250 039,23 francs de plus-values nettes à long terme).

Il a été décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 21 mai prochain, de distribuer un dividende de 11,50 francs par action (l'impôt déjà versé au Trésor étant de 5,75 francs) égal à celui de l'année précédente.

A l'issue de cette assemblée, une assemblée générale extraordinaire se tiendra afin de donner au conseil d'administration l'autorisation de porter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant maximum de 150 000 000 de francs.

ÉNERGIE

LA RÉUNION DE L'OPEP A GENÈVE

L'absence de confiance entre les membres de l'OPEP rend difficile un accord

De notre envoyée spéciale

Genève. – Après trois jours d'espoir, le pessimisme a repris le dessus à Genève. Passées les déclarations d'intention, l'OPEP piétine, bute même, dès qu'elle entre dans le concret. Il était facile aux treize pays membres de s'entendre sur la nécessité de principe de réduire la production pétrolière pour assainir le marché et redresser les prix. Il l'est moins de savoir qui fera les sacrifices nécessaires. L'absence de confiance rend l'exercice difficile.

Quel jeu jouent l'Arabie saoudite et le Koweït, s'interrogent les partenaires des deux pays du Golfe ? Non sans quelque raison. Après avoir trois jours durant manifesté avec une insistance et une emphase presque suspectes une volonté de concorde et un optimisme surprenant, eu égard à leurs déclarations précédentes, les deux Etats ont brutalement changé de ton mercredi. Aux promesses – de redressement des prix – ont succédé des menaces à peine voilées : noyer le marché en cas d'échec.

C'est à prendre ou à laisser, a déclaré en substance le ministre koweïtien du pétrole au journal *Al Qabas* dans une interview publiée mercredi ; les autres pays de l'OPEP ont le choix entre notre offre de revenir aux quotas précédents et l'échec, et dans ce dernier cas *« nous serons les seuls à ne pas être perdants »*.

Pour les partenaires du Koweït et de l'Arabie saoudite, le « choix » n'est pas aisé. La baisse proposée par les deux Etats, relativement faible, n'a, en effet, quasiment aucune chance de redresser les prix du brut, au moins à court terme. Il leur faudrait donc, s'ils acceptent, revenir à leurs anciens quotas, et réduire leur production sans pouvoir espérer des revenus supplémentaires résultant d'une hausse des prix. Mais s'ils refusent les propositions saoudiennes, ils risquent de provoquer un nouvel effondrement des cours qui les pénaliseraient encore plus.

De là à penser que les deux Etats du Golfe, après avoir fait étalage de leur bonne volonté pour étouffer toute critique, s'emploient à provoquer l'échec, il n'y a qu'un pas. Il est d'autant plus vite franchi que tant le Koweït que l'Arabie saoudite ont, semble-t-il, déjà pris les devants en se préparant à l'échec. Le premier a, depuis peu, poussé sa production au-delà de 1,5 million de barils par jour, et même, selon des sources diplomatiques du Golfe, près de 1,8 million, soit deux fois son quota (0,9 million). Le royaume wahabite, lui, aurait proposé, selon le vice-président d'une petite compagnie américaine, à ses clients d'améliorer nettement ses conditions de vente (les accords dits de *« net-back »*), s'ils acceptent d'accroître sensiblement, voire dans certains cas de doubler, les volumes enlevés. On comprend donc les soupçons de leurs partenaires, ce qui les conduit à durcir leur position et à réclamer des coupes très importantes, certes plus difficiles à répartir et à appliquer, mais assurées de redresser les prix.

L'ombre de la guerre

Du côté saoudien et koweïtien, la méfiance est tout aussi grande. *« Si on fait un accord trop ambitieux, il ne tiendra pas plus de trois semaines. Tout le monde trichera »*, assurait mercredi un délégué koweïtien. La tournure prise par les négociations a, il est vrai, de quoi renforcer leur pessimisme quant au sérieux de leurs partenaires. Au cours des discussions bilatérales, les blocages sont vite apparus : l'Iran a refusé net toute augmentation du quota irakien alors que l'Irak n'accepte de réduire sa production comme tout le monde que si un quota *« normal »*, donc supérieur, lui est alloué. Le Venezuela et la Compagnie nationale d'Abou-Dhabi refusent toute baisse de leur production, l'Equateur a expliqué qu'il s'en tire mieux avec une production maximum et des prix faibles que dans l'hypothèse inverse, etc.

« La leçon n'a pas suffi. Les mentalités n'ont pas changé », concluait mercredi le délégué koweïtien. *« L'histoire des trois dernières années le montre : le marché ne croit plus à l'OPEP, et il a raison. Pour l'assainir durablement, il faut un accord crédible... ou une nouvelle leçon ! Mais nous n'attaquerons pas en traîtres. »*

« Tout le monde veut un accord, assurait de son côté un expert, M. Ali Laoussine. *Mais certains souhaitent un analgésique qui soulagera vite la douleur mais durera peu, tandis que d'autres veulent un pacte solide, plus concret, qui s'attaquera aux racines du mal. »* Est-ce bien sûr ? Derrière les arguments économiques et pétroliers se profilent des considérations politiques qui pèsent sans doute tout aussi lourd. L'ombre de la guerre du Golfe plane sur la conférence. Mardi 18 mars, l'émir du Koweït a rencontré secrètement à Ryad le roi Fahd d'Arabie saoudite. Cette rencontre au sommet inhabituelle – la dernière remonte à trois ans – montre l'inquiétude des Etats du Golfe face à la montée des menaces iraniennes : la République islamique vient en effet de faire savoir qu'elle attaquerait systématiquement tous les pétroliers allant ou venant des deux Etats tant que ceux-ci soutiendront financièrement l'Irak. Cette réunion coïncide aussi avec le durcissement du ton saoudien et koweïtien à l'OPEP. Les deux pays sont clairement tiraillés entre le désir de ne pas provoquer l'adversaire et le souhait d'en finir au plus vite. D'où le souci de se justifier en assurant l'OPEP de leur bonne volonté. D'où aussi, peut-être, la tentation d'utiliser l'arme du pétrole pour couper les vivres à l'Iran en provoquant un nouvel effondrement des prix...

VÉRONIQUE MAURUS.

SOCIAL

● **FO et la CFTC demandent à rencontrer le CNPF.** – FO et la CFTC ont pris acte de la lettre de M. Yvon Gattaz assurant, le 19 mars, qu'il n'y aurait pas de changement de position du CNPF sur la politique contractuelle. Elles ont décidé de demander audience au CNPF. FO estime que la politique contractuelle est *« plus nécessaire que jamais dans la période actuelle »*. Quant à la centrale chrétienne, *« elle espère que le CNPF joindra ses efforts à ceux de la CFTC pour que le nouveau gouvernement ne prenne pas de décisions sans négociation préalable avec les partenaires sociaux dans les domaines qui les intéressent au premier chef »*.

● **La réaction de la CGT sur les élections : les deux socialistes du bureau confédéral ont voté contre.** – MM. Gérard Gaumé et André Deluchat, les deux membres du bureau confédéral de la CGT, ont voté contre la déclaration du bureau confédéral réagissant aux résultats des élections législatives. Dans notre deuxième édition du 20 mars, une erreur de transmission a attribué ce double vote négatif au rapport de M. Michel Warcholak sur la syndicalisation. Or l'opposition de MM. Gaumé et Deluchat visait seulement la réaction sur les élections dans laquelle la CGT estimait que c'étaient les choix du pouvoir socialiste qui avaient conduit celui-ci à un échec.

E.D.F. - H.L.M.

(Publicité)

Des efforts communs pour réduire les charges des locataires

La maîtrise des charges locatives dans le secteur de l'habitat social est un impératif prioritaire et ce sont plus particulièrement les dépenses de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire qui pèsent le plus lourdement sur ce budget.

Pour favoriser cette maîtrise, l'Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'Habitations à Loyer Modéré (U.N.F.O. - H.L.M.) conduit depuis plusieurs années une politique de diversification des énergies utilisées dans les chaufferies d'immeubles locatifs. Dans le cadre de cette campagne nationale, l'Union des H.L.M. a prolongé pour 1986 la convention signée il y a un an avec E.D.F., une convention qui va faciliter la réduction des charges de chauffage de 12.000 logements grâce à la mise en place de solutions électriques en complément d'installations fioul existantes.

Cet accord entre E.D.F. et l'Union des H.L.M. confirme la sagesse des organismes sociaux qui choisissent ainsi des solutions d'avenir, expérimentées, sûres et fiables.

Ces solutions dites "Bi-Energie" optimisent l'utilisation de deux énergies : l'électricité et le fioul.

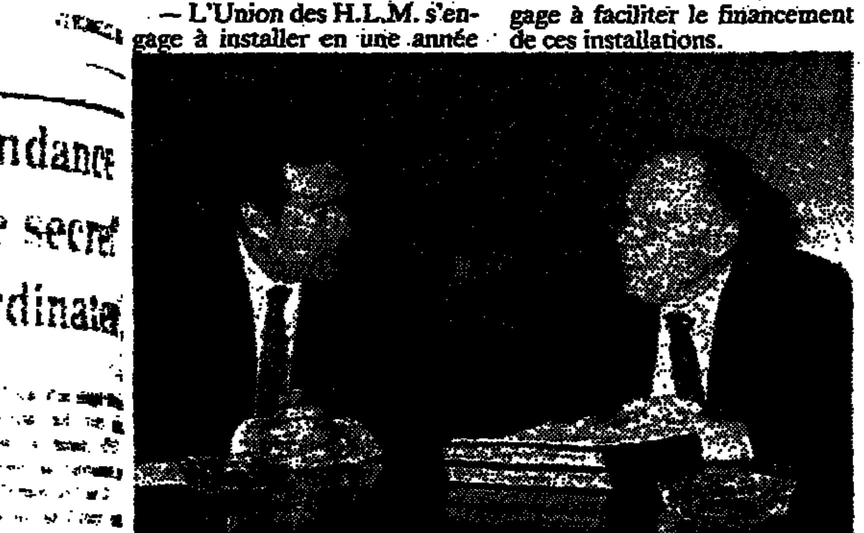
Quel que soit le contexte énergétique à venir, elles seront toujours performantes laissant aux gestionnaires la possibilité d'utiliser à chaque instant l'énergie la plus rentable, non seulement en fonction des conditions climatiques mais aussi des données économiques et tarifaires en vigueur.

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Les relations entre E.D.F. et l'Union des H.L.M. établies sur des bases saines et transparentes, leurs volontés associées pour améliorer la situation des locataires ont permis aux deux établissements de s'engager dans un accord signé le 18 mars 1986 selon les principales conditions suivantes :

— L'Union des H.L.M. s'engage à installer en une année des pompes à chaleur en relève de chaudières existantes dans les chaufferies collectives (Perche C) pour 12.000 logements et à mettre en place des solutions électriques pour la production d'eau chaude sanitaire pour 10.000 logements.

— De son côté E.D.F. s'engage à faciliter le financement de ces installations.



(Photo Gasco)

Signature de la convention E.D.F. - H.L.M. :
M. Roland Pignol, Délégué Général de l'Union des H.L.M. ;
M. Albert Robin, Directeur Général adjoint d'Electricité de France

Une nouveauté à signaler dans cette convention : l'expérimentation des chaudières électrofioul collectives sur quelques sites.

L'attrait économique de ces techniques et la bonne qualité des références existantes expliquent l'intérêt des organismes H.L.M. pour les solutions Bi-Energie et plus spécialement pour la pompe à chaleur qui, depuis plusieurs années, prouve sa performance énergétique.

Les aides financières d'Electricité de France prévues dans cet accord leur en facilitent l'accès et les réalisations.

Aujourd'hui, des associations régionales H.L.M. ont déjà prévu pour 1986 plusieurs programmes de logements dont le chauffage sera assuré par des pompes à chaleur.

Par exemple, la région Centre, pilote en la matière, prévoit après un examen des logements encore chauffés au fioul, des installations Perche C pour 4.000 d'entre eux. En Franche-Comté une réalisation mise en service en 1984 a engendré plusieurs études actuellement en cours et tout à fait encourageantes.

E.D.F. : LA MAITRISE DES TARIFS

L'électricité est une énergie nationale produite pour une part importante (71 %) par des centrales nucléaires. Il est donc possible d'en prévoir les coûts de production sur dix ou quinze ans et de définir alors la structure des tarifs E.D.F. à l'abri des fluctuations du fioul et du dollar.

Cette stabilité favorise un aménagement prévu par le Contrat de Plan pour diminuer de 1 % par an en francs courants, les prix de l'électricité.

Cette énergie présente une garantie des coûts rassurante pour tous ceux qui doivent décider de programmes d'investissement en chaufferie pour plusieurs années.

La convention signée avec l'Union des H.L.M. valorise les techniques performantes utilisant l'électricité, comme la pompe à chaleur par exemple.

En effet, les pompes à chaleur ont un coefficient de performance élevé puisqu'elles délivrent environ deux à trois fois plus d'énergie qu'elles n'en consomment pour fonctionner.

Par ailleurs, Electricité de France propose un tarif "Effacement Jours de Pointe" (E.J.P.) qui traduit une association entre E.D.F. et l'utilisateur. L'utilisateur bénéficie d'un prix réduit pendant la quasi totalité de l'année. En contrepartie, pendant vingt-deux jours correspondant aux périodes de pointe, le prix est beaucoup plus élevé. Pendant les heures de pointe, un système d'asservissement déconnecte automatiquement les équipements électriques des solutions Bi-Energie et les chaudières fioul prennent le relais.

Ainsi, cet accord avec l'Union des H.L.M. permet à E.D.F. de mettre à la disposition des occupants du secteur social une énergie économique et d'avenir, de réduire leurs charges et d'accroître leur confort.

H.L.M. : UN CHOIX JUSTIFIÉ

L'Union des H.L.M. représente 1.062 organismes d'H.L.M. répartis en offices, sociétés anonymes, sociétés de crédit immobilier, sociétés coopératives. Les offices et les sociétés anonymes d'H.L.M. qui réalisent notamment des logements destinés à la location gèrent 3 millions de logements.

Le mouvement H.L.M. conduit depuis plusieurs années une politique active dans le domaine de l'énergie :

— Evaluation de l'état du patrimoine H.L.M. et de ses immeubles, grâce à la réalisation de diagnostics spécialisés financés avec l'aide de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (A.F.M.E.).

— Amélioration de la gestion de l'énergie grâce à la mise en œuvre de "bons contrats" d'exploitation avec intéressement aux résultats et transparence des consommations.

— Réalisation de travaux d'amélioration adaptés, des plus légers (mise en place de régulation par exemple) aux plus lourds (tels que changement de chaudières, isolation thermique par l'extérieur).

— Diversification des énergies consommées en chaufferies en remplaçant le fioul par d'autres énergies moins vulnérables.

Toutes ces dispositions ont pour seul objectif la réduction de la facture globale des locataires.

La convention signée par l'Union des H.L.M. avec E.D.F. répond bien aux attentes des organismes H.L.M. et de leurs usagers :

— L'électricité représente une sécurité tarifaire à long terme, primordiale pour les organismes H.L.M. qui doivent se préserver des événements internationaux rendant instables les prix de certaines énergies.

— Il est possible de choisir entre l'électricité et le fioul, l'énergie la plus intéressante selon la période.

— Les solutions retenues dans cet accord présentent les meilleures garanties de performance.

Les économies réalisées sur les charges autorisent une majoration des loyers tout en garantissant une baisse de la facture globale des locataires.

Cette majoration est une possibilité importante pour les organismes H.L.M. qui peuvent ainsi rembourser les prêts consentis pour réaliser ces solutions Bi-Energie sans alourdir leurs situations financières mais en diminuant la quittance de leurs locataires.

Ces prêts ne représentent qu'une partie du financement des travaux, le complément étant assuré par :

— les subventions d'Etat : PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) ou FSGT (Fonds Spécial Grands Travaux) accordés pour des gros travaux de réhabilitation ou les subventions dites "petits travaux",

— les primes d'Electricité de France,

— des aides régionales dans certains cas,

Cette réduction de la facture globale des locataires grâce à la mise en place des solutions Bi-Energie, est un moyen d'améliorer la solvabilité des locataires et le rapport qualité/prix des logements.

Par cette convention l'Union des H.L.M. contribue à l'effort fait pour équilibrer la balance commerciale de notre pays, car l'utilisation des "kWh" électriques produits en France diminue les importations de fioul.

Pour tous ces points, ce protocole d'accord mérite d'être suivi par le maximum d'organismes H.L.M..

UNE GAMME DE SOLUTIONS ADAPTÉES

Pour les immeubles collectifs il existe une gamme de solutions Bi-Energie qui répondent à tous les cas de figure pouvant être rencontrés dans le patrimoine des H.L.M. : taille des immeubles, zone climatique, orientation et possibilités d'isolation.

PERCHE C

Cette technique consiste à greffer sur le circuit d'eau de retour du chauffage central une ou plusieurs pompes à chaleur qui viendront en relève des chaudières fioul existantes.

Le système Perche satisfait alors les besoins de chauffage en choisissant d'utiliser selon les températures extérieures, et les données tarifaires en vigueur, l'énergie la plus intéressante et la mieux adaptée à chaque situation.

La pompe à chaleur peut assurer seule les besoins de chauffage (en demi-saison), ou bien fonctionner simultanément avec la chaudière fioul, ou enfin s'arrêter complètement pour laisser la chaudière fioul assurer seule le chauffage lorsqu'elle fonctionne à son meilleur rendement en période froide.

Les pompes à chaleur utilisent l'énergie électrique pour transférer dans le réseau de chauffage la chaleur gratuite puisée dans l'air ou dans l'eau (nappes aquifères, eaux courantes, lacs...).

Perche C est un système particulièrement performant qui permet de réaliser de réelles économies en francs sur le budget chauffage et une réduction de la consommation initiale de fioul de 60 à 80 %.

Ces économies assorties de montages financiers appropriés rentabilisent rapidement l'investissement Perche C avec des temps de retour qui, selon les réalisations effectuées depuis plusieurs années, s'échelonnent entre quatre et six ans.

Ces résultats sont aisément obtenus grâce à la fiabilité d'un matériel régulièrement entretenu.

L'Union des H.L.M. prépare pour ses adhérents un modèle de contrat d'exploitation décrivant en détail les opérations de maintenance qui doivent être effectuées régulièrement pour assurer le bon fonctionnement du système Perche C.

CHAUDIÈRE ÉLECTROFIOUL

C'est à titre expérimental et sur quelques sites que ce système sera mis en œuvre par les H.L.M.. Le principe en est simple, il s'agit d'associer une chaudière électrique à une chaudière fioul existante.

Une régulation automatique pilote les deux chaudières.

L'intérêt de ce système électrofioul en collectif est lié au tarif E.J.P. proposés par Electricité de France.

Ainsi, la chaudière électrique fonctionne en priorité pratiquement toute l'année, la chaudière fioul étant utilisée seule pendant les vingt-deux jours chargés.

Les premières réalisations effectuées dans des immeubles collectifs ont permis de dégager des économies en francs plus réduites que celles obtenues avec Perche C, mais pour un coût d'investissement plus faible.

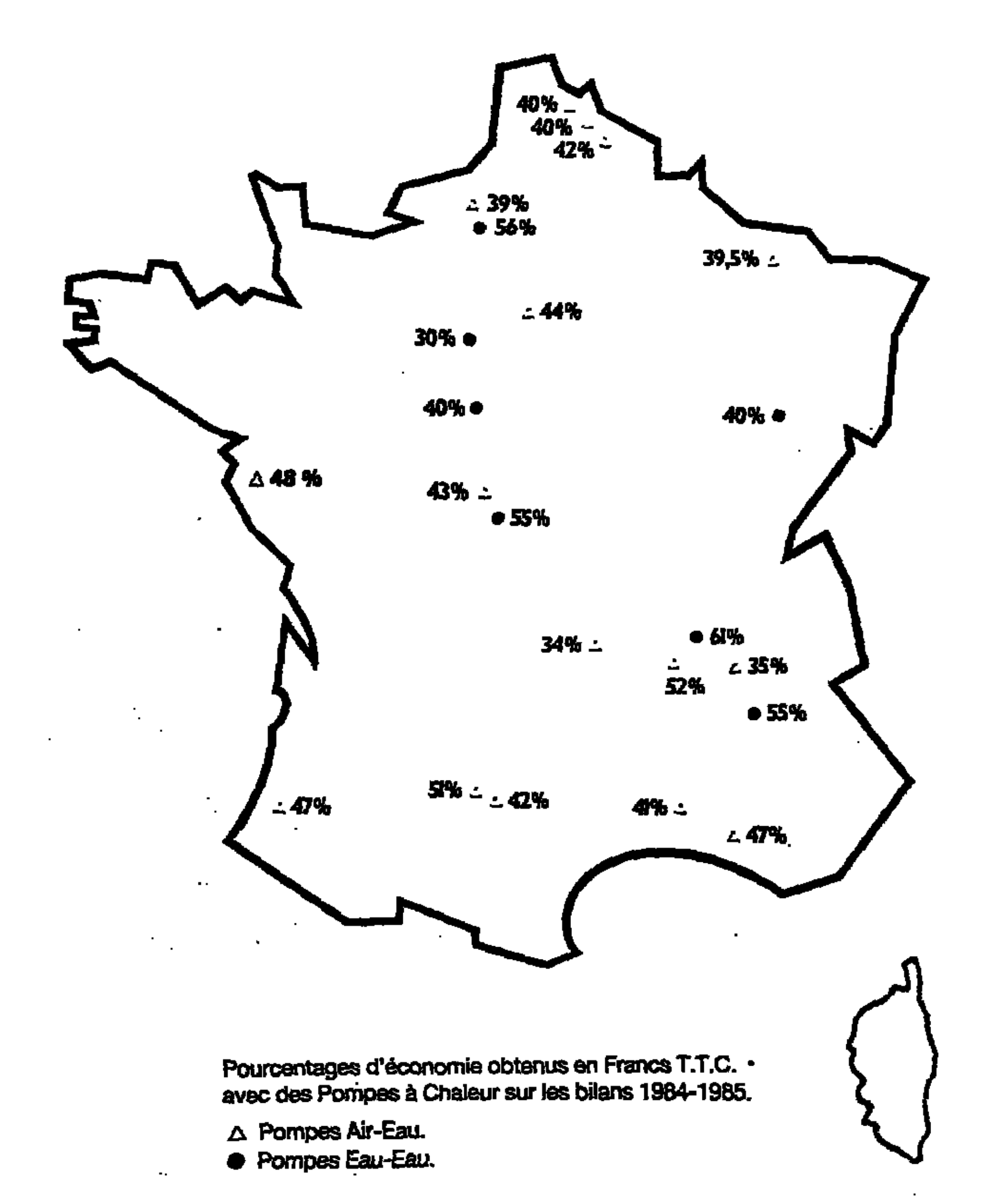
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Actuellement, dans de nombreux immeubles collectifs, l'eau chaude sanitaire est produite toute l'année par une chaudière fioul qui assure également les besoins de chauffage. L'hiver, cette solution est satisfaisante car la chaudière fioul fonctionne à son meilleur rendement.

Il n'en est pas de même hors période de chauffage, le rendement de la chaudière fioul étant beaucoup plus faible.

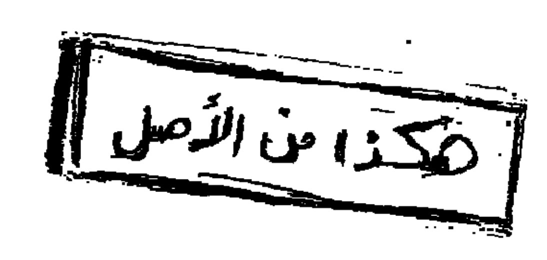
Le rendement constant des solutions électriques et les tarifs bien adaptés d'Electricité de France rendent très attractive et intéressante la production d'eau chaude sanitaire par l'électricité.

Plusieurs techniques existent et s'adaptent à toutes les situations qui peuvent être rencontrées dans le patrimoine H.L.M..



Pourcentages d'économie obtenus en Francs T.T.C. avec des Pompes à Chaleur sur les bilans 1984-1985.

△ Pompes Air-Eau.
● Pompes Eau-Eau.



AGRICULTURE

LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE DE LA CEE

Les producteurs français d'oléagineux craignent une réduction des aides

Comment une production en hausse vertigineuse, avec des débouchés assurés, peut-elle être découragée ? C'est pourtant ce que craignent les producteurs d'oléagineux français, qui, la semaine passée, au cours de leur assemblée générale à Paris, ont déclaré *« ne pas vouloir être sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire européenne »*.

La production de colza a été multipliée par 2,7 en seize ans, et celle de tournesol par 43. En dix ans, la production française de soja a atteint 45 000 tonnes et couvre 28 000 hectares, alors qu'elle était pratiquement inexistante (1).

Ces produits, qui fournissent à la fois de l'huile et des tourteaux riches en protéines pour nourrir les animaux d'élevage, sont nécessaires à la survie des exploitations dans les régions où le niveau de rendement céréalier n'est pas suffisant. Dans certaines coopératives, ils représentent 50 % des tonnages, et en moyenne nationale 17 % (avec les cultures protéagineuses). Ainsi, la Fédération française des coopératives d'oléoprotéagineux et de protéagineux (FFCOP), qui regroupe 375 entreprises, collecte 66 % de la production nationale de colza et de tournesol, soit environ 1,8 million de tonnes.

Les débouchés ne posent pas vraiment de problèmes : la CEE, si l'on excepte l'huile d'olive, est importatrice nette puisqu'elle ne produit que 62 % des huiles de graines consommées et 12 % des tourteaux. Pour la France seule, la facture du déficit de la balance commerciale des oléagineux s'élève à 10,6 milliards en 1984, dont 8 milliards pour le soja et ses dérivés. En d'autres termes, le « plan protéines », lancé tardivement dans les années 70, commence à porter ses fruits, mais insuffisamment pour réduire le déficit.

Fin février 1986, la quasi-totalité des colzas et des tournesols produits dans la CEE étaient soit entrés en usine, soit engagés à l'exportation. Les débouchés devraient dans l'avenir se développer : des traitements en cours d'expérimentation (dépelliculage et obtention de variétés sans substances goitrogènes) ouvriront aux tourteaux de colza le marché de l'alimentation des volailles et des porcs, alors que ceux-ci « tournent » aujourd'hui au soja. La recherche, pendant des années, s'est ingéniée à inventer des variétés de colza débarrassées d'acide érucique, soupçonné d'être néfaste au muscle cardiaque. Elle y est parvenue. A l'inverse, on sait aujourd'hui que des colzas à forte teneur en acide érucique pourront servir à la fabrication de détergents. D'autres débouchés industriels sont envisagés.

Alors que la CEE regorge d'excédents, le développement de productions déficitaires paraît logique. Le Livre vert de la Commission européenne allait en ce sens. Mais il y était déjà souligné que l'absence de protection à l'importation des oléagineux rendait prohibitif le coût de l'encouragement de ces cultures.

En effet, les tourteaux de soja arrivent au prix mondial sans droit de douane ; les huiles ne supportent qu'un droit de 10 %. La CEE verse une prime aux triturateurs de colza et de tournesol, couvrant la différence entre prix mondial et prix d'intervention (prix garanti) européen : l'explosion de la production d'une part et la baisse des prix du soja ont provoqué un choc en retour : les dépenses de soutien ont été multipliées. Si l'on ajoute l'effet dollar, dont la baisse rend les importations plus compétitives, on comprend le souci des argentiers communautaires.

Contenir les dépenses

D'où les propositions de la Commission qui tendent à contenir les dépenses : les aides seraient garanties pour un maximum de 3,5 millions de tonnes de colza (et de navette) et pour 1,7 million de tonnes de tournesol. Si les volumes produits dépassent ces quantités, l'aide serait réduite proportionnellement. La traduction concrète pour les producteurs français, c'est une baisse des prix. Celle-ci ne sera pas immédiate pour le colza, car en 1986, du fait de problèmes climatiques lors des semis, la production restera contenue dans les limites fixées par la Commission. Pour le tournesol, par contre, la poursuite de la progression des surfaces laisse supposer une baisse des prix garantis allant de 16 % à 40 %, selon l'évolution des rendements. Rien de tel pour décourager la production et accroître encore le déficit de la balance commerciale.

La solution qui paraît la plus simple serait d'imposer une protection aux frontières, avec un prix minimum des importations et un prélèvement correspondant à la différence entre le prix mondial et le prix minimum. Cela reviendrait à faire payer le soutien par les consommateurs à la place des contribuables, puisque les produits importés seraient plus chers (30 % pour les huiles, selon la FFCOP).

L'inconvénient de cette formule, c'est qu'elle ne convient pas du tout aux pays producteurs et exportateurs de soja et d'huile de soja, avec en tête les Etats-Unis. Washington a adopté une législation agricole de combat pour relancer ses exportations, dont la part dans le total du commerce mondial a tendance à se réduire. Le soja est avec le maïs l'un de ses points forts.

Les Etats-Unis font valoir qu'un prix minimum implique des compensations conformément aux règles du GATT. Lesquelles et sur quoi ? Négociées avec quel rapport de force ? Ce dossier n'est pas neuf. Certains ont même perdu toute illusion de le régler de cette façon.

L'Association française des producteurs de plantes à protéines suggère bien une renégociation partielle des accords du GATT et propose un prélèvement même minime fondé sur la valeur énergétique des produits importés. En fait, aucune solution n'apparaît clairement, et ce casse-tête n'est pas le seul sur lequel les ministres de la Communauté devront passer des nuits blanches pour sortir de l'imbroglio agricole européen.

JACQUES GRALL.

(1) Entre 1969 et 1985, la production française de colza est passée de 513 000 tonnes à 1 385 000 tonnes, celle du tournesol de 32 000 tonnes 1 389 000 tonnes. Entre 1975 et 1985, la production de soja est passée de 2 900 tonnes à 45 000 tonnes.

AVANT LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES EN RFA

M. Kohl affirme qu'il ne laissera pas « tomber les paysans »

De notre correspondant

Bonn. – C'est le monde à l'envers. Après avoir pesté pendant des années contre la gabegie de la politique agricole commune, l'Allemagne de l'Ouest se trouve soudain toutes les raisons du monde pour soutenir son agriculture à coups de millions de deutschemarks. La révolte des agriculteurs allemands contre les mesures de stabilisation adoptées par la Communauté pour tenter de réduire ses surplus agricoles a provoqué une véritable panique dans les partis de la majorité en RFA. Jetant bas leur habit de lumière, ces anges gardiens du libéralisme économique découvrent soudain dans le maintien de la petite agriculture familiale des vertus écologiques et souhaitent en sa faveur une politique d'intervention d'un nouveau genre.

La crise que traverse l'agriculture ouest-allemande n'est pas seulement passagère. Pendant des années, celle-ci a vécu au-dessus de ses moyens, à l'abri du système des montants compensatoires monétaires, qui a assuré aux exploitants ouest-allemands jusqu'en 1983 une compétitivité artificielle par rapport à leurs voisins français ou italiens. Le processus d'évolution normal vers une diminution du nombre des agriculteurs et un accroissement de la taille des exploitations agricoles, qui s'est poursuivi dans les années 70 en France, s'en est trouvé pratiquement gelé. La montée du chômage n'incitait pas les jeunes à tenter fortune ailleurs, mais au contraire à se maintenir coûte que coûte sur des exploitations trop petites, surtout dans le sud de la RFA, sans avoir de chances de pouvoir s'agrandir.

Au pied du mur

La densité de la population allemande, plus du double de la française, et celle du réseau industriel, réparti de façon beaucoup plus homogène, ont un double effet : non seulement elles pèsent sur la disponibilité des terres (leur prix est près de trois fois plus élevé qu'en France et celui de la location est en moyenne de 360 DM par hectare, comparable seulement à celui des meilleures terres à blé françaises), mais elles permettent également à de nombreux exploitants de maintenir une activité agricole secondaire tout en ayant l'essentiel de leur revenu ailleurs. La taille des exploitations est du coup restée très basse : 16 hectares en moyenne, et même 14 en Bavière, contre 27 hectares en France.

Il en est résulté une agriculture beaucoup plus intensive qu'en France. L'agriculture allemande est de loin la plus mécanisée des pays européens, avec une moyenne en 1981 de 352 chevaux-tracteur pour 100 hectares, contre 169 en France. Elle n'est battue pour ce qui concerne la consommation d'engrais que par la Belgique et les Pays-Bas, qui pratiquent un type d'exploitation beaucoup plus spécialisée sur des créneaux bien spécifiques, comme l'élevage du porc ou le lait.

L'abolition du système des montants compensatoires et les mesures prises par la CEE pour endiguer les surplus communautaires (réduction des prix d'intervention pour les céréales et établissement des quotas laitiers) ont brusquement placé la RFA au pied du mur. Le lobby agricole, extrêmement puissant dans les partis chrétien-démocrate et surtout chrétien-social de Bavière, s'est mis à jouer de tout son poids au nom du maintien de l'exploitation familiale. Même si la situation est principalement critique dans le sud du pays, où les petits paysans sont extrêmement nombreux, les grandes propriétés agricoles du Nord se plaignent elles aussi d'une réduction de leurs marges bénéficiaires.

Cédant aux pressions, le ministre des finances avait accepté en 1984, contrairement à tous ses principes d'austérité budgétaire, d'inscrire à son budget une somme de 19 milliards de DM d'ici à 1991, sous forme de ristournes fiscales, pour compenser le démantèlement des montants compensatoires. L'année suivante, le ministre de l'agriculture, M. Ignaz Kiechle (CSU), avait opposé son veto aux propositions de prix de la commission pour la campagne 1985-1986. Et avant le prochain round de négociations communautaires, prévues ce printemps, il a déjà fait savoir qu'il s'opposerait à toute diminution des prix indicatifs pour les céréales.

Ces mesures ne suffisent pourtant pas à la puissante Fédération de l'agriculture, présidée par le député chrétien-démocrate Freiherr von Heeremann, qui continue à demander des aides supplémentaires, avec à l'appui la menace d'une abstention massive des électeurs paysans lors des prochaines élections régionales de Basse-Saxe et de Bavière. La menace est prise très au sérieux depuis les pertes enregistrées par le Parti chrétien-démocrate aux élections locales et municipales du 2 mars dernier en Schleswig-Holstein, où le taux de participation a été anormalement bas.

Gel des terres

Bien que la rumeur d'une aide supplémentaire de 1 milliard de DM colportée par la Fédération de l'agriculture ait été aussitôt démentie, le chancelier Helmut Kohl a affirmé au cours d'une conférence de presse, le 6 mars, qu'il ne laisserait pas *« tomber les paysans »*. Les partis de la majorité sont toutefois bien en peine de pouvoir élaborer un plan cohérent pour se sortir de la situation. Sans vouloir remettre en cause le rôle du marché dans la fixation des prix, les responsables de la CDU-CSU et du Parti libéral font miroiter toutes sortes d'aides indirectes, allant de subventions pour l'introduction de bioéthanol dans l'essence à la transformation des exploitations non rentables en jardins publics.

Dans un document rendu public la semaine dernière, la CDU vient ainsi de proposer de payer les agriculteurs âgés qui accepteraient de ne plus cultiver leurs terres tout en continuant de les entretenir à des fins écologiques ou forestières. Le secrétaire d'État à l'agriculture, M. Gallus (libéral), propose pour sa part un gel des terres, c'est-à-dire d'obliger les exploitants agricoles, y compris dans les bonnes terres, à laisser chaque année en repos une partie de la surface de leurs exploitations. Comme il n'est pas question, affirme M. Gallus, d'en revenir à une *« renationalisation de la politique agricole commune »*, toutes ces mesures devraient s'appliquer à l'ensemble de la CEE et être, au moins en partie, financées sur le budget de la politique agricole commune.

HENRI DE BRESSON.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 mars

L'« effet Chirac »

Et de trois. La liquidation générale de mars, qui avait lieu mercredi à la Bourse de Paris, a été gagnante à son tour et presque aussi somptueuse que la précédente (plus de 10 % contre 13,18 %). Un revirement spectaculaire de tendance (+ 3,4 %) devait porter mardi l'indice CAC à son plus haut niveau de toujours, avec, en prolongement, la hausse musclée de mercredi. Le marché confirmait, en effet, les bonnes dispositions affichées le matin même (+ 1,76 %), en les améliorant même, malgré la confusion introduite par l'ordinateur, qui, après une nouvelle et sérieuse panne, mélangeait les données des deux séances. Peugeot à 1 000 F ? C'était déjà du passé (+ 3 %). Ce fut au tour de CSF de « se mettre à quatre pattes » (quatre chiffres) et de disputer la vedette (+ 6,2 %) au Crédit Foncier de France (+ 8 %) et à Colas, initialement réservé. Pratiquement, toutes les grandes valeurs montèrent en bloc. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une nouvelle avance, de 2,93 %.

« Pas terrible », disait un professionnel sous forme de boutade. « Mais ça fait 6 % en deux jours », rétorquait son interlocuteur, hors de lui. Pour tout dire, l'« effet Chirac » a donné des ailes au marché.

La même fébrilité a régné sur le MATIF (1 819 contrats conclus à 11 h 30 contre 1 609 la veille à la même heure) et sur le marché obligataire, où les professionnels priaient le ciel de leur envoyer, comme en Grande-Bretagne, une baisse des taux de base bancaires.

Effritement de l'or à Londres : 349,25 dollars l'once, contre 351,15 dollars.

A Paris, l'effet dollar (reprise) a été le plus fort, et le lingot a encore gagné 200 F à 78 550 F. Raffermissement du napoléon à 557 F (après 556 F), contre 554 F, et de la devise-titre : 7,07 F-7,10 F (contre 6,93 F-7,05 F).

NEW-YORK

Plus irrégulier

Un nouveau record d'altitude a failli tomber mercredi à Wall Street. Pour la seconde journée consécutive, le Dow Jones a franchi, en séance, la barre des 1 800 points (1 806,99). Mais, derechef, il n'a pas réussi à maintenir son avance, reperdant cette fois, et même un peu au-delà, malgré une reprise en finale, tout le terrain gagné initialement pour s'inscrire en clôture à 1 787,95 (– 1,92 point). Le bilan de la journée a très bien illustré ce résultat. Sur 2 057 valeurs traitées, 854 ont baissé, 760 ont monté et 443 n'ont pas varié.

Les professionnels n'ont pas été étonnés par cette interruption du mouvement de hausse, la reliant à la médiocrité persistante de la situation économique (révision en baisse à 0,7 %, contre 1,2 % de la hausse du PNB pour le quatrième trimestre 1985), et aux incertitudes régnant quant à l'issue des négociations pétrolières de Genève. D'autre part, beaucoup s'accordaient à penser que le cap des 1 800 points serait très difficile à passer et qu'une correction technique n'était pas impossible. Cependant, faisant valoir la prochaine expiration des contrats conclus sur les indices boursiers pour mars (« futurs »), certains assuraient que l'occasion serait ainsi donnée au marché de franchir une nouvelle étape de hausse.

Une forte activité a continué de régner, et 149,99 millions de titres ont changé de mains, contre 148,01 millions la veille.

VALEURS	Cours du 18 mars	Cours du 19 mars
Alcoa	44	42 5/8
A.T.T.	23 1/8	22 3/4
Boeing	54 5/8	55
Chase Manhattan Bank	44 1/2	44 1/4
Du Pont de Nemours	76 3/8	75 3/8
Eastman Kodak	68 3/4	69 1/4
Exxon	55 3/8	55 1/4
Ford	73 3/8	75 1/8
General Electric	78 3/8	77 5/8
General Motors	83 3/4	84 3/4
Goodyear	34 1/2	34 1/8
I.B.M.	152 1/4	151 5/8
I.T.T.	44 1/8	45 7/8
Mobil Oil	29 3/8	29 5/8
Pfizer	57 5/8	57 3/4
Schlumberger	31 1/8	31 3/4
Texaco	29 1/2	29 1/2
U.A.L. Inc.	54	55 3/4
Union Carbide	19 3/8	19 1/8
U.S. Steel	23 5/8	23 1/2
Westinghouse	51 3/8	51
Xerox Corp.	69 3/4	68 3/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE : 13,2 % DE BÉNÉFICES EN PLUS. – Pour 1985, le Crédit foncier de France annonce un bénéfice net de 197,3 millions de francs, en progression de 13,2 % sur le précédent exercice. Le dividende net est majoré de 11,3 % à 32 F.

SCOA : forte hausse des profits. – Le bénéfice net consolidé pour 1985 s'élève à 72 millions de francs, dont 51 millions pour la part du groupe. Ce résultat n'est pas comparable au précédent en raison de la durée exceptionnelle (quinze mois) de l'avant-dernier exercice.

CITICORP ENVISAGE DE RACHETER QUOTRON. – La Citicorp, première banque américaine, propose d'acheter comptant pour 680 millions de dollars (19 dollars par action) le groupe Quotron, dont les activités consistent à fournir des informations boursières, financières et économiques. Quotron n'a pas encore réagi à cette offre. La direction de Citicorp a précisé que, si la transaction se réalisait, Quotron deviendrait une de ses filiales et serait exploitée de façon séparée.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	18 mars	19 mars
Valeurs françaises	124,5	127,3
Valeurs étrangères	105,2	106,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	18 mars	19 mars
Indice général	325,6	332,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 20 mars .... 8 1/2 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 mars	20 mars
1 dollar (en yens)	176,80	176,80

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	32 40	1 397
5 %	....	0 644
3 % amort. 45-54	....	1 899
Emp. 7 % 1973	7420	..
Emp. 8,80 % 77	126 10	7 257
9,80 % 78/93	102 40	6 739
8,80 % 78/86	100 30	2 363
10,80 % 79/94	106	5 829
13,25 % 80/90	109 90	10 527
13,80 % 80/87	107 32	5 860
13,80 % 81/89	112	2 420
16,75 % 81/87	110 65	8 765
16,20 % 82/90	123 30	2 929
16 % juin 82	124 40	12 449
E.D.F. 7,8 % 61	150 30	2 293
E.D.F. 14,5 % 80-82	112 90	10 547
Ch. France 3 %	150 10	..
CNB Bques janv. 82	102 86	2 305
CNB Paribas	103 20	2 305
CNB Suez	103 50	2 305
CNI janv. 82	102 60	2 305
CRH 10,90% déc.85	109 10	2 150

BOURSE DE PARIS — Comptant — 19 MARS

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 19/3

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

e : coupon détaché; ★ : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

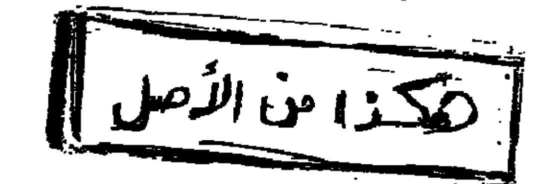
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
....	4,5 % 1973	1575	1543	1546	– 1 84
3700	C.N.E. 3%	3802	3805	3804	+ 0 05
220	Elf-Aquitaine	226	230	230	[illegible]
205	– (certific.)	218	220	220	[illegible]
1830	Epeda-B-Faure	1749	1780	1780	[illegible]
[illegible]	Essilor	2400	2450	2450	[illegible]
370	Exxon Corp.	385	393	394	[illegible]
500	Ford Motors	511	529	529	+ 3 52
....	Freegold	80	82 60	81 50	+ 1 87
91	Gencor	98	96	98	– 3 03
535	Gén. Electr.	549	559	559	+ 1 82
355	Gén. Belgique	393	413	415	+ 5 59
575	Gen. Motors	565	591	591	+ 4 60
49	Goldfields	48 40	50 50	50 50	+ 4 33
40	Gd Metropolitain	39 10	41 60	41 60	+ 6 39
90	Harmony	90 30	89 20	89 20	– 1 21
14	Toshiba Corp.	13 90	14 25	14 25	[illegible]
1010	Unilever	1148	1157	1157	+ 0 78
375	Unit. Techn.	383	378	378	– 1 30
585	Vaal Reefs	562	562	559	– 0 53
315	Volvo	297	300 30	303	+ 2 02
290	West Deep	290 20	291	291	+ 0 27
485	Xerox Corp.	490	506	506	+ 3 26
1 68	Zambia Corp.	1 58	1 56	1 54	– 2 53
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

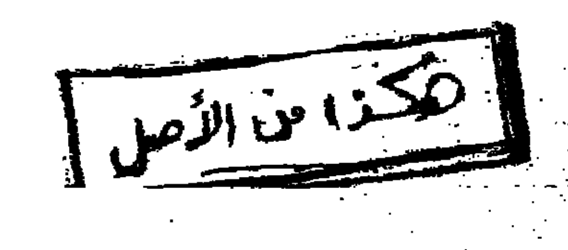
COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 908	6 958	6 700	7 250
ECU	6 636	6 654	....	....
Allemagne (100 DM)	307 390	307 700	298	316
Belgique (100 F)	15 017	15 028	14 500	15 350
Pays-Bas (100 fl.)	272 380	272 660	264	281
Danemark (100 krd)	83 190	83 330	79	86 500
Norvège (100 k)	97 330	97 590	94 500	101
Grande-Bretagne (£ 1)	10 129	10 286	9 950	10 650
Grèce (100 drachmes)	4 935	4 945	4 200	5 300
Italie (1 000 lires)	4 518	4 524	4 250	4 750
Suisse (100 fr.)	366 900	368 500	356	375
Suède (100 krs)	96 040	96 390	92 600	99
Autriche (100 sch)	43 790	43 825	42 850	44 800
Espagne (100 pes.)	4 883	4 897	4 700	5 250
Portugal (100 esc.)	4 679	4 690	4 300	5 200
Canada ($ can 1)	4 957	5 013	4 770	5 170
Japon (100 yens)	3 943	3 943	3 800	3 980

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19/3
Or fin (kilo en barre)	78500	78700
Or fin (en lingot)	78350	78550
Pièce française (20 fr)	554	558
Pièce française (10 fr)	448	.....
Pièce suisse (20 fr)	561	556
Pièce latine (20 fr)	488	485
Souverain	630	628
Pièce de 20 dollars	3500	3390
Pièce de 10 dollars	1760	1740
Pièce de 5 dollars	1140	.....
Pièce de 50 pesos	3190	3130
Pièce de 10 florins	521	521
Or Londres	350 80	349 25
Or Zurich	351	349 50
Or Hongkong	350 50	348
Argent Londres	5 65	5 69





Le Monde

Bourse du matin

NOUVELLE ET FORTE HAUSSE

La Bourse de Paris ne manifeste toujours aucun signe de fatigue. Au cours de la séance matinale de jeudi, l'indicateur instantané a encore très fortement progressé (+ 2,34 %). Havas, Chargeurs, Sanofi, Compagnie Bancaire, Peugeot, CSF, Pernod, Midi, BSN et Michelin ont inscrit leur nom au palmarès avec des gains s'échelonnant de 3 % à 6 %.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 20 MARS

Indicateur de séance (%) : + 2 34

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	405	411	412
Agence Havas	1600	1680	1700
Air Liquide (L')	655	660	670
Alsthom	435	450	445
Bancaire (Cie)	1190	1250	1238
Bongrain	1765	1790	1810
Bouygues	940	948	960
B.S.N.	3880	3930	3990
Carrefour	3510	3460	3500
Chargeurs S.A.	1198	1220	1270
Club Méditerranée	526	528	531
Dumez	1154	1180	1180
ELF-Aquitaine	230	232	233
Essilor	2450	2470	2470
Lafarge-Coppée	1225	1220	1240
L. Vuitton S.A.	985	998	1025
Michelin	2780	2880	2860
Midi (Cie)	5300	5480	5470
Moët-Hennessy	2200	2190	2220
Navig. Mixtes	861	868	865
Oréal (L')	3345	3380	3385
Pernod-Ricard	1065	1090	1100
Peugeot S.A.	1030	1059	1065
Sanofi	696	730	729
Source Perrier	550	565	575
Télémécanique	3110	3140	3150
Thomson-C.S.F.	1050	1098	1095
Total France	330	333	333 50
T.R.T.	2500	2580	2560
Valéo	560	....	....

A la Réunion

PLUSIEURS VILLAGES MENACÉS PAR L'ÉRUPTION DU PITON DE LA FOURNAISE

Des coulées de lave descendant du piton de la Fournaise (le volcan actif de la Réunion) menacent les populations de plusieurs villages du sud-est de l'île. Elles risquent aussi de couper la route nationale qui fait le tour de l'île. Le volcan, qui est en activité quasi-permanente depuis un an, s'est réveillé le 19 mars. Mais la lave s'est mise à sortir de fissures qui se sont ouvertes sur le flanc sud-est du volcan, et non pas dans l'Enclos, la dépression sommitale, comme c'est le cas dans la plupart des éruptions. La précédente coulée sur ce flanc remonte à 1860. En 1977, il s'en était produite une autre, mais sur le flanc nord-est du volcan. Des maisons de Piton-Sainte-Rose et des cultures avaient été alors détruites.

Dès 6 h 30 (3 h 30, heure de Paris), ce 20 mars, le préfet de la Réunion a déclenché le plan Orsec de façon à être en mesure d'évacuer les deux cents familles menacées.

Des spécialistes, envoyés par l'Institut national des sciences de l'univers et de l'Institut de physique du globe de Paris qui a la responsabilité de la surveillance des volcans français, vont partir de Paris ce 20 mars pour renforcer l'équipe de l'observatoire permanent du piton de la Fournaise et intensifier la surveillance du flanc sud du volcan. – *(Corresp.)*

NOUVELLES BRÈVES

● *Grève à la compagnie UTA.* – Le Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC) a lancé un mot d'ordre de grève pour les hôtesses et les stewards de la compagnie UTA, du jeudi 20 mars à 20 heures au samedi 22 mars à minuit. Le syndicat a décidé cet arrêt de travail – le cinquième en cinq mois – pour protester contre la réduction du nombre des membres des équipages commerciaux et contre la dénonciation par la direction d'UTA de l'accord salarial en vigueur depuis vingt-deux ans. Les vols programmés pour la journée du jeudi 20 mars ont tous été maintenus par la direction. Renseignements : (1) 45-75-75-75 et 47-76-41-52.

● *Menace de grève à l'Opéra.* – Un préavis de grève de vingt-quatre heures, reconductible, pour le lundi 24 mars a été déposé par le personnel des régies de l'Opéra de Paris. Motif : « *Malgré les engagements de la direction, l'application de la convention collective n'a pas été effective.* » Ce préavis concerne les activités de la Salle Favart comme celles du palais Garnier.

● *Attentat à Jérusalem.* – Une personne a été tuée et trois autres blessées, ce jeudi matin 20 mars, par l'explosion d'une voiture piégée dans le quartier de Katamon. Les « Forces 17 », relevant de la garde personnelle du chef de l'OLP, M. Arafat, ont revendiqué cet attentat, mais la police israélienne estime qu'il s'agit plutôt d'un règlement de comptes entre truands. – *(AFP.)*

L'ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX

La première pomme de discorde entre le RPR et l'UDF ?

L'élection des présidents des conseils régionaux, qui devrait avoir lieu le vendredi 21 mars, sera le premier test des rapports de forces issus du scrutin du 16 mars. La nouvelle majorité gouvernementale devra, en tout cas, y manifester la preuve de sa cohérence. Une cohérence qui semble ne pas aller de soi. D'ores et déjà, en effet, trois élus de l'UDF, présidents potentiels, s'inquiètent de l'attitude de leurs alliés du RPR. Leur inquiétude est si vive qu'ils l'ont longuement exprimée à leurs amis lors de la première réunion, le mercredi 18 mars, des députés giscardo-barristes dans une salle du Palais-Bourbon.

Ni M. Dominique Baudis, qui a dans sa ligne de mire la présidence du conseil régional de Midi-Pyrénées jusqu'alors détenue par un socialiste, ni M. Jacques Blanc, qui rêve de s'asseoir dans le fauteuil présidentiel en Languedoc-Roussillon, ni M. Alain Mayoud, qui soutient fermement M. Charles Béraudier dans sa volonté de garder la présidence de Rhône-Alpes, n'ont mâché leurs mots. Chacun à sa manière a dit la même chose : « *S'il me manque une seule voix RPR, je ne voterais pas la confiance au futur gouvernement.* » Le maire de Toulouse a même précisé : « *Je ne me considérerais plus comme membre de la majorité.* »

Les vieilles habitudes sont tenaces. Les centristes ont dû se défendre trop souvent face aux prétentions des gaullistes et des chiraquiens, pour qu'ils cessent subitement de leur prêter les plus noirs dessins. Ces interventions ont rempli de satisfaction les « barristes », qui n'en espéraient pas tant alors même que le gouvernement n'est pas encore constitué. « *Cela commence bien* », murmuraient-ils ravis, à la sortie de cette réunion, trop heureux de constater que la contestation du RPR provenait aussi d'hommes qui, comme M. Blanc, ne passent pas pour être des proches du député de Lyon.

La colère apparaît d'autant plus vive en Midi-Pyrénées que M. Baudis se fait fort, pour asseoir sa majorité, de s'entendre avec quelques « déçus » de la gauche, comme l'ancien ministre radical de gauche, M. François Abadie, ou l'ancien député MRG, M. Bernard Charles, battu aux législatives du 16 mars par un candidat socialiste. Encore faut-il qu'aucune voix chiraquienne ne manque au maire de Toulouse... Mais il est vrai qu'au RPR on n'apprécie pas positivement l'importance que prend M. Baudis dans sa région.

Le président du groupe UDF, M. Jean-Claude Gaudin, a lancé un appel à la « *cohésion totale* » : « *les députés UDF seront loyaux, ils attendent la même loyauté de leurs partenaires* », a-t-il assuré. Théoriquement, cette loyauté ne devrait pas faire défaut. Rendant compte de l'intervention de M. Jacques Chirac devant les députés RPR, le mardi 18 mars, M. Jacques Toubon a expliqué que ce problème avait été abordé lors des rencontres de lundi entre les deux partis, et qu'il avait été décidé que « *sauf accord local, le président de l'assemblée régionale devra être membre du groupe de la majorité qui a le plus grand nombre de conseillers régionaux* ». C'est bien le cas de M. Béraudier, de M. Baudis et de M. Blanc. *A priori* du moins. Car il y a ces bienheureux « divers droite » que chacun veut compter de son côté !

Cet accord RPR-UDF comprend un autre point qui devrait gêner les giscardo-barristes. Toujours d'après M. Toubon, il a été entendu qu'« *aucun accord ne sera passé avec des formations non signataires de la plate-forme commune de gouvernement* ». En clair avec le Front national.

Si elle était respectée, cette directive devrait singulièrement compliquer la tâche de la droite classique dans cinq régions (Haute-Normandie, Picardie, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Aquitaine), où elle a moins d'élus que la gauche, et donc où l'appoint du Front national lui est indispensable pour conserver ou prendre la présidence.

M. Le Pen veut des places

Cette idée ne semble pas rebuter tous ses représentants. A Rouen, M. Jean Lecanuet, qui n'est pas personnellement candidat à la présidence, se déclare prêt à ramasser « *toutes les voix* », en laissant l'extrême droite « *libre de son choix* ». Le président de l'UDF ajoute qu'il est « *fatigué de faire du moralisme avec des cyniques* ». A Besançon, M. Edgar Faure assure que ses bons rapports personnels avec la tête de liste du Front national lui éviteront toutes difficultés. A Montpellier, M. Blanc a un programme dont le premier point est de « *débarrasser la région des socialistes* ». Pour cela il est disposé à faire alliance avec tous ceux qui le voudront.

M. Le Pen est tout prêt à apporter les voix de ses amis... mais pas gratuitement. Le mercredi 19 mars, il a déclaré : « *Nous ne serons pas les harkis de l'opposition parlementaire. Partout où UDF et RPR sont minoritaires, nos élus devront être intégrés pour constituer une majorité. Nous n'admettrons pas une forme quelconque d'ostracisme.* »

La participation de membres du Front national au bureau des assemblées régionales pose d'autant moins de problème qu'elle est obligatoire depuis que les socialistes ont imposé l'élection de ceux-ci à la proportionnelle des forces politiques représentées au conseil régional. Mais M. Le Pen veut davantage : des délégations de pouvoir confiées à certains de ses amis par les présidents de régions.

M. Blanc est déjà prêt à accéder à ce vœu : « *Je ne peux pas rejeter des gens qui ont obtenu 17 % des voix dans certains départements.* » Tous les membres du RPR et de l'UDF sont-ils d'accord pour aller aussi loin ? M. Chirac a toujours, personnellement, refusé toute alliance avec l'extrême droite. Nombreux sont au CDS ceux qui la refuse aussi. Mais, dans certaines régions, nécessité fera-t-elle loi, comme cela avait été le cas lors de l'élection municipale de Dreux à l'automne 1983 et la deuxième élection régionale en Corse en 1984 ?

Si ce n'était pas le cas, M. Le Pen a déjà évoqué le risque « *gravissime* » de faire élire un président socialiste. Mais au PS, si on est prêt à admettre l'élection d'un président socialiste grâce à un non-report des voix d'extrême droite sur le candidat RPR ou UDF, il n'est pas question d'aller plus loin. Le bureau exécutif, du mercredi 19 mars, a clairement décidé qu'un membre du PS élu à la présidence avec, notamment, des voix du Front national, devra en démissionner.

La composition des « gouvernements » régionaux constituera ainsi un intéressant révélateur.

THIERRY BRÉHIER.

EN PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

M. Gaudin paraît disposé à un « modus vivendi » avec le Front national

De notre correspondant régional

Marseille. – Sauf coup de théâtre ou manœuvre de dernière heure, M. Jean-Claude Gaudin, député UDF-PR des Bouches-du-Rhône, devrait être élu, le vendredi 21 mars, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur en remplacement de M. Michel Pezet, nouveau député socialiste des Bouches-du-Rhône. Sa marge de manœuvre est toutefois très étroite puisque l'UDF et le RPR ne disposent que de quarante-sept sièges contre quarante-cinq à la gauche et vingt-cinq au Front national. Avec dix-huit sièges (1), soit onze de moins que l'UDF, le groupe RPR n'est pas en mesure d'imposer son candidat qui sera, probablement, l'ancien ministre Joseph Comiti. L'extrême droite ne peut, elle-même, s'opposer à l'élection de M. Gaudin à la majorité relative, au troisième tour de scrutin.

Mais dans l'entourage du député des Bouches-du-Rhône, on redoute une « collusion » entre le RPR et le FN, qui aurait pour résultat de favoriser la réélection de M. Pezet. Cette supposition se fonde sur la volonté qui pourrait animer le mouvement gaulliste et le parti de M. Le Pen de priver M. Gaudin d'une position éminente en vue des élections municipales de 1989 à Marseille. Elle est toutefois peu vraisemblable et d'ailleurs en contradiction avec les déclarations de M. Comiti qui affirme, qu'au deuxième tour, le RPR votera « *comme un seul homme* » pour M. Gaudin. Il ne semble pas davantage que le Front national engage la bataille sur ce terrain avec le dirigeant de l'UDF.

Le groupe d'extrême droite entend, en revanche, obtenir « *toute sa place* » dans les organes de gestion du conseil régional. Il revendique, en particulier, plusieurs présidences de commissions, proportionnellement au nombre de sièges dont il dispose. Des contacts « indirects » ont eu lieu entre le chef de file du FN, M. Ronald Perdomo, et des proches de M. Gaudin. Bien que chacun se montre discret sur le résultat de ces tractations, il semble que M. Gaudin soit prêt à conclure un *modus vivandi* avec ceux qu'il s'est toujours contenté de qualifier de « *concurrents* ». Le FN pourrait, effectivement, obtenir une ou deux présidences de commissions et certains autres avantages, notamment, des moyens « corrects » de travail pour son groupe.

Cette question ne sera pas, toutefois, tranchée vendredi puisque l'UDF ne veut constituer les commissions et réformer les structures de fonctionnement du conseil régional qu'après avoir fait procéder à un audit de la gestion de la gauche qui prendra plusieurs semaines. M. Gaudin est par ailleurs soumis à de fortes pressions des élus des Alpes-Maritimes au nom desquels M. Emmanuel Aubert, député (RPR) et maire de Menton a réclamé, par écrit, la première vice-présidence de l'assemblée régionale et une enveloppe globale de subventions pour en user de façon autonome.

GUY PORTE.

(1) Le RPR a obtenu dix-sept sièges mais il a reçu le réconfort d'un élu « divers droite » des Alpes-Maritimes, M. Bruno Miraglia.

Sur CFM

à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Nantes-Saint-Nazaire (94,8 MHz)
à Limoges (102,1 MHz)
à Toulouse (88,6 MHz)
à Caen (103,2 MHz)
à Brive (90,9 MHz)
à Saint-Étienne (96,6 MHz)
à Montpellier (88,3 MHz)
à Strasbourg (100,9 MHz)
à Douai (97,1 MHz)
à Valenciennes (97,1 MHz)
à Lens (97,1 MHz)

VENDREDI 21 MARS
de 19 h à 19 h 30
Stéphane Collaro
sera
« Face au Monde »
avec CATHERINE HUMBLOT et ANITA RIND
émission présentée par FRANÇOIS KOCH

Sur le vif

Si je t'aime prends garde à toi

Il faut toujours qu'ils la ramènent, les Anglais. Là, ils sont excités comme des poux. Le prince Andy est fiancé. A une belle rousse. Les noces seront célébrées cet été. Ils ne parlent plus que de ça. Ce qui se trame ici, ils s'en fichent royalement. Ils me font bien marrer. Buckingham n'a pas le privilège des amours célèbres. Vous avez vu cette idylle entre l'Elysée et l'Hôtel de Ville ? On croyait à un mariage de raison. C'est pas ça du tout. C'est le début d'une grande passion. Ils s'aiment. Si, si, je vous assure. D'ailleurs, vous l'avez vu comme moi à la télé, c'est clair.

Après la nuit blanche passée par Chirac dans l'espoir d'un coup de fil de Mitterrand, hier après-midi, c'était au tour de mon Mimi de faire les cent pas dans son bureau, impatient, inquiet, devant un téléphone désespérément muet. Il étouffait, il en pouvait plus. Il est même descendu voir les confrères rameutés dans la cour du château. Fallait qu'il parle à quelqu'un, fallait qu'il se confie : « Je suis comme vous, j'attends. C'est long, hein ? »

Vous comprenez, ce qui l'attire chez Chirac, c'est son côté un peu chien fou, un peu voyou, son appétit, son goût de la vie, sa façon de la prendre à bras-le-corps, à la hussarde. Le problème, c'est qu'il flirte avec n'importe qui, son Jacquot. Il lui a dit ce qu'il en pensait. Il a fait son difficile : pas question de fréquenter certains de ses amis. Alors tu rentres chez toi, tu fais le ménage, et puis tu reviens. C'est eux ou moi.

L'autre est très embêté. Il va pas rompre pour un Lecanuet ou un Dailly. Seulement voilà, son Mimi fait des caprices. Léotard, ça va pas non plus. Il est trop gamin pour jouer avec des allumettes, alors la défense, tintin. ! Et puis, vous savez ce que c'est les copains, quand on aime. Vous en écartez un, les autres rappliquent. Ça fait des scènes, des reproches, des menaces à n'en plus finir.

Quand est arrivée l'heure du dîner, Mitterrand a craqué. Il a appelé Chirac : C'est pour aujourd'hui ou pour demain ? Ben... Bon, bon, très bien, si tu préfères passer la soirée avec eux plutôt qu'avec moi, je te revaudrai ça. Elle promet, leur histoire, dites donc ! *Carmen*, ça sera rien à côté.

CLAUDE SARRAUTE.

Nouveaux risques de famine en Ethiopie

L'Ethiopie où, selon l'UNICEF, 1 000 enfants meurent de faim chaque jour, pourrait connaître une nouvelle famine grave en 1986 si des denrées alimentaires ne parviennent pas rapidement dans les régions les plus affectées par la sécheresse, a déclaré, mardi 18 mars, un porte-parole du Fonds des Nations unies pour l'enfance, Mme Schellinski. « *Ce qui a été récolté a déjà été utilisé. Quelques vivres sont acheminés, mais pas en quantités suffisantes et il n'y a pas assez de stocks disponibles. Les perspectives sont très mauvaises* », a-t-elle indiqué, ajoutant : « *Nous avons besoin de 20,5 millions de dollars cette année dès que possible.* »

L'UNICEF évalue à 6 millions le nombre de personnes qui seront affectées par la sécheresse en Ethiopie, cette année. D'autre part, selon un rapport publié à Dakar par le bureau des Nations unies pour les opérations d'urgence en Afrique, quelque 19 millions d'Africains restent directement menacés par les conséquences de la sécheresse, même si une bonne saison des pluies a pu apporter, en 1985, un répit. Selon cet organisme, les pays directement menacés auront besoin, en 1986, de 881 millions de dollars de secours d'urgence, dont plus du tiers pour l'achat et le transport de l'aide alimentaire. Près des deux tiers de ces 19 millions de personnes résident dans quatre pays, l'Angola, le Mozambique, le Soudan et l'Ethiopie. Selon M. Charles Lamunière, directeur adjoint du programme d'urgence des Nations unies, la situation dans ces quatre pays devient « *de plus en plus grave à cause des guerres civiles et d'une nouvelle sécheresse* ».

L'ONU estime que l'une des priorités pour lutter contre la famine et les épidémies est d'éviter de nouveaux regroupements de population (3 millions de personnes ont été déplacées l'année dernière, dont 2,2 millions dans ces quatre pays). Depuis le 30 janvier dernier, a-t-il indiqué, 200 millions de dollars ont été rassemblés. Les besoins s'élèvent donc actuellement à environ 680 millions de dollars. – *(AFP, Reuter.)*

La commission agricole de l'Assemblée européenne rejette les propositions de prix pour 1986-1987

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La commission de l'agriculture du Parlement européen a rejeté, le 19 mars, les propositions de prix formulées par la Commission de Bruxelles pour la prochaine campagne. L'Assemblée de Strasbourg se prononcera sur le rapport présenté par M. Provan, conservateur britannique (1), lors de sa session d'avril.

Inquiets de « *l'évolution dramatique du revenu des agriculteurs qui n'est plus compressible pour les petits et moyens exploitants* », les élus européens refusent, en règle générale, le principe d'une reconduction des prix actuels. Ils se prononcent cependant, en raison des stocks élevés (produits laitiers, céréales, viande bovine), en faveur d'une hausse « prudente » qui tienne compte de l'évolution des coûts de production.

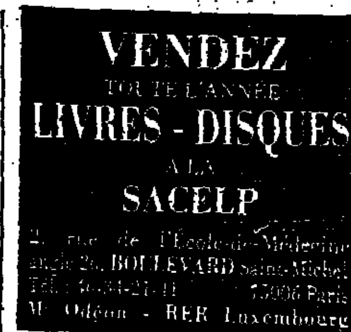
S'agissant des céréales, la commission de l'agriculture accepte sans enthousiasme l'idée d'une taxe de coresponsabilité à la condition toutefois que le prélèvement perçu sur la production communautaire soit également acquitté par les importations de produits de substitution. En outre, les parlementaires remettent au goût du jour la limitation des achats de ces produits qui avait été envisagée puis, finalement, abandonnée il y a deux ans par les ministres de l'agriculture de la CEE.

Pour les produits laitiers, l'Assemblée de Strasbourg refuse la baisse (4 %) du prix garanti du beurre et demande la suppression de la taxe de coresponsabilité (2 % du prix indicatif du lait). L'Assemblée estime en effet que le régime des quotas à la production est suffisamment « pénalisant » pour permettre un retour à l'équilibre du marché. En ce qui concerne la viande bovine, les élus européens se montrent plus favorables au projet de la Commission : gel des prix, suppression, en décembre 1987, de l'intervention automatique, primes au seul bénéfice des éleveurs spécialisés.

MARCEL SCOTTO.

(1) A ce sujet, deux députés socialistes français, MM. Louis Eyraud et Bernard Thareau, ont protesté contre le fait que les Britanniques monopolisent les places de rapporteurs pour les prix agricoles, aussi bien dans la Commission de l'agriculture que, pour avis, dans les autres commissions.

Le numéro du « Monde » daté 20 mars 1986 a été tiré à 609 654 exemplaires



A B C D E F G H